-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 janvier 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Jeannot Paquin
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-1

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-12-15

87-2

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 décembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-12-17

87-3

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 17 décembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 décembre 1986

PRESENTS:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, — M. Ronald Marcoux

---

a) Adoption du rapport de la réunion du comité des loisirs

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du 8 décembre 1986 du comité des loisirs, aux articles 1 à 4 inclusivement.

CORRESPONDANCE:

- Communication de l'U.M.Q.: session d'étude pour les élus à Trois-Rivières les 27 et 28 février et 1er mars 1987.

- Lettre de M. Réal Gravel: règlement des colporteurs.

- Lettre de l'Association touristique pour une rencontre (acceptée pour le 5 janvier 1987 à 16 heures).

- Rapport des permis de construction pour le mois de novembre 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-12-15

87-4

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 décembre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-5

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 décembre 1986, comprenant:

1)	les chèques nos 30216 à 30334 incl.....	2 588 361,91 $
2)	les chèques nos 30335 à 30346 incl.....	64 790,29 $
	le tout totalisant un déboursé de:	2 653 152,20 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 653 152,20 $ sont compris:

-	un placement au taux de 8,27%:	1 984 260,00 $
-	le service de la dette :	442 276,25 $
		2 426 536,25 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-6

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Zéphir Beauchesne	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Jean-Baptiste Lanouette	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Louis-Napoléon Tessier	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Wilfrid Hénaire	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Wellie Auger	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Yvon Lecours	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Denis Fournier	Prop. par cons. J. Paquin
M. Harmel Gamache	Prop. par cons. J.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 86-727

87-7

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-727 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-161 à 671-223 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 novembre 1986, et portant le numéro 7010."

ADOPTE

Résolution, projet Les Rives du St-Maurice

87-8

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la vente par la ville de Cap-de-la-Madeleine, en faveur de Les Immeubles Rives du St-Maurice inc., datée du 19 décembre 1986 sous le numéro 19,798 des minutes de Me Robert Carrier, notaire, stipule une clause à l'effet que le paiement du prix sera exigible au moment de l'adoption par la Ville, des résolutions nécessaires pour que notre corporation soit liée civilement et ce avant le 1er mars 1987.

En conséquence, la ville de Cap-de-la-Madeleine, exécutera à ses frais les travaux nécessités par le ministère de l'Environnement concernant les métaux lourds et les matières toxiques, excluant la solidité du terrain, pour l'aménagement résidentiel du terrain vendu à Les Immeubles Rives du St-Maurice inc. et que ce terrain soit remis en état et que la terre enlevée soit remplacée, s'il y a lieu.

Ces travaux devront être exécutés au plus tard le 1er juin 1987 et la vente est faite sous cette condition résolutoire.

Le Conseil ratifie les déclarations et les engagements du Maire et du Greffier, tel que mentionné audit acte de vente, à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-67

87-9

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-67, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-68

87-10

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-68, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-69

87-11

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-69, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-70

87-12

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-70, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-71

87-13

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-71, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-72

87-14

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-72, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et et adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, puits numéro 37

87-15

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI, L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE POMPES DE RACCORDEMENTS MECANIQUES ET ELECTRIQUES ET L'INSTALLATION DE POMPES DOSEUSES ET DE CLOTURES, PUITS NO 37".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement aqueduc et égout, rue Campagna

87-16

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LA RUE CAMPAGNA".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux de pavage, rue Campagna

87-17

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUES, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LA RUE CAMPAGNA".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règl. 502-1 Cour municipale

87-18

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 502-1, TARIFS COUR MUNICIPALE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, implantation traverse St-Maurice-Sud (assainissement des eaux)

87-19

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que ce Conseil approuve l'implantation de la Traverse St-Maurice-Sud, tel qu'indiqué sur le plan 148-20 (27) préparé par le Consortium Pluritec ltée et Vézina, Fortier, Poisson inc.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-20

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant le remplacement des lots numéros 410-16, 410-4-1 et d'une partie du lot numéro 410-4 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 12 décembre 1986, et portant le numéro 7000.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-21

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la correction des lots numéros 565-139, 163, 164, 165, 166, 167, 168 et 169 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 19 décembre 1986, et portant le numéro 50910.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-22

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 418 et 419 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 12 décembre 1986, et portant le numéro 7017.

Que le Maire ou en son absence le Maire-suppléant, et le Greffier soient autorisés à signer le plan pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution, autorisation signature entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie

87-23

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente 1987 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

ADOPTE

Résolution concernant programme informatique

87-24

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à débourser un montant n'excédant pas 8 550 $ avec les trois (3) autres villes participantes: St-Jean-sur-Richelieu, Boucherville et St-Hyacinthe, pour l'installation d'un système de bureautique informatisé à la Sécurité publique. Egalement, la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage relativement à l'échange de programmes déjà existants et inhérents au système ci-haut mentionné.

ADOPTE

Résolution, refus des griefs des cols bleus

87-25

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville refuse les deux (2) griefs du syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.) du 8 décembre 1986.

ADOPTE

Résolution, engagement pour entretien patinoires extérieures

87-26

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Jacques Fortin soit engagé comme préposé temporaire à l'entretien des patinoires extérieures à compter du 22 décembre 1986.

ADOPTE

Résolution, engagement pour entretien patinoires extérieures

87-27

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Alain Veillette soit engagé comme préposé temporaire à temps partiel à l'entretien des patinoires extérieures.

ADOPTE

Résolution, déblaiement trottoir rue St-Maurice

87-28

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser le service des Travaux publics de la Ville à déblayer les trottoirs de la rue St-Maurice, du côté ouest, de la rue Des Vétérans jusqu'aux dernières maisons.

ADOPTE

Résolution félicitations, personnalité de l'année

87-29

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil félicite chaleureusement M. André Charlebois, choisi personnalité de l'année par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, et désire souligner à l'attention de ses concitoyens, la participation active de Monsieur Charlebois à la vie communautaire de notre Ville.

ADOPTE

Résolution de félicitations, association de l'année

87-30

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil félicite l'Association des résidents de Châteaudun, choisie "Association de l'année" à Cap-de-la-Madeleine, le Conseil voulant s'associer à cet hommage pour souligner l'implication profonde de ses membres dans la vie communautaire de notre Ville.

ADOPTE

Résolution de félicitations, investissement de l'année

87-31

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil félicite M. et Mme Robert Fournier, propriétaires du marché Des Plateaux, reconnu par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine comme ayant été l'investissement de l'année, et les membres du Conseil, par la présente résolution, veulent lui manifester son support pour cette remarquable initiative.

ADOPTE

Résolution de félicitations, entreprise de l'année

87-32

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite l'entreprise Bell-Horizon de MM. Serge et Laurent Bellemare, ayant été choisie entreprise de l'année par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, et reconnaît les efforts déployés par ces derniers au cours de l'année écoulée pour assurer le progrès de nos concitoyens.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 janvier 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-33

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-01-05

87-34

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 janvier 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 janvier 1987

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Jeannot Paquin
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour de la commission permanente ont fait l'objet de résolutions qui ont été adoptées à la séance publique du Conseil tenue le même jour.

CORRESPONDANCE:

- Conciliation de banque, novembre 1986.

- Deux (2) lettres du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: programme d'aide au développement des équipements de loisir 1986-1987.

  1- éclairage du terrain de soccer
  2- supports pour bicyclettes

  Ces demandes sont refusées.

- Lettre de M. Alain Giguère, prêt du Centre Culturel pour le 30 mai 1987 (refusé).

- Lettre de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges: programme national de soutien aux loisirs.

- Lettre de l'U.M.Q.: rencontre avec le président de l'U.M.Q. à l'hôtel de ville, le 28 janvier 1987 à 19 heures.

- Lettre du ministère des Affaires municipales, extension projet Revicentre.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-01-05

87-35

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 janvier 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

87-36

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 janvier 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 30347 à 30349 incl....	29 173,52 $
2)	les paies nos 49 à 53 inclusivement...	431 214,51 $
3)	effets bancaires retournés, frais bancaires pour taux de change en fonds U.S. et coût supplémentaire pour abonnements en fonds U.S.....	882,81 $
le tout totalisant un déboursé de:		461 270,84 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

87-37

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 janvier 1987, comprenant chèques numéros 30350 à 30529 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 363 060,04 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-38

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Paul Lanouette	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Percien Mélançon	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Jean-Baptiste Guilbeault	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Ernest Desmarais	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lucien Provencher	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Léo Trottier	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Roger Laliberté	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Réginald Lambert	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Léokime Baribeault	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution concernant demande à la Régie des permis d'alcool par Promotions 3 XXX inc.

87-39

ATTENDU QUE Promotions 3 XXX inc., restaurant 3 XXX, 830, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine, a déposé une demande pour un permis additionnel de un (1) restaurant, autorisation de danse et spectacles dans un bar;

ATTENDU QUE cette demande pour un permis additionnel de un bar danse et spectacles n'est pas conforme au règlement de zonage numéro 620 présentement en vigueur dans ce secteur de la ville où est situé l'établissement;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un tel permis par la Régie des permis d'alcool du Québec à cet établissement.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-40

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 1987 de la Commission d'urbanisme, soit et est adopté aux articles 1 à 12 inclusivement, et qu'il soit ajouté à l'article 10, qu'une rue soit aussi prévue pour aller rejoindre le terrain voisin appartenant à l'Hydro-Québec.

ADOPTE

Résolution pour fixer la participation des riverains aux règlements d'emprunt

87-41

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-263 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Qu'à partir du 20 janvier 1987, le montant maximum pour les répartitions locales imposées aux propriétaires riverains, soit fixé à 40 $ le mètre linéaire, pour tous les règlements d'emprunt qui seront adoptés après cette date. Pour les fins de cette résolution, les travaux de répartitions locales comprennent aqueduc, égout, trottoirs, bordures de rues et travaux de pavage.

Le Conseil accepte également le rapport du Directeur général de la Ville en date du 19 janvier 1987 concernant les répartitions locales.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement

87-42

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation, au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation de services d'égout et d'aqueduc sur les rues Frontenac et Lepage (plans nos E-701 et E-709).

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

87-43

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 24 décembre 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2823 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée

87-44

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 1er janvier 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2897 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée

87-45

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 24 décembre 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,3830 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée

87-46

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 1er janvier 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,3904 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'essence sans plomb

87-47

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 13 novembre 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4355 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

87-48

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 1er janvier 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4425 $ le litre.

ADOPTE

Résolution de congédiement

87-49

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De ne plus retenir les services de Mlle Carmen Laliberté comme serveuse au restaurant de l'aréna.

ADOPTE

Résolution de congédiement

87-50

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De ne plus retenir les services de M. David Furlatt.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, engagement préposé à l'entretien des puits

87-51

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Bruno Genesse soit engagé à compter du 21 janvier 1987 comme préposé à l'entretien des puits aux conditions de la convention collective des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, protection du voisinage

87-52

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le service de la Trésorerie soit autorisé à verser une subvention de 7 000 $ au comité de protection du voisinage. Ce comité devra produire à la Ville, à la fin de l'année, ses états financiers. Egalement, la Ville nomme le lieutenant Pierre Duguay pour agir comme personne ressource sur le comité de protection du voisinage. Son travail consistera à fournir de l'information et ainsi à servir d'intermédiaire entre le comité de protection du voisinage et les autorités municipales. Ce travail ne devra pas excéder en moyenne, une journée de travail par semaine.

ADOPTE

Résolution concernant les tarifs pour la délivrance de documents municipaux

87-53

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 83-154 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que les membres du Conseil acceptent les nouveaux tarifs suggérés pour la délivrance des documents municipaux ci-dessous mentionnés, effectifs le 19 janvier 1987:

		TARIFS PROPOSES:	
a)	Rapport d'accident (service de la police)		5,00 $
b)	Certificat de toute nature		2,00 $
c)	Page photocopiée 8-1/2 x 11 ou 14		0,25 $
d)	Page dactylographiée ou manuscrite 8-1/2 x 11 ou 14		2,50 $
e)	Plan général des rues (imprimé) 1 000 pieds au pouce		1,00 $
f)	Carte de la ville		2,00 $
g)	Plaque automobile promotionnelle		2,00 $
h)	Copie du rôle d'évaluation		0,07 $ par unité d'évaluation
i)	Copie de règlement	la page maximum	0,25 $ 35,00 $
j)	Etats financiers		2,00 $
k)	Plan cadastral	coût réel de la copie	
l)	Liste de contribuables ou résidents		0,01 $ du nom
m)	Pour tous les autres documents, tels que: plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine, etc...	coût réel de la copie	

ADOPTE

Résolution acceptant liste personnel à l'essai au service des Travaux publics

87-54

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la liste du personnel à l'essai pour le service des Travaux publics, soumise à la présente séance du Conseil, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 759

87-55

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 759, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de 50 000 $ pour la construction d'un abri, l'achat et l'installation de pompes de raccordements mécaniques et électriques, d'installation de pompes doseuses et de clôture (puits no 37)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement emprunt travaux rue Campagna

87-56

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE FONDATION DE RUES, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LA RUE CAMPAGNA".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, modification au règlement numéro 755

87-57

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 755".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, modification au règlement numéro 756

87-58

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 756".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement préposé temporaire à l'entretien des patinoires extérieures

87-59

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Robert Lalonde soit engagé comme préposé temporaire à l'entretien des patinoires extérieures, aux conditions de la convention collective des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement serveuses au restaurant de l'aréna

87-60

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Mlles Nancy Chamberland et Caroline Ferschke soient engagées comme serveuses au restaurant de l'aréna.

ADOPTE

Avis de motion, règlement détecteurs de fumée

87-61

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DESTINES A AVERTIR EN CAS D'INCENDIE (DETECTEURS DE FUMEE)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de janvier 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution autorisant vente de filets

87-62

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville vende à la corporation municipale de la paroisse de St-Etienne des Grès, la paire de filets qui servait à l'aréna, pour le prix de 500 $.

ADOPTE

Résolution, signature amendement de contrat

87-63

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'amendement au contrat tripartite relatif à l'article 38, dossier 147,656.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel au mouvement F.A.R.

87-64

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel, le 14 février 1987, au mouvement F.A.R. (famille, accueil, référence).

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire à la bibliothèque

87-65

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que Mlle Elise Pellerin soit embauchée de façon temporaire à la bibliothèque municipale, pour une période de 52 semaines, à raison de 16 heures par semaine, à compter du 20 janvier 1987.

ADOPTE

Résolution d'appui à la station radiophonique C F C Q-FM

87-66

ATTENDU les buts que se propose la station radiophonique C F C Q-FM qui sont d'ordre éducatif;

ATTENDU que la Ville a pris connaissance de la programmation qui est axée sur les valeurs spirituelles, sociales, culturelles, économiques et politiques en vue de favoriser le développement individuel et collectif;

ATTENDU que la Ville appuie la démarche éducative actuelle de la station;

ATTENDU que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine est entièrement d'accord avec ces objectifs ainsi que sur les moyens financiers pour les atteindre, notamment par les revenus que lui procurera la publicité faite sur les ondes; en conséquence,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie sans réserve la demande de renouvellement de la licence de C F C Q-FM auprès du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (C.R.T.C.).

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 février 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-67

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-01-19

87-68

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 janvier 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 janvier 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Dîner bénéfice de la Fondation du Québec des maladies du coeur

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'un billet au montant de 125 $ pour le dîner bénéfice de la Fondation du Québec des maladies du coeur, chapitre de Trois-Rivières, pour le 14 février 1987.

b) Annonce dans le programme souvenir du tournoi "Invitation Labatt"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement d'une annonce au montant de 200 $ dans le programme souvenir qui sera publié à l'occasion du tournoi provincial "Invitation Labatt" qui aura lieu les 26, 27, 28 février et 1er mars 1987.

c) Versement subvention au carnaval d'hiver de la Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 250 $ au carnaval d'hiver de la Mauricie inc. pour le sprint de Cap-de-la-Madeleine.

d) Congrès de la fédération des villes jumelées

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire à assister au congrès de la fédération des villes jumelées, au mois de juillet prochain.

CORRESPONDANCE:

- Rapport du Trésorier déposé conformément à l'article 87 de la loi sur les élections dans certaines municipalités.

- Lettre de Parents-Secours de Cap-de-la-Madeleine concernant la pose de panneaux routiers aux abords des écoles.

- Lettre de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges sur l'échange de terrains sur la rue Barkoff.

- Lettre de Mme Thérèse Gervais pour nommer le parc-école de la Ferté: "Marcel Gervais".

- Lettre de M. Michel Champagne, fonds Laprade.

- Lettre de l'Association canadienne de la sclérose en plaques: campagne 1987.

- Rapport des permis de construction pour le mois de décembre 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-01-19

87-69

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 janvier 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-70

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 janvier 1987, comprenant les chèques numéros 30530 à 30730 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 793 743,77 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 793 743,77 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 7,95%:	500 000,00 $
-	un placement au taux de 8,375%:	1 000 000,00 $
-	service de la dette:	1 474 643,61 $
		2 974 643,61 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-71

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Louis-François Grenier	Prop. par cons. J. Paquin
M. Gilles L'Heureux	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Paul Boisclair	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Alexandre Laliberté	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Ginette C.-Normandeau	Prop. par cons. J. Paquin
M. Maurice Bilodeau	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Armand Villeneuve	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

87-72

CONSIDERANT que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 737 000 $;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les sept (7) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire:	Prix offert:	Montant:	Taux:	Echéance:	Loyer:
Lévesque, Beaubien inc.	98,929	102 000 $	7½%	1988	
		110 000	8 %	1989	
		119 000	8¼%	1990	
		128 000	8½%	1991	
		278 000	8¾%	1992	8,8732

Nom du soumissionnaire:	Prix offert:	Montant:	Taux:	Echéance:	Loyer:
McNeil, Mantha inc.	98,82	102 000 $	7½%	1988	
		110 000	8 %	1989	
		119 000	8¼%	1990	
		128 000	8½%	1991	
		278 000	8¾%	1992	8,9112
Geoffrion, Leclerc inc.	98,73	102 000 $	7½%	1988	
		110 000	8 %	1989	
		119 000	8¼%	1990	
		128 000	8½%	1991	
		278 000	8¾%	1992	8,9426
Tassé & Ass. ltée	98,67	102 000 $	7½%	1988	
		110 000	8 %	1989	
		119 000	8¼%	1990	
		128 000	8½%	1991	
		278 000	8¾%	1992	8,9636
Banque Nationale du Canada et Nesbitt, Thompson	98,70	102 000 $	7¾%	1988	
		110 000	8 %	1989	
		119 000	8¼%	1990	
		128 000	8½%	1991	
		278 000	8¾%	1992	8,9645
Walwyn, Stodgell Brault, Guy, O'Brien	98,67	102 000 $	7½%	1988	
		110 000	8 %	1989	
		119 000	8½%	1990	
		128 000	8½%	1991	
		278 000	8¾%	1992	9,0000
Dominion Securities	98,57	102 000 $	7¾%	1988	
		110 000	8 %	1989	
		119 000	8½%	1990	
		128 000	8¾%	1991	
		278 000	8¾%	1992	9,0967

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien inc. s'est avérée être la plus avantageuse; il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 737 000 $, de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien inc.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations en vertu de divers règlements d'emprunt

87-73

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 737 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
293	5 000 $

Règlement numéro	Pour un montant de
380	245 000 $
451	32 500 $
453	114 000 $
455	97 500 $
509	131 000 $
512	38 500 $
513	12 500 $
514	30 500 $
515	22 000 $
516	5 000 $
517	3 500 $
	737 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises; il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 737 000 $:

1.- Les obligations seront datées du 2 mars 1987;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11,5% l'an sera payé semi-annuellement le 2 septembre et le 2 mars de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q.- Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations

87-74

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 737 000 $ effectué en vertu des règlements numéros 293, 380, 451, 453, 455, 509, 512, 513, 514, 515, 516 et 517, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 2 mars 1987), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 451, 453 et 455; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel

87-75

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 1er février 1987, un montant de 488 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 832 500 $ pour une période de 5 à 10 ans, en vertu des règlements numéros 509, 512, 513, 514, 515, 516, 518 et 380;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 2 mars 1987;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q.- Chapitre D-7, article 17), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations; il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 488 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 2 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-76

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 387-2409-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 janvier 1987, et portant le numéro 7077.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par la Corporation immobilière mauricienne pour fins d'ouverture de rues

87-77

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Corporation immobilière mauricienne inc., les lots numéros 671-166, 671-167, 671-180, 671-198, 671-211 et 671-212 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement

87-78

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Du Parc, Comeau et Buisson, plans numéros E-713, E-714 et E-715.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel colorée

87-79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 14 janvier 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2997 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'essence sans plomb

87-80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 24 janvier 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4575 $ le litre.

ADOPTE

Résolution pour abroger la résolution numéro 87-49

87-81

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-49 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, salaire de la technicienne à la bibliothèque municipale

87-82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le salaire de la technicienne à la bibliothèque municipale, Mlle Elise Pellerin, soit fixé à 9,12 $ l'heure.

ADOPTE

Résolution nommant responsable, programme détecteur de fumée

87-83

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le lieutenant Pierre Duguay soit nommé responsable du programme détecteur de fumée, et que toute dépense concernant ce projet soit approuvée par le responsable administratif de la sécurité publique.

ADOPTE

Résolution refusant le grief de M. Robert Thibeault

87-84

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief de M. Robert Thibeault en date du 20 janvier 1987.

ADOPTE

Avis de motion, travaux municipaux rues Du Parc, Comeau et Buisson

87-85

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES DU PARC, COMEAU ET BUISSON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de février 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux municipaux rue Thibeau, programme d'assainissement des eaux

87-86

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'EGOUT PLUVIAL, D'AQUEDUC, DE TROTTOIRS ET DE PAVAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX SUR LA RUE THIBEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de février 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 760

87-87

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 760, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 180 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Campagna", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règlement numéro 674 (vidanges)

87-88

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 674 CONCERNANT LA CUEILLETTE DES ORDURES MENAGERES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de février 1987.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption de plan

87-89

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-99 à 412-126 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 janvier 1987, et portant le numéro 7069.

ADOPTE

Résolution cession de terrain par Gestion Carol Lamarre pour fins d'ouverture de rues

87-90

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Gestion Carol Lamarre inc., les lots numéros 412-25 et 412-26 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-91

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 412-98 et 645-8 soit désignée sous le nom de "Laurier" en l'honneur de Sir Wilfrid Laurier qui fut premier ministre du Canada de 1896 à 1911 et chef du parti libéral du Canada de 1891 à 1919. Il siégea aussi à Québec comme député provincial.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-92

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 412-26 et 645-21 soit désignée sous le nom de "Biron", en l'honneur de M. J.-Edouard Biron qui fut fonctionnaire municipal durant 42 ans et trésorier municipal de nombreuses années.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-93

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 412-25 soit désignée sous le nom de "Beaudin" en l'honneur de M. Arthur Beaudin qui fut fonctionnaire municipal durant 32 ans et greffier municipal de nombreuses années.

ADOPTE

Résolution concernant balancement du réseau d'aqueduc à la grandeur de la Ville

87-94

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'accepter l'offre de services de Pluritec ltée de janvier 1987, pour l'étude du balancement hydraulique du réseau d'aqueduc de la Ville au montant total de 17 500 $, divisé comme suit:

Phase I - 7 600 $
Phase II - 9 900 $.

ADOPTE

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant salaire des maire et conseillers

87-95

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion d'un règlement décrétant le traitement annuel versé au maire et aux conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine, conformément à l'article 65.6 de la loi des Cités et Villes, en y joignant le projet de tel règlement conformément aux dispositions de l'article 65.7 de ladite loi.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de février 1987

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de congédiement de G. Fournier

87-96

ATTENDU la résolution 83-201 du 9 mai 1983;

ATTENDU la résolution 83-211 du 16 mai 1983;

ATTENDU les faits mis en preuve lors de l'enquête publique de la Commission de Police du Québec et portant sur la conduite de Monsieur Gérald Fournier;

ATTENDU les blâmes sévères formulés par la Commission de Police du Québec à l'endroit de Monsieur Gérald Fournier;

ATTENDU les recommandations concernant Monsieur Gérald Fournier formulées par la Commission de Police du Québec;

ATTENDU que la Ville ne peut appliquer, dans les circonstances, lesdites recommandations;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine mette fin à l'emploi de Monsieur Gérald Fournier.

ADOPTE

Résolution concernant rapport de la firme Leroux, Beaudry

87-97

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accepter le rapport de la firme Leroux, Beaudry, Picard et Ass., concernant les plaintes déposées par la S.H.Q. au bureau de révision de l'évaluation financière du Québec pour les immeubles situés sur notre territoire et dont elle est propriétaire, ces causes devant être entendues le 9 avril prochain. La Ville accepte les recommandations de la firme quant à l'entente proposée et avise la firme en conséquence.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution concernant les contenants Rouli-bac

87-98

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la location sur une base volontaire seulement, des contenants Rouli-bac pour une période maximum de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 janvier 1988, pour un total maximum de 2000 contenants distribués à des endroits approuvés par l'entrepreneur, aux taux de location suivants:

3,85 $ par mois, plus taxes;
11,55 $ pour trois (3) mois, plus taxes;
21,00 $ pour six (6) mois, plus taxes;
41,00 $ par année, plus taxes.

Qu'une expérience pilote soit réalisée sur un total de 200 à 300 logements locatifs.

Qu'en décembre 1987, une décision soit prise quant à l'utilisation généralisée de ces contenants.

ADOPTE

Avis de motion, réfection toit et murs garage municipal

87-99

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET DES MURS EXTERIEURS AINSI QUE POUR DES MODIFICATIONS ELECTRIQUES AU GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de février 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant kiosque d'information municipale

87-100

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Directeur général de la Ville soit autorisé à faire l'achat d'un kiosque pour servir à des fins d'information municipale lors des différentes activités auxquelles la Ville est invitée à participer.

ADOPTE

Résolution concernant réparations au kiosque d'information touristique

87-101

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les réparations nécessaires soient effectuées au kiosque d'information touristique, ces réparations consistant à faire le ménage à l'intérieur du kiosque principalement.

ADOPTE

Résolution concernant taux de location de machinerie

87-102

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville pour l'année 1987, soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Résolution, taux de location de camion

87-103

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le taux horaire de 45 $ l'heure pour la location d'un camion Ford LT9000, avec charrue réversible, fourni par Excavation Fournier ltée, soit accepté.

ADOPTE

Résolution prêt du Centre Culturel, collecte de sang

87-104

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel les 18 et 19 février 1987 pour la collecte de sang qui y sera tenue ces journées là, et organisée sous les auspices de la Croix-Rouge.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain

87-105

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser la vente à "Les entreprises Louki inc." d'un terrain situé dans le site industriel de la Ville, sur la rue Radnor, lot partie 419 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, et le contrat ne sera signé qu'une fois obtenue l'approbation du ministère de l'Industrie et du Commerce. Les frais d'arpentage dudit terrain étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution concernant la pré-retraite de M. J. Bettez

87-106

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte la pré-retraite de M. Jacques Bettez selon les modalités de l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de citoyens concernant le Club de Curling du Cap.

- Lettre de Les Boisés de Châteaudun, demande d'installation de services d'utilité publique.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

5969

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-67, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 27 janvier 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

723 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-67, et 83 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-67 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-68, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 27 janvier 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-68, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-68 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5971

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-69, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 27 janvier 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-69, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-69 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-70, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 27 janvier 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-70, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-70 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

5973

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-71, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 27 janvier 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

879 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-71, et 99 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-71 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-72, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 27 janvier 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-72, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-72 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 février 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-107

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-02-02

87-108

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 février 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-67

87-109

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-67, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 3 et 4 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-68

87-110

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-68, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 3 et 4 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-69

87-111

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-69, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 3 et 4 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-70

87-112

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-70, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 3 et 4 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-71

87-113

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-71, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 3 et 4 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-72

87-114

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-72, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 3 et 4 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 février 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution acceptant le rapport de la réunion du Comité des loisirs

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du 26 janvier 1987 du Comité des loisirs, aux articles 1 à 5 inclusivement.

b) Résolution autorisant MM. Nadeau, Sherping et Marcoux à assister au congrès de l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise MM. Roger Nadeau, Brian Sherping et Ronald Marcoux à assister au congrès de l'A.Q.T.E. qui aura lieu à Montréal, les 5 et 6 mars 1987, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires 1987.

c) Résolution autorisant la publication d'une annonce, programme souvenir du congrès de l'U.I.E.P.B.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de 1/4 de page dans le programme souvenir à être publié à l'occasion du congrès régional de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau (prix: 75 $).

d) Résolution autorisant l'arpentage de la rue Lepage

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jean-Marie Chastenay, a.g., à faire l'arpentage de la rue Lepage à être cédée à la Ville et aux frais de cette dernière, ainsi que le prolongement de la rue portant le numéro de cadastre 564-118.

CORRESPONDANCE:

- Rapport du Directeur des Travaux publics sur l'enlèvement de la neige en 1986.

- Lettre de M^{e} Bertrand Lamothe, club de curling du Cap (1986) inc.: avis de retrait de leur demande de permis de spectacles.

- Lettre de la S.H.Q.: logement social.

- Lettre de MM. Jeannot et Jocelyn Diamond pour achat d'un terrain sur la rue Vachon.

- Lettre de la Fédération canadienne des municipalités concernant son intervention auprès du gouvernement canadien au sujet de l'imposition d'un droit commercial sur les licences radios des municipalités.

- Lettre du club Optimiste de Trois-Rivières: sport hommage optimiste 04, 7 février 1987.

- Documentation déposée concernant l'installation du F.A.R. sur la rue Rocheleau.

- Rapport sur les projets faisant l'objet d'une demande de subventions au fonds Laprade.

- Rapport sur les projets municipaux concernant des demandes de subvention au gouvernement provincial.

- Avis d'arbitrage: M. François Duguay.

- Rapport du Directeur général sur les enseignes clignotantes.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-02-02

87-115

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 février 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-116

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 février 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 30731 à 30888 incl...	2 989 337,26 $
2)	les paies nos 1 à 4 incl.....	354 622,62 $
3)	effets bancaires retournés, abonnements en fonds U.S. et frais bancaires pour taux de change en fonds U.S. pour le mois de décembre 1986.....	1 709,43 $
	le tout totalisant un déboursé de:	3 345 669,31 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 345 669,31 $ est inclus un placement de 2 500 000 $ au taux de 7,80%.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-117

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilbrod Tremblay	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Arthur Brousseau	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Yvette Courchesne	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Pierre Chartier	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Lorenzo Hamelin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Raoul Rheault, chanoine	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Constant Toupin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Réal Camirand	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Georges Mongrain	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jeannot Vivier	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-118

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 février 1987, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement, sauf que pour ce qui est de l'article 3, le règlement devra être amendé de façon à ce que les studios de culture physique soient mis dans une autre catégorie que celle à laquelle ils appartiennent présentement aux fins du règlement de zonage.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-119

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406-A-1-2-1, 406-A-2-2, 407-1-1 et 407-139-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 5 février 1987, et portant le numéro 34 952.

ADOPTE

Résolution pour abroger et remplacer la résolution numéro 86-738, nom de rue

87-120

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 86-738 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

"Que la rue portant le numéro de cadastre 671-180 soit désignée sous le nom de "Champoux" en l'honneur de Claude Champoux, conseiller municipal de 1973 à 1986 et impliqué dans différents mouvements et organisations de la Ville".

ADOPTE

Résolution, entente Société québécoise d'assainissement des eaux

87-121

ATTENDU QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux entreprendra les travaux de construction de l'intercepteur Cap-Sud sur les rues Thibeau et Fusey;

ATTENDU QUE la Ville doit effectuer des travaux de nature connexe aux travaux ci-haut mentionnés, soit la mise en place d'une conduite pluviale, le remplacement d'une conduite d'aqueduc, des branchements de service et la réfection de trottoirs et de pavage sur ces mêmes rues de même que sur la rue De Grandmont;

ATTENDU QU'il y va de l'intérêt des parties que ces travaux soient réalisés en même temps; il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux que les travaux municipaux soient exécutés en même temps que l'intercepteur Cap-Sud.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanément à des travaux de construction de l'intercepteur Cap-Sud par un seul et même entrepreneur.

Le tout, selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui a été soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Résolution, vente terrain Les constructions Piem inc.

87-122

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Les constructions Piem inc. un emplacement connu et désigné sous les numéros 418-672 et 419-750 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 4345,9 m.c., au prix de 1,60 $ le mètre carré, payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Danielle Lesieur et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 896,4 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 3449,5 m.c.

ADOPTE

Résolution autorisant entente, projet Revicentre

87-123

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer une entente entre M. Eugène Caron et Mme Jeannine Pothier des numéros civiques 80-A et 84 de la rue Fusey respectivement aux frais de la Ville, concernant un conduit d'électricité à poser à partir d'un point de livraison situé sur la propriété de M. Eugène Caron, ces travaux étant nécessaires dans le cadre du projet Revicentre, tel qu'expliqué dans la lettre du 9 février 1987 de M. Albert Fortin.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette entente.

ADOPTE

Résolution, projet Infocarte II

87-124

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au programme Développement de l'emploi, l'autorisation de conserver les immobilisations suivantes:

1 télécouleur FLR-425 RCA, série 606699293, acquis au coût de 379 $;

1 appareil VLT-270 vidéo RCA, série 527450629, acquis au coût de 379 $.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à ce que les immobilisations acquises à même les fonds du projet numéro 6888RH6 parrainées dans le cadre du programme Infocarte II seront utilisées aux fins suivantes:

- Inciter et renseigner les citoyens à la prévention du crime;

- Former les bénévoles de Protection du voisinage;

- Faire visionner aux policiers les films vidéos présentés aux membres de Protection du voisinage.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

87-125

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Normand Vivier soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er mars au 30 juin 1987 inclusivement.

ADOPTE

Avis de motion, travaux municipaux rue Frontenac

87-126

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE, PROLONGEMENT DE LA RUE FRONTENAC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de février 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 674-A (vidanges)

87-127

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 674-A, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 674 concernant la disposition des déchets solides dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 762, travaux municipaux rues Fusey, Thibeau et De Grandmont

87-128

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 762, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 550 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, de trottoirs et de pavage devant être exécutés sur les rues Fusey, Thibeau et De Grandmont", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 763, travaux municipaux rues Comeau, Buisson et Du Parc

87-129

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 763, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 700 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Comeau, Buisson et Du Parc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, programme "Défi 87"

87-130

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que douze (12) personnes soient engagées dans le cadre du programme "Défi 87" afin d'instaurer l'animation dans les parcs durant l'été 1987.

Il est aussi résolu que M. Roger Gravel, directeur du service Loisirs et Culture et Mme Monique Labrie, contrôleur, soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, tout document officiel avec le gouvernement du Canada concernant la demande de contribution dans le cadre de ce programme.

ADOPTE

Résolution concernant le travail de matrone à la Sécurité publique

87-131

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les services de l'agence Pinkerton soient retenus pour le travail de matrone lorsqu'un tel travail sera nécessaire au service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, subvention à la Fondation du Québec des maladies du coeur

87-132

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'un montant de 25 $ soit versé à la Fondation du Québec des maladies du coeur, chapitre du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant les fausses alarmes

87-133

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES DES SYSTEMES D'ALARME RELIANT LES USAGERS DU BUREAU DE LA PROTECTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de février 1987.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement secrétaire à la Sécurité publique

87-134

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Mme Suzanne Sévigny soit engagée comme secrétaire du Directeur du service de la Sécurité publique, à compter du 24 février 1987, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau (conditionnel à l'affichage).

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire aux Travaux publics

87-135

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Mme Ginette Legendre Plante soit engagée comme secrétaire au service des Travaux publics, à compter du 2 mars 1987, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, location local à la Chambre de Commerce

87-136

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville défraie à l'O.M.H. la location du local occupé par la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine au Manoir du Vieux Moulin, au coût de 100 $ par mois.

ADOPTE

Résolution autorisant stationnement rue Vachon le 18 février

87-137

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser le stationnement sur la rue Vachon le 18 février 1987, à l'occasion de l'événement spécial qui sera tenu au Tennis Intérieur Mauricien, tel que demandé dans une lettre du 13 février 1987.

ADOPTE

Résolution, vente terrain rue St-Emile

87-138

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Raymond Bérubé, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un terrain connu et désigné comme étant une partie du numéro 406-301 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et tel que ci-après décrit:

De figure irrégulière, borné au nord-est par le résidu du lot numéro 406-301, au sud-est par une partie du lot numéro 657, au sud-ouest par le lot numéro 410-12 et au nord-ouest par le lot numéro 406-300; mesurant dix mètres et trente-six centimètres (10,36 m.) au sud-est et au nord-ouest par une profondeur de trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m.) au nord-est et au sud-ouest, contenant en superficie trois cent quinze mètres carrés et huit centimètres carrés (315,8 m.c.), pour le prix total de 3 500 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

CORESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de Mme Julie Mathieu concernant la réglementation des patinoires.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

5 9 8 7

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 759, autorisant un emprunt de 50 000 $ pour la construction d'un abri, l'achat et l'installation de pompes de raccordements mécaniques et électriques, d'installation de pompes doseuses et de clôture (puits no 37).

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 10 février 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 759, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 759 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 760, autorisant un emprunt de 180 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Campagna.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 10 février 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 février 1987, de 9 heures à 19 heures.

5 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 760, et 3 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 760 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de février 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 mars 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-139

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-02-16

87-140

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 février 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 759

87-141

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 759, autorisant un emprunt de 50 000 $ pour la construction d'un abri, l'achat et l'installation de pompes de raccordements mécaniques et électriques, d'installation de pompes doseuses et de clôture (puits no 37) et tenue les 17 et 18 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 760

87-142

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 760, autorisant un emprunt de 180 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Campagna, et tenue les 17 et 18 février 1987, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 février 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Utilisation partie rue Rochefort par Gestion B.C.G.P.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation de la partie de la rue Rochefort portant le numéro de cadastre 387-42-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, par Gestion B.C.G.P. pour une période de cinq (5) ans.

Advenant un usage dérogatoire aux règlements municipaux, la Ville se réserve le droit de mettre fin à l'entente après un avis préalable de trente (30) jours.

b) Tarif de location de la glace à l'aréna pour l'école de hockey

Le Conseil réuni en commission permanente, fixe le tarif de la location de la glace à l'aréna à 80 $ l'heure pour l'école de hockey organisée par Hockey Mauricie, qui doit avoir lieu les deux (2) dernières semaines du mois d'août 1987. Cette location est consentie pour la dernière fois.

CORRESPONDANCE LUE:

- Accusé réception de M. Michel Champagne, député: demandes de la Ville concernant le fonds Laprade.

- Dépôt de la requête en évocation (M. Gérald Fournier).

- Lettre de M. René Piché: projet Les Rives du St-Maurice.

- Lettre de Mme Ernestine Laquerre, achat de ruelle (refusé).

- Rapport des permis de construction, mois de janvier 1987.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-02-16

87-143

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 février 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-144

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 27 février 1987, comprenant les chèques numéros 30889 à 31047 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 693 133,16 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 693 133,16 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 7,60%	1 000 000 $
-	un placement au taux de 7,45%	500 000 $
		1 500 000 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-145

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Donat Boisvert	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Johnny Poirier	Prop. par cons. N. Vivier
M. Jean-Louis Jacques	Prop. par cons. N. Vivier
M. Conrad Lafrance	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Madeleine Paulin	Prop. par cons. J. Paquin
M. André Ringuette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Claude Bélanger	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-146

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406-A-2-3 et 407-139-3 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 16 février 1987, et portant le numéro 35 011.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-147

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 399-2-2-1, 406-A-1-2-2, 406-A-1-2-3 et 407-1-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 16 février 1987, et portant le numéro 35 011.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-148

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 418-673 et 419-751 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 février 1987, et portant le numéro 7 088.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer ledit plan pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acquisition de terrain par la Ville

87-149

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de M. Gérard Lamy, de Mme Claire Lamy et de Mme Nicole Lamy, les parties du lot 564 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, le

tout telles qu'elles apparaissent à la description ci-jointe faite par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., le 11 février 1987 (# 69-30-1 de ses minutes).

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-150

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 564-134 et 564-135 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 février 1987, et portant le numéro 6930.

N.B.: La Ville n'est pas propriétaire des lots cadastrés.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée

87-151

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 19 février 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4004 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile semi-lourde #4

87-152

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 11 février 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,208 $ le litre.

ADOPTE

Résolution de félicitations, organisateurs de la course de chiens

87-153

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent les organisateurs de la classique internationale de chiens qui a eu lieu les 20, 21 et 22 février dernier, pour le beau succès remporté lors de cet événement et qui permet de faire connaître notre Ville loin à l'extérieur de ses limites et de notre région.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-73, zonage

87-154

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-73, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-155

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-73)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-74, zonage

87-156

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-74, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-157

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-74)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-75, zonage

87-158

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-75, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-159

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par le loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-75)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-76, zonage

87-160

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-76, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-161

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-76)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 605-A, fausses alarmes

87-162

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 605-A, intitulé: "Règlement abrogeant le règlement numéro 605 concernant les fausses alarmes des systèmes d'alarme reliant les usagers du bureau de la protection publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 764, travaux municipaux rue Frontenac

87-163

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 764, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir la rue Frontenac, de Jean-Lesage à Lamy", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant brigade de pompiers

87-164

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE POMPIERS LUI PERMETTANT D'ACCORDER SES SERVICES A UNE AUTRE CORPORATION MUNICIPALE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement numéro 495-E, circulation

87-165

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 495-E CONCERNANT LA CIRCULATION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant divers règlements d'emprunts

87-166

ATTENDU QUE nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunt pour certains règlements d'emprunts; il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

Numéro de règlement	Montant à annuler
705	36 000 $
725	5 000
724	7 000
726	162 000
734	17 000
737	230 000
742	125 000
740	32 500
739	50 000
	664 500 $

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumissions, souliers, bottines et claques

87-167

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de Chaussures Lavergne inc., pour la fourniture de 11 paires de souliers "Oxford Blucher" au montant de 50 $ la paire, de 2 paires de bottines "Blucher" au montant de 57 $ la paire, de 73 paires de bottines "Congress" au montant de 63 $ la paire, de 39 paires de claques basses au montant de 11,50 $ la paire et de 47 paires de claques hautes au montant de 13 $ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumissions, pantalons

87-168

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin & Lévesque inc. pour la fourniture de 38 pantalons du constable (été), au montant de 30,50 $ chacun, de 38 pantalons du constable (3 saisons), au montant de 33,50 $ chacun, de 5 pantalons d'officier (été) au montant de 28,75 $ chacun, et de 5 pantalons d'officier (3 saisons) au montant de 31,75 $ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bas

87-169

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Qué-Sec enr. pour la fourniture de 188 paires de bas (hiver) au montant de 2,40 $ la paire et de 45 paires de bas (été) au montant de 1,92 $ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, cravates et foulards

87-170

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de William Scully ltd, pour la fourniture de 129 cravates au montant de 2,43 $ chacune et de 43 foulards au montant de 5 $ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mitaines

87-171

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc., pour la fourniture de 43 paires de mitaines de 19,40 $ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gants

87-172

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises Distribec inc. pour la fourniture de 43 paires de gants au montant de 13,35 $ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 87-83

87-173

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-83 soit modifiée en ajoutant "et le lieutenant Guy Bettez".

ADOPTE

Résolution, retrait de la M.R.C.

87-174

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine fait partie de la Municipalité régionale de comté de Francheville depuis sa création et qu'elle a participé activement à l'élaboration du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement est maintenant déposé et en vigueur;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine possède toutes les infrastructures et toutes les ressources lui permettant de jouer pleinement son rôle;

ATTENDU QUE le coût de ces ressources et de ces infrastructures est déjà assumé par les contribuables de son territoire;

ATTENDU QUE le mode de répartition prévu à l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (répartition des dépenses proportionnellement à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables) n'est pas représentatif des services reçus de la M.R.C.;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'adresse au Ministre des Affaires municipales pour se retirer de la Municipalité régionale de comté de Francheville.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-175

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 566-10, 566-29 et 566-39 soit désignée sous le nom de "DEVEAU" en l'honneur de Hospice Deveau, un des cinq premiers conseillers municipaux en 1845.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-176

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 406-A-2-3 et 407-139 soit désignée sous le nom de "PERREAULT" en l'honneur de Isidore Perreault, ancien propriétaire du moulin à farine du Cap en 1865 et son fils Cyrille en 1915. Mme Cyrille Perreault est propriétaire d'un magasin général de 1879 à 1927, le seul du genre dans le temps. Le docteur C. Nestor Perreault fut directeur gérant de la caisse populaire de Ste-Madeleine de 1943 à 1957.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-177

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 566-6 soit désignée sous le nom de "HASTY" en l'honneur de Albert Hasty, qui fut conseiller municipal de 1946 à 1949.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-178

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 406-A-1-2-2, 406-A-1-2-3 et 407-1-2, soit désignée sous le nom de "LANOUETTE" en l'honneur de Samuel Lanouette, ancien propriétaire du moulin à farine du Cap en 1877 et son fils Joseph de 1903 à 1911. Fernand, fils de Henri et petit-fils de Samuel, ouvre en 1940, la première pharmacie de Cap-de-la-Madeleine, il est aussi très actif dans les mouvements sociaux de la Ville.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-179

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Belleau, Mgr-Laflèche, Gagnon, Bouffard, Fauteux et Des Prairies, tel que montré sur les plans E-710, E-711, E-712 et A-589.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-180

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Lamy, tel que montré sur les plans E-702 et E-704.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt pour achat équipement et divers travaux

87-181

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'EQUIPEMENT ET DIVERS TRAVAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux de repavage

87-182

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE REPAVAGE DE RUES DANS LA MUNICIPALITE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux municipaux rues Biron, Beaudin, Laurier

87-183

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LES RUES BIRON, BEAUDIN ET LAURIER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux municipaux rue Lamy

87-184

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA RUE LAMY".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux municipaux rues Deveau et Hasty

87-185

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LES RUES DEVEAU ET HASTY".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mars 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant stationnement rue Vachon

87-186

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: De permettre le stationnement des deux (2) côtés de la rue Vachon, les 4 et 10 mars 1987, tel que demandé par le Tennis Intérieur Mauricien le 23 février 1987.

ADOPTE

Résolution, compensation salariale, M. D. Durand

87-187

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'à compter du 2 mars 1987, un montant de 100 $ par semaine soit versé à M. Denis Durand à titre de compensation pour son travail en remplacement du Directeur de la planification, et ce tant et aussi longtemps qu'un autre directeur n'aura pas été nommé.

Monsieur Durand agira également comme secrétaire de la Commission d'urbanisme pendant cette période.

ADOPTE

Résolution concernant les pluies acides

87-188

CONSIDERANT QUE l'effet continu des pluies acides sur notre environnement affecte la santé de nos citoyens, cause la mort de nos lacs, la destruction de nos érablières et de nos forêts ainsi que la dégradation de nos biens;

CONSIDERANT QUE la position géographique du Québec et de la Mauricie dans l'hémisphère nord-américain nous place au coeur des retombées des pluies acides à cause de la direction des vents dominants;

CONSIDERANT QUE le bilan des pertes économiques et sociales deviendra de plus en plus lourd à supporter si aucun geste concret n'est rapidement posé pour enrayer ce fléau;

CONSIDERANT QUE le président des Etats-Unis effectuera une visite officielle au Canada les 5 et 6 avril 1987 et que c'est là une occasion privilégiée de faire connaître à M. Ronald Reagan nos inquiétudes face à la lenteur intolérable de son administration à agir dans ce dossier;

CONSIDERANT QUE tous les paliers de Gouvernements doivent s'impliquer dans la lutte contre les pluies acides; en conséquence;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa, d'intervenir auprès du premier ministre du Canada, l'honorable Bryan Mulroney, avant la rencontre que ce dernier aura avec le président Reagan, pour lui signifier que tous les Québécois sont extrêmement préoccupés par le dossier des pluies acides.

ADOPTE

Résolution concernant les pluies acides

87-189

CONSIDERANT QUE l'effet continu des pluies acides sur notre environnement affecte la santé de nos citoyens, cause la mort de nos lacs, la destruction de nos érablières et de nos forêts ainsi que la dégradation de nos biens;

CONSIDERANT QUE la position géographique du Québec et de la Mauricie dans l'hémisphère nord-américain nous place au coeur des retombées des pluies acides à cause de la direction des vents dominants;

CONSIDERANT QUE le bilan des pertes économiques et sociales deviendra de plus en plus lourd à supporter si aucun geste concret n'est rapidement posé pour enrayer ce fléau;

CONSIDERANT QUE le président des Etats-Unis effectuera une visite officielle au Canada les 5 et 6 avril 1987 et que c'est là une occasion privilégiée de faire connaître à M. Ronald Reagan nos inquiétudes face à la lenteur intolérable de son administration à agir dans ce dossier;

CONSIDERANT QUE tous les paliers de Gouvernements doivent s'impliquer dans la lutte contre les pluies acides; en conséquence;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au premier ministre du Canada, l'honorable Bryan Mulroney, de prioriser ce dossier lors de la rencontre qu'il aura à Ottawa avec le président Reagan et de négocier avec lui une entente visant la réduction substantielle des émissions polluantes responsables des pluies acides.

ADOPTE

Résolution, engagement firme de consultants

87-190

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des consultants "ADS Associés ltée" pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux, pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue sur les rues Biron, Beaudin et Laurier, en conformité avec les directives des Services Techniques de la Ville.

Que ces plans soient exécutés avant le 25 mars 1987 et que les honoraires professionnels pour ces services soient défrayés à même les fonds devant être prévus au règlement d'emprunt.

ADOPTE

Résolution, engagement firme de consultants

87-191

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que ce Conseil retienne les service des consultants "V.F.P. inc." pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumission et surveillance des travaux, pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue sur les rues Deveau et Hasty, en conformité avec les directives des Services Techniques de la Ville.

Que ces plans soient exécutés avant le 25 mars 1987 et que les honoraires professionnels pour ces services soient défrayés à même les fonds devant être prévus au règlement d'emprunt.

ADOPTE

Résolution, versement subvention au Centre Loisirs Jeunesse

87-192

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser le versement de la subvention de 15 000 $ prévue au budget de l'année, au Centre Loisirs-Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de M. Jacques Bettez, directeur des services de la planification et de l'évaluation.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6007

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 762, autorisant un emprunt de 550 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, de trottoirs et de pavage devant être exécutés sur les rues Fusey, Thibeau et De Grandmont.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 24 février 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 mars 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 762, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 762 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de mars 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 763, autorisant un emprunt de 700 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Comeau, Buisson et Du Parc.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 24 février 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 mars 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 763, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 763 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de mars 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 9 mars 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 762

87-193

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 762, autorisant un emprunt de 550 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, de trottoirs et de pavage devant être exécutés sur les rues Fusey, Thibeau et De Grandmont, et tenue les 3 et 4 mars 1987, soit adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 763

87-194

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 763, autorisant un emprunt de 700 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Comeau, Buisson et Du Parc, et tenue les 3 et 4 mars 1987, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 mars 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau

Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant congrès Parents-Secours

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jean-Guy Cormier à assister au congrès Parents-Secours, les 5, 6 et 7 juin 1987 et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

b) Résolution engagement policiers stagiaires

Le Conseil réuni en commission permanente, procède à l'engagement des personnes suivantes comme policiers stagiaires pour la période du 15 mai au 15 septembre 1987, MM. Michel Brodeur, René Crête, Réal Jacob, Daniel Lefebvre, Gilles Masson et Mlle Nicole Trudel, au salaire prévu à la convention collective des policiers-pompiers.

c) Résolution prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel le 23 mai prochain à l'Association récréative des employés de la Ville, pour la fête organisée en l'honneur de M. Jacques Bettez, e.a., employé retraité de la Ville.

d) Résolution concernant la loi sur la protection des non-fumeurs

Le Conseil réuni en commission permanente, conformément à la loi sur la protection des non-fumeurs, décrète qu'il sera interdit de fumer dans les endroits ci-après désignés:

pour l'hôtel de ville:

l'ascenseur;
la salle des délibérations publiques;
le comptoir de la perception des taxes;
le comptoir du service de la planification et de l'urbanisme.

autres endroits désignés à l'extérieur de l'hôtel de ville:

la salle de la Cour municipale au service de la Sécurité publique;
le Centre Culturel;
la bibliothèque municipale;
l'aréna Jean-Guy Talbot.

La loi sera appliquée par le service de la Sécurité publique et toute infraction sera passible des amendes suivantes:

fumer dans les lieux prohibés: 20 $;
bris ou détérioration de l'affiche interdisant de fumer: 50 $ à 300 $;
entrave à un inspecteur ou à une personne autorisée dans l'exercice de ses fonctions: 100 $.

e) Résolution concernant ouverture de la bibliothèque municipale

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'ouverture de la bibliothèque municipale de 19 heures à 21 heures, le mercredi de chaque semaine. Ces heures seront faites par l'employée temporaire, Mme Elise Pellerin, qui augmentera ses heures hebdomadaires de 16 à 18 heures, et la présente résolution modifie par le fait même la résolution numéro 87-65 du 19 janvier 1987.

f) Résolution, acceptation projet de travaux communautaires à la bibliothèque municipale

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le projet de travaux communautaires pour la bibliothèque municipale, présenté par Mme France Bisson. Ledit projet aura une durée de un (1) an et consistera en préparation matérielle de documents pour la clientèle de la bibliothèque.

g) Résolution concernant l'entente avec la S.P.A.-M.

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte qu'il soit ajouté dans l'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc., une clause qui permettra à cette dernière de charger un montant de 5 $ à titre de pénalité pour tout propriétaire de chien qui ne se sera pas acquitté du prix de la licence trente (30) jours après l'envoi du premier avis d'avoir à payer cette licence.

h) Résolution concernant randonnée cycliste du club Kiwanis

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le service de la Sécurité publique et le service Loisirs et Culture à apporter dans toute la mesure du possible, leur coopération lors de la randonnée cycliste du 7 juin 1987, organisée par le club Kiwanis de Trois-Rivières inc.

i) Résolution, versement octroi à l'Association du diabète

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un octroi de 25 $ à l'Association du diabète du Québec (section de la Mauricie).

CORRESPONDANCE:

- Conciliation de banque, décembre 1986.
- Lettre de l'Association des greffiers de la Cour municipale.
- Lettre de la ville de Boucherville, système informatisé, service de la police.

- Lettre de M. Claude Girardeau, dépollution du St-Maurice.

- Lettre de W. Laveault et Fils, compteurs d'eau.

- Lettre de M. Louis Pronovost, remerciement, clôture cimetière Ste-Famille.

- Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, règlement numéro 640, affichage.

- Lettre de Mme Marie Tremblay, stationnement pour personnes handicapées.

- Lettre de M. Raymond Perrin, directeur de la maîtrise Notre-Dame du Cap, enveloppe globale.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-03-02

87-195

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 mars 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport de la réunion du comité de circulation

87-196

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 25 février 1987 du comité de Circulation, soit et est adopté, sauf l'article 3 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, engagement firme Pluritec, projet Les Rives du St-Maurice

87-197

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que ce Conseil retienne les services des "Consultants Pluritec ltée" pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux pour les travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage et d'éclairage, de même que la coordination des travaux d'enfouissement de fils de distribution électrique et téléphonique sur les rues Lanouette et Perreault, dans le cadre du projet "Les Rives du St-Maurice".

Les honoraires pour ces travaux seront payés à même les fonds devant être prévus au règlement d'emprunt à cet effet, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et à la condition aussi qu'il y ait une entente entre la Ville et le promoteur du projet "Les Rives du St-Maurice".

ADOPTE

Résolution, tarification compteurs d'eau

87-198

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la tarification de 1 $ par 1000 gallons d'eau pour les compteurs d'eau apparaissant à l'annexe "A" de la présente résolution, soit appliquée à compter du 1er janvier 1988 seulement, et que le tarif fixe continuera à s'appliquer pour ces commerces pour 1987.

ADOPTE

Résolution, programme "Défi 87"

87-199

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Qu'une personne soit engagée dans le cadre du programme "Défi 87" afin d'instaurer un programme d'information sur l'économie de l'eau potable.

Il est aussi résolu que M. Ronald Marcoux, directeur des Travaux publics et Mme Monique Labrie, contrôleur, soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, tout document officiel avec le gouvernement du Canada concernant la demande de contribution dans le cadre de ce programme.

ADOPTE

Résolution, mise à jour des rôles d'évaluation

87-200

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les estimateurs professionnels Leroux, Picard, Beaudry et Ass. inc. soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation pour l'année 1987, aux mêmes prix unitaires de 1986, majorés de 4,5%.

ADOPTE

Résolution concernant demande d'aide financière

87-201

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Ministre des Affaires municipales peut accorder une aide financière aux municipalités locales en vue de l'élaboration et de l'application de plans d'urbanisme et de règlements de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville est appelé à entrer en vigueur sous peu et que les municipalités locales auront à confectionner, à modifier et à appliquer des plans et règlements d'urbanisme qui soient en conformité avec ledit schéma, tel que l'exige la loi;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont déjà appelées à contribuer financièrement au suivi du schéma qu'elles ont adopté conformément aux exigences de la loi et que la confection, la modification et l'application de plans et réglementations d'urbanisme imposent un effort financier supplémentaire;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a pu maintenir le niveau des subventions octroyées aux municipalités régionales de comté mais qu'il a tout de même prévu la législation permettant de venir en aide directement au palier municipal; en conséquence,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au ministre des Affaires municipales du Québec, M. André Bourbeau, de consentir une aide financière à notre municipalité afin que celle-ci puisse s'acquitter pleinement de son mandat de confectionner, de modifier et d'appliquer son plan d'urbanisme et les règlements de zonage, de lotissement et de construction qui doivent l'accompagner.

De rappeler et d'insister auprès du Ministre des Affaires municipales du Québec que pour toutes les municipalités, tant urbaines que rurales, ce mandat fait partie d'une première application générale de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que cette aide facilitera grandement l'apprentissage des régions aux impératifs de l'aménagement du territoire.

De demander au Député de notre circonscription électorale de nous appuyer de toutes ses énergies dans cette démarche.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 315-F, brigade de pompiers

87-202

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 315-F, intitulé: "Règlement concernant l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant d'accorder ses services à une autre corporation municipale", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt achat équipement service Loisirs et Culture

87-203

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'EQUIPEMENT ET DIVERS TRAVAUX POUR LE SERVICE LOISIRS ET CULTURE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9e jour du mois de mars 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 mars 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-204

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-03-02

87-205

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 mars 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1987-03-09

87-206

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 9 mars 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-207

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 mars 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 31048 à 31201 incl...	1 367 934,91 $
2)	les paies nos 5 à 8 incl.....	313 567,88 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 681 502,79 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 681 502,79 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 7,45%	800 000,00 $
-	Canagex Placements ltée	30 000,00 $
-	le service de la dette	59 184,91 $
-	Société québécoise d'assainissement des eaux	3 065,46 $
		892 250,37 $

ADOPTE

Résolution de sympathies

87-208

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Alfred Lacerte	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Alain Demers	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Georges Beaulieu	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Jérémie Montambeault	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-209

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 mars 1987, soit et est adopté aux articles 2 à 10 inclusivement, et que l'article 1 soit mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-210

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 565-226 à 565-230 et 566-35 à 566-49 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 février 1987, et portant le numéro 7133.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-211

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 565-216 à 565-225 et 566-4 à 566-33 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 février 1987, et portant le numéro 7037.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-212

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 563-56 à 563-85 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 janvier 1987 et portant le numéro 7051.

ADOPTE

Résolution, cession de terrains par Domaine Madelinois inc.

87-213

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc. les lots numéros 565-223, 566-6, 566-10, 566-26, 566-29, 566-45 et 566-39 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, cession de terrains par M. Florian Binette

87-214

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Florian Binette, les lots numéros 563-58, 563-62, 563-63 et 563-77 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-215

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Aubin, Binette, Bordeleau et Lepage, plans numéros E-718 et E-719.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-216

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 563-63, 564-134 et 564-118 soit nommée "BINETTE" en l'honneur de M. Honorius Binette qui fut au début de 1921, le premier employé engagé par la Ville pour entretenir l'aqueduc, et de M. Ferdinand Binette, ancien propriétaire du lot 563 et qui fut longtemps propriétaire d'un dépanneur-restaurant très fréquenté et situé au coin de la rue Thibeau et de la rue Des Prairies.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-217

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 563-77 soit nommée "AUBIN" en l'honneur de M. Alphonse Aubin qui avait obtenu une franchise le 27 janvier 1917 pour exploiter le premier service d'aqueduc de la ville du Cap, et de M. Joseph Aubin, qui fut au début de 1921, engagé comme premier contremaître après que la Ville eut acquis l'ensemble des installations qui existaient alors.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-218

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 563-58, soit nommée "BORDELEAU" en l'honneur de M. Tancrède Bordeleau engagé comme employé à l'aqueduc en 1921, et plus tard contremaître pour devenir, le 1er octobre 1923, surintendant de l'aqueduc, des égouts et de la voirie.

ADOPTE

Résolution autorisant la confection du rôle de la valeur locative pour 1988

87-219

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent la confection du rôle de la valeur locative pour la taxe d'affaires pour l'année 1988.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

87-220

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 107 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1988, chacun des versements devra représenter 20% de la dépense totale, et ce montant servira à divers achats d'équipement pour les parcs et terrains de jeux de la Ville, et dont la liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, silicate

87-221

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Silicates National ltée, pour la fourniture d'approximativement 28,000 gallons impériaux de silicate pour l'année 1987, au montant de 0,189 $ le kilogramme, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

87-222

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Société Chimique Laurentide inc. pour la fourniture de peinture de démarcation routière pour l'année 1987, aux montants de 1,676 $ le litre pour 1000 litres/blanc, de 1,634 $ le litre pour 2500 litres/jaune et de 0,883 $ le litre pour 500 litres/diluant, étant la seule soumission présentée conforme.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'essence sans plomb

87-223

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb du 28 février 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4825 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel colorée

87-224

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 19 février 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3097 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'essence sans plomb

87-225

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 19 février 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4675 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée

87-226

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 2 mars 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4204 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, article 38, programme de création d'emplois

87-227

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine projette d'aménager différents parcs sur son territoire; il est

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine présente une demande au bureau de l'Assurance-chômage en vertu du programme "Création d'emplois", article 38, dans le but d'obtenir onze (11) employés journaliers et un (1) contremaître possédant des connaissances dans la mise en valeur d'espaces récréatifs.

Ce programme est demandé pour une période de quatre (4) mois.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document officiel relativement audit projet et ce, en collaboration avec le Gouvernement du Canada.

ADOPTE

Résolution autorisant directeur du service Loisirs et Culture à assister au congrès de l'Association des arénas du Québec

87-228

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. Roger Gravel, directeur du service Loisirs et Culture, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des arénas du Québec, qui se tiendra à Mont-Gabriel, les 1er, 2 et 3 juin 1987, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 761, rémunération maire et conseillers

87-229

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 761, intitulé: "Règlement décrétant le traitement annuel versé au Maire et aux Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine, conformément à l'article 65,6 de la Loi des Cités et Villes", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 765, travaux de repavage

87-230

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 765, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour des travaux de repavage de diverses rues dans la municipalité", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 766, achat d'équipement services Travaux publics et Sécurité publique

87-231

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 766, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 82 003 $ et décrétant un emprunt de 825 000 $ pour l'achat d'équipement pour les services des Travaux publics et de la Sécurité publique, divers travaux de réfection ainsi que le paiement d'honoraires professionnels", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 767, travaux municipaux rue Lamy

87-232

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 767, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 195 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Lamy, de Frontenac vers le nord", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 768, achat d'équipement service Loisirs et Culture

87-233

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 768, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 360 000 $ pour l'achat d'équipement et divers travaux pour le service Loisirs et Culture de la Ville", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, travaux municipaux rues Lepage, Frontenac, Binette, Aubin et Bordeleau

87-234

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LES RUES LEPAGE, FRONTENAC, BINETTE, AUBIN ET BORDELEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de mars 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux municipaux projet "Les Rives du St-Maurice"

87-235

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX, PROJET LES RIVES DU ST-MAURICE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de mars 1987.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux d'éclairage, d'enfouissement de fils, projet Les Rives du St-Maurice

87-236

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE RUES, D'ENFOUISSEMENT DE FILS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE ET DE CABLEVISION, PROJET LES RIVES DU ST-MAURICE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de mars 1987.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, versement quote-part à la M.R.C.

87-237

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser le versement de la quote-part 1987 à la M.R.C. de Francheville au montant de 24 038,98 $.

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 87-149, cession de terrain

87-238

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-149 soit et est amendée de la façon suivante, en rayant après M. Gérard Lamy, les mots suivants: "de Mme Claire Lamy et de Mme Nicole Lamy", les autres termes de la résolution demeurant les mêmes.

ADOPTE

Résolution amendant le résolution numéro 86-509, cession de terrain

87-239

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-509 soit amendée de la façon suivante: que le lot numéro 544-62-1 soit rayé de ladite résolution et le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de correction avec la "Corporation immobilière Mauricienne inc" s'il y a lieu, à être préparé par le notaire Hugues Germain.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-240

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 171-349-1 et 171-349-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 10 mars 1987, et portant le numéro 51033.

ADOPTE

Résolution concernant plan de pré-retraite

87-241

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le plan de pré-retraite offert à certains employés, tel que préparé selon l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution concernant terrain et bâtisses du ministère des Transports

87-242

CONSIDERANT QU'à plus ou moins brève échéance, le ministère des Transports désire se départir du terrain qu'il possède dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et situé dans un quadrilatère formé par les rues Massicotte, Longval, Duguay et Toupin, et des bâtisses dessus construites, entre autres, la bâtisse portant les numéros civiques 33-35 de la rue Massicotte;

CONSIDERANT QUE ce site est situé dans un vieux quartier de la Ville et qu'un H.L.M. pourrait y être avantageusement érigé;

CONSIDERANT QU'une telle construction pourrait favoriser la rénovation du quartier de même que la demande de location de logements à prix modiques pour ce secteur; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire renouveler sa demande du 19 mars 1984 contenue dans sa résolution numéro 84-149, de se porter acquéreur dudit terrain et de l'ensemble des bâtisses qui y sont construites.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-243

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite sincèrement M. Patrick Magier qui s'est signalé lors de la tenue des Jeux du Québec, et lui offre ses meilleurs voeux de succès pour l'avenir.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-244

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite chaleureusement MM. Sébastien Prince et Jean-Luc Bernier pour les importants succès remportés lors du récent championnat provincial de natation.

ADOPTE

Résolution concernant demande de la Rose d'Or à la Régie des permis d'alcool du Québec

87-245

ATTENDU QUE la Rose d'Or inc., 350, rue Vachon à Cap-de-la-Madeleine a déposé à la Régie des permis d'alcool du Québec une demande pour un (1) restaurant danse, spectacles et projection de films pour vendre;

ATTENDU QUE la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à la présentation de spectacles dans ledit établissement;

ATTENDU QUE de plus, les normes de stationnement établies par le règlement de zonage numéro 620 pour ce secteur de la Ville ne seront pas respectées pour ce genre d'établissement si un tel permis était accordé;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un tel permis par la Régie des permis d'alcool du Québec à cet établissement.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6029

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 764, autorisant un emprunt de 200 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir la rue Frontenac, de Jean-Lesage à Lamy

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 10 mars 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 mars 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 764, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 764 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de mars 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement M. Danny Coones comme policier régulier

87-246

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Danny Coones soit engagé comme policier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., et ce à compter du lundi, le 23 mars 1987.

ADOPTE

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 31 mars 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René TRemblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-03-16

87-247

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 mars 1987, soit et est adopté, en ajoutant la résolution numéro 87-246 concernant l'engagement de M. Danny Coones comme policier régulier.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 764

87-248

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 764, autorisant un emprunt de 200 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir la rue Frontenac, de Jean-Lesage à Lamy, et tenue les 17 et 18 mars 1987, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 mars 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René TRemblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère

et l'ingénieur au service
des Travaux publics, M. René Lafontaine

---

a) Prêt du Centre Culturel aux employés de la C.I.T.F.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à l'association des employés de la C.I.T.F. le 23 mai prochain.

b) Résolution concernant maison empiétant sur la marge de recul

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la situation de fait existant au numéro civique 60 de la rue L.-P. Brodeur, pour la maison érigée sur le lot numéro 551-624 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et qui empiète de 0,45 m. sur la marge de recul.

c) Versement d'un octroi au club Kiwanianne du Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 25 $ au club Kiwanianne de Cap-de-la-Madeleine, dans le cadre de sa campagne de levée de fonds.

d) Autorisation achat de billets, dîner du 40e anniversaire de la Légion Royale Canadienne

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de quatre (4) billets à 15 $ chacun, pour le dîner du 40e anniversaire de fondation de la filiale numéro 204 de la Légion Royale Canadienne de Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE:

- Projet du règlement de détecteur de fumée.
- Priorités de la Ville concernant le fonds Laprade.
- Lettre du ministre des Affaires municipales: schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville.
- Lettre de la Chambre de Commerce du Cap, local du 521 de la rue Notre-Dame.
- Lettre du Ministre des Affaires municipales, programme PARCQ, enveloppe budgétaire 1987.
- Lettre de la Fédération de l'U.P.A., taxe d'affaires.
- Lettre de l'U.M.Q., congrès 1987.
- Rapport des permis de construction pour le mois de février 1987.
- Lettre de l'Hebdo Journal pour la randonnée cycliste du 9 août 1987.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-03-16

87-249

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 mars 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation plan de pré-retraite M. Emilien Godbout

87-250

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le plan de pré-retraite offert à M. Emilien Godbout, tel que préparé selon l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

ANNEXE "A"

PLAN DE PRE-RETRAITE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE:

- Tout employé possédant 25 ans et plus de service et ayant 60 ans et plus d'âge.

PLAN:

- Entre le 7 avril 1987 et jusqu'à ce que Monsieur Emilien Godbout ait atteint l'âge de 65 ans, la Ville offre à cet employé remplissant les conditions d'admissibilité, une somme de 5 000 $ calculée sur base annuelle. Ce montant s'ajoute au montant de retraite dont Monsieur Emilien Godbout a droit, en fonction du règlement 698 du Régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine. La rémunération de retraite ne devra pas excéder 70% du salaire final.

Résolution, acceptation plan de pré-retraite M. Laurent Fraser

87-251

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le plan de pré-retraite offert à M. Laurent Fraser, tel que préparé selon l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

ANNEXE "A"

PLAN DE PRE-RETRAITE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE:

- Tout employé possédant 25 ans et plus de service et ayant 60 ans et plus d'âge.

PLAN:

- Entre le 1er avril 1987 et jusqu'à ce que Monsieur Laurent Fraser ait atteint l'âge de 65 ans, la Ville offre à cet employé remplissant les conditions d'admissibilité, une somme de 5 000 $ calculée sur base annuelle. Ce montant s'ajoute au montant de retraite dont Monsieur Laurent Fraser a droit, en fonction du règlement 698 du Régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine. La rémunération de retraite ne devra pas excéder 70% du salaire final.

Résolution, acceptation plan de pré-retraite M. Paul-Emile Coulombe

87-252

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le plan de pré-retraite offert à M. Paul-Emile Coulombe, tel que préparé selon l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

ANNEXE "A"

PLAN DE PRE-RETRAITE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE:

- Tout employé possédant 25 ans et plus de service et ayant 60 ans et plus d'âge.

PLAN:

- Entre le 9 avril 1987 et jusqu'à ce que Monsieur Paul-Emile Coulombe ait atteint l'âge de 65 ans, la Ville offre à cet employé remplissant les conditions d'admissibilité, une somme de 5 000 $ calculée sur base annuelle. Ce montant s'ajoute au montant de retraite dont Monsieur Paul-Emile Coulombe a droit, en fonction du règlement 698 du Régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine. La rémunération de retraite ne devra pas excéder 70% du salaire final.

Résolution, engagement policier régulier

87-253

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Sylvain Moreau soit embauché à titre de policier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., et ce à compter du mardi, 7 avril 1987.

ADOPTE

Résolution, engagement policier régulier

87-254

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Roland Brouillette soit embauché à titre de policier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., et ce à compter du jeudi, 9 avril 1987.

ADOPTE

Résolution, concernant le programme PARCQ

87-255

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le mémoire préparé par l'Association des coordonnateurs municipaux du Québec à être présenté aux Gouvernements fédéral et provincial, et concernant les améliorations susceptibles d'être apportées au programme PARCQ auquel participe la municipalité de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 87-90

87-256

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-90 soit modifiée de la façon suivante, en remplaçant les numéros "412-25 et 412-26" par les numéros "412-125 et 412-126".

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 87-93

87-257

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-93 soit modifiée de la façon suivante en remplaçant le numéro "412-25" par "412-125".

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 87-92

87-258

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-92 soit modifiée de la façon suivante, en remplaçant le numéro "412-26" par "412-126".

ADOPTE

Résolution concernant le règlement 754, extension Cour municipale à St-Maurice

87-259

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 754, règlement pour étendre la juridiction de la Cour municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine au territoire de la municipalité de St-Maurice, soit modifié de la façon suivante:

1o- dans le titre, en remplaçant les mots: "de la municipalité de St-Maurice", par: "de la corporation municipale de la paroisse de St-Maurice".

2o- en ajoutant, dans le premier ATTENDU, après les mots: "de la corporation municipale de", les mots: "la paroisse".

3o- en remplaçant dans le premier article, les mots: "de la municipalité de St-Maurice", par: "de la corporation municipale de la paroisse de St-Maurice".

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, blousons d'été

87-260

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Uniformes Franco enr., pour la fourniture de 41 blousons d'été au montant de 75,50 $ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rues Campagna, Du Parc, Comeau et Buisson

87-261

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe, au montant de 493 255,18 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Campagna, Du Parc, Comeau et Buisson, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation des règlements numéros 760 et 763 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 769, détecteurs de fumée

87-262

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 769, intitulé: "Règlement concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie (détecteurs de fumée)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 765, autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour des travaux de repavage de diverses rues dans la municipalité.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 24 mars 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 31 mars et 1er avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 765, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 765 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6039

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 766, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 82 003 $ et décrétant un emprunt de 825 000 $ pour l'achat d'équipement pour les services des Travaux publics et de la Sécurité publique, divers travaux de réfection ainsi que le paiement d'honoraires professionnels.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 24 mars 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 31 mars et 1er avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 766, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 766 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 767, autorisant un emprunt de 195 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Lamy, de Frontenac vers le nord.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 24 mars 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 31 mars et 1er avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 767, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 767 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 768, autorisant un emprunt de 360 000 $ pour l'achat d'équipement et divers travaux pour le service Loisirs et Culture de la Ville.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 24 mars 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 31 mars et 1er avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 768, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 768 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 avril 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-263

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1987-03-31

87-264

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 31 mars 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 765

87-265

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 765, autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour des travaux de repavage de diverses rues dans la municipalité, et tenue les 31 mars et 1er avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 766

87-266

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 766, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 82 003 $ et décrétant un emprunt de 825 000 $ pour l'achat d'équipement pour les services des Travaux publics et de la Sécurité publique, divers travaux de réfection ainsi que le paiement d'honoraires professionnels, et tenue les 31 mars et 1er avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 767

87-267

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 767, autorisant un emprunt de 195 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Lamy, de Frontenac vers le nord, et tenue les 31 mars et 1er avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 768

87-268

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 768, autorisant un emprunt de 360 000 $ pour l'achat d'équipement et divers travaux pour le service Loisirs et Culture de la Ville, et tenue les 31 mars et 1er avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 mars 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Réjean Giguère

---

a) Prêt du Centre Culturel aux Auxiliaires de l'hôpital Cloutier

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel aux Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier inc. pour le 2 juin 1987.

b) Résolution concernant cession de terrain pour espaces verts

Le Conseil réuni en commission permanente, demande d'exiger des propriétaires des trois développements suivants: Le Domaine Madelinois inc., Les Boisés de Châteaudun et le Projet Résidentiel Binette, le paiement d'une somme équivalente à 2,16 $ le mètre carré (ou 0,20 $ le pied carré), lorsque la Ville estimera qu'une cession de terrains pour fins d'espaces verts ne sera pas requise lors de l'approbation de plans de subdivision par le Conseil. (Voir calcul des transactions à l'annexe "A" jointe à la présente résolution).

CORRESPONDANCE:

- Rapport annuel 1986 de la C.I.T.F.
- Avis de la Régie des permis d'alcool du Québec: demande de permis pour le Club des fonctionnaires et policiers (S.Q.) de la Mauricie.
- U.M.Q., liste des tarifs préférentiels d'hôtels 1987.
- Lettre de la Coupe d'Art: invitation pour les 25 et 26 avril 1987.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-03-31

87-269

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 31 mars 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

87-270

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 avril 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 31202 à 31447 incl....	2 315 553,75 $
2)	les paies nos 9 à 12 incl.....	306 046,59 $
	le tout totalisant un déboursé de:	2 621 600,34 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 621 600,34 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 7,25%:	600 000,00 $
-	un placement au taux de 6,90%:	500 000,00 $
-	le service de la dette:	222 716,96 $
		1 322 716,96 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-271

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Pierre Pintal	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Donat Dupont	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Conrad Bolduc	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Yvette Joly	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Benoit Hélie	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Roméo Dumas	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Gabriel Gaudet	Prop. par cons. J. Lemarier
Frère Roméo Cloutier,o.m.i.	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Jean-René Bruneau	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Marguerite P. Bédard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Richard Bédard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gilles Beaulieu	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Albert Trépanier	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Samuel Beggs	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Georges Lajoie	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Gaston Thellend	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-272

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-733 et 551-734 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 24 mars 1987, et portant le numéro 34 592.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-273

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 125-105 et 126-403 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 mars 1987, et portant le numéro 7128.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-274

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 168-394 et 168-395 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 31 mars 1987, et portant le numéro 7187.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-275

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 705 à 709 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 20 mars 1987, et portant le numéro 35 037.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-276

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-120 à 115-123 et 116-145 à 116-148 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 25 mars 1987, et portant le numéro 35 055.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain à M. Raymond Leblanc

87-277

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Raymond Leblanc, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 415-1-18-7-2 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de six mille cent quatre-vingt-seize et un dixième de mètres carrés, mesure métrique (6 196,1 m.c.).

Cet emplacement est vendu au prix de 1,60 $ le mètre carré, pour le prix total de 9 913,76 $ payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur, au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si possible.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution concernant avis public du règlement numéro 760

87-278

ATTENDU QUE l'avis public concernant le règlement numéro 760 n'a pas été adressé aux propriétaires des immeubles riverains en face desquels les travaux seront exécutés et dont la dette est à leur charge dans une proportion de 100%; il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil se porte garant de l'irrégularité de cet avis public et que le Conseil certifie que cette irrégularité n'a causé aucun préjudice aux personnes habiles à voter sur ledit règlement numéro 760.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement

87-279

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Fiset, plan numéro E-720.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 495-F concernant la circulation

87-280

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 495-F intitulé: "Règlement concernant la circulation en convertissant les mesures actuelles au système métrique", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-73 (zonage)

87-281

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-73, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-74 (zonage)

87-282

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-74, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-75 (zonage)

87-283

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-75, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-76 (zonage)

87-284

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-76, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 770, travaux municipaux rues Biron, Beaudin et Laurier

87-285

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 770, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 335 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Biron, Beaudin et Laurier", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 771, travaux municipaux rues Hasty, Deveau et J.-A. Barrette

87-286

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 771, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 365 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Hasty, Deveau et J.-A. Barrette", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 772, travaux municipaux rues Lanouette et Perreault

87-287

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 772, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Lanouette et Perreault, (projet Rives du St-Maurice)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 773, travaux municipaux rues Frontenac, Lepage, Binette, Aubin et Bordeleau

87-288

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 773, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 575 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Frontenac, Lepage, Binette, Aubin et Bordeleau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, travaux municipaux rue Fiset

87-289

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ECLAIRAGE SUR LA RUE FISET".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois d'avril 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement amendant le règlement 605-A, fausses alarmes

87-290

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 605-A (FAUSSES ALARMES)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois d'avril 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour annuler la résolution numéro 86-327, Les Promotions Marco inc.

87-291

ATTENDU QUE Les Rives du St-Maurice inc. vont céder à la municipalité les travaux d'infrastructures déjà effectués en compensation de la participation du promoteur; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'annuler la résolution numéro 86-327 et l'entente de cession de services signée le 21 mai 1986 par Les Promotions Marco inc.

ADOPTE

Résolution, enfouissement des fils, Rives du St-Maurice

87-292

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser une avance de 25 000 $ à Hydro-Québec pour les coûts d'enfouissement des fils pour le développement des "Rives du St-Maurice inc.".

ADOPTE

Résolution concernant engagement de policiers temporaires

87-293

ATTENDU QU'il reste seulement deux (2) policiers temporaires de la réserve créée le 2 juin 1987, soit Messieurs Marc-André Beaumier et Jacques Faucher;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'ajouter à cette réserve, les policiers temporaires suivants: Messieurs Gilles Masson, Marcel Carrier, Réal Jacob et René Crête.

L'embauche de ces quatre (4) nouveaux policiers temporaires est conditionnelle à leur lieu de résidence qui doit être au Cap-de-la-Madeleine et au résultat d'examen médical satisfaisant.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-294

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement M. René Longval pour la distinction provinciale qu'il a reçue pour le sport de pêche à la mouche et la protection de la faune.

ADOPTE

Résolution concernant coût infrastructures d'aqueduc et d'égout

87-295

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Roger Dumont et Les Jardins Jacques Lemercier inc. ont accepté de payer 100% du coût des infrastructures d'aqueduc et d'égout pour desservir les lots numéros 551-729, 551-730, 551-731, 551-732 et 551-733, et ont déposé une avance de 25 000 $. Le Conseil municipal autorise lesdits travaux dont la dépense et le revenu seront imputés au budget de l'année 1987.

ADOPTE

Résolution, campagne de l'A.Q.T.E.

87-296

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une dépense de 1 350 $ soit effectuée à l'A.Q.T.E. pour participer à la campagne d'économie de l'eau.

ADOPTE

Résolution, appui à la Classique internationale de Canots

87-297

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'appuyer la Classique internationale de Canots, un organisme qui existe depuis 54 ans, dans sa demande de subvention auprès des Gouvernements fédéral et provincial. La ville de Cap-de-la-Madeleine ne peut malheureusement participer à une telle subvention, vu qu'aucun argent n'a été prévu au budget de l'année 1987 pour répondre à une telle demande.

ADOPTE

Résolution, appui à l'organisation du Festival Western de St-Tite

87-298

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'appuyer l'organisation du Festival Western de St-Tite inc. dans sa demande de subvention auprès des Gouvernements fédéral et provincial. La ville de Cap-de-la-Madeleine ne peut malheureusement participer à une telle subvention, vu qu'aucun argent n'a été prévu au budget de l'année 1987 pour répondre à une telle demande.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 21 avril 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	Normand Vivier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-299

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-04-06

87-300

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 avril 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 avril 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Signature entente concernant festival de pêche en ville

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente à intervenir avec le club Optimiste Cap-de-la-Madeleine concernant le festival de pêche en ville à Cap-de-la-Madeleine, les 5, 6 et 7 juin 1987.

b) Adoption rapport du Comité des Loisirs

Le Conseil réuni en commission permanente, adopte le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 23 mars 1987, sauf l'article 3.

c) Congrès annuel des directeurs généraux et des directeurs de police

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur général et le Directeur du service de la Sécurité publique à assister au congrès annuel de leur association respective.

d) Adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour 1987, et autorise un versement de 100 $ pour en payer le coût et nomme M. le conseiller Normand Vivier et le directeur du service Loisirs et Culture, M. Roger Gravel, représentants de la Ville audit Conseil.

e) Résolution concernant M. François Hébert

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur général à l'effet de remercier de ses services M. François Hébert, à compter du 9 avril 1987.

f) Résolution, embauche de M. François Hébert pour une période de trois (3) mois

Le Conseil réuni en commission permanente, embauche M. François Hébert, à compter du lundi, 13 avril 1987, pour une période de trois (3) mois, aux mêmes conditions que dans la résolution numéro 86-415.

g) Cours de formation, entretien et conduite de véhicules

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que des cours de formation pour l'entretien et la conduite de véhicules soient dispensés pour environ vingt (20) personnes travaillant au service des Travaux publics.

CORRESPONDANCE:

- Lettre de M. Jean-Claude Landry, copie d'une lettre au Ministre des Transports, signalisation routière sur l'autoroute 755.

- Lettre de M. Marc-Yvon Côté, ministre des Transports, cession de l'immeuble au 33-35 de la rue Massicotte par le ministère à la Ville.

- Lettre de l'Association des Caisses populaires du Trois-Rivières métropolitain: venue du Cardinal Léger le 5 mai 1987.

- Lettre de la garderie "Le Coffre à Jouets", demande d'un octroi (refusé).

- Lettre de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec inc.: tournée de consultation des élus municipaux.

- Lettre du journal Constructo pour une entrevue avec le Conseil.

- Rapport des permis de construction, mois de mars 1987.

(Signé) REJEAN GIGUERE
directeur général et
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-04-06

87-301

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 avril 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-302

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 avril 1987, comprenant les chèques numéros 31448 à 31586 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 140 811,92 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 140 811,92 $ sont inclus:

- placement au taux de 7,22%:	2 500 000,00 $
- Canagex Placements ltée:	25 000,00 $
- service de la dette:	291 550,18 $
	2 816 550,18 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-303

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilfrid Boulard	prop. par cons. R. Tremblay
M. André Bernier	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Marcel Boisclair	Prop. et unanimement résolu
M. Henri Blanchet	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Gaston Charette	Prop. par cons. J. Paquin
M. Antoine Leboeuf	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Jean-Paul Veillet	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Médéric Roberge	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Liliane H.-Bellemare	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Randi L.-Beauchamp	Prop. et unanimement résolu

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-304

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 avril 1987, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-305

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-127 à 412-129, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 16 mars 1987, et portant le numéro 7097.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Le Conseil autorise le paiement du compte de M. Jean-Marie Chastenay, a.g., au montant de 1 005 $ en rapport avec ledit plan.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-306

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-77-1 et 671-77-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 9 avril 1987, et portant le numéro 51068.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux de peinture à l'aréna

87-307

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Michel Sévigny inc. au montant de 6 000 $ pour des travaux de peinture à l'aréna Jean-Guy Talbot, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-308

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Emco ltée, division Fred Poliquin, au montant de 6 684,19 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-309

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de J.U. Houle ltée, au montant de 2 756,45 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-310

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Westburne Québec inc., au montant de 4 567,57 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-311

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de F.X. Drolet inc., au montant de 2 648,91 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-312

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Albert Viau ltée, au montant de 1 363,59 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-313

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Emco ltée, division Fred Poliquin, au montant de 5 787,78 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-314

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de J.U. Houle ltée, au montant de 282,31 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-315

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Westburne Québec inc., au montant de 327,38 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

87-316

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Réal Huot inc., au montant de 1 518,37 $, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chemises

87-317

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc. pour la fourniture de 168 chemises à manches courtes au montant de 9,17 $ chacune et de 168 chemises à manches longues au montant de 9,59 $ chacune, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, soude caustique

87-318

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Produits Chimiques Shefford ltée, pour la fourniture d'approximativement 26 tonnes métriques de soude caustique 50% pour l'année 1987, au montant de 239,02 $ la tonne métrique, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chlore liquide

87-319

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Produits Chimiques Shefford ltée, pour la fourniture d'approximativement 6000 litres de chlore liquide à 12%, au montant de 0,2510 $ le litre, plus la taxe de vente provinciale, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment

87-320

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap inc. pour la fourniture d'approximativement 1200 mètres cubes de béton de ciment pour l'année 1987, au montant de 99,49 $ le mètre cube, plus taxe de vente provinciale et autres conditions, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux

87-321

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction inc. pour la fourniture d'approximativement 1000 tonnes métriques de béton bitumineux pour l'année 1987, au montant de 36,60 $ la tonne métrique pour le type MB5 et au montant de 37,60 $ la tonne métrique pour le type MB7, plus taxe de vente provinciale, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chaux hydratée

87-322

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Lawrason's Produits Chimiques ltée, pour la fourniture d'approximativement 600 sacs de 22,7 kilos de chaux hydratée pour l'année 1987, au montant de 3,36 $ le sac, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée

87-323

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction inc. pour la fourniture d'approximativement 3000 tonnes métriques de pierre concassée 0-3/4", au montant de 6,10 $ la tonne métrique F.A.B. garage municipal et de 4,10 $ la tonne métrique F.A.B. carrière, et pour la fourniture d'approximativement 500 tonnes métriques de pierre concassée 1-1/2", au montant de 9,05 $ la tonne métrique F.A.B. garage municipal et de 7,05 $ la tonne métrique F.A.B. carrière, plus la taxe de vente provinciale, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, réfection murs et toit du garage municipal

87-324

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Boilard & Boilard inc. au montant de 624 800 $, pour la réfection des murs et du toit du garage municipal, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 774 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, appui à la "Maison de la Connivence"

87-325

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie la "Maison de la Connivence" dans ses démarches auprès des autorités provinciales, afin d'obtenir davantage de financement, ce qui permettra de venir en aide à un plus grand nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ses services en même temps que d'en accroître l'efficacité.

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution numéro 84-657

87-326

ATTENDU la contribution spéciale de 150 000 $ que les promoteurs devaient effectuer pour la construction d'un bassin de rétention selon la résolution numéro 84-657;

ATTENDU que ce montant de 150 000 $ a été payé entièrement par les promoteurs; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'annuler la résolution numéro 84-657 du 17 décembre 1984.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire au service Loisirs et Culture

87-327

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'engager temporairement M. Jacques Genest au service Loisirs et Culture, pour la période du 24 avril 1987 au 25 septembre 1987, au salaire de trois cent cinquante dollars (350 $) par semaine.

ADOPTE

Résolution concernant installation de compteurs d'eau

87-328

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'installation de compteurs d'eau pour les commerces apparaissant à l'annexe "A" ci-incluse, et qu'à compter du 1er janvier 1988, la compensation pour la consommation d'eau se fera selon la lecture de ces compteurs.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 774, réfection toit et murs du garage municipal

87-329

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 774, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ pour des travaux de réfection de la toiture, des murs extérieurs et de modifications électriques au garage municipal", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 605-B, fausses alarmes

87-330

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 605-B, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 605-A concernant les fausses alarmes des systèmes d'alarmes reliant les usagers du bureau de la protection publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution concernant installation de lampes de rues

87-331

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: De demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation de six (6) lampes de rues de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression, dans la côte de la rue Des Ormeaux, conformément au plan ci-joint.

ADOPTE

Résolution concernant installation de lampes de rues

87-332

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 18 nouvelles lampes de rues de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression sur les rues suivantes:

rue St-Philippe:

entre Notre-Dame et Carignan
1 sur poteau en face du #3.

boul. Des Prairies:

entre Thibeau et Guilbert
1 sur poteau entre #717 et 721

entre Guilbert et Frontenac
1 sur poteau entre #753 et 759
1 sur poteau entre #765 et 767.

rue Des Erables:

dans le parc entre Latreille et Montplaisir
1 sur poteau face #229 et 231.

rue Duchesne:

entre Notre-Dame et Montplaisir
1 sur poteau près du #12.

rue Rochefort:

entre Turmel et De Grandmont
1 sur poteau sud-est près de De Grandmont.

rue De Grandmont:

entre Thibeau et St-Alphonse
1 sur poteau face #5 - 7 - 9 - 11

entre St-Alphonse et Rochefort
1 sur poteau neuf près entrée salle St-Eugène.

rue Thuney:

entre Rochefort et Milot
1 sur poteau face #100.

rue Tourigny:

entre Thibeau et Guilbert
1 sur poteau face #11.

rue Chemin du Passage:

entre Thibeau et Père-Joyal
1 sur poteau face #12

entre Père-Joyal et Marie-le-Galo
2 sur poteaux face Foyer Père-Frédéric

entre Marie-le-Galo et Bellevue
2 sur poteaux face à Val-Marie

entre Bellevue et Normand
1 sur poteau face #119
1 sur poteau face #155

Aussi, installer une (1) lampe de rue de 20,000 lumens à vapeur de mercure sur la rue Thibeau près de la rue Bureau, sur poteau face au #323.

ADOPTE

Résolution acceptant les services des Consultants Pluritec

87-333

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants Pluritec ltée, pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux de:

a) l'installation d'une vanne de réduction de pression à l'intersection Belleau - Pie XII;

b) la mise en place d'une conduite d'aqueduc de dix (10) pouces de diamètre entre les intersections Gélinas - Patry et Notre-DAme - De-La-Ferté, à l'exception de la portion comprise dans le cadre du projet d'assainissement des eaux;

c) la réfection en entier des conduites principales d'égout, des branchements de service, des pavages, bordures et trottoirs sur la rue Notre-Dame, dans les limites du parcours de la nouvelle conduite d'aqueduc.

Le tout, en conformité avec les directeurs des services techniques de la Ville.

Que les honoraires pour ces travaux soient payés à même les fonds devant être prévus au règlement d'emprunt à cet effet.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à l'organisme Parents-Secours

87-334

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel à l'organisme Parents-Secours, pour l'après-midi du 17 mai prochain.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 770, autorisant un emprunt de 335 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Biron, Beaudin et Laurier.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 14 avril 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 770, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 770 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22e jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6067

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 771, autorisant un emprunt de 365 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Hasty, Deveau et J.-A. Barrette.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 14 avril 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 771, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 771 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22e jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 772, autorisant un emprunt de 500 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Lanouette et Perreault (projet Rives du St-Maurice).

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 14 avril 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 772, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 772 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22e jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 773, autorisant un emprunt de 575 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Frontenac, Lepage, Binette, Aubin et Bordeleau.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 14 avril 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 avril 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 773, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 773 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22e jour du mois d'avril 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 mai 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-335

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-04-21

87-336

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 avril 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 770

87-337

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 770, autorisant un emprunt de 335 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Biron, Beaudin et Laurier, et tenue les 21 et 22 avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 771

87-338

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 771, autorisant un emprunt de 365 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Hasty, Deveau et J.-A. Barrette, et tenue les 21 et 22 avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 772

87-339

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 772, autorisant un emprunt de 500 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Lanouette et Perreault (projet Rives du St-Maurice), et tenue les 21 et 22 avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 773

87-340

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 773, autorisant un emprunt de 575 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Frontenac, Lepage, Binette, Aubin et Bordeleau, et tenue les 21 et 22 avril 1987, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 avril 1987

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Normand Vivier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
René Tremblay

ainsi que le directeur
général adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, engagement menuisiers

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de MM. Onil Masson, Jean-Marc Toupin et Fernand Grenon comme menuisiers pour trottoirs et bordures, aux conditions de l'offre d'emploi et également à celles de la convention de travail en vigueur entre la Ville et le syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

b) Résolution, engagement finisseurs de ciment

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de MM. Gérard Bourbeau, Michel Veilleux et Normand Bolduc comme finisseurs de ciment, aux conditions de l'offre d'emploi et également à celles de la convention de travail en vigueur entre la Ville et le syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

c) Résolution concernant coût enlèvement de poteaux par Bell Canada

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le coût de l'enlèvement de neuf (9) poteaux et du déplacement de deux (2) autres poteaux sur la rue Thibeau, proposé par Bell Canada au montant de 970 $, dans le cadre des travaux à être exécutés en vertu du règlement numéro 762.

d) Résolution concernant demande de l'Association Moto-tourisme

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande faite par l'Association Moto-tourisme de Cap-de-la-Madeleine pour fermer la rue Boulard, samedi, le 2 mai 1987, afin d'y tenir une journée de sécurité.

e) Résolution concernant système d'alarme

Le Conseil réuni en commission permanente, informe la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine qu'il ne peut se rendre à la demande de cette dernière faite dans la résolution numéro 87-C.E.-105, concernant le système d'alarme reliant les propriétés de la Commission scolaire au service de la Sécurité publique, étant donné maintenant la mise en vigueur du règlement numéro 605-A.

f) Résolution autorisant marche des malades cardiaques

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jean Blais à effectuer une marche des malades cardiaques, le 30 avril et le 1er mai 1987 dans les rues de la Ville, et demande au service de la Sécurité publique à prendre les mesures nécessaires pour faciliter cette activité à Monsieur Blais.

g) Résolution, octroi à la Croix-Rouge

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de l'octroi de 25 $ pour 1987 à la Société canadienne de la Croix-Rouge (section Cap-de-la-Madeleine).

h) Résolution, refus de servitude à Vidéotron

Le Conseil réuni en commission permanente, refuse d'accorder en faveur de Vidéotron ltée, une servitude de droit de passage tel que demandé par l'intermédiaire de M^{e} Réjean Giroux, notaire, dans une lettre du 4 mars 1987.

i) Résolution, prêt du Centre nautique à la Classique internationale de canots

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre nautique de la rue Thibeau à l'organisation de la Classique internationale de canots de la Mauricie inc., pour lundi, le 7 septembre 1987, pour la tenue de la 54^{e} édition de la classique.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la garde paroissiale du Cap-de-la-Madeleine (40^{e} anniversaire), pour une demande d'aide financière (refusée).

- Lettre de la Ligue navale du Canada, invitation pour l'inspection annuelle des cadets de la Marine, au manège militaire le 15 mai 1987.

- Lettre du Comité d'organisation des XV^{e} Jeux Olympiques d'hiver, passage du flambeau olympique.

- Lettre du Festival Western St-Tite inc., remerciements pour résolution d'appui.

- Lettre de remerciements du Club Kiwanianne pour contribution financière de la Ville.

- Lettre de M. Maurice Campbell: Vaillancourt - Thompson.

- Lettre de Mme Sylvie L'Heureux, pour installer une porte clôture entre sa propriété et le parc Père-Breton (refusée).

- Documentation déposée pour la semaine de la municipalité du 8 au 14 juin 1987, préparée par le M.A.M., l'U.M.Q. et l'U.M.R.C.Q.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-04-21

87-341

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 avril 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-342

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 avril 1987, comprenant chèques numéros 31587 à 31725 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 284 832,76 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-343

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Edouard (Charles) Nolet	Prop. par cons. N. Vivier
M. Lucien Lévesque	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Georges Gagné	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Hormidas Gervais	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Rachel Massicotte	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Lionel Vallée	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Raymond Normand	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Théodore Milette	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Maria Boulard	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Carole Sauvageau	Prop. par cons. N. Vivier
M. Antoine Blais	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Arthur Laroche	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Gérard Lacaille	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution concernant le programme PARCQ

87-344

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'aviser immédiatement la firme Bendwell et Associés, que suite à la démission de la personne chargée de faire l'inspection des demandes dans le cadre du programme PARCQ, d'affecter un autre inspecteur dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la présente résolution, le tout conformément à l'entente existant entre la Ville et ladite firme.

ADOPTE

Résolution intervention de la Ville dans le projet d'acte de vente de T.I.M. à Restau-Val B.D. inc.

87-345

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine a accepté le plan d'implantation proposé par Restau-Val B.D. inc. pour le terrain que cette corporation désire acquérir de Tennis Intérieur Mauricien inc.;

CONSIDERANT QUE ce terrain acquis par Tennis Intérieur Mauricien inc. de la ville de Cap-de-la-Madeleine l'a été pour y aménager un stationnement;

CONSIDERANT QUE la rue Vachon devient une artère de plus en plus achalandée avec le développement du secteur environnant et qu'en conséquence il est donc nécessaire, pour tout établissement commercial désirant s'établir dans ce secteur, de prévoir tout l'espace requis pour fins de stationnement; il est

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine consente à la transaction entre Tennis Intérieur Mauricien inc. et Restau-Val B.D. inc., à la condition expresse que la bâtisse existante sur le terrain possédé par Restau-Val B.D. inc. soit démolie ou transportée immédiatement à l'expiration du bail le 1er mai 1988 ou avant cette date si le bail devient inopérant, et il est aussi bien entendu que, d'ici à ce que la bâtisse soit démolie ou déménagée, son utilisation devra rester la même et que l'emplacement ainsi libéré soit réservé exclusivement pour le stationnement supplémentaire exigé par le commerce.

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'intervention requise dans le projet d'acte de vente de Tennis Intérieur Mauricien inc. à Restau-Val B.D. inc., et dans laquelle la Ville déclare consentir à cette vente et renoncer à son droit de se porter acquéreur du terrain tel que stipulé dans l'acte de vente enregistré sous le numéro 305523.

ADOPTE

Résolution, engagement préposé temporaire aux parcs

87-346

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Louis Bergeron soit embauché comme préposé temporaire aux parcs, service Loisirs et Culture, à compter du 5 mai 1987, au salaire de la convention collective de travail des employés manuels de la Ville.

ADOPTE

Résolution, vente par encan

87-347

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le service de la Sécurité publique soit autorisé à vendre par encan les objets dont la Ville désire se départir.

ADOPTE

Résolution, refus de grief

87-348

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief de M. Roger Désaulniers, en date du 21 avril 1987.

ADOPTE

Résolution, remplacement pour congé de maternité

87-349

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Mlle France Lalancette remplace Mme Chantal Rheault pendant le congé de maternité de cette dernière, et que Mlle Marie-Claude René remplace, pendant cette période, Mlle France Lalancette comme secrétaire-téléphoniste, le tout au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement coordonnatrice, animation dans les parcs

87-350

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que Mlle Luce Cadieux soit nommée coordonnatrice de l'animation dans les parcs pour la période du 11 mai au 28 août 1987, au salaire de 250 $ par semaine.

ADOPTE

Résolution acceptant les états financiers de l'O.M.H.

87-351

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les états financiers au 31 décembre 1986 de l'O.M.H., soient acceptés.

ADOPTE

Résolution, congrès chefs des incendies

87-352

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser M. Guy Bettez à assister au congrès des chefs des services incendies à Baie-Comeau, les 7, 8, 9 et 10 juin 1987.

ADOPTE

Résolution, prêt de l'aréna à l'escadron 350 des Cadets de l'air

87-353

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de prêter gratuitement l'aréna Jean-Guy Talbot, samedi le 23 mai 1987, pour l'inspection annuelle de l'escadron 350 des Cadets de l'air de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, appui à la garderie "Entre deux nuages"

87-354

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la garderie "Entre deux nuages" dans ses démarches auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour obtenir une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales.

ADOPTE

Résolution, banque de policiers stagiaires

87-355

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'une banque de policiers stagiaires soit créée et qu'elle soit composée des personnes suivantes: MM. François Pinard et Richard Frohlich.

ADOPTE

Résolution, liste employées surnuméraires à la bibliothèque

87-356

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le nom de Mlle Sylvie Nault soit ajouté à la liste des employées surnuméraires à la bibliothèque municipale, apparaissant à l'annexe de la résolution numéro 86-360.

ADOPTE

Résolution concernant l'affaire Fournier

87-357

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine retienne les services de Me William J. Atkinson, du bureau de Clarkson, Tétrault, pour défendre ses intérêts dans l'affaire Fournier.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire pour surveillance de travaux

87-358

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les Laboratoires Shermont inc. soient engagés pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs pour 1987.

ADOPTE

Résolution concernant spectacle des Snowbirds

87-359

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser les avions de l'équipe des Snowbirds à survoler la ville de Cap-de-la-Madeleine le 24 juin 1987, et aviser Air Show Trois-Rivières 87 en conséquence.

ADOPTE

Résolution, engagement Pluritec pour préparation plans, règlement numéro 768

87-360

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'engager les consultants Pluritec ltée pour préparer les plans et devis des travaux à être exécutés en vertu du règlement numéro 768, sous réserve de l'approbation dudit règlement numéro 768 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition de résidents avoisinant le T.I.M., concernant le bruit causé par les spectacles donnés.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 774, autorisant un emprunt de 800 000 $ pour des travaux de réfection de la toiture, des murs extérieurs et de modifications électriques au garage municipal.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 28 avril 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mai 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 774, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 774 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mai 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-73, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 avril 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mai 1987, de 9 heures à 19 heures.

16 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-73, et 9 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-73 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mai 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-74, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 avril 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mai 1987, de 9 heures à 19 heures.

16 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-74, et 9 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-74 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mai 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6083

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-75, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 avril 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mai 1987, de 9 heures à 19 heures.

3 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-75, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-75 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mai 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-76, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 avril 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mai 1987, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-76, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-76 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de mai 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 19 mai 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-361

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-05-04

87-362

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 mai 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 774

87-363

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 774, autorisant un emprunt de 800 000 $ pour des travaux de réfection de la toiture, des murs extérieurs et de modifications électriques au garage municipal, et tenue les 5 et 6 mai 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-73

87-364

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-73, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 mai 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-74

87-365

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-74, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 mai 1987, soit adopté.

ADOPTE

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-75

87-366

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-75, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 mai 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-76

87-367

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-76, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 mai 1987, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 mai 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, — M. Ronald Marcoux

---

a) Publication annonce dans cahier touristique du Nouvelliste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'une page au coût de 625 $ dans le cahier touristique que Le Nouvelliste publiera le 29 mai 1987.

b) Publication annonce dans numéro spécial du 20e anniversaire de l'Hebdo Journal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'une page dans le numéro spécial du 20e anniversaire que publiera l'Hebdo Journal le 9 juin 1987.

c) Acceptation soumission, cantine du terrain Rochefort

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de David Furlatt au montant de 125 $ pour la cantine du terrain Rochefort, aux conditions mentionnées dans la soumission, pour la période du 15 mai au 30 septembre 1987.

d) Acceptation soumission, restaurant de baseball et soccer à l'aréna

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine, pour la concession du restaurant de baseball et soccer, situé au complexe de l'aréna Jean-Guy Talbot, pour le prix de 1 $.

e) Vente lisière de terrain à M. Jacques Thiffault

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente à M. Jacques Thiffault, d'une lisière de terrain de 10 pieds par 85 pieds, portant les numéros de cadastre 546-2-1P, 547-11P et 547-10P du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 200 $, soit le montant de l'évaluation municipale; que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité. La Ville ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

f) Autorisation vente de feu de forge

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente du feu de forge entreposé au garage municipal pour le prix de 25 $ à M. Léo Gagnon.

g) Autorisation travaux de réparation de l'émissaire d'égout du boul. Des Estacades par la firme Dollard Construction

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la firme Dollard Construction ltée, à effectuer les travaux de réparation de l'émissaire d'égout du boulevard Des Estacades, près du ruisseau Ogden.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, mars 1987.
- Personnel temporaire au service des Travaux publics (été 1987).
- Rapport budgétaire au 31 mars 1987.
- Jugement Cour supérieure: affaire Fournier.
- Lettre du Salon de billard Duplessis inc., demande de permis à la Régie des Alcools pour un bar.
- Lettre de Pizza Royale, permis d'opération rue Fusey.
- Lettre du ministère de l'Environnement: assainissement des eaux, prévisions triennales d'immobilisations.
- Lettre de l'Eglise chrétienne de la Mauricie, utilisation des parcs pour activités de plein air au cours de l'été.
- Lettre de la paroisse de St-Odilon, pour des poteaux indicateurs de "non stationnement" mobiles lors des cérémonies religieuses.
- U.M.Q., documents déposés:

  1) Résultat du sondage sur les recommandations du rapport de la Commission d'étude sur les municipalités.

  2) Lettre de M. Jean Pelletier, gestion et élimination des BPC.
- Rapport des permis de construction pour le mois d'avril 1987.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-05-04

87-368

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 mai 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

87-369

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 mai 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 31726 à 31805 incl.....	327 724,49 $
2)	les paies nos 13 à 17 incl.....	379 292,42 $
3)	effets bancaires retournés, intérêts sur découvert de banque, confirmation bancaire, dépôts de nuit pour les mois de janvier, février et mars 1987.....	20 507,25 $

le tout totalisant un déboursé de: 727 524,16 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

87-370

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 mai 1987, comprenant les chèques numéros 31806 à 31920 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 351 853,38 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 351 853,38 $ sont inclus:

-	placement au taux de 7,52%:	2 000 000,00 $
-	Canagex Placements ltée :	30 000,00 $
-	service de la dette :	188 709,34 $
		2 218 709,34 $

ADOPTE

Résolution de sympathies

87-371

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-CLaude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

M. Lucien Thivierge	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Armand Brassard	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme William Marcouiller	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Roland Hénault	Prop. par cons. J. Paquin
Mlle Madeleine Cloutier	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Lionel Pouliot	Prop. par cons. L. Lavergne
Mlle Alma Bédard	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-372

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 mai 1987, soit et est adopté, sauf que l'article numéro 2 dudit procès-verbal est adopté à la condition que la personne qui demande le changement de zonage puisse produire ses titres de propriété, c'est-à-dire qu'elle soit propriétaire.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-373

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-2560 et 387-2561 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 avril 1987, et portant le numéro 7150.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-374

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406-316, 410-84 et 410-85 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 avril 1987, et portant le numéro 7099.

ADOPTE

Résolution, vente terrain à Les Entreprises Louki inc.

87-375

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Les Entreprises Louki inc., un emplacement connu et désigné sous les numéros 418-673 et 419-751 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 2135,7 m.c., au prix de 1,60 $ le mètre carré, payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Michel Leblanc et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 773,7 m.c., et le règlement numéro 623 pour une superficie de 1362,0 m.c.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par Les Rives du St-Maurice

87-376

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Les Rives du St-Maurice inc., les lots numéros 407-139-3, 406A-2-3, 406A-1-2-2, 407-1-2, 406A-1-2-3 et 399-2-2-1 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 $ pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, glissière de sécurité en acier et accessoires

87-377

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de B.M.F. Condel inc. pour la fourniture de 130 longueurs de garde-fou (1625 pi. lin.) au montant de 45,75 $ chacune, de 4 éléments d'extrémité au montant de 14,30 $ chacun, de 300 montants en poutre "H", au montant de 46,75 $ chacun, transport au montant de 300 $, taxe de vente fédérale incluse, plus taxe de vente provinciale, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, glissière de sécurité en acier et accessoires

87-378

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Armco Westeel inc. pour la fourniture de 130 longueurs de poutre en "U" (1625 pi. lin.), au montant de 53,50 $ chacune, taxe de vente fédérale incluse, plus taxe de vente provinciale, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, clôtures

87-379

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clôtures Cambrek inc. au montant de 14 842 $, pour la fourniture et l'installation de clôtures flexibles et à chaînes pour l'aréna Jean-Guy Talbot, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rues Laurier, Beaudin et Biron (règl. 770)

87-380

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Panpierre inc. au montant de 194 677,18 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Laurier, Beaudin et Biron (règlement numéro 770), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 770 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rues Hasty, Deveau et J.-A. Barrette (règl. 771)

87-381

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe, au montant de 183 829,50 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Hasty, Deveau et J.-A. Barrette (règlement numéro 771), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 771 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rues Lanouette et Perreault (règl. 772)

87-382

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de André Cyrenne inc. au montant de 244 679 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur le rues Lanouette et Perreault (règlement numéro 772), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 772 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pavage sur diverses rues

87-383

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction, au montant de 1 131 729,50 $, pour des travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution concernant demande de services d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs ou de bordures de rues par les promoteurs

87-384

ATTENDU QUE les promoteurs doivent verser comptant 100 $ le mètre imposable lors de la demande de services d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs ou de bordures de rues;

ATTENDU QUE dans le projet Les Rives du St-Maurice inc., une partie de ces infrastructures a été faite par le promoteur et que celui-ci s'engage à les céder à la Ville;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures faits par le promoteur représentent des dépenses estimées à 87 025 $, tel que certifié par l'ingénieur Sylvain Bérubé de la firme Pluritec ltée (copie du certificat ci-joint faisant partie de la présente résolution);

ATTENDU QUE la participation du promoteur, si celui-ci n'avait pas fait de travaux, aurait été de 78 400 $ (784 mètres x 100);

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les travaux ainsi effectués et cédés à la Ville par le promoteur Les Rives du St-Maurice inc., remplacent la participation de 100 $ le mètre imposable exigé en vertu du règlement numéro 772.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de cession, et que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer ledit contrat.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 775, stationnement édifices commerciaux

87-385

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 775, intitulé: "Règlement concernant le stationnement et l'aménagement des voies prioritaires se rendant et autour de certains édifices commerciaux par des véhicules d'urgence", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rues Frontenac, Lamy, Lepage, Binette, Bordeleau, Aubin, Fiset (règl. 764, 767 et 773)

87-386

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc. au montant de 553 772,64 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Frontenac, Lamy, Lepage, Binette, Bordeleau, Aubin et Fiset, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation des règlements numéros 764, 767 et 773 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-387

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Thiffault.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, installation et matériel pour liaison du puits de pompage au garage municipal

87-388

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de LDN Protection Service enr. du 11 mai 1987, pour l'installation et le matériel nécessaire pour la liaison du puits de pompage au garage municipal, au montant de 1 080,58 $, taxes incluses, plus un montant de 450 $ pour de l'équipement additionnel pour signaler bas niveau et panne d'électricité.

ADOPTE

Résolution, demande à Hydro-Québec installation de lumières de rues

87-389

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'installation de sept (7) lampes de rues de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression sur la rue Campagna, et ainsi qu'à la conversion d'une lampe de 10 000 lumens à vapeur de mercure, située coin sud-ouest de Châteaudun et Campagna, par une lampe de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression, et cela afin de rendre l'éclairage uniforme.

ADOPTE

Résolution, demande au ministère des Transports, coût de réparation des murets du viaduc

87-390

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au ministère des Transports une subvention couvrant le coût de réparation des murets du viaduc enjambant l'autoroute 755 sur la rue Thibeau, sur le territoire de notre municipalité.

ADOPTE

Résolution concernant signature entente concernant traitement des eaux usées

87-391

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'addenda à l'entente relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées du 22 avril 1985.

ADOPTE

Résolution, engagement racleurs d'asphalte et opérateurs de rouleaux à asphalte

87-392

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil engage les personnes suivantes:

racleurs d'asphalte:

MM. Fernand Rancourt, Michel Bastien et Jocelyn Guillemette.

opérateurs de rouleaux à asphalte:

MM. Michel Bastien, Jocelyn Guillemette et Mario Veillette, pour l'été 1987, au salaire de la convention collective des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution autorisant organisateurs de la randonnée cycliste à demander permis de vente de bière

87-393

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les organisateurs de la randonnée cycliste du 9 août 1987 à l'occasion du 20e anniversaire de l'Hebdo Journal, à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière sur le terrain de l'aréna Jean-Guy Talbot, propriété de la Ville.

ADOPTE

Résolution, refus du grief des policiers-pompiers

87-394

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief des policiers-pompiers du 15 mai 1987.

ADOPTE

Résolution, acceptation offre de services, étude hydrogéologique de l'aquifère

87-395

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte l'offre de services professionnels de la firme Tecsult, experts-conseils/consultants du 20 avril 1987, pour effectuer une étude hydrogéologique de l'aquifère de Cap-de-la-Madeleine, au montant de 3 800 $, soit la phase I du projet.

ADOPTE

Résolution, opposition à la demande du bar l'A Propos

87-396

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis pour l'autorisation de danse et spectacles dans un bar, à Lise Rancourt, Bar l'A Propos enr., 290, rue Baillargeon, Cap-de-la-Madeleine, à 290, rue Baillargeon, Cap-de-la-Madeleine, tel que demandé.

ADOPTE

Résolution, demande prêt d'estrades par le club Optimiste de Ste-Marthe

87-397

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville consente à prêter au club Optimiste de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, les estrades nécessaires pour le tournoi de balle donnée de calibre provincial qui sera tenu du 26 au 31 mai prochain, à la condition que la municipalité assume les frais de transport des estrades et assume également les responsabilités inhérentes à de tels prêts, soient bris, dommages, vandalisme et responsabilité publique.

ADOPTE

Résolution, octroi à l'Association des garderies de la région 04

87-398

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville autorise le versement d'un octroi de 100 $ à l'Association des garderies de la région 04, demandé dans une lettre en date du 29 avril 1987.

ADOPTE

Résolution, location d'un terrain pour relocalisation panneau d'identification de la Ville

87-399

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte la location d'un terrain de M. Raymond Gélinas (Gas Bar Gélinas), au montant annuel de 100 $, pour la relocalisation du panneau d'identification de la Ville à l'entrée "EST" de la municipalité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1er juin 1987, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-400

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-05-19

87-401

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 mai 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 mai 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René TRemblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant projet animation dans les parcs

Le Conseil réuni en commission permanente, considérant que la subvention accordée pour le projet d'animation dans les parcs au cours de l'été 1987 permet l'engagement d'une personne supplémentaire (5 au lieu de 4), autorise l'extension du programme au parc Dessureault si le nombre d'inscriptions la justifie pour ledit parc.

b) Publication annonce dans numéro spécial du 20e anniversaire de l'Hebdo Journal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication dans le cahier spécial que publiera l'Hebdo Journal à l'occasion de son 20e anniversaire, de quatre (4) pages consacrées à la municipalité au coût de 400 $ la page, pour un montant total de 1 600 $.

c) Résolution, participation au concours "villes, villages et campagnes fleuris"

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la Ville participe pour 1987 au concours "villes, villages et campagnes fleuris" organisé sous les auspices du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et, ce faisant, de favoriser l'embellissement de notre Ville.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, avril 1987.
- Jugement concernant la réclamation du Centre électrique mauricien.
- Lettre du syndicat des employés manuels: programme Canada-Travail, article 38.
- Lettre de Mme Mireille Doucet Landry: "4 arrêts", intersection des rues Barkoff et Des Estacades.
- Lettre de M. Maurice Campbell, m.d., Vaillancourt - Thompson.
- Pétition de résidents de la rue Taschereau, bande de sable.
- Lettre de co-propriétaires du 10, Place P.-E. Trudeau, bâtisse non terminée.
- Lettre de l'A.F.E.A.S. de Ste-Madeleine.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-05-19

87-402

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 mai 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-403

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 mai 1987, comprenant les chèques numéros 31921 à 32047 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 716 100,72 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 716 100,72 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 320 220,62 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-404

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Germaine Buist	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Florette L.-Richard	Prop. par cons. J. Paquin
M. Marcel Laroche	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Irénée Fleury	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Delphis L'Heureux	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-405

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 564-136 à 564-150 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 21 mai 1987, et portant le numéro 1420.

ADOPTE

Résolution, trains routiers Multi-Marques inc.

87-406

ATTENDU la réimplantation dans le parc industriel de Multi-Marques inc.;

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine a tout intérêt à ce que cette compagnie ait les mêmes avantages que l'ensemble des industries à travers le Québec;

ATTENDU que cette réinstallation comporte de multiples avantages pour notre Ville à tous les points de vue;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la compagnie Multi-Marques inc. soit autorisée à circuler par trains routiers sur le trajet suivant: sortie de l'autoroute 40 à Des Prairies, via rue St-Maurice sud à la rue Dessureault, direction ouest, à De l'Aviation nord, pour un retour à direction inversée.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

87-407

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 20 mai 1987 du Comité des Loisirs, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, demande au ministère des Transports

87-408

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De demander au ministère des Transports de prêter à la Ville, la clôture à neige nécessaire pour l'organisation du "festival de pêche en ville" les 5, 6 et 7 juin 1987.

ADOPTE

Résolution, programme Padel, service Loisirs et Culture

87-409

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le service Loisirs et Culture soit autorisé à appliquer pour le programme d'aide au développement des équipements mobiliers et immobiliers de loisirs (volets 1 et 2), programme PADEL (programmation 1987-1988).

ADOPTE

Résolution d'appui au comité de la classique internationale de chiens de Châteaudun auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

87-410

CONSIDERANT que la classique internationale de chiens de Châteaudun est une activité qui a lieu depuis une dizaine d'années au Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que c'est un événement unique dans la région et qui attire des foules considérables;

CONSIDERANT que cela constitue un apport touristique important pour la Ville;

CONSIDERANT l'expérience et la qualité du comité organisateur;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le comité de la classique internationale de chiens de Châteaudun dans ses démarches auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour l'obtention d'une subvention substantielle dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes dudit ministère.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant rejets dans les réseaux d'égouts

87-411

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT RELATIF AUX REJETS DANS LES RESEAUX D'EGOUTS DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de juin 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant les branchements à l'égout

87-412

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS A L'EGOUT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de juin 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, camionnette

87-413

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Fréchette ltée du 25 mai 1987, au montant de 11 392,68 $ incluant taxe provinciale, pour un camion Dodge Pick-up D100 1987, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

87-414

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 12 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1988, chacun des versements devra représenter 20% de la dépense totale, et ce montant servira à l'achat d'une camionnette pour le service des Travaux publics de la Ville.

ADOPTE

Résolution, refus du grief des policiers-pompiers

87-415

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De refuser le grief de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine du 26 mai 1987.

ADOPTE

Résolution, refus du grief des cols bleus

87-416

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De refuser le grief du syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine du 29 mai 1987.

ADOPTE

Résolution, adoption rapport du Comité de Circulation

87-417

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport du Comité de Circulation du 27 mai 1987, soit et est adopté sauf à l'article 2b.

ADOPTE

Résolution, engagement Laboratoires Choisy, surveillance de travaux

87-418

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'engager Les Laboratoires Choisy ltée, pour la surveillance des travaux de béton à être effectués par la Ville pour l'année 1987.

ADOPTE

Résolution, acceptation subvention du ministère des Transports

87-419

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la subvention du ministère des Transports de 8 050 $, pour la réfection du viaduc de la rue Thibeau, et approuve les travaux à être exécutés pour la réfection dudit viaduc.

ADOPTE

Résolution concernant les répartitions locales

87-420

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 87-41 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Qu'à partir du 1er juin 1987, le montant maximum pour les répartitions locales imposées aux propriétaires riverains, soit fixé à 50 $ le mètre linéaire, pour tous les règlements d'emprunt qui seront adoptés après cette date. Pour les fins de cette résolution, les travaux de répartitions locales comprennent aqueduc, égout, trottoirs, bordures de rues et travaux de pavage.

Le Conseil accepte également le rapport du Directeur général de la Ville en date du 19 janvier 1987 concernant les répartitions locales, compte tenu cependant du changement mentionné au 1er paragraphe de la présente résolution.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt pour conduite maîtresse d'aqueduc

87-421

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR CONDUITE MAITRESSE D'AQUEDUC SUR LES RUES PATRY, THUNEY, THIBEAU ET NOTRE-DAME".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de juin 1987.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt travaux publics

87-422

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET DE PAVAGE SUR LES RUES BELLEAU, FAUTEUX, GAGNON, BOUFFARD ET MGR-LAFLECHE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de juin 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-423

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre au ministère de l'Environnement pour approbation, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Gervais.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, éclairage par canalisations souterraines

87-424

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ECLAIRAGE PAR CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES RUES BELLEAU, FAUTEUX, GAGNON, BOUFFARD ET MGR-LAFLECHE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de juin 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, autorisant ADS Associés à préparer plans pour travaux d'éclairage

87-425

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services de consultants ADS Associés ltée, pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche.

ADOPTE

Résolution, demande à Hydro-Québec installation lampes de rues

87-426

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'installation de dix-huit (18) lampes de rues de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression, sur les rues suivantes:

deux (2) sur la rue Guilbert, îlot face à la rue Mère-d'Youville,

trois (3) sur la rue Comeau,

treize (13) sur la rue Buisson.

ADOPTE

Résolution autorisant Association du baseball mineur à demander permis de vente de boisson

87-427

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière pour consommation sur place à l'extérieur sur le terrain de l'aréna Jean-Guy Talbot, à l'occasion du tournoi midget provincial qui aura lieu à cet endroit du 25 juin au 5 juillet 1987.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Association du baseball mineur à demander permis de vente de boisson

87-428

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière pour consommation sur place à l'extérieur, sur le terrain de l'aréna Jean-Guy Talbot, à l'occasion du championnat jr AA qui aura lieu à cet endroit du 23 au 26 juillet 1987.

ADOPTE

Résolution permettant stationnement rue Vachon le 5 juin

87-429

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De permettre le stationnement des deux (2) côtés dela rue Vachon, vendredi le 5 juin 1987, à l'occasion de l'événement spécial qui aura lieu au Tennis Intérieur Mauricien à l'occasion du "festival de pêche en ville".

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-430

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement M. l'abbé Gaston Bellemare à l'occasion de son quarantième anniversaire de son ordination sacerdotale, et tiennent à rappeler que M. l'abbé Gaston Bellemare, alors qu'il était vicaire à la paroisse Ste-Famille, fut l'instigateur des coopératives d'habitation dans notre Ville et que ce mouvement a connu par la suite un essor remarquable. La ville de Cap-de-la-Madeleine lui rend donc un hommage mérité pour l'oeuvre remarquable accomplie tout au long de sa vie.

ADOPTE

Résolution, prise de possession préalable

87-431

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'aviseur légal de la Ville, M^{e} Bertrand Lamothe, à entreprendre les démarches nécessaires à une prise de possession préalable pour les lots numéros 564-134 et 564-135 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, cesdits lots devant servir à des fins d'ouverture de rues (rues Binette et Lepage).

ADOPTE

Résolution, refus de plan

87-432

CONSIDERANT que les rues montrées sur le plan de subdivision d'une partie des lots numéros 565 et 566 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 avril 1987, minute 7256, n'aboutissent pas à la ligne de propriété sur une distance de 7,28 mètres, M. Jean-Charles Tessier en étant le propriétaire;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil refuse ledit plan.

ADOPTE

Résolution concernant réclamation de M. Breton

87-433

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser l'aviseur légal de la Ville, M^{e} Bertrand Lamothe, à négocier une entente hors cour, pour un montant de 1 200 $, concernant la réclamation faite à la Ville par M. Auray Breton, le 6 octobre 1986.

ADOPTE

Résolution concernant réclamation de M. Samson

87-434

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De payer la réclamation de 213,29 $ faite par M. Henri Samson à la Ville le 15 avril 1987.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, systèmes d'alarmes

87-435

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accepter la soumission de LDN Protection Service enr. du 19 mai 1987, pour le système d'alarmes à l'hôtel de ville et au Centre nautique.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 juin 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-436

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-06-01

87-437

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er juin 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er juin 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution autorisant versement d'un montant au comité des villes et municipalités sur les M.R.C.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 250 $ au comité des villes et des municipalités sur les M.R.C. et par la même occasion, endosse la résolution d'appui au comité spécial des villes et des municipalités sur les pouvoirs des M.R.C.

b) Résolution autorisant versement des octrois aux différents clubs de l'Age d'Or

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement aux différents groupes de l'Age d'Or de la Ville, des subventions prévues au budget de l'année 1987.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Garde paroissiale du Cap-de-la-Madeleine, demande pour être sur la liste des organismes subventionnés pour 1988.

- Lettre du Comité de concertation des personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain, stationnement pour les personnes handicapées, loi 127.

- Lettre de l'Association du hockey mineur pour une rencontre avec le Conseil (référé au Comité des Loisirs).

- Lettre de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, système d'alarme.

- Lettre du ministère des Affaires municipales, projet de règlement, extincteurs automatiques.

- Lettre du Club social de la C.I.T.F., remerciements pour le prêt du Centre culturel.

- Lettre des Laboratoires Choisy ltée, offre de services.

- Rapport des permis de construction pour le mois de mai 1987.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-06-01

87-438

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er juin 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-439

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 juin 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 32048 à 32140 incl.....	459 289,31 $
2)	les paies nos 18 à 21 incl.....	342 596,93 $
3)	effets bancaires retournés, taux de change, re: abonnements en fonds U.S. et frais bancaires à cet effet, avril 1987.	1 011,07 $
	le tout totalisant un déboursé de:	802 897,31 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-440

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 juin 1987, comprenant les chèques numéros 32141 à 32276 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 949 019,27 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 949 019,27 $ est inclus un placement de 1 500 000,00 $ au taux de 8,30%.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-441

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Aris Sauvageau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Roger Morrissette	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Roland Boivin	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Edouard Landry	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Florette G.-Bourassa	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Lucie Beaudoin	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Omer Loiselle	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-442

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 9 juin 1987, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-443

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 412-29-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 mai 1987, et portant le numéro 7337.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

87-444

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. René Tremblay soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1987 inclusivement.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 87-418

87-445

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-418 soit modifiée, en ajoutant après "des travaux de béton", le mot "bitumineux".

ADOPTE

Résolution concernant programme de réforme cadastrale

87-446

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte les ajouts proposés par le service de la Planification concernant la couverture cartographique dans le cadre du programme de réforme cadastrale du ministère de l'Energie et des Ressources, au coût de 24 821 $ (incluant les frais). Le tout tel qu'il apparaît à l'annexe de la présente résolution, soit les items 1, 2, 5, 6, 7 et 11-a.

ADOPTE

Résolution autorisant signature acte de servitude, assainissement des eaux

87-447

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de servitude préparé par le notaire Michel Carrier, en faveur du lot 642 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (chemin du Passage) et propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour l'installation d'une conduite d'égout et accessoires, le tout tel que décrit dans ledit acte.

ADOPTE

Résolution, congrès des chefs de police

87-448

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser le Directeur de la Sécurité publique à assister au congrès des chefs de police qui aura lieu à Québec, du 23 au 28 août 1987.

ADOPTE

Résolution concernant entente protection incendie avec la municipalité de Ste-Marthe

87-449

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De dénoncer l'entente existante avec la municipalité de Ste-Marthe concernant la protection incendie, laquelle expire à la fin de la présente année, et qu'une nouvelle entente soit négociée pour le 1er janvier 1988.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 776

87-450

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 776, intitulé: "Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 777

87-451

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 777, intitulé: "Règlement sur les branchements à l'égout", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 778

87-452

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 778, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 230 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage pour desservir les rues Lanouette et Perreault (projet Rives du St-Maurice)", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 779

87-453

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 779, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 781

87-454

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 781, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 20 000 $ pour des travaux de bordures, de pavage et d'éclairage sur la rue Fiset", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 782

87-455

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 782, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de 640 000 $ pour la pose d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur les rues Patry, Thuney, Thibeau et Notre-Dame", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour adopter prévisions budgétaires, assainissement des eaux

87-456

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LES PREVISIONS BUDGETAIRES 1987 DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de juin 1987.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt conduite d'aqueduc, boul. Des Prairies

87-457

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA POSE D'UNE CONDUITE MAITRESSE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DES PRAIRIES, ENTRE LES RUES DES ORMEAUX ET MGR-LAFLECHE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de juin 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, installation vanne de réduction de pression, boul. Pie XII

87-458

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION D'UNE VANNE DE REDUCTION DE PRESSION SUR LE BOULEVARD PIE XII, ENTRE LES RUES BELLEAU ET P.-E. TRUDEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de juin 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue Gervais

87-459

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE GERVAIS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de juin 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, autorisant Association du hockey mineur à demander permis de vente de bière

87-460

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du hockey mineur du Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière pour consommation sur place, à l'extérieur et dans les estrades sur le terrain du parc Rochefort, à l'occasion d'un tournoi de balle donnée qui aura lieu à cet endroit les 3, 4 et 5 juillet 1987.

ADOPTE

Résolution, engagement des consultants V.F.P.

87-461

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des consultants V.F.P. inc. pour la préparation des plans, devis, présentation desdits plans au ministère de l'Environnement pour approbation, demande de soumissions et surveillance des travaux d'aqueduc et d'égout, et de fondation de rues pour desservir les lots portant les numéros de cadastre 566-35 à 37 et 566-47 à 49, en conformité avec les directives des Services Techniques de la Ville.

ADOPTE

Résolution, autorisant Sablière Ste-Marthe, installation services d'aqueduc et d'égout

87-462

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Sablière Ste-Marthe inc. à installer les services d'aqueduc et d'égout sur la rue portant le numéro de cadastre 566-45, aux prix unitaires de la soumission du 15 mai 1987 et acceptée par le Conseil le 19 mai 1987 par la résolution numéro 87-381.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux

87-463

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES DE BETON ET D'ASPHALTAGE POUR DESSERVIR LA RUE PORTANT LE NUMERO 566-45".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de juin 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution abrogeant la résolution numéro 87-432, plan

87-464

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-432 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

87-465

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéro 565-231 à 565-239 et 566-50 à 566-77, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 avril 1987, et portant le numéro 7256.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

87-466

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc. les lots numéros 566-54, 566-61, 566-70 et 566-75 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution concernant plaintes au sujet de déchets accumulés au restaurant Le Pékin

87-467

CONSIDERANT les plaintes nombreuses qui sont parvenues à la Ville au sujet des déchets accumulés dans la cour du restaurant Le Pékin situé au 510, boulevard Ste-Madeleine;

CONSIDERANT les inconvénients sérieux qui résultent d'une telle situation et les dommages causés au milieu environnant;

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville prenne les mesures nécessaires pour faire enlever les déchets ainsi accumulés et que le compte soit envoyé au propriétaire des lieux.

.ADOPTE

Résolution concernant le bruit au cabaret El Prado

87-468

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De demander au ministère de l'Environnement de faire des tests de bruit au cabaret El Prado, situé au 510 du boulevard Ste-Madeleine, les vendredi et samedi soir, considérant les plaintes nombreuses parvenant à la municipalité et incommodant tout le voisinage.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire à la Sécurité publique

87-469

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Maryse Ricard soit engagée comme secrétaire au service de la Sécurité publique à compter du 17 juin 1987, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire au service Loisirs et Culture

87-470

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'engager temporairement Mme Chantal Cossette au service Loisirs et Culture, pour la période du 12 juillet au 1er août 1987, période pendant laquelle Mme Pierrette Boileau sera en vacances, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, remerciements aux employés municipaux

87-471

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil remercient chaleureusement tous les employés municipaux pour le dévouement remarquable dont ils ont fait preuve lors de l'incendie à l'usine Reynolds, et qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs efforts pour assurer la sécurité et la protection de la population pendant la durée de ce grave événement.

ADOPTE

Résolution, liste personnel animation dans les parcs

87-472

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste du personnel pour l'animation dans les parcs présentée par le service Loisirs et Culture, soit acceptée telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement préposé au mini-putt

87-473

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'engager M. Martin Dumas comme préposé au mini-putt pour la période du 15 juin au 15 septembre 1987, au salaire minimum, en remplacement de M. Sylvain Massicotte, démissionnaire.

ADOPTE

Résolution, location d'un local

87-474

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil loue de Yvon Fournier ltée, pour la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988, un local situé au 65-A, boulevard Ste-Madeleine, pour le prix de 1 000 $ mensuellement (12 000 $ pour 12 mois), et autorise le Maire et le Greffier à signer toute entente à cet effet.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de remerciements de M. Gaston Bellemare, prêtre.

- Dépôt de la déclaration des intérêts financiers de M. Jeannot Paquin.

Résolution ajournant la séance à 22 heures

87-475

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
et unanimement résolu:

Que la présente séance soit et est ajournée à 22 heures, ce 15 juin 1987.

ADOPTE

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 juin 1987, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René TRemblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, hommage à M. l'abbé Germain Nobert

87-476

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil municipal s'associent aux parents, aux amis et à tous les paroissiens de Ste-Bernadette pour présenter leurs hommages les plus sincères à M. l'abbé Germain Nobert, curé de la paroisse, qui célèbre son vingt-cinquième anniversaire d'ordination sacerdotale et lui souhaitent de poursuivre un ministère des plus fructueux pour de nombreuses années à venir.

ADOPTE

Résolution concernant le bruit au T.I.M.

87-477

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville prenne tous les moyens légaux qui sont à sa disposition pour faire cesser les bruits provenant du Tennis Intérieur Mauricien, lors des différentes activités qui s'y déroulent et qui incommodent sérieusement tout le voisinage, et donne l'ordre au service de la Sécurité publique de faire respecter rigoureusement cette directive.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 22 juin 1987, à 15 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution modifiant l'article 1 du règlement numéro 773

87-478

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'article 1 du règlement numéro 773 soit modifié de la façon suivante:

Que la phrase commençant par les mots: "La Ville est aussi autorisée à approprier au présent règlement le montant de 130 160 $, tel qu'il apparaît à l'annexe "C" du présent règlement qui en fait partie et déjà souscrit ou à souscrire par les propriétaires riverains et réduisant ainsi le montant de l'emprunt à 522 840 $", soit remplacée par:

"La Ville est aussi autorisée à approprier au fonds général de la Ville, le montant de 130 160 $, tel qu'il apparaît à l'annexe "C" du présent règlement qui en fait partie et représentant la part du promoteur et réduisant ainsi le montant de l'emprunt à 522 840 $".

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6123

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 778, autorisant un emprunt de 230 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage pour desservir les rues Lanouette et Perreault (projet Rives du St-Maurice).

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 23 juin 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 29 et 30 juin 1987 de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 778, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 778 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de juin 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 779, autorisant un emprunt de 500 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 23 juin 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 29 et 30 juin 1987 de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 779, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 779 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de juin 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6125

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 781, autorisant un emprunt de 20 000 $ pour des travaux de bordures, de pavage et d'éclairage sur la rue Fiset.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 23 juin 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 29 et 30 juin 1987 de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 781, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 781 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de juin 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 782, autorisant un emprunt de 640 000 $ pour la pose d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur les rues Patry, Thuney, Thibeau et Notre-Dame.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 23 juin 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 29 et 30 juin 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 782, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 782 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30e jour du mois de juin 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 juillet 1987 , à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-479

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance régulière et de la séance d'ajournement du 1987-06-15

87-480

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 15 juin 1987, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 15 juin 1987, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1987-06-22

87-481

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 22 juin 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 778

87-482

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 778, autorisant un emprunt de 230 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage pour desservir les rues Lanouette et Perreault (projet Rives du St-Maurice), et tenue les 29 et 30 juin 1987, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 779

87-483

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 779, autorisant un emprunt de 500 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche", et tenue les 29 et 30 juin 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 781

87-484

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 781, autorisant un emprunt de 20 000 $ pour des travaux de bordures, de pavage et d'éclairage sur la rue Fiset, et tenue les 29 et 30 juin 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 782

87-485

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 782, autorisant un emprunt de 640 000 $ pour la pose d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur les rues Patry, Thuney, Thibeau et Notre-Dame, et tenue les 29 et 30 juin 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 juin 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution acceptant les demandes de l'Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte les demandes de l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine dans sa lettre du 12 juin 1987 pour le 6e tournoi midget et demande aux services concernés d'y donner suite.

b) Résolution autorisant achat de deux (2) bicyclettes

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de deux (2) bicyclettes dans le cadre du programme de la sécurité à bicyclette organisé par le service de la Sécurité publique de la Ville, au cours de l'été.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, échange d'étudiants Cap - Oshawa.

- Lettre de M. Jean-Pierre Milette, subdivision de terrain dans le site industriel.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-06-15

87-486

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 juin 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-487

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 juillet 1987, comprenant:

1) les chèques nos 32277 à 32486 incl.....	820 477,78 $
2) les paies nos 22 à 25 incl.....	364 203,96 $
3) effets bancaires retournés, arrêt de paiement pour le mois de mai 1987.....	290,50 $
le tout totalisant un déboursé de:	1 184 972,24 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 184 972,24 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 109 804,80 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-488

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Marcel Faucher	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Alfred Turcotte	Prop. par cons. R. Tremblay
Mlle Fernande Bourbeau	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Edmond Bouchard	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Wellie Desmarais	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Dominique Provencher	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Armand Sauvageau	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Roméo Hardy	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Adélard Morin	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Elphège Germain	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Paul-Jacques Rousseau	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Gilles Tousignant	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Antoinette Girard	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Charles Troy	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-489

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 566-78 à 566-104 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 16 juin 1987, et portant le numéro 7426.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-490

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 680-1, 680-2, 682-1 et 682-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 29 juin 1987, et portant le numéro 1483.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-491

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 420-646 et 420-647 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est adopté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 avril 1987, et portant le numéro 7282.

ADOPTE

Résolution adjudication soumission, travaux municipaux, assainissement des eaux

87-492

CONSIDERANT QUE la municipalité a signé une "entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement" et que la municipalité demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres 148-3-20-41-10 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux inscrits à la liste annexée à la présente résolution;

CONSIDERANT QU'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur Continental Asphalte s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 659 850 $;

CONSIDERANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 762, tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles numéro 1 émis par le Trésorier de la municipalité;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la municipalité adjuge à Continental Asphalte le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 341 128 $ tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la municipalité désigne et autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux, par son président directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour les travaux mentionnés à la liste ci-annexée, pour la somme de 341 128 $ tel qu'adjugé par la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

87-493

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Domaine Madelinois inc. les lots numéros 566-54, 566-61, 566-70, 566-75 et 565-237 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, location camionnette pour le service Loisirs et Culture

87-494

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De louer de Laviolette Auto Location, pour la période du 3 juillet au 3 septembre 1987, une camionnette pour le service Loisirs et Culture, au coût mensuel de 590 $ plus la taxe provinciale, pour 1600 kilomètres de route et 0,16 $ additionnel du kilomètre excédant les 1600 kilomètres ci-haut spécifiés.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 780

87-495

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 780, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 55 000 $ pour la pose d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard Des Prairies, entre les rues Des Ormeaux et Mgr-Laflèche", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 783

87-496

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 783, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 68 000 $ pour l'installation d'une vanne de réduction de pression sur le boulevard Pie XII, entre les rues Belleau et P.-E. Trudeau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 785

87-497

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 785, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 13 000 $ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir la rue Deveau, portant le numéro de cadastre 566-45", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 784

87-498

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 784, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 67 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Gervais", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 786

87-499

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 786, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1987 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métro-

politain", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement C.I.T.F.

87-500

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 24 (1987) DE LA C.I.T.F., DEPENSES D'IMMOBILISATIONS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juillet 1987.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant parcs et terrains de jeux

87-501

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 751 CONCERNANT LES PARCS ET TERRAINS DE JEUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juillet 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, demande installation lampes de rues

87-502

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de cinq (5) lampes de rues de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression sur la rue Du Parc entre Châteaudun et Buisson, et à la relocalisation d'une autre déjà existante à l'intersection de Châteaudun.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-503

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "Les Enseignes le Pro du Pinceau inc." du 26 juin 1987, au montant de 8 700 $ incluant toutes taxes, pour trois (3) enseignes, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-504

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Drummex inc. du 26 juin 1987, au montant de 5 005 $, incluant toutes taxes, pour un système d'étagères mobiles, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-505

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Westburne Québec du 26 juin 1987, au montant de 4 468,72 $, plus les taxes applicables, pour l'achat de deux (2) compacteurs, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-506

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Equipement Delson ltée, du 26 juin 1987, au montant de 8 270 $, plus les taxes applicables, pour un blindage en aluminium, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

87-507

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 16 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1988, chacun des versements devra représenter 20% de la dépense totale, et ce montant servira:

1o- à l'achat de deux (2) compacteurs pour le service des Travaux publics de la Ville (6 000 $);

2o- à l'achat d'un blindage léger en aluminium (10 000 $) pour le même service.

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour amender le règlement numéro 620, zonage

87-508

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juillet 1987

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, location du Centre Culturel à la Ligue d'improvisation madelinoise

87-509

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De louer à la Ligue d'improvisation madelinoise, le Centre Culturel, au prix de 25 $ pour la saison hiver 1987-1988, la Ville se réservant cependant le droit d'utiliser en priorité ledit Centre, advenant le cas où la Ville en aurait besoin pour ses activités municipales.

ADOPTE

Résolution, engagement policier

87-510

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Marc-André Beaumier soit embauché à titre de policier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., et ce à compter du 27 juillet 1987.

ADOPTE

Résolution concernant M. F. Hébert

87-511

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil remercie de ses services M. François Hébert, à compter du 10 juillet 1987.

ADOPTE

Résolution, réengagement M. F. Hébert

87-512

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil embauche M. François Hébert, à compter du lundi, 13 juillet 1987, pour la période allant du 13 juillet au 30 octobre 1987, aux mêmes conditions que dans la résolution numéro 86-415.

ADOPTE

Résolution, achat ameublement de bureau

87-513

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'achat d'ameublement de bureau (du local situé au 65-A, boul. Ste-Madeleine), de Arbo Service inc. (Yvon Fournier), pour le montant de 3 500 $.

ADOPTE

Résolution, autorisation Cirque Vargas

87-514

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser le Cirque Vargas à tenir ses activités sur le terrain des Galeries du Cap, pour la période du 21 au 23 juillet 1987, une telle autorisation est donnée conformément à la cédule "A" du règlement numéro 620.

ADOPTE

Résolution, plan de lotissement du projet "Rives du St-Maurice"

87-515

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan de lotissement du projet "Rives du St-Maurice", modifiant celui déjà présenté et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 26 juin 1987, soit accepté. Une telle acceptation impliquant par le fait même la renonciation par la Ville à l'aménagement d'un parc linéaire sur le bord de la rivière St-Maurice.

ADOPTE

Résolution concernant "Les Rives du St-Maurice"

87-516

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil refuse l'échange proposé entre "Les Rives du St-Maurice" et MM. Ronald Jones et Raymond Gravel, et que la procédure de prise de possession préalable de la rue soit entreprise si nécessaire.

ADOPTE

Résolution, érection bordure de ciment rue Des Ormeaux

87-517

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'ériger une bordure de ciment au lieu d'un trottoir sur le côté ouest de la rue Des Ormeaux, située entre les rues Chapleau et Pie XII, et ce afin d'assurer une plus grande intimité pour les résidents de ce secteur.

ADOPTE

Résolution, plantation d'arbres

87-518

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la plantation d'arbres dans le talus de la côte Des Ormeaux, en remplacement de l'ensemencement prévu lors de la demande de soumissions, soit le côté ouest de la rue Des Ormeaux.

ADOPTE

Résolution concernant le stationnement

87-519

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser un stationnement limité à 60 minutes sur la rue Latreille, de St-Laurent à Dussault, côté sud, et sur la rue Dussault, jusqu'au non stationnement existant.

ADOPTE

Résolution, projet parc école De La Ferté

87-520

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise des dépenses au montant de 5 000 $ pour du terrassement sur une propriété de la Commission scolaire (école De La Ferté), dans le cadre du projet parc école De La Ferté.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain du ministère des Transports

87-521

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière du ministère des Transports, un terrain vacant portant le numéro de lots P-149-18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32 et 33 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de cinquante trois mille huit cent soixante-seize pieds carrés (53,876 pi.ca.), pour le prix de soixante et dix mille deux cents dollars (70 200 $).

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Le tout à la condition que le site soit accepté par le ministère de l'Environnement.

ADOPTE

Résolution concernant véhicules lourds

87-522

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine porte à la connaissance des autorités fédérales, par l'intermédiaire du député du comté de Champlain, M. Michel Champagne, les inconvénients sérieux qui résultent du passage des camions lourds transportant le matériel nécessaire à la réfection des piliers du pont de Trois-Rivières, et qui empruntent la rue Thibeau nord pour joindre l'autoroute 755 et causent de graves dommages à cette rue.

Que la Ville entend demander aux autorités fédérales concernées des subventions pour compenser en partie les dépenses supplémentaires que la Ville devra défrayer pour les réparations qui seront nécessaires suite à cette circulation excessive.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de la Société Reynolds, incendie du 15 juin 1987.

- Lettre du centre d'achats Les Rivières, remerciements pour la semaine des municipalités.

- Pétition de résidents des rues Des Estacades, Caron, Pie XII, P.-E. Trudeau, Masson et Belleau, désaccord avec le projet de construction d'habitations de logements multiples.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 juillet 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	René Tremblay
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-523

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-07-06

87-524

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 6 juillet 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 juillet 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier

ainsi que le directeur
général, M. Réjean Giguère
et le directeur général
adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, descente de bateaux près du pont Duplessis

Le Conseil réuni en commission permanente, demande aux autorités de la compagnie de flottage St-Maurice inc. s'il leur serait possible de fournir quelques estacades à être installées à la descente de bateaux près du pont Duplessis.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque pour le mois de mai 1987.
- Rapport du Directeur général concernant l'incendie de la Reynolds du 15 juin 1987.
- Lettre de M. Stephan Blais, prêt d'un local pour le comité "Arrêt-suicide".
- Rapport du ministère de l'Environnement sur le bruit provenant de la bulle au Tennis Intérieur Mauricien, lors de certaines activités.
- Lettre de M. Lambert Bédard, ing. sur les "arrêts" rues Barkoff - Des Estacades et Vachon - Des Estacades.
- U.M.Q., documents déposés, congrès 1987.
- Invitation au congrès de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec.
- Lettre de remerciement de Mme Josée Desmarais, subvention reçue.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-07-20

87-525

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 juillet 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-526

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes pour un montant de 5 223 776,49 $, comprenant les chèques nos 32487 à 32657 inclusivement, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 5 223 776,49 $ sont inclus:

- un placement au taux de 8,45%:	4 500 000,00 $
- le service de la dette:	18 025,00 $
	4 518 025,00 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-527

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jean Gaudet	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Clovis Montplaisir	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme François Loranger	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Antonio Monfette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Prosper Ricard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Armand Guérin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Donat Pépin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Antoni Lyonnais	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Armand Bellerive	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-528

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 juillet 1987, soit et est adopté aux articles 1-2-3-4-5-6-7-8-11 sauf 9 et 10 qui sont mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-529

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-130 à 412-154 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 mai 1987, et portant le numéro 7341.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

87-530

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Gestion Carol Lamarre inc. les lots numéros 412-150 et 412-151 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, bonis accordés à certains employés municipaux

87-531

ATTENDU QUE des négociations entre le gouvernement Fédéral et la ville de Cap-de-la-Madeleine sont en cours depuis l'année 1980, dans le but d'obtenir une compensation pour les taxes d'améliorations locales sur le boulevard Des Estacades;

ATTENDU QU'un avis légal avait même été présenté, à l'effet qu'il serait impossible que la Ville obtienne quelque compensation que ce soit;

ATTENDU QUE nous obtenons gain de cause, après sept ans, et que nous venons de recevoir un chèque au montant de 105 892,64 $;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement les trois employés impliqués pour leur initiative et leur persévérance dans ce dossier, en l'occurrence, Madame Jacqueline Larivière qui a été à l'origine du dossier, Madame Monique Labrie et Monsieur Jacques Bettez pour leurs négociations avec le Gouvernement et les divers rapports préparés pour les réclamations. Et dans le but de souligner ces efforts, les membres du Conseil offre à chacun de ces employés un boni de 200 $ chacun.

ADOPTE

Résolution, traversée du ruisseau Ogden

87-532

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre au ministère de l'Environnement, pour approbation, le projet préparé par M. Yves Gagnon en mars 1986, pour un sentier de piétons reliant les secteurs nord et sud du ruisseau Ogden.

ADOPTE

Résolution, reconstruction pont Ste-Anne-de-la-Pérade

87-533

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la corporation municipale de la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pérade ainsi que celle du village de la Pérade dans leurs démarches auprès du Canadien Pacifique et de la Commission Canadienne des Transports pour la reconstruction, dans les plus brefs délais possible, du pont enjambant la rivière Ste-Anne et emporté par la crue des eaux le 1er avril 1987.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-534

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "ALBERT GELINAS INC." du 8 juillet 1987, au montant de 35 915 $, pour la rénovation de la salle des communications du service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-535

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le conseil accepte la soumission de "MICH-O-TOMOBILE LTEE", au montant de 19 275,49 $, toutes taxes incluses, pour l'achat d'une fourgonnette, (modèle Ford 1988 E-350 Super Van), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-536

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "CLEMENT ET FRERES LTEE" au montant de 49 050 $, toutes taxes incluses, pour l'achat d'un tracteur chenillard, année 1987, modèle Bombardier SW-48DA, étant la seule soumission conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-537

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission des "EQUIPEMENTS MANUTECH INC.", au montant de 31 849,80 $, toutes taxes incluses, pour l'achat d'une grue hydraulique, modèle Fassi F-90-22L, étant la seule soumission conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-538

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "GARAGE CHAREST ET FRERES INC." au montant de 86 382,50 $, toutes taxes incluses, pour l'achat d'un camion (10 roues) modèle International F-1954, année 1988, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-539

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "W. COTE ET FILS LTEE", au montant de 36 684,25 $, toutes taxes incluses, pour l'achat de 4 chasse-neige orientables hydrauliques, avec dispositifs d'accouplement et 1 ensemble de deux fourches, étant la seule soumission conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-540

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "RICHARD PICHE INC." au montant de 179 850 $, toutes taxes incluses, pour l'achat d'une souffleuse à neige (modèle VOHL DV-1104 (démonstrateur) étant la seule soumission conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-541

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "TROIS-RIVIERES CHEVROLET (1982) INC.", au montant de 27 675,10 $, toutes taxes incluses, pour l'achat de deux camionnettes (modèle Chevrolet 1988 Pick-up C10903), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-542

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "GARAGE CHAREST ET FRERES INC.", au montant de 58 836,02 $, toutes taxes incluses, pour l'achat d'un camion, modèle International 1954, année 1988, étant la seule soumission conforme présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

87-543

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "GARAGE CHAREST ET FRERES INC.", au montant de 44 787,01 $, toutes taxes incluses, pour l'achat d'un camion 1987 d'un P.T.C.A. suivant les spécifications C-87-3, modèle International 1954, année 1988, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission assurance collective

87-544

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte les soumissions de "SERVICES DE SANTE DU QUEBEC", pour les contrats d'assurance collective des trois (3) groupes suivants:-

- Association des cadres et des non-syndiqués et des conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- Le syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- Les employés membres de l'Union des employés professionnels et de bureau (local 265).

Cette compagnie offrant les taux les plus bas après analyse des trois soumissions reçues faite par la firme Sobeco.

ADOPTE

Résolution, adoption budget triennal C.I.T.F.

87-545

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-X, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 24 (1987) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1988, 1989 et 1990, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption règlement parcs et terrains de jeux

87-546

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 751-A, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 751 concernant les parcs et les terrains de jeux", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption projet de règlement no 620-77

87-547

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-77, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et qui modifie l'article 1.2.8.2 du règlement numéro 620, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption projet de règlement no 620-78

87-548

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-78, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et qui corrige la zone RD.13 afin de créer la zone RX.7, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règlement numéro 620 (zonage)

87-549

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-77)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juillet 1987.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption projet de règlement numéro 620-79

87-550

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-79, intitulé: "Règlement amendant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et qui corrige la zone RA.3 pour agrandir la zone C.2.3.", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présence séance.

ADOPTE

Résolution, adoption projet de règlement numéro 620-80

87-551

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-80, intitulé: "Règlement amendant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et qui corrige la zone RA.8 pour créer la zone C.2.15", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règlement numéro 620 (zonage)

87-552

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET POUR CORRIGER LA ZONE RA.3 et agrandir la zone C.2.3 (620-79)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juillet 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion pour amender le règlement numéro 620 (zonage)

87-553

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE, DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET QUI CORRIGE LA ZONE RA.8 pour créer la zone C.2.15 (620-80)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juillet 1987.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nom de rue

87-554

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 412-150 soit nommée la rue "LANGIS" en l'honneur de M. Laurent Langis et qui fut officier municipal au service de la ville pendant de nombreuses années.

ADOPTE

Résolution, nomination M. Jean-Claude Lagacé, chef de groupe

87-555

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Jean-Claude Lagacé soit nommé chef de groupe dans le cadre du programme "création d'emplois" article 38, année 1987, au salaire de la convention collective du syndicat des employés manuels de la ville, (début du projet le 27 juillet 1987).

ADOPTE

Résolution, prêt estrades St-Maurice

87-556

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville autorise le prêt à la municipalité de St-Maurice des estrades dont elle peut disposer et cette dernière en assumera les frais de transport de même que toutes les responsabilités qui peuvent découler d'un tel prêt.

ADOPTE

Résolution, publication annonce album-souvenir

87-557

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville autorise la publication d'une annonce d'une demi-page, au coût de 75 $ dans l'album-souvenir publié à l'occasion du tricentenaire des Thiffault d'Amérique qui sera célébré à Batiscan les 8 et 9 août 1987.

ADOPTE

Résolution, passes piscines pour participants championnat provincial baseball junior AA

87-558

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le directeur du service Loisirs et Culture à émettre 250 passes pour accès gratuit aux piscines de la ville en faveur des participants du championnat provincial du baseball junior AA, qui aura lieu les 24, 25 et 26 juillet, à Cap-de-la-Madeleine, et que le tout soit strictement contrôlé par le service Loisirs et Culture.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 780, autorisant un emprunt de 55 000 $ pour la pose d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard Des Prairies, entre les rues Des Ormeaux et Mgr-Laflèche.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 14 juillet 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 juillet 1987, de 9 h 00 à 19 h 00.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 780 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 780 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^{e} jour du mois de juillet 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Conseiller de la ville de
Càp-de-la-Madeleine

6 1 5 3

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 783, autorisant un emprunt de 68 000 $ pour l'installation d'une vanne de réduction de pression sur le boulevard Pie XII, entre les rues Belleau et P.-E. Trudeau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine,le 14 juillet 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 juillet 1987, de 9 h 00 à 19 h 00.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 783 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 783 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^{e} jour du mois de juillet 1987.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

René Lemblay
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 784, autorisant un emprunt de 67 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Gervais.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 14 juillet 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 juillet 1987, de 9 h 00 à 19 h 00.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 784 et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 784 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^{e} jour du mois de juillet 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6 1 5 5

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 785, autorisant un emprunt de 13 000 $ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir la rue Deveau, portant le numéro de cadastre 566-45.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 14 juillet 1987, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 juillet 1987, de 9 h 00 à 19 h 00.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 785 et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 785 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^{e} jour du mois de juillet 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 août 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-559

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-07-20

87-560

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 juillet 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 780

87-561

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 780, intitulé: "règlement autorisant un emprunt de 55 000 $ pour la pose d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard Des Prairies, entre les rues Des Ormeaux et Mgr-Laflèche", et tenue les 21 et 22 juillet 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 783

87-562

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 783, intitulé: "règlement autorisant un emprunt de 68 000 $ pour l'installation d'une vanne de réduction de pression sur le boulevard Pie XII, entre les rues Belleau et P.-E. Trudeau", et tenue les 21 et 22 juillet 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 784

87-563

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 784, intitulé: "règlement autorisant un emprunt de 67 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Gervais", et tenue les 21 et 22 juillet 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 785

87-564

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 785, intitulé: "règlement autorisant un emprunt de 13 000 $ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir la rue Deveau, portant le numéro de cadastre 566-45", et tenue les 21 et 22 juillet 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 1987

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	René Tremblay
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne

Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier

ainsi que le directeur
général adjoint M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre de Mme Yvette Dauphinais, projet PARCQ.

b) Lettres de la garde paroissiale de St-Odilon:
1o- congrès des gardes paroissiales les 9, 10 et 11 octobre 1987;
2o- réception civique le 19 septembre 1987 pour le 40e anniversaire de la fondation de la garde.

c) Lettre de la Société d'habitation du Québec, programmation 1987.

d) Rapport des permis de construction pour le mois de juin 1987.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-07-20

87-565

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 juillet 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-566

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 juillet 1987, comprenant les chèques numéros 32658 à 32754 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 251 853,01 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 251 853,01 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 48 991,69 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-567

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Paul Richard	Prop. par cons. J. Paquin
M. Kevin Leclerc	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Henri Bastien	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Joseph Lamothe	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Georges Pelletier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Frank Matton	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Donat Gosselin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Annette Lemire-Mailhot	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Raymond Renaud	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Emilien Juneau	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Léo Rivard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lévis Henry	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Jean-Guy Richard	Prop. par cons. N. Vivier
M. Léopold Neault	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Clément Grand-Maison	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-568

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406A-1-2-4 et 407-1-3 , du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 9 juillet 1987, et portant le numéro 765.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-569

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 406A-1-2-4 et 399-2-2-1 soit nommée rue Pinard, en l'honneur de Louis Pinard qui fut le premier médecin de l'hôpital Notre-Dame de la Pitié au Cap-de-la-Madeleine dès 1665 et fut aussi dès 1666 propriétaire d'une concession dans le fort St-François.

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 86-761, rue Thiffault

87-570

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-761 soit amendée de la façon suivante: 1o- changer l'orthographe du nom "Thiffeault" pour "Thiffault" et, 2o- ajouter à la fin de la résolution: "et également à l'occasion du Tricentenaire des Thiffault d'Amérique en 1987".

ADOPTE

Résolution, autorisant prêt Centre Culturel

87-571

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge, section Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion de la collecte de sang qui aura lieu les 19 et 20 août prochain.

ADOPTE

Résolution, engagement directeur du service de la Planification

87-572

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Michael Hiller soit engagé comme directeur du service de la Planification de la Ville, à compter du 17 août 1987, au salaire annuel de 42 000 $ et ce salaire est sujet à l'augmentation prévue à la politique de gestion entre la Ville et l'Association du personnel cadre et de gérance pour 1987 et les années subséquentes, et aux autres conditions établies par cette même politique.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-573

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement les personnes suivantes qui ont travaillé au projet de détecteurs de fumée, qui dans un laps de temps relativement court et leur nombre réduit, ont réussi à abattre une somme de travail considérable en faisant l'inspection des foyers sur le territoire de notre Ville dans le cadre de ce projet, soit M. Francis Banville, coordonnateur, Mlles Carole Boivin et Johanne Laflamme, inspectrices, M. Jean-Guy Maurais, inspecteur et M. Pierre Duguay, promoteur délégué.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire pour surveillance de travaux

87-574

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'engager "Laboratoires de Construction" pour la surveillance des travaux de la toiture du garage municipal, exécutés dans le cadre du règlement numéro 774, et en conformité avec les directives de l'architecte responsable du projet, M. Jean-Paul Marchand.

ADOPTE

Résolution, congrès des ingénieurs municipaux

87-575

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser MM. Ronald Marcoux et René Lafontaine à assister au congrès des ingénieurs municipaux du Québec, à Québec, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires 1987.

ADOPTE

Résolution, tarif heures de glace à l'aréna

87-576

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les tarifs des heures de glace à l'aréna soient augmentés de 5 $ l'heure pour la saison 1987-1988.

ADOPTE

Résolution concernant trafic lourd sur la rue Thibeau

87-577

CONSIDERANT la circulation anormalement lourde résultant du passage des camions lourds transportant le matériel nécessaire à la réfection des piliers du pont de Trois-Rivières et qui empruntent la rue Thibeau nord pour joindre l'autoroute 755, et causent de sérieux dommages à cette rue;

CONSIDERANT que la Ville devra faire les réparations qui s'imposent de toute nécessité suite à cette circulation lourde, intense et exceptionnelle et qui exigeront des déboursés importants pour la Ville;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville demande au Ministre des Transports de la province, des subventions pour compenser en partie les dépenses supplémentaires que la Ville devra défrayer pour les réparations nécessaires exigées suite à cette circulation excessive.

Qu'une copie de cette résolution soit aussi adressée au Député du Comté de Champlain à l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTE

Résolution, programmation 1987 de la S.H.Q.

87-578

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la programmation 1987 de la Société d'habitation du Québec, telle que présentée dans la lettre du 30 juin 1987, soit douze (12) logements pour familles.

ADOPTE

Résolution, engagement firme pour exploitation et entretien stations de pompage et chambres de déversement

87-579

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'accepter l'offre de "Exploitations Santec inc." du 17 juillet 1987, au montant de 15 000 $, pour une période d'une année, pour les services d'exploitation et d'entretien des stations de pompage Barkoff et Aubuchon, de même que les chambres de déversement Thuney et Fusey.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 août 1987 , à 23 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution concernant programme PARCQ

87-580

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'abroger les résolutions numéros 82-237 du 17 mai 1982 et 86-746 du 1er décembre 1986 qui concernent l'application des programmes LOGINOVE - PARCQ;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les résolutions numéros 82-237 du 17 mai 1982 et 86-746 du 1er décembre 1986 soient et sont abrogées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:

"Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat d'administration du programme PARCQ avec ADS Associés ltée, annexé à la présente résolution.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 août 1987 , à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-581

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-08-03

87-582

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 août 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1987-08-03

87-583

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 3 août 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 août 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Autorisation option d'achat de terrain, rue Radnor

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une option d'achat aux "Immeubles Vendôme inc." pour un terrain portant les numéros de cadastre P.418 et P.419 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, situé sur la rue Radnor dans le site industriel de la Ville. Cette option sera valable tant et aussi longtemps que la décision du ministère des Transports d'adjuger la soumission pour la location des locaux ne sera pas connue.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, mois de juin 1987.

- Rapport budgétaire au 30 juin 1987.

- Lettres de la Garde paroissiale St-Odilon:

  1o- réception civique, 40e anniversaire de la fondation de la garde pour le 19 septembre (accepté).

  2o- congrès les 9, 10 et 11 octobre 1987.

- Lettre de M. Germain Nobert, ptre, remerciements pour la résolution envoyée par la Ville pour son 25e anniversaire d'ordination sacerdotale.

- Lettres de remerciements des groupes de l'Age d'Or suivants: Pierre-Boucher, Ste-Bernadette, St-Odilon et St-Odilon (affilié).

- Lettre de l'U.M.Q., session de formation sur le budget municipal.

- Rapport des permis de construction pour le mois de juillet 1987.

- Lettre de M. André Douville, entrepreneur: option d'achat de terrain, rue Radnor.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-08-03

87-584

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 août 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-585

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 août 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 32755 à 32849 incl...	616 329,45 $
2)	les paies nos 26 à 30 incl.....	446 364,65 $
3)	effets bancaires retournés pour le mois de juin 1987.....	1 573,62 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 064 267,72 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 064 267,72 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 47 525,58 $.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

87-586

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 août 1987, comprenant les chèques numéros 32850 à 32997 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 260 641,10 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 260 641,10 $ sont inclus:

-	Canagex Placements ltée:	25 000,00 $
-	Placement au taux de 8,95%:	2 000 000,00 $
-	Service de la dette:	14 195,40 $
		2 039 195,40 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-587

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alphéda B. Massicotte	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Paul-Aimé Arcand	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Emery Bruneau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Cécile D. Poulin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Roger Chouinard	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Jules Roy	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Rosaire Toupin	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jean-Paul Lafrenière	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Cléophas Charest	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Joyce Costigan	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-588

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 416-803, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 juillet 1987, et portant le numéro 7465.

ADOPTE

Résolution concernant marge de recul, propriété du 305 rue Belleau

87-589

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que la position de la maison située à 305, rue Belleau à Cap-de-la-Madeleine, (lot numéro 553-141 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine) ne répond pas aux normes et exigences des règlements municipaux en ce qui a trait à la marge de recul du côté de la rue Belleau, mais qu'elle consent à ce que ladite maison demeure dans son état et situation actuels en ce qui a trait à la marge de recul du côté de la rue Belleau, et cela tant que ladite maison existera.

La ville de Cap-de-la-Madeleine consent également à n'entreprendre aucune procédure dans ce dossier relativement à la non-conformité constatée.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Drouin à représenter la Ville à la Cour provinciale

87-590

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Jean-Pierre Drouin soit autorisé à représenter la Ville à la Cour provinciale, division des Petites Créances, concernant le dossier Richard Beauregard, cause numéro 400-32-750-872.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-77 (zonage)

87-591

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-77, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-78 (zonage)

87-592

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-78, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-79 (zonage)

87-593

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-79, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-80 (zonage)

87-594

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-80, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, emprunt temporaire (immobilisations)

87-595

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement, un montant n'excédant pas UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 $) sous l'autorité des règlements suivants:

REGLEMENTS	MONTANT AUTORISE	EMPRUNT
709	450 000 $	15 000 $
738	305 000	105 000
743	145 000	45 000
746	110 000	50 000
752	162 000	95 000
760	180 000	65 000
763	700 000	270 000
764	200 000	65 000
767	195 000	90 000
771	355 550	130 000
773	575 000	270 000
		1 200 000 $

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 19 octobre 1987.

Que le Maire et le Trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 $).

ADOPTE

Résolution, panneau publicitaire

87-596

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'enlèvement du panneau publicitaire "Club Curling et Plateaux de la Ferté", situé au coin des rues Pie XII et Thibeau.

ADOPTE

Résolution concernant le réseau ferroviaire

87-597

ATTENDU QUE le transport constitue un levier essentiel de développement économique et social;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral se doit d'y apporter une attention toute première en offrant à la population une gamme complète de moyens de transport pouvant répondre à des besoins multiples et variés;

ATTENDU QUE le réseau ferroviaire constitue l'une des principales composantes parmi les modes de transport dont toute région progressive doit se doter;

ATTENDU QUE le réseau ferroviaire du Québec accuse un retard relatif important eu égard au rôle essentiel qu'il devrait avoir à titre de facteur de croissance;

ATTENDU QUE les principaux pôles de croissance du Québec que constituent Québec, Trois-Rivières, Laval et Montréal sont particulièrement affectés par la carence et la désuétude du réseau ferroviaire qui les relie;

ATTENDU QUE lesdites régions comprennent un bassin de population de trois millions de personnes (3 000 000), soit près de 50% de l'ensemble du Québec, englobant à la fois Québec, capitale provinciale; Montréal, métropole canadienne; Laval, deuxième plus importante ville du Québec et Trois-Rivières, centre industriel du coeur du Québec;

ATTENDU QUE les faiblesses de cet important tronçon du réseau ferroviaire canadien ont davantage été mises en évidence, suite à l'effondrement du pont de Ste-Anne-de-la-Pérade (mars 87) et à la non exploitation des équipements majeurs (plus de 22 millions de dollars) récemment mis en place soit les gares inter-modales de Québec et de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE cette situation régressive contredit les projets et priorités énoncés par Via-Rail à l'effet d'incorporer ce tronçon comme partie constituante du corridor Québec-Montréal-Windsor-Toronto;

ATTENDU QU'il y a urgence non seulement de rétablir la ligne interrompue et de rentabiliser les investissements effectués, mais également, par un geste unique et global, de reconstituer ledit réseau ferroviaire selon un niveau de rendement et d'efficacité que suggère la technologie moderne, technologie maîtrisée d'une façon excellente par l'industrie canadienne;

En conséquence,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QU'une requête soit et par la présente, est soumise au gouvernement fédéral, par l'entremise de son ministère du Transport, à l'effet de revitaliser, par un geste unique et global, la liaison ferroviaire "voyageurs" rive nord Québec, Trois-Rivières, Laval et Montréal;

QUE la décision sollicitée englobe tous les volets nécessaires afin que cette voie ferroviaire corresponde aux plus hautes normes d'efficacité (rapidité, fréquence, ponctualité, confort, service, tarifs compétitifs, etc...), susceptibles de satisfaire la clientèle la plus nombreuse et ainsi atteindre une rentabilité maximale des fonds publics;

QU'il soit requis que le concept retenu respecte l'environnement et la qualité de vie par le recours à l'énergie électrique, énergie abondante, non-polluante et peu coûteuse, et également par l'application de mesures sévères de contrôle du bruit dans les zones urbanisées;

QUE les autorités gouvernementales octroient les sommes nécessaires et imposent aux intervenants et maîtres d'oeuvre du projet un échéancier strictement défini.

ADOPTE

Résolution, plan de pré-retraite

87-598

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le plan de pré-retraite offert à M. Maurice Montambault et ce à compter du mois d'août 1987, tel que préparé selon l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

ANNEXE "A"

PLAN DE PRE-RETRAITE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE:

- Tout employé possédant 25 ans et plus de service et ayant 60 ans et plus d'âge.

PLAN:

- Entre le 1er août 1987 et jusqu'à ce que l'employé ait atteint l'âge de 65 ans, la Ville offre à M. Maurice Montambault une somme de 5 000 $ calculée sur une base annuelle. Ce montant s'ajoute au montant de retraite dont l'employé a droit, en fonction du règlement numéro 698 du Régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine. La rémunération de retraite ne devra pas excéder 70% du salaire final.

Résolution, cession de terrain par Les Jardins Jacques Lemercier

87-599

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Jardins Jacques Lemercier inc. le lot numéro 551 ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, décapage terrain Electro

87-600

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le coût des travaux de décapage sur les lots numéros 401-1 et 406-A-1-2 propriétés de "Les Immeubles Rives du St-Maurice inc." effectués par Les Constructions René Piché inc. et Jules Milette inc.

ADOPTE

Résolution, élimination terre contaminée, terrain Electro

87-601

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le coût d'élimination de la terre contaminée provenant du terrain de l'ancienne usine Electro facturé par le site d'enfouissement Enfoui-Bec inc., celui-ci ayant été désigné par le ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

Résolution, coût travaux aqueduc et égout, rue Deveau

87-602

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le coût des travaux d'aqueduc, d'égout et d'empierrement pour les lots numéros 566-35, 566-36, 566-37, 566-47, 566-48 et 566-49 de la rue Deveau, au montant de 16 041,40 $ effectués par Sablière Ste-Marthe inc.

ADOPTE

Résolution amendant le résolution numéro 85-425

87-603

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-425 soit amendée de la façon suivante, en ajoutant: "et l'installation d'un lampadaire sur la rue Fiset".

ADOPTE

Résolution, lampes de rues

87-604

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 52 nouvelles lampes au sodium haute pression d'une capacité de 8 500 lumens sur les nouvelles rues suivantes:

Rue Frontenac (prolongement)	4 lampes
Rue Lepage	12 lampes
Rue Aubin	1 lampe
Rue Binette	4 lampes
Rue Lamy	6 lampes
Rue Hasty	1 lampe
Rue J.A. Barrette	3 lampes
Rue Deveau	8 lampes
Rue Biron	2 lampes
Rue Beaudin	4 lampes
Rue Laurier	3 lampes
Rue Gervais	4 lampes

ADOPTE

Résolution, subvention Salle J. A. Thompson

87-605

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accorde une subvention symbolique de 1 500 $ à la Salle J.-Antonio Thompson.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

87-606

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel le 17 octobre 1987, au comité des loisirs des cols bleus, pour souligner le départ des retraités du groupe d'employés des cols bleus.

ADOPTE

Résolution, vente terrain

87-607

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. André Gervais, aux conditions normales d'une vente de ce genre, partie du lot 419 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de mille deux cent cinquante-quatre mètres et quinze centièmes de mètres carrés, mesure métrique (1254,15 m.c.).

Cet emplacement est vendu au prix de 1,60 $ le mètre carré, pour le prix total de 2 006,64 $ payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

   Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur, au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

   Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

   Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse , il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si possible.

   De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

6175

Résolution, engagement firme de consultants V.F.P.

87-608

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De retenir les services de la firme "Consultants V.F.P. inc." pour la préparation des plans et devis, préparation et analyse de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux concernant l'installation d'un groupe électrogène au poste de police.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 8 septembre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-609

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-08-17

87-610

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 août 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 août 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

et l'assistant-directeur
des Travaux publics, M. Gérald Binette

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport annuel 1986 de la Sécurité publique.
- Conciliation de banque, juillet 1987.
- Rapport sur les activités au quai du Sanctuaire.
- Demande de la caisse populaire Ste-Famille (réception).
- Etat des revenus et dépenses, festival de pêche en ville.
- Etats financiers de la C.I.T.F. au 31 juillet 1987.

(Signé) REJEAN GIGUERE
directeur général et
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-08-17

87-611

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 août 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-612

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 septembre 1987, comprenant:

1) les chèques nos 32998 à 40084 incl...	2 224 562,03 $
2) les paies nos 31 à 34 incl.....	348 704,44 $
3) effets bancaires retournés pour le mois de juillet 1987.....	12 890,12 $
le tout totalisant un déboursé de:	2 586 156,59 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 586 156,59 $ sont inclus:

- un placement au taux de 8,95%:	1 200 000,00 $
- le service de la dette :	75 324,06 $
	1 275 324,06 $

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-613

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 19 août 1987, soit et est adopté aux articles 1 à 12 inclusivement, sauf les articles 6 et 8 qui sont mis à l'étude et l'article 7 qui est refusé.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-614

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 419-752, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 août 1987, et portant le numéro 7584.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-615

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 114-95, 115-124 et 116-149, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 juillet 1987, et portant le numéro 7402.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout

87-616

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Gaston Paillé ltée, au montant de 339 360 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout, rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard, Mgr-Laflèche, Des Prairies et Gervais (règlements numéros 779, 780 et 784), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation des règlements numéros 779, 780 et 784 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout et chambre de pression

87-617

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de la Cie de construction Dollard ltée, au montant de 529 470 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout et chambre de pression (règlement numéro 782), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, clôtures

87-618

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clôtures Cambrek inc. au montant de 31 766 $ pour la fourniture et l'installation de clôtures à mailles de chaîne, pour le garage municipal, le stationnement St-Henri et les terrains de puits, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

87-619

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 14 500 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1988, chacun des versements devra représenter 20% de la dépense totale, et ce montant servira à l'achat et l'installation de clôtures à mailles de chaîne pour les terrains des puits, garage municipal et stationnement St-Henri.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes

87-620

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débuter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1987, pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1985 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution pour amender la résolution numéro 87-350, animation dans les parcs

87-621

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-350 soit amendée de la façon suivante: que les mots "pour la période du 11 mai au 28 août 1987", soient changés pour "pour la période du 11 mai au 11 septembre 1987".

ADOPTE

Résolution, engagement policier

87-622

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Jacques Faucher soit engagé à titre de policier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine, et ce à compter du 12 septembre 1987, en remplacement de M. Maurice Montambault.

ADOPTE

Résolution, congrès des greffiers, Cour municipale

87-623

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Greffier de la Cour municipale à assister au congrès des greffiers de la Cour municipale, les 8 et 9 octobre 1987.

ADOPTE

Résolution, engagement firme Leroux, Beaudry, Picard comme évaluateur et responsable du service d'Evaluation de la Ville

87-624

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil engage "Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc." comme évaluateurs et responsables du service de l'Evaluation de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter du 9 septembre 1987, tel mandat comportant pour lesdits évaluateurs les responsabilités suivantes:

1.1 Signer tous les documents relatifs au dépôt des deux (2) rôles (fonciers et locatifs) ainsi qu'à leur tenue à jour périodique.

1.2 Approuver et signer tous les autres documents du service de l'Evaluation qui seraient nécessaires dans l'administration générale de la Ville, ou pour répondre à des demandes spécifiques des ministères des gouvernements fédéral et provincial.

1.3 Administrer le personnel pour traiter la partie technique, l'administration du personnel étant la responsabilité de la Ville.

1.4 Conseiller l'administration municipale dans tous les domaines connexes à l'évaluation municipale.

1.5 Participer à la préparation du budget du service de l'Evaluation.

1.6 D'une façon générale, gérer le service de l'Evaluation, entraîner le personnel, participer à la prise de décision de toutes questions touchant de près ou de loin le service de l'Evaluation.

Ce mandat sera exécuté par les évaluateurs en étant présents, une journée par mois, au bureau de la planification de la Ville; de plus, ils devront répondre à toutes les demandes nécessaires pour une bonne administration du service, en dehors de cette présence à période fixe.

2.0 Que ce mandat soit donné à "Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.", sur une base annuelle de 6 000 $.

3.0 Toute dénonciation de cette entente de la part de l'une ou l'autre des parties, devra faire l'objet d'un préavis de six (6) mois.

ADOPTE

Résolution, installation compteurs d'eau à titre expérimental

87-625

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'installer, à titre expérimental pour une période d'environ deux (2) ans, des compteurs d'eau chez les personnes dont les noms apparaissent au paragraphe 5 du rapport de M. Roger Nadeau.

ADOPTE

Résolutions nommant employés manuels permanents

87-626

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les personnes dont les noms suivent, soient nommées employés permanents aux salaires et conditions de la convention collective des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine:

chauffeurs "B":

M. Fernand Rancourt à compter du 14 septembre 1987;
M. Pierre Massicotte à compter du 21 septembre 1987.

menuisier d'entretien:

M. Roger Desaulniers à compter du 5 octobre 1987.

préposé à l'aréna:

M. Paul Rousseau à compter du 28 septembre 1987.

ADOPTE

Résolution, engagement préposé à l'entretien des puits

87-627

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Normand Rabouin soit engagé comme préposé à l'entretien des puits, à compter du 21 septembre 1987, aux salaire et conditions de la convention collective des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement arpenteur, piquetage parc Aubuchon

87-628

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay, a.g., soit engagé pour effectuer le piquetage du parc Aubuchon, propriété de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-629

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 554-171 et 554-172 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 août 1987, et portant le numéro 7575.

ADOPTE

Résolution, soumissions pour location d'équipements pour le déneigement

87-630

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions des entreprises suivantes pour la location d'équipements devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1987-1988.

DE LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE:

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-686 à 67 $/heure.

1 niveleuse avec lame unie Wabco 777 à 62 $/heure.

DE EXCAVATION FOURNIER LTEE:

1 chargeur sur roues avec charrué à neige Massey-Fergusson MF-55C à 56 $/heure.

1 chargeur sur roues avec charrue à neige Fiat-Allis 745-B à 58 $/heure.

1 tracteur sur chenilles (pour dépôt à neige) Fiat-Allis HD-16B à 75 $/heure.

1 camion 10 roues avec charrue à neige Ford LT-900 à 48 $/heure.

DE JULES MILETTE INC.:

1 camion avec charrue à neige auto-tournante Autocar à 45 $/heure.

DE LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.:

1 chargeur sur roues avec charrue à neige John Deere J.D. 644 à 57 $/heure.

1 chargeur sur roues avec godet John Deere J.D. 544 à 45 $/heure.

DE F. LETHIECQ EXCAVATION ENR.:

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-740 à 62 $/heure.

2 camions 10 roues avec charrue à neige et aile de côté White Western Star à 52 $/heure.

1 chargeur sur roues avec charrue à neige Case W-14 à 50 $/heure.

DE PAGE CONSTRUCTION 1983 INC.:

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-680 à 60 $/heure.

DE TRANSPORTS REAL ROBERGE INC.:

1 camion 10 roues avec charrue à neige Ford LT-9000 à 47 $/heure.

1 chargeur sur roues avec charrue à neige Caterpillar 930 à 54 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1987-1988.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout autre équipement figurant au tableau de soumission préparé en date du 2 septembre 1987.

ADOPTE

Résolution, acte de correction concernant Pavillon Mauricien

87-631

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le maire, Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de correction préparé par le notaire François St-Arnaud concernant la ville de Cap-de-la-Madeleine et le Pavillon Mauricien (1981) inc.

ADOPTE

Résolution concernant marge de recul, rue Taschereau

87-632

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que la position de la maison située à 160, rue Taschereau à Cap-de-la-Madeleine, ne respecte pas la marge avant de la maison qui devrait être de six (6) mètres et est à 5,54 mètres de la limite de la rue Taschereau, et consent à ce que ladite maison demeure dans son état et situation actuels en ce qui a trait à la marge avant et cela tant que ladite maison existera.

La ville de Cap-de-la-Madeleine consent également à n'entreprendre aucune procédure dans ce dossier relativement à la non conformité constatée.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-633

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Cyrille Desmarais	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Gérard Thiffault	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Rosaire Morin	Prop. par cons. J. Lemarier
M. François Gagné	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Martin Trudel	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gérard Bourassa	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Ernest Defoy	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Louis-Philippe Gagné	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Alia B.-Adam Rousseau	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Joseph Bouchard	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Fernand Masse	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Lorenzo Talbot	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Ludivine T.-Goulet	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Lucien Beaumier	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-634

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement M. Dave Frost, pour avoir été choisi l'athlète du mois de juillet au Canada par l'Association sportive canadienne, à la suite des succès remarquables obtenus lors de compétitions tenues en Europe dernièrement, et sont fiers de souligner cet honneur qui rejaillit sur la Ville.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-635

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil offre ses félicitations les plus sincères à Alain Lafontaine et Lyne Rochefort qui ont remporté le championnat de rock n'roll acrobatique en Autriche, de même que la coupe Canada et leur souhaite meilleur succès dans la poursuite de leurs activités tout en faisant honneur à leur Ville.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-636

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite M. Carl Beaumier, devenu le premier canadien à se qualifier pour la finale du K-1, 1000 mètres en canoë-kayak, de même que pour le succès obtenu aux championnats du monde de canoë-kayak à Duisburg en RFA.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-637

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil sont heureux de féliciter le comité des bénévoles du Foyer Père-Frédéric, pour s'être mérité le prix d'Excellence 1987 pour le dévouement dont font preuve

les membres du comité auprès des bénéficiaires du Foyer et constitue un bel exemple d'engagement désintéressé auprès d'autrui.

ADOPTE

Résolution de félicitations

87-638

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent les organisateurs de la randonnée cycliste tenue dans le cadre du vingtième anniversaire de l'Hebdo Journal, pour le grand succès remporté et l'excellente participation du public à cet événement et les membres du Conseil profitent aussi de l'occasion pour souligner l'apport important de l'Hebdo Journal à la vie économique et sociale de la communauté au cours de ces vingt dernières années.

ADOPTE

Résolution de remerciements

87-639

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine remercie sincèrement la Compagnie de Flottage du St-Maurice, pour l'installation d'une rampe de mise à l'eau, telle que proposée par la Ville et d'avoir accédé aussi rapidement à cette demande pour le plus grand plaisir des utilisateurs.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Requête pour le prolongement de la rue De La Fonderie, entre les rues St-Emile et Aubuchon.

- Requête concernant la circulation sur la rue Patry, entre les rues Des Erables et St-Maurice.

- Requête concernant la bibliothèque enfants-adolescents.

Résolution ajournant la séance au 14 septembre 1987

87-640

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée au 14 septembre 1987 à 22 heures.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 14 septembre 1987, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-641

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-642

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion spéciale de la Commission d'urbanisme du 25 août 1987, soit et est adopté sauf l'article 2.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs

87-643

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs du 28 août 1987, soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement, sauf l'article 1-4) refusé par le Conseil municipal.

ADOPTE

Résolution, engagement préposé temporaire aux parcs

87-644

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Robert Lalonde soit engagé comme préposé temporaire aux parcs, service Loisirs et Culture, à compter du 18 juin 1987, date d'obtention de son équivalence au secondaire V, au salaire de la convention collective de travail des employés manuels de la Ville.

ADOPTE

Résolution, traverse de piétons, rue Des Ormeaux

87-645

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'un système de lumières pour piétons soit aménagé sur la rue Des Ormeaux, face au parc du même nom et qu'une signalisation routière appropriée soit aussi installée sur cette partie de la rue, entre le Boulevard Pie XII et la rue Chapleau.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain à Gaston Brouillette inc.

87-646

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Gaston Brouillette inc. une partie du lot numéro 115-77 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 199 m^2 pour le prix de 700 $.

Cette vente est consentie par la Ville à la condition que l'ouverture et l'entretien de cette partie de la rue Latreille nécessaire pour desservir le terrain de l'acquéreur, soient aux frais de ce dernier.

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour modifier le règlement numéro 620 (zonage)

87-647

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERENANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE POUR ABROGER CERTAINES DISPOSITIONS INTERPRETATIVES CONTENUES DANS LEDIT REGLEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14e jour du mois de septembre 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-90

87-648

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-90, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, terrain rue Dessureault

87-649

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte un lotissement distinct permettant la construction d'un entrepôt d'une superficie d'environ 1000 mètres carrés, situé sur les parties A-3, A-5 et A-7 du lot numéro 426, et autorise la location dudit immeuble selon un bail de cinq (5) ans à la Société immobilière du Québec.

Toutefois, le Conseil municipal interdit, et cela de façon permanente, tout accès par la rue St-Maurice, les entrées et les sorties devront s'effectuer par la rue Dessureault.

De plus, une clôture devra être érigée afin de remplacer la barrière déjà existante sur la rue St-Maurice.

ADOPTE

Résolution, transfert Louis Bergeron au service des Travaux publics

87-650

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Louis Bergeron soit transféré, à sa demande, au service des Travaux publics de la Ville à compter du 15 septembre 1987, au salaire de la convention collective de travail des employés manuels de la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant projet bibliothèque-jeunesse

87-651

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le projet de bibliothèque-jeunesse soit poursuivi jusqu'au 31 décembre 1987 et selon l'horaire fourni par la responsable de la bibliothèque.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6191

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-77, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 8 septembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 septembre 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-77, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-77 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de septembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-78, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 8 septembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 septembre 1987 de 9 heures à 19 heures.

24 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-78, et 13 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-78 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de septembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6193

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-79, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 8 septembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 septembre 1987 de 9 heures à 19 heures.

156 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-79, et 97 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-79 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de septembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-80, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 8 septembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 septembre 1987 de 9 heures à 19 heures.

291 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-80, et 40 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-80 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de septembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 septembre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-652

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance régulière du 1987-09-08 et de la séance d'ajournement du 1987-09-14

87-653

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 septembre 1987, et de la séance d'ajournement à 22 h 00 le 14 septembre 1987, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-77

87-654

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-77, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 16 et 17 septembre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-78

87-655

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-78, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 16 et 17 septembre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-79

87-656

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-79, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 16 et 17 septembre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-80

87-657

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-80, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 16 et 17 septembre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 septembre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, — M. Ronald Marcoux

---

a) Cours de gestion en marketing, responsable de la bibliothèque

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de l'inscription de la responsable de la bibliothèque à des cours de gestion en marketing pour bibliothécaires, soit un montant de 175 $.

b) Résolution, suspension sans solde

Le Conseil réuni en commission permanente, ordonne une suspension sans solde de cinq (5) jours ouvrables à l'égard de M. Jean-Pierre Nault, à titre de mesure disciplinaire. Cette suspension sera appliquée au moment jugé opportun par la direction.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du ministère des Transports, murets viaduc.
- Action, succession Normand, lot numéro 427.
- Lettre de M. Gaston Brouillette, demande d'achat de terrain (rue Latreille).
- Lettre de M. Denis Milette, demande d'achat de terrain, rue Radnor.
- Lettre du comité d'école Pierre-Boucher: brigadier scolaire, coins des rues Dorval et Loranger (référée au comité de circulation).
- Lettre de la Commission canadienne des Transports, accusé réception, pont de la rivière Ste-Anne.
- Lettre des Villages étudiants inc. (Lac-en-coeur), brunch bénéfice.
- Fondation Mgr-Bourgeois, invitation à un souper bénéfice le 25 septembre.

- Touchdex.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-09-08

87-658

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 septembre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 septembre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport, projet Défi 1987 sur l'économie d'eau potable.

- Temps supplémentaire à la Sécurité publique.

- Lettre de M. J.-D. Fernand Hardy, convention de la ligue de baseball junior majeure Elite du Québec, pour conférence de presse et réception à l'hôtel de ville, le 21 novembre 1987 (acceptée).

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-09-14

87-659

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 septembre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-660

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 septembre 1987, comprenant chèques numéros 40085 à 40236 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 515 344,93 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 515 344,93 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 8,95%: (Caisse Pop. Ste-Madeleine)	2 000 000,00 $
-	le service de la dette:	91 935,43 $
		2 091 935,43 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-661

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Arthur Pronovost	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Ludger Leblanc	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Solange B.-Veillet	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Bruno Paquin	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion spéciale de la Commission d'urbanisme

87-662

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion spéciale de la Commission d'urbanisme du 15 septembre 1987, soit et est adopté, sauf l'article 7 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-663

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 549-164, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 18 septembre 1987, et portant le numéro 87-187-1.

ADOPTE

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations

87-664

CONSIDERANT que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 300 000 $;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux (2) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire:	Prix offert:	Montant:	Taux:	Echéance:	Loyer:
Geoffrion, Leclerc inc.	97,302	298 000 $	9¼%	1988	
Lévesque, Beaubien inc.		325 000	9¾	1989	
Banque d'Epargne		358 000	10	1990	
		394 000	10¼	1991	
		5 925 000	10½	1992	11,2214
Wood Gundy inc.	97,99	298 000 $	9¼%	1988	
Dominion Securities inc.		325 000	10	1989	
McNeil, Mantha inc.		358 000	10¼	1990	
Merryll Lynch Canada inc.		394 000	10½	1991	
Richardson, Greenshields inc.		5 925 000	10¾	1992	11,2699
Tassé & Associés inc.					
Brault, Guy, O'Brien inc.					
Walwyn, Studgell, Cochrane,					
Murray ltée					
Banque Nationale du Canada					

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Leclerc inc., Lévesque, Beaubien inc. et la Banque d'Epargne s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 7 300 000 $, de la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine soit adjugée à Geoffrion, Leclerc inc., Lévesque, Beaubien inc. et la Banque d'Epargne.

ADOPTE

Résolution, émission d'obligations de renouvellement

87-665

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 18 octobre 1987, un montant de 379 000 $, à renouveler sur un emprunt original de 583 000 $ pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 380, 637, 656, 659 et 660;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 octobre 1987;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 379 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, émission d'obligations de renouvellement

87-666

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 11 octobre 1987, un montant de 1 842 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 516 000 $ pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 566, 568, 570, 572, 577, 579, 582, 583, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 596, 597 et 599;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 octobre 1987;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 1 842 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, émission d'obligations pour un terme plus court que celui prévu

87-667

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 7 300 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 380, 566, 568, 570, 572, 577, 579, 582, 583, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 596, 597, 599, 637, 656, 659, 660, 709, 735, 738, 741, 743, 746, 748, 749, 750, 752, 753, 755, 756, 759, 760, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 770, 771, 772, 773 et 774 la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 1987), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 9 inclusivement au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut sauf les règlements numéros 380, 582, 656 et 759;

- dix (10) ans (à compter du 19 octobre 1987), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 637, 659, 660, 709, 735, 738, 741, 743, 746, 748, 749, 750, 752, 753, 755, 756, 760, 762, 763, 764, 765, 767, 770, 771, 772, 773 et 774; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution modifiant certains règlements suite à l'émission d'obligations

87-668

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 7 300 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant
566	9 000 $
568	35 500
570	103 000
572	128 000
577	61 500
579	38 500
582	11 500
583	22 500
585	87 000
586	296 500
587	56 500
588	95 000
589	443 500
591	140 500
592	40 500
593	110 500

Règlement numéro	Pour un montant
596	73 000 $
597	24 500
599	65 000
380	245 000
637	62 800
656	19 900
659	23 300
660	28 000
709	33 000
735	45 000
738	305 000
741	21 000
743	145 000
746	110 000
748	6 000
749	54 000
750	185 000
752	100 000
753	82 000
755	22 000
756	24 000
759	50 000
760	67 000
762	400 000
763	285 000
764	70 000
765	455 000
766	755 000
767	95 000
768	200 000
770	160 000
771	140 000
772	250 000
773	300 000
774	720 000
	7 300 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 7 300 000 $;

1. Les obligations seront datées du 19 octobre 1987;

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 19 avril et le 19 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission

87-669

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Groupe des Produits Chimiques Domtar, pour la fourniture d'environ 3,000 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac) pour l'année 1987-1988, au montant de 32,05 $ la tonne métrique, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission

87-670

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises A. Ethier inc. pour la fourniture d'approximativement 240,000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4554 $ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission

87-671

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Kildair Service pour la fourniture d'environ 12,000 litres d'huile semi-lourde #4 au montant de 0,1994 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission

87-672

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises A. Ethier inc. pour la fourniture d'environ 5,000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,2200 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission

87-673

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Texaco Canada inc. pour la fourniture d'environ 130,000 litres d'huile diesel non colorée au montant de 0,4015 $ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission

87-674

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises A. Ethier inc. pour la fourniture d'environ 30,000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,2829 $ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

87-675

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb du 7 août 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4869 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix l'huile diesel colorée

87-676

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 10 juillet 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3164 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-81 (zonage)

87-677

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-81, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-82 (zonage)

87-678

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-82, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 787, éclairage rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche

87-679

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 787, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 65 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage pour desservir les rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement de zonage (620-81)

87-680

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-81)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de septembre 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au zonage (620-82)

87-681

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-82)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de septembre 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rues Laurier, Langis et Beaudin

87-682

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES LAURIER, LANGIS ET BEAUDIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de septembre 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour amender la résolution numéro 87-187 concernant compensation financière

87-683

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 87-187 du 2 mars 1987 soit et est modifiée afin que la compensation financière versée temporairement à M. Denis Durand, devienne permanente, et soit sujette aux augmentations prévues par l'Association du personnel cadre et de gérance de la Ville pour 1987 et les années suivantes.

ADOPTE

Résolution concernant terre contaminée

87-684

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le coût de chargement et de transport des matériaux contaminés du terrain de l'Electro Refractories au site d'enfouissement sanitaire Enfoui-Bec, au montant de 15 804 $ facturé par André Cyrenne inc.

ADOPTE

Résolution, engagement firme ADS

87-685

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des consultants ADS Associés ltée pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux, pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue sur les rues Biron, Langis et Laurier, en conformité avec les directives des Services Techniques de la Ville.

Que les honoraires professionnels pour ces services soient défrayés à même les fonds devant être prévus au règlement d'emprunt.

ADOPTE

Résolution nommant M. Durand, membre adjoint à la Commission municipale d'urbanisme

87-686

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Denis Durand soit nommé membre adjoint de la Commission municipale d'urbanisme.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-85 (zonage)

87-687

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-85, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage (règl. 620-85)

87-688

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-85)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de septembre 1987.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de félicitations, Garde paroissiale (paroisse St-Odilon)

87-689

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les membres de la Garde paroissiale de Cap-de-la-Madeleine inc. (paroisse St-Odilon) à l'occasion de son quarantième anniversaire de fondation ainsi que tous ceux qui de près ou de loin se sont dévoués pour maintenir en activité ce beau mouvement au service de leurs concitoyens tout au long de ces quarante ans.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition de résidents de la rue Belleau, demande pose d'un "arrêt" sur le boul. Pie XII, due à une trop grande circulation.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 octobre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-690

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-09-21

87-691

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 septembre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 septembre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, acceptation rapport du Comité de circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité de circulation tenue le 16 septembre 1987, sauf l'article 3 dudit rapport.

b) Résolution, installation "arrêts"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'"ARRÊTS" obligatoires à l'intersection des rues Patry - Dieppe, et aussi à l'intersection des rues Patry - Beaudry.

c) Résolution, installation "arrêts"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'"ARRÊTS" obligatoires sur le boulevard Pie XII, à l'intersection de la rue Belleau.

d) Résolution, renouvellement abonnement à Info +

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de renouveler l'abonnement à INFO + pour une période de un (1) an au coût de 110 $.

e) Résolution, vente de terrain à Denis Milette inc.

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre à Construction Denis Milette inc. un terrain situé dans le site industriel de la Ville (partie 418 et partie 419) du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, et abroge la résolution numéro 87-584-a du 17 août 1987.

f) Résolution, prêt de barrières de sécurité à la ville de Louiseville

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de barrières de sécurité à la ville de Louiseville jusqu'au dimanche 11 octobre 1987.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, mois d'août 1987.
- Rapport du Directeur général sur la perception des taxes.
- Lettre de la Banque Nationale, intérêts sur comptes d'obligations.
- Lettre des Entreprises ROULI-BAC.
- Lettre de Demontigny, Champoux, Grégoire et Associés inc.

- Rapport des permis de construction pour le mois d'août 1987.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-09-21

87-692

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 septembre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-693

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 octobre 1987, comprenant les chèques numéros 40237 à 40428 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 382 361,75 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 382 361,75 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 2 043 873 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-694

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Maurice Guignard	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Romuald Bourbeau	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Raoul Rocheleau	Prop. et unanimement résolu
Mlle Françoise Duhaime	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Jean-Marie Thellend	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Irénée Normandin	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gaston Therrien	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Généré Grand'Maison	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Antoinette M.-Boisvert	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Victoire T.-Paquet	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Nils Sauvageau	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, correction des lots numéros 394-2, 399-2-1 et 399-2.

87-695

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine désire conserver un accès à la rivière St-Maurice soit pour utilisation récréative ou tout autre usage qu'elle jugera approprié;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine préfère que le poste de pompage principal soit implanté sur le lot numéro 406-A-1-2 avec accès routier sur la rue Pinard;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine n'accepte pas le plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., du 21 janvier 1987, minute numéro 6978.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-696

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 418-674 et 419-753, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 28 septembre 1987, et portant le numéro 1590.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-697

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 416-804, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 juillet 1987, et portant le numéro 7477.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-698

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 426-A-12, 426-A-13 et 426-A-14, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 4 septembre 1987, et portant le numéro 7226.

ADOPTE

Résolution, installation "arrêt" et "interdiction stationnement"

87-699

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'un "4 arrêts" soit installé à l'intersection des rues Chapleau et Des Ormeaux et que le stationnement soit interdit des deux côtés de la rue Des Ormeaux, entre les rues Chapleau et Pie XII.

ADOPTE

Résolution, signature protocole d'entente politique de gestion personnel cadre et de gérance

87-700

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Maire, le Greffier, le Président du comité des relations de travail et le Directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente de la Politique de gestion entre l'Association du personnel cadre et de gérance et la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, automobiles

87-701

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile, au montant de 30 203,90 $ toutes taxes incluses, pour la fourniture de deux (2) automobiles neuves de l'année 1987, étant la soumission la plus basse présentée et la seule conforme.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pavage Les Rives du St-Maurice, règl. 772

87-702

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction, au montant de 72 742 $, pour des travaux de mise en forme de rues, pavage, bordures de béton et accotements sur les rues Perreault et Lanouette (règl. 772), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, éclairage de rues, Les Rives du St-Maurice, règl. 778

87-703

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.P. Marcouiller inc., au montant de 50 005,52 $ pour l'installation d'un système d'éclairage de rues, sur les rues Perreault, Lanouette et Pinard (règl. 778), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, système éclairage terrains de balle et patinoires

87-704

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Caron & Fils inc., au montant de 208 070,60 $, pour l'installation de systèmes d'éclairage extérieur pour terrains de baseball et patinoire - parc Des Ormeaux, terrain de soccer - centre récréatif, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-705

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 562-108 et 562-109 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 4 septembre 1987, et portant le numéro 7169.

ADOPTE

Résolution concernant la formation de la Régie intermunicipale pour la réalisation du programme d'assainissement des eaux

87-706

ATTENDU que le programme d'assainissement des eaux est déjà largement entrepris sur le territoire des corporations muni-

cipales de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest et de Trois-Rivières, et qu'il est maintenant nécessaire de former une Régie intermunicipale pour la poursuite du projet;

ATTENDU que les corporations municipales pré-nommées se sont déjà engagées, par entente en 1985, à entreprendre et à mettre en opération le programme d'assainissement des eaux et des équipements requis;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QU'une Régie intermunicipale soit formée, ayant pour mandat la poursuite des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception;

QUE la ville de Trois-Rivières ait toujours 50% du droit de vote sur les questions qui seront débattues;

QUE l'autre 50% du droit de vote soit reporté sur les autres membres de la Régie;

QU'advenant l'égalité du scrutin sur une question soumise à l'assemblée, le statu quo demeure;

QUE la régie soit formée, pour chaque municipalité, du maire et d'un conseiller comme personnes habilitées à voter;

QUE les directeurs généraux de chacune des villes soient délégués sans droit de vote, à titre de personnes ressources.

QUE le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tout protocole d'entente à cet effet.

ADOPTE

Résolution, acceptation coût matériaux de remblai

87-707

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le coût des matériaux de remblai facturé par Eloi Guillemette, au montant de 6 180,30 $, pour des travaux effectués sur la rue Des Ormeaux (règlement numéro 746).

ADOPTE

Résolution, cession de rue pour espaces verts

87-708

ATTENDU QUE Les Jardins Jacques Lemercier inc. accepte de nous céder à l'avance comme espaces verts, une superficie d'environ 5000 mètres carrés, ayant façade sur le boulevard Pie XII, pour l'aménagement de glissades hivernales (50 m.c. x 100 m.c.);

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la cession d'une partie de la rue Chapleau (partie 551 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine), d'une superficie approximative de 6400 mètres carrés, soit considérée comme une cession d'espaces verts.

ADOPTE

Résolution, installation compteurs d'eau

87-709

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Plomberie Yvon Leclerc enr. et Nova Durocher inc. soient les firmes engagées pour faire l'installation des compteurs d'eau dans les commerces désignés à la résolution numéro 87-328, et celles-ci seront choisies à chaque fois sur la recommandation du service des Travaux publics.

ADOPTE

Résolution concernant installation de superboîtes par la Société canadienne des Postes

87-710

CONSIDERANT la politique de la Société canadienne des Postes concernant l'installation de superboîtes dans les secteurs nouveaux qui ne sont plus désormais desservis par facteurs pour la distribution du courrier;

CONSIDERANT la façon dont cette politique a été présentée au Conseil et les inconvénients qui en résultent pour les citoyens;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil manifeste son désaccord complet aux autorités responsables concernant l'installation de ce système de superboîtes sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et exprime fortement son opposition à une telle politique.

ADOPTE

Résolution, engagement technicienne en documentation à la bibliothèque

87-711

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'engager une technicienne en documentation à demi-temps à la bibliothèque municipale, et ce jusqu'au retour au travail de Mme Pauline Héroux.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Requête de citoyens des rues Cossette et Aubuchon concernant camions lours appartenant à M. André Gervais.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 787, autorisant un emprunt de 65 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage pour desservir les rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 29 septembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 octobre 1987 de 9 heures à 19 heures.

Une (1) personne était habile à voter sur le règlement numéro 787, et une (1) signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 787 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois d'octobre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 7 octobre 1987, à 17 h 00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay (départ 17 h 45)

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-91 (zonage)

87-712

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-91, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage, règl. 620-91

87-713

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (620-91)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois d'octobre 1987.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 octobre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-714

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-10-05

87-715

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 octobre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 787

87-716

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 787, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 65 000 $ pour des travaux de canalisations souterraines et d'éclairage pour desservir les rues Belleau, Fauteux, Gagnon, Bouffard et Mgr-Laflèche", et tenue les 6 et 7 octobre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1987-10-07

87-717

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 7 octobre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 octobre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et l'assistant-directeur des Travaux publics,	M. Gérald Binette

---

a) Résolution concernant immeuble vendu par shérif

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur général de la Ville à enchérir lors de la vente par shérif du 15 octobre 1987, au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, 211 rue De l'Eglise, Ste-Geneviève-de-Batiscan, de l'immeuble suivant:

"Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cent huit de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante-six (166-108) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 360, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine";

jusqu'à un montant maximum de 50 000 $.

b) Résolution, vente terrain dans le site industriel

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre à Michel Sévigny inc. un terrain situé dans le site industriel de la Ville (partie 418 et partie 419 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine) et voisin du terrain déjà vendu à Denis Milette inc., aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jean-Marie Jodoin, opération vélo 1987.

- Lettre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1987-1988; subvention de 4 400 $, réfection abri des joueurs.

- Lettre de M. Louis Fecteau, visite de Mgr Laurent Noël à l'hôtel de ville.

- Rapport des permis de construction pour le mois de septembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-10-05

87-718

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 octobre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-719

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 octobre 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 40429 à 40513 incl.....	985 541,92 $
2)	les paies nos 35 à 39 incl.....	456 306,90 $
3)	frais bancaires, effets bancaires retournés et intérêts sur emprunts temporaires pour le mois d'août 1987.....	1 305,96 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 443 154,78 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 443 154,78 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 506 557,79 $.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-720

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 octobre 1987, comprenant les chèques numéros 40514 à 40621 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 388 656,30 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 388 656,30 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 303 717,88 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-721

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve P.A. Gravel	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jean Hébert	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Arthur Gingras	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Darie F.-Dudemaine	Prop. par cons. N. Vivier
M. Lionel Cinq-Mars	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme vve Arthur Frigon	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Jean-Baptiste Laprise	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-81

87-722

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-81, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-82

87-723

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-82, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-85

87-724

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-85, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-90

87-725

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-90, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes 1987

87-726

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil ordonne au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 19 novembre 1987, à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état signé par le Trésorier le 16 octobre 1987, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Résolution autorisant le Directeur général et Trésorier à enchérir lors de la vente du 19 novembre 1987

87-727

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le directeur général et trésorier, M. Réjean Giguère ou le contrôleur, Mme Monique Labrie, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 19 novembre 1987 pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant le F.A.R.

87-728

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes foncières demandée par le Far (famille, accueil, référence) 1985 inc. soumise à la Commission municipale du Québec, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale; cependant, la Ville s'engage à verser à ce même organisme, à compter de 1987, une subvention équivalente au montant des taxes municipales tant et aussi longtemps que ledit organisme gardera sa vocation actuelle.

ADOPTE

Résolution adoptant diverses résolutions de la C.I.T.F.

87-729

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

no 55-87:

mode de répartition des déficits d'exploitation pour 1988;

no 56-87:

tarification en vigueur à compter du 1er janvier 1988;

no 57-87:

budget 1988 pour le transport régulier;

no 58-87:

budget 1988 pour le transport adapté aux personnes handicapées.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

87-730

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Jacques Lemarier maire-suppléant, pour la période du 1er novembre 1987 au 29 février 1988 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant salaire des concierges

87-731

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'augmentation de salaire accordée à l'Association du personnel cadre et de gérance de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour les années 1987 et 1988 s'applique également aux concierges non syndiqués.

ADOPTE

Résolution, pré-retraite de M. Roch Boudreau

87-732

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le plan de pré-retraite offert à M. Roch Boudreau et ce à compter du mois d'octobre 1987, tel que préparé selon l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

ANNEXE "A"

PLAN DE PRE-RETRAITE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE:

- Tout employé possédant 25 ans et plus de service et ayant 60 ans et plus d'âge.

PLAN:

- Entre le 1er octobre 1987 et jusqu'à ce que l'employé ait atteint l'âge de 65 ans, la Ville offre à M. Roch Boudreau une somme de 5 000 $ calculée sur une base annuelle. Ce montant s'ajoute au montant de retraite dont l'employé a droit, en fonction du règlement numéro 698 du Régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine. La rémunération de retraite ne devra pas excéder 70% du salaire final.

Résolution concernant la flamme olympique

87-733

CONSIDERANT QUE le Conseil n'a pas accordé toute l'attention nécessaire au dossier de la flamme olympique;

CONSIDERANT QUE la demande d'une résolution pour la venue de la flamme a créé une certaine incompréhension sur notre rôle à jouer dans l'organisation;

CONSIDERANT QUE le Conseil n'a malheureusement pas considéré que la venue de la flamme pourrait être une occasion de rendre un hommage tangible à nos athlètes et entraîneurs qui s'illustrent sur les scènes provinciale, nationale et internationale;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil demande aux organisateurs la venue de la flamme olympique en notre Ville.

QUE le Conseil déclare le 6 décembre 1987, journée hommage à nos athlètes et qu'un appel soit lancé.

ADOPTE

Résolution, engagement inspecteur de permis

87-734

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. François Hébert soit engagé comme inspecteur de permis à compter du 26 octobre 1987, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265.

ADOPTE

Résolution, refus de grief

87-735

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief de M. Danny Coones du 30 août 1987.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

87-736

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à l'Association récréative des employés de la Ville pour la soirée du 4 décembre 1987.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement numéro 315-F, incendie

87-737

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT INCENDIE NUMERO 315-F".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois d'octobre 1987.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission

87-738

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la soumission de Fontaines Diamant inc. soit acceptée, au montant de 10 782,83 $ toutes taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'une fontaine dans le parc Des Chenaux, à condition d'obtenir de l'équipement équivalent à la demande de soumission.

ADOPTE

Résolution de félicitation, "femme de carrière de l'année"

87-739

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil félicite chaleureusement Mme Raymonde Trudel Jacob choisie "femme de carrière de l'année" et lui souhaite de fructueux succès dans toutes ses entreprises.

ADOPTE

Résolution concernant pollution de l'usine Norton

87-740

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie sans réserve les plaintes formulées par les citoyens de la Ville concernant la pollution provenant de l'usine de la compagnie Norton, et demande aux autorités responsables du ministère de l'Environnement de prendre les mesures appropriées pour faire cesser cet état de choses le plus rapidement possible.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-741

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NO 620-84)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois d'octobre 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 novembre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-742

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-10-19

87-743

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 octobre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 octobre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère

et l'assistant-directeur
des Travaux publics, M. Gérald Binette

---

a) Publication annonce, cahier spécial sur la CEDIC

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de un quart de page au coût de 260 $ dans Le Nouvelliste, lors de la publication d'un cahier spécial sur la CEDIC.

b) Annulation de comptes de taxes d'affaires

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires au montant de 3 699,53 $ et de comptes à recevoir, au montant de 63 383 $, selon la liste présentée par la Trésorerie à la présente séance.

c) Demande de "Excavations Dratex inc." refusée

Le Conseil réuni en commission permanente, refuse la demande de "Excavations Dratex inc." pour l'installation d'un système d'arrosage automatique sur la propriété du Végétarien sur la rue Thibeau, et ce commerce devra se conformer aux exigences du règlement numéro 423-H en vigueur.

d) Comité de la flamme olympique

Le Conseil réuni en commission permanente, désigne MM. les conseillers Normand Vivier et Jeannot Paquin, de même que M. Jacques Picard du service Loisirs et Culture, pour siéger sur le comité de la flamme olympique, et ces derniers verront à s'adjoindre les personnes ressources nécessaires auprès des différents organismes oeuvrant dans la Ville.

e) Résolution concernant reclassification de salaires

Le Conseil réuni en commission permanente, fixe le salaire des employés suivants pour l'année 1987 de la façon suivante:

Directeur Loisirs et Culture:	39 000 $
Directeur des Achats:	37 000 $
Régisseur aux équipements:	31 691 $
Régisseur aux programmes:	30 391 $
Responsable de la bibliothèque:	26 000 $

Pour l'année 1988, l'augmentation salariale sera celle accordée en fonction de la politique des cadres et de gérance.

f) Résolution concernant poste de responsable de la bibliothèque

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que le poste de responsable de la bibliothèque devienne un poste de Gérance 3 au lieu de Gérance 4.

g) Résolution nommant greffiers-adjoints

Le Conseil réuni en commission permanente, nomme le directeur général, M. Réjean Giguère, et le directeur des Achats, M. Jean-Pierre Roof, greffiers-adjoints avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités que le greffier en titre. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 84-337 du 26 juin 1984.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, mois de septembre 1987.
- Lettre de Lyne Rochefort et Alain Lafontaine, demande d'aide.
- Avis de M^{e} Bertrand Lamothe, superboîtes postales.
- Rapport budgétaire au 30 septembre 1987.
- Dépôt du nouvel organigramme du service Loisirs et Culture.
- Lettre de l'Association régionale de Loisirs et Culture pour personnes handicapées, contribution financière 1988.
- Lettre de Parents-Secours, aide financière 1988.
- Lettre de Mme Lise Vallée, salaires 1988, brigadiers scolaires.
- Pétition des résidents de la rue De Callières, déblaiement de ladite rue, côté ouest, entre les rues Barkoff et Ogden pour l'hiver 1987-1988.
- Lettre du Club de véhicules tout terrain pour un droit de passage sur des terrains appartenant à la Ville (à vérifier).

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-10-19

87-744

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 octobre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-745

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 octobre 1987, comprenant les chèques numéros 40622 à 40796 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 6 200 079,35 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 6 200 079,35 $ sont inclus:

-	remboursement emprunt temporaire:	1 200 000,00 $
-	placement au taux de 9,35%:	3 000 000,00
-	placement au taux de 8,05%:	1 000 000,00
-	Canagex Placements ltée:	40 000,00
-	service de la dette:	328 115,80
		5 568 115,80 $

ADOPTE

Résolution de sympathie, décès de M. Maurice Berlinguet

87-746

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil désire exprimer à M. Pierre Berlinguet ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de son père, M. Maurice Berlinguet, survenu dernièrement, et lui demande de transmettre également aux membres de sa famille leur profond regret suite à ce décès.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-747

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Arthur Robillard	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Martial Prince	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Alfred Richer	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Robert Bourassa	Prop. par cons. N. Vivier
M. Paul Richer	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Emile Veilleux	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Robert Lyonnais	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-748

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-2555-1 et 387-2555-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 octobre 1987, et portant le numéro 7643.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-749

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 418-675 et 419-754, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 13 octobre 1987, et portant le numéro 1616.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, chalet de service

87-750

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Constructions J.M. Desgagnés inc. au montant de 36 808 $, pour la construction d'un chalet de service au parc Lionel Rheault, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel non colorée

87-751

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 1er août 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4369 $ le litre.

ADOPTE

Résolution acceptant prévisions budgétaires 1988 de l'O.M.H.

87-752

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les prévisions budgétaires 1988 de l'O.M.H. Cap-de-la-Madeleine, telles que présentées à ladite séance.

ADOPTE

Résolution de congédiement

87-753

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Maryse Ricard soit remerciée de ses services à compter du 6 novembre 1987.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-91 (zonage)

87-754

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-91, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-84 (zonage)

87-755

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-84, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-89 (zonage)

87-756

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-89, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage, règl. no 620-89

87-757

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de novembre 1987.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, refus grief des cols bleus

87-758

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief des cols bleus du 22 octobre 1987.

ADOPTE

Avis de motion, travaux aqueduc, égout, pavage

87-759

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT ET DE PAVAGE SUR LA RUE ST-MAURICE, ENTRE DE GRANDMONT ET PATRY".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de novembre 1987.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, niveleuse

87-760

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Gaston Girard Excavation pour la location d'une niveleuse avec aile de côté "Champion 1967" à 60 $/heure et 75 $/heure, devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1987-1988, et ce, aux mêmes conditions que celles stipulées dans la résolution 87-630.

ADOPTE

Résolution, vente camionnette à l'Ile St-Quentin

87-761

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil vende à la Corporation de l'Ile St-Quentin, une camionnette usagée de marque Chevrolet, année 1978, CC-20903, série no CCL2481179781, véhicule no 244 des travaux publics, pour le prix nominal de 1 $.

ADOPTE

Résolution autorisant vente de divers équipements et de véhicules usagés

87-762

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la vente de divers équipements et véhicules usagés appartenant aux départements de la police et des travaux publics, compris dans la liste ci-annexée et datée du 3 novembre 1987, par encan public, et que les services de M. Ubald Gélinas, encanteur, soient requis à cette fin.

ADOPTE

Résolution, compteurs d'eau

87-763

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'installation de compteurs d'eau pour les commerces apparaissant à l'annexe "A" ci-incluse, et qu'à compter du 1er janvier 1988, la compensation pour la consommation d'eau se fera selon la lecture de ces compteurs.

ADOPTE

Résolution nommant délégué de la Ville sur le Conseil de la Corporation de l'Ile St-Quentin

87-764

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Jacques Lemarier soit nommé délégué de la Ville sur le Conseil de la Corporation de l'Ile St-Quentin, en remplacement de M. Michel Boisclair dont le mandat vient d'expirer conformément aux règlements de la corporation.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-765

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 563-86 à 563-102, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 15 septembre 1987, et portant le numéro 7595.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

87-766

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à l'Association des loisirs des policiers du Cap-de-la-Madeleine inc. à l'occasion d'une fête organisée pour leurs retraités le 21 novembre 1987.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

par monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

La construction domiciliaire et commerciale a dépassé largement les prévisions même les plus optimistes en 1987 et nous permettra d'atteindre, cette année, une valeur déclarée des permis de construction d'au delà des 30 millions de dollars.

Après analyse des résultats budgétaires actuels, et en espérant un début d'hiver normal, nous croyons être en mesure de respecter le budget 1987.

Voici donc un rapport sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 474,1 de la Loi des Cités et Villes. Tel que stipulé dans cet article, ce rapport doit traiter entre autres des trois (3) éléments suivants:

1- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1986

a) Les états financiers de l'année 1986

b) Le rapport des vérificateurs

c) Le programme triennal d'immobilisations (1987 - 1988 - 1989)

2- LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE COURANTE

3- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1988 ET DU BUDGET TRIENNAL (1988 - 1989 - 1990)

1- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1986

a) Les états financiers de l'année 1986

Comme le démontrent ces états, les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 16 184 924 $ et de 15 367 353 $. Conséquemment, la Ville a réalisé un surplus de 817 571 $. Un accroissement considérable des revenus et le respect des montants budgétés expliquent ce surplus. Le surplus libre, après l'affectation de 840 000 $ au budget 1987, est de 386 614 $.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1986, s'élevaient à 523 087 048 $ et l'évaluation imposable redressée était de 544 010 530 $.

La dette à long terme, à la même date, s'élevait à 21 951 806 $; ce qui représente un taux d'endettement, en fonction de l'évaluation imposable redressée, de 4,04% et une dette per capita de 638,13 $. Au cours de l'année 1986, deux (2) émissions d'obligations ont été effectuées pour un montant total de 3 379 000 $, soit deux refinancements totalisant 821 000 $ et une nouvelle dette de 2 558 000 $.

Les dépenses totales qui se sont chiffrées à 15 367 353 $ représentent un coût de 446,73 $ par personne et les taxes municipales ont contribué à 69,8% (11 292 858 $) des revenus de la Ville résultant ainsi en une taxation municipale per capita de 328,28 $.

Finalement, les frais de financement ont accaparé 23,8% des dépenses totales de l'année soit 3 648 983 $.

b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1986, a été émis sans restriction. Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 1986, ainsi que sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

c) Le programme triennal d'immobilisations (1987 - 1988 - 1989)

Nous avons soumis au ministère des Affaires municipales, notre huitième programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1987 - 1988 - 1989.

Ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Les prévisions des dépenses d'immobilisations se chiffraient au total à 30 323 950 $, dont 11 285 450 $ pour 1987, 9 857 000 $ pour 1988, et 9 181 500 $ pour l'année 1989.

2- LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE COURANTE

Le budget de l'année 1987 a été adopté le 16 décembre 1986 et s'élevait à 16 725 000 $.

Tel que mentionné précédemment, l'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et les projections au 31 décembre 1987, nous permettent de croire que nous pourrons terminer l'année 1987 à l'intérieur des montants budgétés.

La dette à long terme au 31 décembre 1987 devrait se chiffrer à près de 25 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 3,4 millions de dollars comparativement à l'année dernière. Les travaux d'infrastructure requis pour les nombreux projets domiciliaires sont la cause principale de cette augmentation. De plus, des travaux de l'ordre de 3 millions de dollars ont été financés, afin de rénover le garage municipal, pour l'achat d'équipements de loisirs, pour le renouvellement de sa flotte de véhicules, pour des travaux de pavage, ainsi que le balancement du réseau d'aqueduc.

3- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1988 ET DU BUDGET TRIENNAL (1988-1989-1990)

Le budget de l'année 1988 pourrait être adopté durant la semaine du 14 décembre 1987.

Les principaux objectifs pouvant être retenus pour la préparation de ce budget sont les suivants:

i) Charge fiscale modérée
ii) Pour un mieux-être des citoyens
iii) Restructuration organisationnelle

Le programme d'assainissement des eaux se poursuivra en 1988 et le coût des travaux sera d'environ 3 millions de dollars, dont près de 90% sera subventionné par le gouvernement du Québec.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

1988 - 1989 - 1990

La croissance observée dans le secteur domiciliaire et maintenue depuis trois (3) ans nous permet d'anticiper une légère baisse pour 1988, puisque comme mentionné précédemment, un record inégalé a été atteint.

Dès lors, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution au niveau des installations de nouvelles infrastructures. Afin de réduire au minimum le niveau d'endettement et l'augmentation du service de la dette, les projets d'immobilisations à long terme seront limités aux dépenses génératrices de revenus sans pour autant entraver la réalisation de projets jugés prioritaires.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables pour approbation, comme le veut la Loi.

Voilà qui complète l'analyse sur la situation financière de notre Ville. J'ose espérer, chères concitoyennes et chers concitoyens, que ces renseignements sont à votre entière satisfaction.

Le maire

Jean-Claude Beaumier

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 novembre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-767

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-11-02

87-768

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 novembre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 novembre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère

et le directeur général
adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant l'engagement de François Hébert

Le Conseil réuni en commission permanente, modifie la résolution numéro 87-734 concernant l'engagement de M. François Hébert, de manière que la date de son engagement soit le 23 juin 1986. De plus, M. François Hébert aura droit à une allocation annuelle de 1 800 $ pour son automobile.

b) Résolution acceptant la démission de Mme France Bisson

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte à regret la démission de Mme France Bisson comme responsable de la bibliothèque, laquelle prendra effet le 27 novembre 1987, et désire lui exprimer toute sa satisfaction pour le bon travail accompli pendant l'exercice de ses fonctions.

c) Campagne de nettoyage, école l'Assomption

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de verser à l'école l'Assomption, un montant de 100 $ dans le cadre de sa campagne de nettoyage.

d) Contribution 1987 à Centraide Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une contribution symbolique de 25 $ à Centraide Mauricie pour sa campagne de souscription de l'année 1987.

e) Salaire du juge municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, fixe le salaire du juge municipal comme suit:

pour l'année 1987: 10 000 $
pour l'année 1988: 12 000 $

Pour l'année 1989 et les années subséquentes, son salaire sera augmenté du pourcentage qui sera accordé à celui du personnel cadre et de gérance de la Ville.

f) Contribution à l'unicef

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une contribution symbolique de 25 $ à l'UNICEF dans le cadre du rallye de la survie.

g) Refus droit de passage au club de véhicules tout terrain

Le Conseil réuni en commission permanente, refuse d'accorder un droit de passage au club de véhicules tout terrain du Cap-de-la-Madeleine sur les terrains appartenant à la Ville.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Classique internationale de canots, contribution 1988.

- Lettre du comité "ARRET-SUICIDE".

- Lettre de l'école secondaire l'Assomption pour aide financière.

- Lettre de l'U.M.Q., cours de sécurité pour les travaux publics et de construction (secteur municipal).

- Lettre de Loisirs-Jeunesse, demande aide financière pour 1988.

- Lettre de Centraide Mauricie, souscription 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-11-02

87-769

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 novembre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-770

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 novembre 1987, comprenant:

1) les chèques nos 40797 à 40889 incl.....	764 615,34 $
2) les paies nos 40 à 43 incl.....	372 304,52 $
3) effets bancaires retournés et intérêts sur emprunts temporaires pour le mois de septembre 1987.....	11 706,65 $
le tout totalisant un déboursé de:	1 148 626,51 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 148 626,51 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 376 826,84 $.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-771

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 novembre 1987, comprenant les chèques numéros 40890 à 41000 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 528 521,36 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 528 521,36 $ sont inclus:

-	Canagex Placements ltée:	30 000,00 $
-	service de la dette:	30 381,68 $
		60 381,68 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-772

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Eugène Régimbal	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Liliane T.-Morand	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. François Loranger	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Ida B.-Turbide	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Robert Boisclair	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Guy Brousseau	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Oscar Loranger	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Augustin Nobert	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Maurice Grenier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Armand Aubry	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comité des loisirs

87-773

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 1987 du Comité des loisirs soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant programme article 38

87-774

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande l'autorisation de conserver les immobilisations décrites ci-dessous:

- débroussailleuse, marque Honda, série KAA1002126, modèle UM17-15DC (790,25 $).

ADOPTE

Résolution, liste opérateurs de sableuse

87-775

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des opérateurs de sableuse du 29 octobre 1987 soit acceptée telle que soumise par le Directeur du service des Travaux publics de la Ville.

ADOPTE

Résolution, liste des chauffeurs à l'essai

87-776

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des chauffeurs à l'essai pour l'hiver 1987-1988 soit acceptée telle que soumise par le Directeur du service des Travaux publics de la Ville.

ADOPTE

Résolution, liste des journaliers à l'essai

87-777

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des journaliers à l'essai pour l'hiver 1987-1988 soit acceptée telle que soumise par le Directeur du service des Travaux publics de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-778

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 novembre 1987 soit adopté, sauf l'article 6 de l'ordre du jour du 13 octobre 1987 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-779

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-735 et 551-736 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 novembre 1987, et portant le numéro 7733.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-780

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-124 et 116-149, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 6 novembre 1987, et portant le numéro 989.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-781

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 705-1 et 705-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 16 octobre 1987, et portant le numéro 759.

ADOPTE

Résolution, "Maison de Connivence inc."

87-782

CONSIDERANT QUE la "Maison de Connivence inc." a fait à la Commission municipale du Québec une demande d'exemption de taxes conformément à la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDERANT QUE la "Maison de Connivence inc." n'est que locataire de la maison sise au 325 de la rue Arcand à Cap-de-la-Madeleine et non la propriétaire;

En conséquence,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine n'est pas favorable à la demande d'exemption formulée par la "Maison de Connivence inc." auprès de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, façade et entrée de l'hôtel de ville

87-783

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction Héroux & Allard (1980) inc., au montant de 44 717 $, pour le réaménagement de la façade et de l'entrée de l'hôtel de ville, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, contrat d'échange entre la Ville et l'Hydro-Québec

87-784

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'échange de terrain entre la Ville et l'Hydro-Québec, préparé par le notaire Yvon Dupuis, cet échange impliquant les lots 406-299, 406-300, 406-301, 406-302, 406-303, 406-304, 406-305, 406-176 et 406-306, propriétés légalement au nom de la compagnie d'électricité Shawinigan, à être échangés pour les lots connus comme étant les numéros 557-1, 561-1 et 562-20 du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution concernant O.M.H.

87-785

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De demander à la Société d'habitation du Québec de poursuivre son programme d'habitation à loyer modique pour les personnes âgées sur le territoire de la municipalité et particulièrement dans le secteur où se trouve le terrain, propriété du ministère des Transports, et délimité par les rues Longval, Duguay, Toupin et Massicotte, considérant le grand nombre de personnes âgées pouvant bénéficier de tels loyers, de même que le vieillissement du quartier.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution concernant O.M.H.

87-786

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'informer la Société d'habitation du Québec qu'avant d'acquérir le terrain qui est actuellement la propriété du ministère des Transports du Québec et situé sur la rue Massicotte, dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, la Ville désire connaître les intentions de la Société d'habitation du Québec quant à l'utilisation du terrain, de même que la nature des équipements qu'elle veut y installer.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-787

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620-58 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-58-1).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de novembre 1987.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au zonage

87-788

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-93)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de novembre 1987.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au zonage

87-789

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-94)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de novembre 1987.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant règlement numéro 620-81

87-790

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-81 devant être soumis à la procédure d'enregistrement les 17 et 18 novembre 1987 soit retiré, rendant alors inutile ladite procédure pour ce règlement.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-791

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-95)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de novembre 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-95

87-792

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-95 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution de félicitations, programme "création d'emplois", article 38

87-793

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement M. Jean-Claude Lagacé qui était chef de groupe dans le cadre du programme "création d'emplois", article 38, année 1987, pour l'excellent travail accompli à cette occasion, de même que pour le dynamisme qu'il a su inculquer à son équipe qui a produit un travail d'une efficacité remarquable.

ADOPTE

Résolution de félicitations aux participants du programme "création d'emplois"

87-794

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter tous les participants au programme de "création d'emplois 1987" pour la grande collaboration que tous et chacun ont apporté pendant l'exécution de ce programme, et qui ont formé ainsi une équipe de tout premier ordre qui a donné les meilleurs résultats possibles. La Ville désire exprimer son entière satisfaction pour le travail accompli par tous ceux qui ont travaillé sur ce projet.

Que chaque participant reçoive personnellement une copie de la présente résolution, de même que les autorités concernées qui ont rendu ce projet possible.

ADOPTE

Résolution concernant employées de la bibliothèque

87-795

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que pour combler le départ de Mme France Bisson et jusqu'à son remplacement, les conditions suivantes prévaudront:

Que Mme Elise Pellerin demeure à temps plein;
Que Mme France Bisson travaille deux (2) jours par semaine;
Que Mlle Nathalie Rheault travaille les trois (3) autres jours par semaine.

ADOPTE

Résolution concernant superviseur aux communications

87-796

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le superviseur aux communications, M. Denys Beaudin soit suspendu sans solde pour une journée, à titre de mesure disciplinaire. Cette suspension sera appliquée au moment jugé opportun par la direction.

ADOPTE

Résolution remerciements à la Consolidated

87-797

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine remercie sincèrement les autorités de la Compagnie Consolidated pour avoir donné gratuitement à la municipalité, les estacades en acier qui seront utilisées à la descente de bateaux, aménagée par la Ville pour la plus grande utilité de ses concitoyens.

ADOPTE

Résolution, engagement firme de consultants "V.F.P. inc."

87-798

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des consultants "V.F.P. inc." pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux, pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues sur les rues Deveau, Jean-Lesage et J.-A. Barrette, en conformité avec les directives des services Techniques de la Ville.

Que les honoraires professionnels pour ces services soient défrayés à même les fonds devant être prévus au règlement d'emprunt.

ADOPTE

Résolution concernant poste de pompage, assainissement des eaux

87-799

ATTENDU QUE tel que mentionné dans la résolution numéro 87-695, le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine n'approuve pas le site proposé pour la localisation du poste de pompage principal des eaux usées sur le lot numéro 399-2-1 propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE suite à l'assainissement des eaux de la rivière St-Maurice, il est dans la politique de la Ville de favoriser l'accès à la rivière pour des fins récréatives;

ATTENDU QUE au cours des deux dernières années, un projet de marina a vu le jour dans ce secteur et dessert adéquatement plusieurs sportifs et amateurs de plein air;

ATTENDU QUE le terrain voisin, soit le lot numéro 406-A-1-2 partie, propriété de Construction René Piché inc. est affecté par une contamination industrielle qui le rend inutilisable à des fins résidentielles ou récréatives, tel que mentionné sur une lettre du ministère de l'Environnement en date du 16 octobre 1987;

ATTENDU QUE le déplacement du poste de pompage principal sur ce terrain voisin est physiquement réalisable, étant donné que les plans n'en sont qu'au stage préliminaire et que les coûts de construction prévus sont sensiblement les mêmes;

ATTENDU QUE par souci de rationalisation dans l'utilisation des terrains en bordure de la rivière St-Maurice, il serait souhaitable d'une part de conserver l'accès à la rivière que possède la Ville et d'autre part, de favoriser l'implantation du poste de pompage principal sur un terrain voisin, jugé inutilisable à des fins résidentielles;

Pour ces raisons,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux de prendre les mesures nécessaires pour faire l'acquisition du lot numéro 406-A-1-2 partie, en vue d'y implanter le poste de pompage principal des eaux usées.

Que copie de cette résolution soit expédiée à La Société québécoise d'assainissement des eaux, au Consortium Pluritec ltée et Vézina, Fortier, Poisson inc., à Gestion Pierre Cabana, au ministère de l'Environnement et au Député Provincial.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt des formules de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-82 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 10 novembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 novembre 1987 de 9 heures à 19 heures.

339 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-82, et 45 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-82 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de novembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6257

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-85 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 10 novembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 novembre 1987 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-85, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-85 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de novembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-91, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans LE NOUVELLISTE, le 16 novembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 novembre 1987 de 9 heures à 19 heures.

626 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-91, et 75 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-91 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25e jour du mois de novembre 1987.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

Laurent Lavergne
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 décembre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-800

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-11-16

87-801

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 novembre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-82

87-802

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-82, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 17 et 18 novembre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-85

87-803

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-85, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 17 et 18 novembre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-91

87-804

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-91, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 24 et 25 novembre 1987, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 novembre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Contrat de publicité avec l'Hebdo Journal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le maire, Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo Journal pour la période du 1er décembre 1987 au 1er décembre 1988, au tarif proposé, soit 0,45 $ la ligne agate.

b) Prêt du Centre Culturel aux Chevaliers de Colomb

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel aux Chevaliers de Colomb (conseil 2669) pour le 19 mars 1988.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport des permis de construction pour le mois d'octobre 1987.
- Lettre du groupe Dicom, terrain rue Vachon.
- Lettre de MM. Jean-Louis Villeneuve et Réjean Montplaisir, demande achat de terrain rue Barkoff.
- Lettre de la Tablée du Cap (remplace l'Accueil populaire) pour une aide financière.
- Lettre du ministère des Affaires municipales, développement de l'emploi, projets généraux.
- Lettre de Les Jardins Jacques Lemercier inc., offre de cession de terrain pour parc, lot numéro 551-548.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-11-16

87-805

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 novembre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-806

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 décembre 1987, comprenant:

1)	les chèques nos 41001 à 41228 incl.....	3 440 421,62 $
2)	les paies nos 44 à 47 incl.....	340 832,43 $
3)	intérêts sur l'emprunt temporaire, abonnement en fonds U.S., livre français coût payé pour les francs, frais bancaires, effets retournés pour le mois d'octobre 1987.....	9 999,35 $
	le tout totalisant un déboursé de:	3 791 253,40 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 791 253,40 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 8,40% fait à la Caisse Populaire Ste-Madeleine:	2 000 000,00 $
-	service de la dette:	516 980,86 $
		2 516 980,86 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-807

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilles St-Onge	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jocelyn Breault	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Jean-Baptiste Dubé	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Roland Brière	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Jean Boucher	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Germain Courteau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Raoul Gagnon	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mlle Julienne St-Arnaud	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Octavie T.-Lafleur	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-808

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan annulant les lots numéros 407-1-2 et 406A-1-2-3, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 16 février 1987, et portant le numéro 522.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-809

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406A-1-2-5 et 407-1-4, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 11 novembre 1987, et portant le numéro 1001.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-810

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-737 à 551-744 et 555-102 à 555-104, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 17 novembre 1987, et portant le numéro 1678.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-811

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 565-240 à 565-245, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 17 novembre 1987, et portant le numéro 1676.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-812

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 418-675 et 419-754, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 13 octobre 1987, et portant le numéro 1616.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-813

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-155 à 412-174, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 octobre 1987, et portant le numéro 7658.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

87-814

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de M. Jean-Berchmans Lacoursière le lot numéro 412-162 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution engageant M. J.M. Chastenay à faire la description technique du terrain de M. Lacoursière

87-815

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Jean-Marie Chastenay, a.g., à faire la description technique du terrain à être acquis de M. Jean-Berchmans Lacoursière, ainsi que celle de l'emplacement du puits numéro 37.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel colorée

87-816

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 15 octobre 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2972 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile à chauffage #2

87-817

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 15 octobre 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2350 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, achat du terrain vendu pour taxes en 1986

87-818

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier le lot suivant:

Le lot numéro 410-26-57 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lequel lot a été adjugé à la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 20 novembre 1986 et n'a pas été retrait par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Jacques Verrette soit autorisé à préparer le contrat, et le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurances générales

87-819

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de J.-B. Lanouette inc. au montant de 181 434 $ plus taxe provinciale, pour les assurances générales de la Ville pour 1988, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, engagement firme, préparation plans et devis, travaux aqueduc et égout, rue Notre-Dame

87-820

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services du Consortium Pluritec ltée, Vézina, Fortier, Poisson inc., pour la préparation des plans, devis, approbation par le ministère de l'Environnement, appel d'offres et surveillance des travaux sur la rue Notre-Dame entre Rocheleau et Rochefort.

a) réfection des conduites principales d'égout et d'aqueduc;

b) réfection des branchements de service d'égout et d'aqueduc;

c) réfection des puisards, pavage et trottoirs.

Le tout en conformité avec les directives des services techniques de la Ville.

Que les honoraires professionnels soient défrayés à même les fonds prévus au règlement d'emprunt décrétant ces travaux.

ADOPTE

Résolution autorisant à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-821

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing. à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur la rue De La Fonderie (Plan no E-726).

ADOPTE

Résolution autorisant à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-822

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing. à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Lepage (Plan no E-727).

ADOPTE

Résolution autorisant à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

87-823

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing. à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Champoux (Plan no E-728).

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 315-G

87-824

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 315-G, intitulé: "Règlement annulant les règlements numéros 315-D et 315-E et amendant le règlement numéro 315 concernant l'organisation d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre les incendies", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-58-1

87-825

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-58-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-92

87-826

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-92, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

87-827

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NO 620-92)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de décembre 1987.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-93

87-828

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-93, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-94

87-829

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-94, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-84

87-830

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-84, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-89

87-831

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-89, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement imposition 1988

87-832

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par

la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1988".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de décembre 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant organisation brigade de pompiers

87-833

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE POMPIERS LUI PERMETTANT D'ACCORDER SES SERVICES A UNE AUTRE CORPORATION MUNICIPALE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de décembre 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant service de l'aqueduc

87-834

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 423-O CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de décembre 1987.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant assainissement des eaux

87-835

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LES CORPORATIONS MUNICIPALES DE STE-MARTHE-DE-CAP-DE-LA-MADELEINE, DE TROIS-RIVIERES ET DE TROIS-RIVIERES-OUEST, PREVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE REGIE INTERMUNICIPALE CHARGEE DE POURSUIVRE DES ETUDES SUR L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE MEME QUE LA CONSTITUTION ET L'EXPLOITATION D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT ET DU RESEAU D'INTERCEPTION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de décembre 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant l'évaluation des édifices municipaux

87-836

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que des prix soient demandés pour faire l'évaluation des édifices municipaux suivants: l'hôtel de ville, le garage municipal, l'aréna, le poste de police, le Centre culturel, l'édifice de la bibliothèque municipale et la station de pompage, afin d'en établir la valeur de remplacement pour fins d'assurance.

ADOPTE

Résolution, gardiennage pour l'enlèvement de la neige

87-837

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que pour l'hiver 1987-1988, une indemnité de 16 heures à temps simple par fin de semaine, soit accordée aux contremaîtres affectés au gardiennage pour l'enlèvement de la neige.

ADOPTE

Résolution, engagement sténo-dactylo au service de la Sécurité publique

87-838

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mme Johanne Tessier soit engagée comme sténo-dactylo au service de la Sécurité publique, à compter du 9 décembre 1987, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement sténo-dactylo au service de l'Urbanisme

87-839

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Mme Denise Bellemare soit engagée comme sténo-dactylo au service de l'Urbanisme, à compter du 4 janvier 1988, au salaire de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, refus de grief

87-840

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief de M. Denys Beaudin du 7 décembre 1987.

ADOPTE

Résolution, engagement préposés à l'entretien des patinoires extérieures

87-841

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que MM. Jacques Fortin, Michel Vivier, Yves Thivierge et Raymond Martel soient engagés comme préposés temporaires à temps partiel à l'entretien des patinoires extérieures.

Il est aussi résolu que les patinoires soient ouvertes à partir de 10 heures de l'avant-midi pour la période du 21 décembre 1987 au 3 janvier 1988 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, déblaiement trottoirs rue St-Maurice

87-842

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser le déblaiement des trottoirs du côté est de la rue St-Maurice, à partir du boulevard Ste-Madeleine jusqu'à l'extrémité nord.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location camion

87-843

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction (1983) inc., pour la location d'un camion de marque White 1978 équipé avec charrue à neige à sens unique et aile de côté, au taux de 50 $/heure, devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1987-1988, et ce, aux mêmes conditions que celles stipulées dans la résolution numéro 87-630.

ADOPTE

Avis de motion, règlement modifiant le règlement numéro 772

87-844

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 772".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de décembre 1987.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement modifiant le règlement numéro 778

87-845

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 778".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de décembre 1987.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de félicitations

87-846

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil remercie chaleureusement tous les membres du comité organisateur pour le passage de la flamme olympique sur le territoire de notre municipalité, qui se sont dévoués sans relâche pour assurer le succès de cet événement mémorable et qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour la réussite de cette fête exceptionnelle.

Que cette résolution témoigne de la satisfaction du Conseil pour le travail accompli à cette occasion et qu'elle soit adressée personnellement à chacun des membres du comité à titre de remerciement personnel de la part des autorités municipales.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 décembre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier (arrivé 20 h 15)
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

87-847

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-12-07

87-848

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 décembre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 décembre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Contribution à la Fondation de l'hôpital Cloutier

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 500 $ à la Fondation de l'hôpital Cloutier du comté de Champlain inc., à titre de contribution particulière de la Ville.

b) Contribution au Sommet régional du sport

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une contribution de 50 $ comme participation financière de la Ville au Sommet régional du sport, tel que demandé.

c) Autorisation à l'Association des résidents de Châteaudun, demande permis vente alcool

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boisson à l'occasion de la Classique internationale de chiens, les 27 et 28 février 1988.

d) Publication dans l'Hebdo Journal, voeux du temps des fêtes

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication dans l'Hebdo Journal des voeux du temps des fêtes du Conseil pour un montant de 525 $.

e) Acceptation de l'offre des entreprises Rouli-Bac

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre des entreprises Rouli-Bac inc. du 3 décembre 1987, concernant l'achat et la location des contenants Rouli-Bac, cette offre n'étant valable que sur une base facultative seulement pour les personnes désireuses de s'en prévaloir et aux endroits approuvés par l'entrepreneur.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, octobre 1987.

- Lettre de M. Gaston Brouillette, acquisition des lots numéros 116-76P et 115-77P.

- Lettre des Jardins Jacques Lemercier inc., projet domiciliaire rue Fauteux.

- Lettre des Jardins Jacques Lemercier inc., plan projet de lotissement (à l'étude).

- Lettre de M. Gabriel Pellerin, nouvelle demande pour un droit de passage pour véhicules tout terrain (à l'étude).

- Accusés réception de résolutions:

  1) du ministre des Affaires municipales, résolutions numéros 87-785 et 87-786.

2) du député Pierre A. Brouillette, résolution numéro 87-799.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-12-07

87-849

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 décembre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

87-850

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 décembre 1987, comprenant les chèques numéros 41229 à 41403 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 751 372,20 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 751 372,20 $ sont inclus:

-	le service de la dette:	100,42 $
-	Canagex Placements ltée:	40 000,00 $
		40 100,42 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

87-851

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilles Ayotte	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Joseph Lemieux	Prop. par cons. N. Vivier
M. Jean-Louis Rousseau	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Roland Tousignant	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Gabrielle B.-Emond	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Thérèse H.-Villeneuve	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Raymond Labelle	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Léo Désilets	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

87-852

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 15 décembre 1987 soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-853

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-229 à 671-274 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 14 octobre 1987, et portant le numéro 7566.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par Les Jardins Jacques Lemercier inc.

87-854

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière des Jardins Jacques Lemercier inc., le lot numéro 551-737 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 $ pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-855

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 566-61 soit nommée "Hardy" en l'honneur de Josaphat Hardy, ancien conseiller municipal de 1935 à 1937 et de Gaston Hardy, premier président et fondateur de la Jeune Chambre de Commerce le 18 août 1941.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

87-856

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 551-737 soit nommée "Bruneau" en l'honneur de Hilarion Bruneau, ancien conseiller municipal de 1949 à 1953 et des nombreuses familles Bruneau établies à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, mise à jour rôles d'évaluation foncier et locatif

87-857

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les estimateurs professionnels Leroux, Picard, Beaudry et Ass. inc., soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1988, aux mêmes prix unitaires de 1987, majorés de 4,4%.

ADOPTE

Résolution concernant échange terrain entre la Ville et l'Hydro-Québec

87-858

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-784 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Qu'aux termes de l'acte de vente reçu devant M^{e} Yvon Dupuis, notaire, le 3 juillet 1979 et enregistré au bureau d'enregistrement de Champlain le 6 juillet 1979, sous le numéro 274246, la Ville a acquis de La Compagnie d'Electricité Shawinigan un immeuble pour des fins de sa compétence, soit pour l'élargissement d'une rue; que la Ville n'a plus besoin de certaines parties résiduaires à ce projet et qu'elle désire s'en départir par acte de vente;

Qu'aux termes de l'acte de vente reçu devant M^{e} Yvon Dupuis, notaire, le 3 juillet 1979 et enregistré au bureau d'enregistrement de Champlain le 6 juillet 1979, sous le numéro 274245, la Ville a vendu à Hydro-Québec des immeubles sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la Commission municipale du Québec; que le Maire et le Greffier soient et ils sont par les présentes autorisés à signer un nouvel acte de vente, le tout conformément au projet d'acte préparé par M^{e} Yvon Dupuis, notaire; que M^{e} Yvon Dupuis soit mandaté pour procéder comme notaire dans ce nouveau dossier et pour régulariser les titres.

ADOPTE

Résolution, location camion pour déneigement

87-859

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Excavation Fournier ltée, pour la location d'un camion de marque Kenworth W900, équipé avec charrue à neige réversible, au taux de 48 $/heure, devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1987-1988, et ce aux mêmes conditions que celles stipulées dans la résolution numéro 87-630.

ADOPTE

Résolution, contrat de ramonage des cheminées

87-860

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De renouveler le contrat de ramonage des cheminées avec les Entreprises René Carle inc. pour l'année 1988, aux conditions du règlement numéro 315-F.

ADOPTE

Résolution, liste employés temporaires pour déneigement

87-861

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les noms de MM. Sylvain Marchand et Normand Cossette, qui ont subi les tests de chauffeurs avec succès, soient ajoutés sur la liste des employés temporaires pour le déneigement.

ADOPTE

Résolution nommant sergent de police

87-862

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Réjean Vivier soit nommé sergent de police au service de la Sécurité publique, et ce à compter du 7 janvier 1988, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers, M. Réjean Vivier s'étant classé premier lors des examens tenus pour remplir ce poste.

ADOPTE

Résolution nommant membre du comité de sélection du personnel pour l'O.M.H.

87-863

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. le conseiller Jean-Paul Lavergne soit nommé membre du comité de sélection du personnel pour l'O.M.H. et que M. Laurent Lavergne remplace M. Jean-Paul Lavergne dans le cas où ce dernier ne pourrait faire partie du comité.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 789

87-864

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 789, intitulé: "Règlement autorisant la conclusion d'une entente avec les municipalités de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest et de Trois-Rivières, prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale chargée de poursuivre des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 772-A

87-865

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 772-A, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 772 concernant les rues Lanouette et Perreault (Projet: Rives du St-Maurice inc.)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 778-A

87-866

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 778-A, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 778 concernant les rues Lanouette et Perreault (Projet: Rives du St-Maurice inc.)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-95

87-867

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-95, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution d'appui à la C.S.R.V.F. fermeture des options professionnelles

87-868

CONSIDERANT que la région de Trois-Rivières a connu des fermetures dramatiques d'usines;

CONSIDERANT que nous devons recycler une bonne partie de ces travailleurs;

CONSIDERANT qu'en 1988 nous augmenterons sensiblement notre budget pour le développement industriel et commercial chez nous;

CONSIDERANT qu'avec la ville de Trois-Rivières, nous avons créé une Corporation de développement industriel et commercial (CEDIC) pour nous donner une vocation manufacturière nouvelle;

CONSIDERANT que quatorze (14) municipalités rurales demandent les services de notre Corporation;

CONSIDERANT que la fermeture des options dites "industrielles" jouera contre nous dans la recherche de nouveaux investisseurs industriels;

CONSIDERANT que ces fermetures rendront plus difficiles l'apport de main d'oeuvre qualifiée et le recyclage de travailleurs;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au ministre Ryan de ne pas fermer ou déménager les options dites "industrielles" et de construction.

De demander de reconsidérer la carte des options, en ayant comme optique que le secteur industriel du Trois-Rivières métropolitain est en pleine transformation, et considérant que la nouvelle vocation s'oriente vers la transformation des métaux et d'usinage nécessitant ainsi de la main d'oeuvre spécialisée dans les domaines où les options disparaîtront.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

87-869

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 143-7-12-1, 143-7-12-2 et 143-7-12-3 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 décembre 1987, et portant le numéro 1710.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par la Corporation immobilière Mauricienne inc.

87-870

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de la Corporation immobilière Mauricienne inc., le lot numéro 671-229 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Engagement technicienne permanente à la bibliothèque

87-871

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'embaucher Mme Elise Pellerin comme technicienne à la bibliothèque à titre d'employée permanente, à compter du 4 janvier 1988.

Attendu que Madame Pellerin est à l'emploi de la Ville depuis deux (2) ans à titre d'employée temporaire, la Ville considère sa période de probation de six (6) mois terminée et fixe sa date d'embauche au 3 juillet 1987.

Les conditions de travail seront celles de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, et ce poste sera rémunéré selon la classe VI de ladite convention.

ADOPTE

Résolution engagement policier temporaire

87-872

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Sylvain Marchand soit engagé comme policier temporaire, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, droit de passage, club de véhicules tout terrain

87-873

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville accorde un droit de passage au Club de véhicules tout terrain de Cap-de-la-Madeleine, à partir du passage à niveau menant à l'usine de pompage, et que le tracé longe la voie ferrée à la distance légale, et il est permis d'utiliser les chemins appartenant à la municipalité.

ADOPTE

Résolution concernant la classique internationale de chiens

87-874

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la tenue d'une conférence de presse à l'hôtel de ville, le 22 février 1988, aux mêmes conditions que les années passées, par l'Association des résidents de Châteaudun, à l'occasion de la classique internationale de chiens.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Requête du comité d'école St-Coeur-de-Marie et Chapais ainsi que de citoyens, déneigement et entretien du trottoir de la 2ième Rue.

- Requête de citoyens de la paroisse St-Eugène, déneigement et entretien des trottoirs de la rue Turmel.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 22 décembre 1987, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Laurent Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du budget 1988

87-875

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1988, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de DIX-HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (18 500 000,00 $), soit et est adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 788, imposition 1988

87-876

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 788, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1988", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du budget triennal

87-877

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

1988:	13 685 304 $
1989:	6 899 000 $
1990:	5 441 000 $
Pour un total de:	26 025 304 $

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 423-P, compensation taxe d'eau

87-878

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 423-P intitulé: "Règlement annulant le règlement numéro 423-O concernant le service de l'aqueduc et fixant la compensation pour la taxe d'eau dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 janvier 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-1

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1987-12-21

88-2

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 décembre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1987-12-22

88-3

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 22 décembre 1987, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 décembre 1987

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Refus de la demande de Monsieur Grandmont

Le Conseil réuni en commission permanente, refuse la demande de M. Laurent Grandmont pour l'achat des terrains portant les numéros 166-105 et 164-123, propriétés de la Ville, et qui sont utilisés comme parcs, pour l'implantation d'un projet domiciliaire multifamilial.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, mois de novembre 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1987-12-21

88-4

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 décembre 1987, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-5

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 décembre 1987, comprenant les chèques numéros 41404 à 41504 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 229 850,01 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-6

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Louis Lachance — Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Jean-Marie Rouette — Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-93

88-7

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-93, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée

88-8

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 23 novembre 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4038 $ le litre.

ADOPTE

Résolution, directeur de l'O.M.H.

88-9

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil renouvelle le mandat de M. Henri-Paul Dubois comme administrateur de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour un autre terme de trois (3) ans, se terminant le 31 décembre 1990.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-10

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-780 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-124 et 116-149 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 24 novembre 1987, et portant le numéro 989.

ADOPTE

Avis de motion, règlement emprunt, travaux municipaux rues Langis, Biron et Laurier

88-11

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LES RUES LANGIS, BIRON ET LAURIER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de janvier 1988.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux, rue Champoux

88-12

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LA RUE CHAMPOUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de janvier 1988.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux, rue De La Fonderie

88-13

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES POUR DESSERVIR LES RUES DE LA FONDERIE ET MARAIS DES PLAINES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de janvier 1988.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux, rue Lepage

88-14

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LA RUE LEPAGE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de janvier 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rues Deveau, Jean-Lesage, Hardy et Barette

88-15

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LES RUES DEVEAU, JEAN-LESAGE, HARDY ET BARRETTE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de janvier 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue St-Maurice

88-16

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS SUR LA RUE ST-MAURICE, DE LA RUE DE GRANDMONT A LA RUE PATRY".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de janvier 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement préposés temporaires à temps partiel pour entretien patinoires extérieures

88-17

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que MM. Sylvain Adam, Paul Brassard, François Marchand, Pierre Paris et Pierre Jacob soient engagés comme préposés temporaires à temps partiel à l'entretien des patinoires extérieures.

ADOPTE

Résolution, engagement concierge à l'hôtel de ville

88-18

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Gaston Nolet soit engagé comme concierge à l'hôtel de ville, à compter du 11 janvier 1988, au salaire horaire de 8,09 $.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6293

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 772-A, modifiant le règlement numéro 772 concernant les rues Lanouette et Perreault (Projet: Rives du St-Maurice inc.).

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 22 décembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 janvier 1988 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 772-A, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 772-A est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de janvier 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 778-A, modifiant le règlement numéro 778 concernant les rues Lanouette et Perreault (Projet: Rives du St-Maurice inc.).

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 22 décembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 janvier 1988 de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 778-A, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 778-A est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de janvier 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6295

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-84, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 28 décembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 janvier 1988 de 9 heures à 19 heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-84, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-84 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de janvier 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-89, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 28 décembre 1987 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 janvier 1988 de 9 heures à 19 heures.

321 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-89, et 43 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-89 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de janvier 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 janvier 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-19

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-01-04

88-20

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 janvier 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 772-A

88-21

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 772-A, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 772 concernant les rues Lanouette et Perreault (Projet: Rives du St-Maurice inc.)", et tenue les 5 et 6 janvier 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 778-A

88-22

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 778-A, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 778 concernant les rues Lanouette et Perreault (Projet: Rives du St-Maurice inc.)", et tenue les 5 et 6 janvier 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-84

88-23

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-84, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 5 et 6 janvier 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-89

88-24

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-89, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 5 et 6 janvier 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 janvier 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution autorisant achat volume "Histoire de Cap-de-la-Madeleine (1651-1986)"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de 500 volumes de "Histoire de Cap-de-la-Madeleine (1651-1986)" à 9,95 $ chacun, soit un montant total de 4 975 $.

b) Résolution autorisant déblaiement de trottoirs

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déblaiement des trottoirs sur les rues suivantes:

rue Turmel: du côté nord, de la rue Rochefort à la rue Thibeau.

rue Cardinal-Villeneuve: du côté nord, jusqu'au numéro 38.

2ième Rue: côté est, entre les rues Bureau et Berlinguet.

rue Montplaisir: côté nord, entre St-Laurent et Rochefort.

c) Résolution autorisant versement d'un montant, journée plein air

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 200 $ à l'organisation de la journée plein air du 6 février 1988 au parc Des Chenaux, et autorise également le prêt du Centre Culturel à la même organisation pour les mêmes fins, le même jour, soit le 6 février 1988.

d) Résolution, rémunération des brigadiers scolaires

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la rémunération des brigadiers scolaires soit portée de 65 $ à 70 $ par semaine pour l'année 1988.

e) Résolution acceptant entente hors cour Services Urbains de la Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'entente hors cour proposée par les Services Urbains de la Mauricie, pour un montant de 6 000 $ plus les frais juridiques encourus par la Ville.

f) Versement subventions prévues au budget 1988

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise aux organismes suivants le versement des subventions prévues au budget de l'année 1988:

Garde paroissiale St-Odilon:	500 $
L'Association des handicapés:	1 000 $
L'Association régionale des handicapés:	1 000 $
La piste de ski de fond Châteaudun:	1 000 $
Protection du voisinage:	
- premier versement immédiat de:	3 500 $
- second versement le 1er juillet 1988:	3 500 $

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-01-04

88-25

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 janvier 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-26

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 janvier 1988, comprenant:

1)	les chèques nos 41505 à 41507 incl.....	2 239,14 $
2)	les paies nos 48 à 52 inclusivement.....	485 922,46 $
3)	effets bancaires retournés, arrêt de paiement pour les mois de novembre et décembre 1987.....	732,27 $
	le tout totalisant un déboursé de:	488 893,87 $

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-27

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 janvier 1988, comprenant les chèques nos 41508 à 41648 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 328 330,79 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-28

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Maurice Dusseault	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Gaston Therrien	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Herman Paris	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Charles Brindle	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Charlemagne Pronovost	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Ernest St-Louis	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Maurice-L. De Mondehare	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, autorisation à soumettre plans au ministère de l'Environnement

88-29

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Les Consultants V.F.P. inc. à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues sur les rues Deveau, Jean-Lesage et J.A.-Barrette, telles que représentées sur les plans numéros E-729, E-730 et E-731 et pour lesquels la Ville se dit d'accord.

ADOPTE

Résolution, autorisation à soumettre plans au ministère de l'Environnement

88-30

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Les Consultants ADS Associés ltée à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues sur les rues Biron, Langis et Laurier, telles que représentées sur le dossier 17-238, feuilles 1, 2 et 3 et pour lequel la Ville se dit d'accord.

ADOPTE

Résolution, taux de location de la machinerie pour 1988

88-31

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville pour l'année 1988 soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain à M. André Gervais

88-32

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. André Gervais, un emplacement connu et désigné sous le numéro 419-752 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 1254,1 m.c., au prix de 1,60 $ le mètre carré, payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Laval Simard et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 183,94 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 1070,21 m.c.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain à Les Entreprises Michel Sévigny inc.

88-33

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Les Entreprises Michel Sévigny inc. un emplacement connu et désigné sous les numéros 418-675 et 419-754 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 928,3 m.c., au prix de 1,60 $ le mètre carré, payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un contrat préparé par le notaire Danielle Lesieur et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 223,3 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 705 m.c.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

88-34

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-376 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Les Rives du St-Maurice inc. les lots numéros 407-1-3, 406A-1-2-2, 406A-1-2-4 et 399-2-2-1 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 $ pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 790

88-35

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 790, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 580 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Biron, Laurier et Langis", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 791

88-36

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 791, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 170 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Champoux, allant de la rue Buisson vers l'ouest", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 792

88-37

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 792, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 110 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Lepage, de la rue Binette en allant vers la rue Fafard", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 793

88-38

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 793, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 240 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues De La Fonderie et Marais des Plaines", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 794

88-39

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 794, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 315 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Deveau, J.A.-Barrette, Jean-Lesage et Hardy", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-58-1

88-40

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-58-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-92

88-41

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-92, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-94

88-42

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-94, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement frais de permis

88-43

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR FRAIS EXIGIBLES POUR PERMIS (SERVICE DE LA PLANIFICATION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois de janvier 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 795

88-44

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 795, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 210 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs et de pavage pour desservir la rue St-Maurice, de la rue Patry à la rue De Grandmont", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, liste des comités

88-45

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'accepter la liste des comités telle que soumise à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, tarification bibliothèque jeunesse

88-46

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De fixer la tarification annuelle pour la bibliothèque jeunesse de la façon suivante:

Résidant: 2 $ pour un enfant;
1 $ par enfant supplémentaire d'une même famille

Non résidant: 4 $ pour un enfant;
2 $ par enfant supplémentaire d'une même famille

ADOPTE

Résolution concernant programme de formation des policiers et pompiers

88-47

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'appliquer le programme de formation développé par la direction générale de la prévention des incendies pour les policiers et pompiers de la Ville, conformément à la recommandation de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec et en débutant par le bloc "A". Le tout, selon les informations fournies par le lieutenant Guy Bettez dans sa lettre du 14 janvier 1988.

ADOPTE

Résolution, subvention club Mégophias

88-48

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De verser au club Mégophias la subvention prévue au budget de l'année 1988, soit un montant de 1 700 $ (50 $ pour 34 membres résidant à Cap-de-la-Madeleine).

ADOPTE

Résolution, location terrain

88-49

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville accepte la location d'un terrain de M. Raymond Gélinas (Gas Bar Gélinas) correspondant au montant des taxes annuelles de son terrain pour le lot numéro P-112-72, plus les frais d'électricité pour l'installation du panneau d'identification de la Ville sur ce terrain à l'entrée "est" de la municipalité.

ADOPTE

Résolution acceptant le rapport du Comité des Loisirs

88-50

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport de la réunion du 11 janvier 1988 du Comité des Loisirs, aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant participation des promoteurs

88-51

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les résolutions numéros 84-190, 84-226 et 85-197 soient abrogées et remplacées par la suivante, à compter du ler juillet 1988:

Article 1:

Que pour tout projet de développement déposé et accepté par le Conseil après le premier (ler) juillet 1988, il soit chargé 150 $ le mètre aux lots imposables, selon la cédule apparaissant en annexe à chacun des règlements d'emprunt.

Il sera accordé 60% d'exemption de l'étendue totale en front des lots de coin jusqu'à un maximum d'exemption de trente (30) mètres.

Article 2:

Que pour tout projet de développement d'habitations unifamiliales déposé et accepté par le Conseil après le premier (ler) juillet 1988, il soit exigé:

a) 450 $ le mètre sur l'excédent de 22 mètres de frontage sur rue d'un lot intérieur;

b) 450 $ le mètre sur l'excédent de 55 mètres de frontage sur rue d'un lot de coin;

c) Un lot intérieur qui n'a que deux côtés rectilignes en plus du frontage sur rue sera traité comme un lot de coin;

d) Aucune taxe d'améliorations locales ne sera prélevée sur ces excédents, de même que l'imposition fixée à l'article 1.

Article 3:

Cette participation sera payable par chèque visé au moment de la demande écrite au Greffier de l'installation des services par le promoteur.

A compter de la date de réception dudit chèque jusqu'à la date de paiement de la première estimation des travaux concernés, le montant ainsi versé portera intérêt. Le taux dudit intérêt sera le même que celui obtenu de la banque, par la Ville, pour ses dépôts d'argent, le jour du paiement des intérêts au promoteur.

La date du paiement de cesdits intérêts au promoteur sera celle du paiement de la première estimation des travaux concernés.

ADOPTE

Résolution acceptant organigramme du service Loisirs et Culture

88-52

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'organigramme 0-102 du service Loisirs et Culture, tel que soumis à la présente séance.

ADOPTE

Résolution concernant CLSC Cap-de-la-Madeleine

88-53

ATTENDU QUE les principes directeurs émis autant par le ministère de la Santé et des Services que par le Conseil régional de la santé et des services sociaux, région 04, portant sur le découpage territorial des CLSC sont liés à la mission locale et communautaire en tenant compte du type de population, de l'accessibilité aux services, du degré d'appartenance, des affinités naturelles et des pôles d'attraction;

ATTENDU QUE l'analyse du rattachement du district de Cap-de-la-Madeleine au CLSC Des Chenaux nous amène à constater un impact organisationnel important (siège social, services, orientation, organisation, encadrement, budgets, etc.) provenant du fait qu'il s'agit d'abord d'une population urbaine versus une population rurale, donc que les dynamiques communautaires sont fort différentes et non homogènes;

ATTENDU QUE le CLSC Des Chenaux est implanté depuis environ dix ans, présente des caractéristiques propres à un CLSC en milieu rural (médecins, laboratoire, radiologie, etc.) et que le fait de rattacher le district Cap-de-la-Madeleine ramènerait la population du territoire à 80% urbaine, ce qui aurait pour effet de remettre en cause les acquis des dernières années dans ce milieu;

ATTENDU QUE le Conseil régional de la santé et des services sociaux de Trois-Rivières a procédé à deux analyses complètes de la situation et est arrivé à la conclusion de recommander un CLSC autonome à la Ministre pour le territoire de Cap-de-la-Madeleine (résolutions CA-86-72 et CA-87-71);

ATTENDU QUE l'analyse des économies pouvant être générées par le rattachement du district de Cap-de-la-Madeleine au CLSC Des Chenaux ne compensent pas l'importance des autres éléments à considérer;

ATTENDU QUE le rattachement du district de Cap-de-la-Madeleine au CLSC Des Chenaux compromet la mise en oeuvre d'un CLSC spécifique pour la population des municipalités de Cap-de-la-Madeleine, de St-Louis-de-France et de Ste-Marthe-du-Cap au même titre que les onze autres territoires de la région 04 qui eux, sont dotés d'un CLSC autonome;

ATTENDU QUE toute forme d'intégration du CLSC à une quelconque autre structure administrative aurait pour effet de désavantager les utilisateurs des services du CLSC Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE toutes les instances et tous les groupes qui ont eu à se prononcer sur ce sujet au cours des deux dernières années sont tous arrivés à la conclusion que seul un CLSC autonome pour le territoire de Cap-de-la-Madeleine était valable;

ATTENDU QUE les services dispensés par l'Equipe de secteur du CLSC Cap-de-la-Madeleine (le 20 Notre-Dame) sont connus de la population et que ces services sont de plus en plus utilisés;

ATTENDU QUE le fonctionnement autonome actuel de l'Equipe de secteur du CLSC Cap-de-la-Madeleine est analogue à celui d'un CLSC existant;

ATTENDU QUE les orientations ont été adoptées par toutes les parties concernées et que l'organisation proposée a été implantée le 9 novembre 1987;

ATTENDU QU'aucune des différentes avenues étudiées ne conduit à une amélioration des services en terme de volume, de qualité, d'accessibilité et d'adaptabilité;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De recommander à la Ministre de la santé et des services sociaux, la mise en place d'un CLSC autonome pour le territoire de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-54

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: De féliciter M. Claude Loranger, directeur général de l'Hebdo Journal, pour avoir été choisi personnalité de l'année à Cap-de-la-Madeleine, distinction qui souligne ses engagements dans la vie sociale et communautaire de son milieu.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6311

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-93 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 19 janvier 1988 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 janvier 1988 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-93, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-93 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27e jour du mois de janvier 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-95 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 19 janvier 1988 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 janvier 1988 de 9 heures à 19 heures.

23 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-95, et 12 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-95 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27e jour du mois de janvier 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1er février 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-55

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-01-18

88-56

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 janvier 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-93

88-57

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-93, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 26 et 27 janvier 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-95

88-58

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-95, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 26 et 27 janvier 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 janvier 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, acceptation démission de M. Maurice Loranger

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte à regret la démission de M. Maurice Loranger, comme membre de la Commission d'urbanisme.

b) Résolution, acceptation soumission, rapports d'évaluation des bâtisses de la Ville

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Gérard Martel et Associés pour la préparation de sept (7) rapports d'évaluation, pour établir la valeur de remplacement à neuf des édifices municipaux suivants: l'hôtel de ville, le garage municipal, l'aréna, le poste de police, le centre culturel, l'édifice de la bibliothèque municipale et la station de pompage, au coût de 3 425 $, cette soumission étant conforme et la plus basse présentée.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Ville-Joie St-Dominique, maison de connivence.

- Lettre de remerciements du Club de véhicules tout terrain.

- Rapport des permis de construction, mois de décembre 1987.

- Rapport du Greffier, année 1987.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-01-18

88-59

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 janvier 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-60

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 janvier 1988, comprenant les chèques numéros 41649 à 41706 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à 177 418,80 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-61

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 janvier 1988, comprenant les chèques numéros 41707 à 41898 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 086 335,45 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 086 335,45 $ sont inclus:

- un placement au taux de 8,65%: (Caisse populaire Ste-Madeleine)	2 000 000,00 $
- service de la dette:	119 901,49 $
- Canagex Placements ltée:	40 000,00 $
	2 159 901,49 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-62

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Henri Sévigny	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Wellie Royer	Prop. par cons. L. Lavergne
R.P. Camille Laroche	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Louis-Joseph Hubert	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Charles St-Arnaud	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Arthur Cyr	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Emilien Blanchette	Prop. par cons. N. Vivier
M. Marcel Houle	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Albert Martin	Prop. et unanimement résolu
Mme Roger Elequin-Loiselle	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

88-63

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 26 janvier 1988, soit et est adopté, sauf les articles 7 et 8 qui sont mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, demande logements S.H.Q.

88-64

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine fasse une demande à la Société d'Habitation du Québec pour douze (12) logements pour familles et une autre pour trente (30) logements pour personnes âgées.

ADOPTE

Résolution, programme PADEL

88-65

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le service Loisirs et Culture soit autorisé à appliquer pour le programme d'aide au développement des équipements mobiliers et immobiliers de loisirs (volets 1 et 2), programme PADEL, pour 1988-1989.

ADOPTE

Résolution retirant article 12 de l'ordre du jour

88-66

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'article 12 de l'ordre du jour, soit la résolution pour une cession de rue (lot 563-96), soit retiré de l'ordre du jour en attendant que les cas litigieux se rapportant au secteur où cette rue projetée doit passer, soient réglés.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage

88-67

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile à chauffage #2, du 12 novembre 1987 et du 16 décembre 1987, et que suite à ces changements, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,2480 $ le litre depuis le 1er janvier 1988.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix l'essence sans plomb

88-68

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb du 20 novembre 1987, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4654 $ le litre depuis le 1er janvier 1988.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée

88-69

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile diesel colorée du 12 novembre 1987 et du 17 décembre 1987, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3112 $ le litre depuis le 1er janvier 1988.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette

88-70

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, au montant de 13 667,51 $ toute taxe incluse, pour l'achat d'une camionnette, modèle Ford 1988, F-150, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, échelle aérienne

88-71

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Echelles Warwick inc., au montant de 13 749,57 $, toute taxe incluse, pour une échelle aérienne neuve à être installée sur une fourgonnette (modèle TTS-25-4 FBSUC), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution autorisant signature acte notarié

88-72

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'acte de cession à intervenir entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et M. Robert Mc Carthy, dont le projet a été soumis et accepté à la présente séance, concernant le lot numéro 421-E-21 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et le lot 421-E-partie 12 du même cadastre. La présente cession est faite dans le but de bonifier les titres du cessionnaire.

ADOPTE

Résolution autorisant signature quittance

88-73

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la quittance préparée par le notaire Gilles-Guy Garceau, concernant les Carrosseries Mauriciennes ltée, Radisson Transport inc., Crédit Mauricien inc., et radier les privilèges et hypothèques résultant des actes enregistrés sous les numéros 221177, 221154, 246995, 202584 et 205207.

ADOPTE

Résolution, budget 1988, enfouissement sanitaire

88-74

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prévisions budgétaires 1988 présentées par le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain, soit 3,09 $ per capita.

ADOPTE

Résolution concernant participation des promoteurs

88-75

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les montants comptants exigés des promoteurs jusqu'au 1er juillet 1988, en fonction des résolutions numéros 84-190, 84-226 et 85-197 s'appliquent, en autant que les travaux réglementés seront exécutés ou en voie d'exécution avant le 1er juillet 1989.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

88-76

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 56 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1989, chacun des versements devra représenter 20% de la dépense totale, et ce montant servira:

1o- à l'achat d'une camionnette pour le service des Travaux publics (14 000 $);

2o- à l'achat d'équipement informatique pour un montant de 42 000 $.

ADOPTE

Résolution, banque de policiers temporaires

88-77

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que MM. Serge Dessureault, Sylvain Bouchard, Marc Bonneau et Guy Isabelle soient engagés pour former une banque de policiers temporaires, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 315-H

88-78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 315-H, intitulé: "Règlement concernant l'organisation d'une brigade de pompiers permettant à la Ville d'accorder ses services à une autre corporation municipale", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, signature entente service incendie, municipalité de Ste-Marthe

88-79

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'entente avec la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, concernant le service incendie.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 796, frais permis et certificats

88-80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 796, intitulé: "Règlement relatif aux frais exigibles pour l'obtention de permis et certificats d'autorisation délivrés par le service de la Planification de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour achat et installation compteurs

88-81

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de février 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant la construction

88-82

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de février 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, comité santé et sécurité au travail

88-83

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Yvon Lemieux soit nommé sur le comité "santé et sécurité au travail" de la Ville en remplacement de M. Clément Gélinas.

ADOPTE

Résolution, prêt aréna équipe hockey de policiers

88-84

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que trois (3) heures non consécutives de glace gratuite soient accordées durant les dernières semaines de mars, à l'équipe de hockey de policiers mise sur pied pour représenter la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le cadre d'un tournoi organisé par la Sûreté du Québec de Québec.

ADOPTE

Résolution, session d'étude CSST, et congrès 1988 de l'AQTE

88-85

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Brian Sherping soit autorisé à assister à une session d'étude organisée par la CSST les 7 et 8 mars 1988.

Que MM. Brian Sherping, Roger Nadeau et Ronald Marcoux soient également autorisés à assister au congrès 1988 de l'AQTE, les 9, 10 et 11 mars 1988, et à leur défrayer les dépenses encourues à ces occasions conformément aux normes budgétaires 1988.

ADOPTE

Résolution, anniversaire fondation de Red Deer

88-86

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le Maire à assister aux fêtes du 75e anniversaire de la fondation de la ville de Red Deer jumelée avec celle de Cap-de-la-Madeleine, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge

88-87

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De prêter gratuitement le Centre Culturel à la société canadienne de la Croix-Rouge, section Cap-de-la-Madeleine, pour une collecte de sang qui aura lieu les 16 et 17 février 1988.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Chambre de Commerce

88-88

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De prêter gratuitement le Centre Culturel à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, le 18 février 1988, à compter de 17 h 30, à l'occasion d'une rencontre avec les hommes et femmes d'affaires de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion, règlement non fumeurs dans les lieux publics

88-89

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT RELATIF A LA PROTECTION DES NON FUMEURS DANS LES LIEUX PUBLICS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de février 1988.

(Signé) NORMAND VIVIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de félicitations

88-90

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite le club Kiwanianne reconnu "association de l'année" par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, et les membres du Conseil désirent souligner le caractère humanitaire des oeuvres que ses membres soutiennent par leurs activités dans notre milieu.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-91

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent Charbonnerie Champlain, choisie "entreprise de l'année" lors de la soirée hommage de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, et présentent aux dirigeants de cette entreprise, leurs meilleurs voeux de succès pour l'avenir.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-92

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent La Société d'aluminium Reynolds du Canada ltée et particulièrement les dirigeants de l'usine de Cap-de-la-Madeleine, choisie "investisseur de l'année" par la Chambre de Commerce de notre Ville, un choix mettant en lumière l'important apport économique que constitue cette entreprise pour notre Ville et la région.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de M. Claude Ryan, ministre de l'Education, concernant la résolution numéro 87-868, traitant de la formation professionnelle dans notre région.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6325

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 790, autorisant un emprunt de 580 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Biron, Laurier et Langis.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 790 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 790 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 9e jour de février 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 795, autorisant un emprunt de 210 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs et de pavage pour desservir la rue St-Maurice, de la rue Patry à la rue De Grandmont.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 795 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 795 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 9^{e} jour de février 1988.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6327

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 791 autorisant un emprunt de 170 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Champoux, allant de la rue Buisson vers l'ouest.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 791 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 791 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 10^{e} jour de février 1988.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 792 autorisant un emprunt de 110 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir la rue Lepage, de la rue Binette en allant vers la rue Fafard.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 792 est de 3.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 2.

En conséquence, la tenue d'un référendum est nécessaire à l'approbation du règlement numéro 792.

Fait et signé ce 10^{e} jour de février 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6329

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 793 autorisant un emprunt de 240 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues De La Fonderie et Marais des Plaines.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 793 est de 16.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 9.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 793 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 10^{e} jour de février 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 794 autorisant un emprunt de 315 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage pour desservir les rues Deveau, J.A.-Barrette, Jean-Lesage et Hardy.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 794 est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 794 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 10^{e} jour de février 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 février 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers :	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-93

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-02-01

88-94

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er février 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er février 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Réjean Giguère
et le directeur général
adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Cours de santé et sécurité au travail pour les cols bleus

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise que des cours concernant la santé et la sécurité au travail soient donnés aux cols bleus, par la firme Pérusse, Potvin, Fortin et Ass. inc.

b) Subvention à l'organisation de la "Traverse des glaces"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 200 $ à l'organisation de la "Traverse des glaces 1988".

c) Subvention à la Fondation diocésaine de pastorale

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 $ à la Fondation diocésaine de pastorale.

d) Subvention au Comité des villes et municipalités sur les MRC

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 200 $ au Comité des villes et municipalités sur les MRC.

e) Signature entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, l'entente 1988 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du Centre Loisirs-Jeunesse.
- Lettre de M. Emilien Lesieur: demande de subdivision d'un lot acheté de la Ville dans le site industriel.
- Lettre de Mme Marie Lavergne: vente de crème glacée par triporteurs.
- Lettre du Comité du parc-école de la Ferté, aide accrue demandée.
- Lettre "Etre un couple inc.", contribution financière demandée.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-02-01

88-95

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er février 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-96

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 février 1988, comprenant:

1)	les chèques nos 41899 à 42069 incl.....	4 903 002,44 $
2)	les paies nos 1 à 4 inclusivement	355 410,26
	le tout totalisant un déboursé de:	5 258 412,70 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 5 258 412,70 $ sont inclus:

-	placement au taux de 8,65 % : (Caisse Populaire Ste-Madeleine)	4 300 000,00 $
-	service de la dette :	133 339,73
		4 433 339,73 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-97

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Laurier Gagnon	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Yvon Lacourse	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Damien Faucher	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Fernande Rancourt	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Alcide Bergeron	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Alphonse Blanchette	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Amédée Laprise	Proposé et unanimement résolu
Mme Marguerite Arcand-Larivière	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Lorraine Lefebvre-Pagé	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Léonie Turcotte	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Josée Lupien	Prop. par cons. R. Tremblay

Et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

88-98

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 9 février 1988 soit et est adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-99

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-125, 116-150, 116-151 et 116-152 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 février 1988, et portant le numéro 7923.

ADOPTE

Résolution, maire-suppléant

88-100

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Michel Boisclair, maire-suppléant, pour la période du 1er mars 1988 au 30 juin 1988 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, engagement responsable à la bibliothèque

88-101

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que madame Francine Marcouiller soit engagée comme responsable à la bibliothèque, à compter du 29 février 1988, au salaire de l'Association du personnel cadre et de gérance de la ville de Cap-de-la-Madeleine présentement en vigueur (classe G-3).

ADOPTE

Résolution, nommant nouveau membre Commission d'urbanisme

88-102

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Alain Marchand soit nommé membre de la Commission municipale d'urbanisme, en remplacement de M. Maurice Loranger qui a récemment démissionné.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement informatique

88-103

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de IBM Canada Ltée, au montant de 48 126,44 $, toute taxe incluse, pour de l'équipement informatique, seule soumission présentée et qui est conforme.

ADOPTE

Résolution, projet de règlement districts électoraux

88-104

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le projet de règlement concernant la division de la municipalité en 8 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTE

Résolution, abrogation résolution no 87-195-d, non-fumeurs

88-105

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 87-195-d concernant les non-fumeurs soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption règlement numéro 799, non-fumeurs dans les lieux publics

88-106

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 799 intitulé:

"Règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics municipaux", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption règlement numéro 797 concernant la construction

88-107

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 797, intitulé: "Règlement concernant la construction dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, subvention Centre Loisirs-Jeunesse

88-108

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une subvention au montant de 18 800,50 $ soit versée à "Loisirs Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc." pour 1988. Sur ce montant de 18 800,50 $, une somme de 3 800,50 $ devra servir à acquitter les taxes municipales dues sur cette propriété.

ADOPTE

Résolution, subvention Maison de Solidarité du Cap inc.

88-109

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'une subvention au montant de 590,50 $ soit versée à "Maison de Solidarité du Cap inc.", pour 1988. Cette somme devra servir à acquitter les taxes municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission voitures de police

88-110

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc., au montant de 34 716,50 $ toutes taxes incluses, pour la fourniture de deux (2) voitures de police de l'année 1988, étant la soumission la plus basse présentée et conforme.

ADOPTE

Résolution, engagement policier permanent

88-111

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Gilles Masson soit embauché à titre de policier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 9 avril 1987.

ADOPTE

Résolution, date référendum pour le règlement no 792

88-112

Attendu que la ville de Cap-de-la-Madeleine a adopté, le 18 janvier 1988, le règlement no 792, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 110 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de bordures et de pavage, pour desservir la rue Lepage, de la rue Binette en allant vers la rue Fafard".

Attendu qu'une journée d'enregistrement a été tenue le 10 février 1988, de 9 heures à 19 heures et que le nombre requis de signature pour demander la tenue d'un scrutin a été atteint.

En conséquence, il est proposé par M. RENE TREMBLAY
appuyé par M. LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la date du scrutin référendaire sur le règlement no 792, soit fixée au dimanche 6 mars 1988.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux parc St-Maurice

88-113

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUES, BORDURES ET PAVAGE POUR LE PROJET DU PARC ST-MAURICE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de février 1988.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, programme PARCQ

88-114

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'administration du programme PARCQ avec ADS associés Ltée, annexé à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, adoption projet de règlement no 640-5

88-115

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 640-5, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption projet de règlement no 625-2

88-116

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 625-2, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 625 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption projet de règlement no 620-88

88-117

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-88, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, demande de signalisation autoroute 40, ministère des Transports

88-118

Considérant que la ville de Cap-de-la-Madeleine est un lieu de pèlerinage très fréquenté et situé à proximité de la ville de Trois-Rivières;

Considérant que l'année 1988 marque le centenaire de ce lieu de pèlerinage et que de grandes fêtes se dérouleront pendant l'année pour célébrer cet événement qui attirera de nombreux visiteurs dans notre ville;

Considérant que la signalisation routière à Montréal, à la sortie "EST" du boulevard Métropolitain, en direction Trois-Rivières est nettement insuffisante;

Il est proposé et unanimement résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'améliorer la dite signalisation à l'endroit ci-haut mentionné en ajoutant le nom de la ville de "Québec" via # 40 et le nom de "Trois-Rivières-Cap-de-la-Madeleine via # 20, comme il apparaît sur le croquis annexé à la présente.

Il est aussi proposé d'ajouter le nom de "Cap-de-la-Madeleine" à l'intersection des autoroutes 755 et 40, à la sortie Trois-Rivières.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, tarif honoraires du greffier, référendum concernant le règlement no 792

88-119

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le greffier de la Ville, lors du scrutin référendaire du dimanche 6 mars 1988 sur le règlement no 792, soit rémunéré à temps et demi de son salaire horaire régulier.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-58-1 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la Madeleine, le 9 février 1988 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 février 1988 de 9 heures à 19 heures.

801 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-58-1, et 91 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-58-1 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de février 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

Laurent Lavergne
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

6 3 4 1

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-92 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la Madeleine, le 9 février 1988 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 février 1988.

13 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-92 et 7 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-92 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 17e jour du mois de février 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-94 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 9 février 1988 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 février 1988.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-94 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-94 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 17e jour du mois de février 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

Laurent Lavergne
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 mars 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-120

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-02-15

88-121

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 février 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-58-1

88-122

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-58-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620-58 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 16 et 17 février 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-92

88-123

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-92, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 16 et 17 février 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-94

88-124

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-94, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", et tenue les 16 et 17 février 1988, soit et est adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 février 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et l'ingénieur du service des Travaux publics,	M. René Lafontaine

---

a) Résolution autorisant réparations à l'aréna suite à l'incendie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, la proposition de Beauvais et Marquis inc. (no 635) du 3 février 1988, au montant de 26 854,27 $, pour les réparations à effectuer à l'aréna suite à l'incendie du 7 décembre 1987.

b) Résolution concernant frais de scolarité

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que le maximum pour les frais de scolarité qui pourront être payés aux employés municipaux qui suivent des cours, soit de 175 $, à la condition qu'une attestation de la réussite des cours soit fournie.

c) Subvention au groupe "Parents-Secours"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement au groupe "Parents-Secours" de la subvention prévue au budget 1988, soit 500 $.

d) Subvention à la Fondation du Québec des maladies du coeur

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à la Fondation du Québec des maladies du coeur, de la subvention prévue au budget 1988, soit 25 $.

e) Résolution concernant exemption taxe d'affaires pour le F.A.R.

Le Conseil réuni en commission permanente, prend connaissance de la lettre de la Commission municipale du Québec du 2 février 1988 au sujet de F.A.R. (famille, accueil, référence) 1985 inc., demandant une exemption de la taxe d'affaires conformément à la Loi sur la fiscalité municipale. Toutefois, le Conseil s'en tient à la position exprimée dans la résolution numéro 87-728 du 19 octobre 1987, tout en faisant remarquer qu'aucune taxe d'affaires n'est imposée à cet organisme.

f) Résolution, opposition à la demande de Construction Piem inc.

Le Conseil réuni en commission permanente, s'oppose à la demande de Construction Piem inc. (M. Emilien Lesieur), pour la subdivision en deux lots distincts du terrain acheté de la Ville dans le site industriel, sur la rue Radnor, et d'aviser le propriétaire de s'en tenir aux conditions du contrat.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, décembre 1987.
- Lettre de Pétro-Canada: remerciements flamme olympique.
- Rapport du Directeur général sur les élections (Loi sur les élections dans les municipalités remplacée par la loi 100).
- Lettre du président du comité de l'école de la Ferté (à l'étude).
- Lettre des Jeunes Entreprises du Coeur du Québec, soirée au Tennis intérieur mauricien le 7 mai 1988.
- Lettre de la Fabrique Ste-Famille, installation d'une sentinelle (une étude du coût sera faite).

- Lettre de l'Age d'Or Ste-Bernadette, aménagement pour la pratique de jeux extérieurs à l'école de la Ferté (demande acceptée, mais il n'y a pas de bancs disponibles).

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-02-15

88-125

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 février 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-126

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 mars 1988, comprenant:

1) les chèques nos 42070 à 42296 incl.....	1 146 407,91 $
2) les paies nos 5 à 8 incl.....	384 909,16 $
le tout totalisant un déboursé de:	1 531 317,07 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 531 317,07 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 287 446,95 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-127

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. François Paquin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Fridolin Massicotte	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Alfred Toupin	Prop. et unanimement résolu
Mme Albertino Boucher	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Robert Morin	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Armand Noël	Prop. par cons. J. Paquin
M. Henri Ricard	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Alfred Robitaille	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Maurice Ayotte	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Hercule Biron	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Wellie Magnan	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Marc Jacob	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Jean-Baptiste Chaput	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Blandine Baillargeon	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-128

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 565-240 à 565-252 et 566-105 à 566-127, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 5 février 1988, et portant le numéro 7924.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-129

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan de lotissement d'une partie des lots numéros 124-1, 125-19Rue, 125-18 et 134-293, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 24 février 1988, et portant le numéro 1747.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, rouleau vibrateur

88-130

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Equipements Québec, au montant de 10 357,18 $ taxe incluse, pour la fourniture d'un rouleau vibrateur double neuf, année 1988, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, silicate

88-131

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de National Silicates Limited, au montant de 0,2325 $ le kilogramme, taxe de vente exclue, pour la fourniture d'approximativement 28,000 gallons impériaux de silicate, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, souliers, bottines...

88-132

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de chaussures Lavergne, au montant total de 6 907,35 $ taxe de vente exclue, pour la fourniture de 17 paires de souliers "Oxford Blucher" à 56,05 $ la paire, de 6 paires de bottines "Blucher" à 64,25 $ la paire, de 64 paires de bottines "Congress" à 69 $ la paire, de 37 paires de claques basses à 13 $ la paire et de 48 paires de claques hautes à 14 $ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, engagement firme ADS, climatisation hôtel de ville

88-133

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil engage ADS Associés ltée pour préparer un cahier des charges et la demande de soumissions pour la climatisation de l'hôtel de ville, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, engagement architecte, chalet multiservices et stationnement parc Des Chenaux

88-134

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil engage M. Jean-Paul Marchand, architecte, pour préparer les plans et devis et la demande de soumissions, pour la construction du chalet multiservices et l'aménagement d'un stationnement au parc Des Chenaux, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, engagement architecte, réfection toit de l'aréna

88-135

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil engage M. Reynald Juneau, architecte, pour la préparation des plans et devis et la demande de soumissions pour la réfection du toit de l'aréna, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, et que la résolution numéro 86-180 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

88-136

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 18 février 1988 soit et est adopté aux articles 1 à 3 inclusivement avec le changement suivant à l'article 1-C): que le mot "environ" soit remplacé par le mot "maximum".

ADOPTE

Résolution, programme article 38

88-137

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet "mise en valeur d'espaces récréatifs" présenté dans le cadre du programme de création d'emploi en vertu de l'article 38 de la loi d'assurance-chômage.

Que le Maire et le Greffier sont autorisés au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné. Le montant demandé dans le cadre dudit projet est de 91 348 $.

ADOPTE

Résolution, projets défi 88

88-138

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine soumette au Gouvernement du Canada, dans le cadre du programme "Défi 88", la liste des projets suivants:

- animation dans les parcs: 22 243 $;
- sondage, services à la population: 40 297 $;
- campagne de sensibilisation à l'économie de l'eau: 2 495 $;
- embellissement de la Ville, horticulteurs: 7 516 $;
- bibliothèque: 3 985 $;

pour un montant total de 76 536 $.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

88-139

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 150 000 $ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1989, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale et ce montant servira aux fins suivantes:

ADMINISTRATION GENERALE:

-	Télécopieur, service des Achats	4 000 $	
-	Identification, hôtel de ville et Centre Culturel	10 000	14 000 $

TRAVAUX PUBLICS:

-	Une fourgonnette avec sièges pouvant transporter 3 passagers en plus du conducteur, équipée avec un radio-mobile pour le service d'arpentage, en remplacement d'une camionnette de marque Dodge 1980	21 000 $	
-	Un rouleau vibrateur à double rouleau pour les réparations d'asphalte en remplacement	15 000	
-	Un filtre électrostatique mobile pour capter la pollution causée par la fumée de soudure	5 000	41 000 $

LOISIRS ET CULTURE:

-	Camions pour les parcs:		
	- pick-up cab avec roues de 15", 6 cyl. (remplacement 1978)	14 000 $	
	- 1-1/2 ou 2 tonnes (6 roues) plate-forme basse à bascule	16 000	
-	Revêtement des tennis Lionel Rheault et Laferté	25 000	
-	Agrandissement, chalet de service Ste-Bernadette	12 000	
-	Portique, Club de canotage	6 000	
-	Revêtement chambres des joueurs A.H.M.C. et passage	16 000	
-	Resurfaceuse, terrain de balle	6 000	95 000 $
			150 000 $

ADOPTE

Résolution, appui à la garderie Entre Deux Nuages

88-140

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de la Garderie Entre Deux Nuages inc. pour une subvention auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme PADEL.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement 640, affichage

88-141

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 640 CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement 625, lotissement

88-142

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 625 CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement 620, zonage

88-143

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-88)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt

88-144

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT, ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET LOISIRS ET CULTURE, AINSI QUE DIVERS TRAVAUX POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES LOISIRS ET CULTURE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1988.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, toit aréna, chalet multiservices et stationnement

88-145

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA REFECTION DU TOIT DE L'ARENA ET LA CONSTRUCTION D'UN CHALET MULTISERVICES ET L'AMENAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU PARC DES CHENAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nom de rue

88-146

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 565-158, 565-246, 566-112 et 566-123 soit nommée "DESFOSSES" en l'honneur de M. Lionel Desfossés, ancien conseiller municipal de 1935 à 1937 et des familles Desfossés qui résident à Cap-de-la-Madeleine depuis de nombreuses années.

ADOPTE

Résolution, engagement firme VFP

88-147

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des consultants VFP inc. pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, demande de soumissions et surveillance des travaux, pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues sur les rues Deveau et Desfossés, en conformité avec les directives des services techniques de la Ville.

Que les honoraires professionnels pour ces services soient défrayés à même les fonds devant être prévus au règlement d'emprunt.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-148

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-275 et 671-276, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 février 1988, et portant le numéro 7838.

ADOPTE

Résolution, appui Parents-Secours

88-149

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de Parents-Secours de Cap-de-la-Madeleine, membre de la Table de Concertation Parents-Secours, région 04, qui demande un projet dans le cadre de Défi 88, afin d'engager des étudiants pour 10 semaines qui monteront un programme de sensibilisation à Parents-Secours et à la prévention de tout genre.

ADOPTE

Résolution, cédule des enquêteurs à la Sécurité publique

88-150

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De reconduire l'entente sur la cédule des enquêteurs au service de la Sécurité publique jusqu'au renouvellement de la convention collective de l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution, engagement responsable administratif au service Loisirs et Culture

88-151

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Daniel Tessier soit engagé comme responsable administratif au service Loisirs et Culture, à compter du 10 mars 1988, au salaire annuel de 24 000 $ et après la période de probation de six (6) mois, le salaire sera ajusté conformément à l'augmentation accordée au personnel cadre et de gérance à la date du 1er juillet 1988, classe G-3.

ADOPTE

Résolution, engagement animateur sportif au service Loisirs et Culture

88-152

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Guy Godin soit engagé comme animateur sportif au service Loisirs et Culture, à compter du 14 mars 1988, au salaire annuel de 24 000 $ et après la période de probation de six (6) mois, le salaire sera ajusté conformément à l'augmentation accordée au personnel cadre et de gérance à la date du 1er juillet 1988, classe G-3.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-153

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement les membres du Comité organisateur de la Classique internationale de chiens de Châteaudun, tant pour l'excellence de l'organisation que pour le succès remporté, et qui ont permis à cet événement annuel d'atteindre une envergure internationale et d'étendre la réputation de notre Ville à l'extérieur de la province et du pays.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 mars 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-154

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-03-07

88-155

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 mars 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 mars 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint,	M. Ronald Marcoux

---

a) Publication demi-page publicitaire dans l'Hebdo, concernant hôpital Cloutier

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une demi-page publicitaire au coût de 350 $ qui sera publiée dans l'Hebdo Journal dans le cadre du projet d'agrandissement du centre hospitalier Cloutier.

b) Installation sentinelle parc Dessureault

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'une sentinelle dans le parc Dessureault, le plus près possible du cimetière, comme il apparaît sur le plan ci-annexé.

c) Déplacement de manèges, parc-école De La Ferté

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déplacement des manèges ainsi que du ou des arrêts-balles au terrain du parc-école De La Ferté.

d) Engagement secrétaire Cour municipale

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement à la Cour municipale, d'une secrétaire à demi-temps, soit 20 heures par semaine, pour une période de trois (3) mois.

e) Résolution concernant réclamations C.S.S.T.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur général à continuer les démarches nécessaires pour assurer la défense de la Ville contre les réclamations de M. Robert Veillet à la C.S.S.T.

f) Prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel le 24 avril 1988 au Club social de la C.I.T.F.

g) Prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel, le 24 mai 1988 au groupe des "Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier inc."

h) Prêt de l'aréna

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'aréna le 21 mai 1988, pour l'inspection annuelle de l'Escadron 350 des cadets de l'air de Cap-de-la-Madeleine.

i) Etude sur aménagement parc portuaire

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de la firme Pluritec pour effectuer une étude préliminaire sur l'aménagement d'un parc portuaire dans les limites de la municipalité.

CORRESPONDANCE:

- Lettre du Ministre fédéral des Transports: reconstruction du pont de la rivière Ste-Anne.

- Lettre de M. Jacques Patry, avocat: MM. Jean-Marie Raymond et Marcel Dumont.

- Lettre de Mme Marie Lavergne: vente de crème glacée par triporteurs.

- Lettre de M. Martial Marcouiller, Jeunes Entreprises du Coeur du Québec, soirée du 7 mai 1988 au TIM.

- U.M.Q., congrès 1988, inscription.

- Lettre de M. Jacques Bertrand: projet domiciliaire, Bertrand & Thibodeau, St-Louis-de-France.

- Lettre de la polyvalente Ste-Ursule: championnat scolaire provincial d'athlétisme.

- Lettre du comité de mise en candidature, finale des Jeux du Québec, hiver 1990, centre de la Mauricie (à l'étude).

- Rapport du Contrôleur sur les dépenses de l'enlèvement de la neige au 7 mars 1988.

- Rapport des permis de construction, mois de février 1988.

- Lettre de remerciements de la Fondation de l'hôpital Cloutier du comté de Champlain inc.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-03-07

88-156

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 mars 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-157

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 mars 1988, comprenant les chèques numéros 42297 à 42491 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 925 595,52 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 925 595,52 $ sont inclus:

- service de la dette:	3 072,90 $
- placement au taux de 8,50%:	3 000 000,00 $
	3 003 072,90 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-158

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Cyrille Desmarais	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Denise Pépin	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Marcel Langlois	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Gaston Boisvert	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Jean-Charles Dargis	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Généré Champagne	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Paul Carrier	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Antoinette Tourigny	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Louis-Georges St-Pierre	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Rita Bédard	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

88-159

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 1er mars 1988 soit et est adopté avec les réserves suivantes:

l'article 3 accepté, sauf pour ce qui concerne l'arche publicitaire;

l'article 6 accepté, sauf pour ce qui concerne le comptoir alimentaire.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-160

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 412-38-4, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 7 mars 1988, et portant le numéro 1195.

ADOPTE

Résolution, cession de rue

88-161

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de M. Florian Binette le lot numéro 563-96 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, festival de pêche en ville

88-162

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise le club Optimiste du Cap-de-la-Madeleine, à vendre des boissons alcooliques pour consommation sur place à l'extérieur, les 3, 4 et 5 juin 1988 au parc Du Moulin, à l'occasion du festival de pêche en ville.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix du silicate

88-163

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix du silicate, et que suite à ce changement, le prix du silicate est maintenant de 0,200 $ le kilogramme depuis le 1er novembre 1987.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain

88-164

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de M. Jean-Berchmans Lacoursière, pour le prix de 21 155,50 $ (soit 1,25 $ le pied carré), la partie du lot numéro 412-28 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, selon la description technique faite par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 décembre 1987, sous le numéro 7797 de ses minutes et annexée à la présente résolution.

Cette acquisition est devenue nécessaire pour l'agrandissement du terrain pour le puits numéro 30.

Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisé à préparer le contrat, et que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à le signer pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

Que le coût d'achat soit défrayé à même le fonds d'administration de la Ville.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain Construction Denis Milette

88-165

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Construction Denis Milette inc., un emplacement connu et désigné sous les numéros 418-674 et 419-753 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 1166,4 m.c., au prix de 1,60 $ le mètre carré, payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Robert Carrier et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 737,8 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 428,6 m.c.

ADOPTE

Résolution concernant emprunt par billets

88-166

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Société Nationale de Fiducie pour son emprunt de 542 000 $ par billets en vertu des règlements numéros 380, 518, 520, 521, 522, 533, 527, 529 et 530, à 9,95%, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

9,95%	5 avril 1989	92 000 $
9,95%	5 avril 1990	99 000 $
9,95%	5 avril 1991	107 000 $
9,95%	5 avril 1992	116 000 $
9,95%	5 avril 1993	128 000 $

Que demande soit faite au ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C-27.1, art. 1071.1).

ADOPTE

Résolution concernant emprunt par billets

88-167

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 542 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro:	Pour un montant de:
380	235 000 $
518	104 000
520	15 500
521	9 500
522	106 500
533	34 000
527	18 000
529	6 500
530	13 000
	542 000 $

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme du montant total de 542 000 $ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE le Conseil désire emprunter ce montant à la Société Nationale de Fiducie;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets seront émis;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-après:

1.- Les billets seront datés du 5 avril 1988;

2.- Les billets porteront un taux d'intérêt de 9,95% l'an, payables semi-annuellement;

3.- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Société Nationale de Fiducie;

4.- Les billets seront signés par le maire et le greffier;

5.- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1-	92 000 $
2-	99 000 $
3-	107 000 $
4-	116 000 $
5-	128 000 $

ADOPTE

Versement cotisation Ile St-Quentin

88-168

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville autorise le versement à la corporation de l'Ile St-Quentin du montant prévu au budget de l'année 1988, soit 15 000 $.

ADOPTE

Résolution, engagement employées surnuméraires à la bibliothèque

88-169

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mlles France Paquin et Johanne Livernoche soient engagées comme employées surnuméraires à la bibliothèque municipale, de même que toute autre personne possédant les exigences requises pour un tel poste.

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution numéro 88-125-a

88-170

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-125-a soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la proposition fournie par notre compagnie d'assurances, La Laurentienne Générale et son entrepreneur, Beauvais et Marquis inc.

ADOPTE

Résolution, montants non émis sur règlements d'emprunts

88-171

ATTENDU QUE la Ville ne prévoit pas exercer son pouvoir d'emprunt pour certains règlements d'emprunts; il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

Numéro du règlement	Montant à annuler
709	67 000 $
714	35 000
752	62 000
755	26 000

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 88-147

88-172

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-147 soit modifiée en ajoutant les mots suivants:

"conditionnel à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales".

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 640-5 concernant l'affichage

88-173

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 640-5 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 625-2 concernant le lotissement

88-174

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 625-2 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 625 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-88, zonage

88-175

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-88, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 802

88-176

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 802, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 550 000 $ pour achat d'équipement pour les services des Travaux publics et Loisirs et Culture, ainsi que divers travaux pour les services administratifs de la Sécurité publique et des Loisirs et Culture", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement divisant la municipalité en huit districts électoraux

88-177

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITE EN HUIT (8) DISTRICTS ELECTORAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de mars 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout

88-178

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Gaston Paillé ltée au montant de 269 475 $, pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de mise en forme de rues sur les rues Langis, Biron et Laurier (règlement numéro 790), étant la soumission la plus basse présentée, cette acceptation étant conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 790 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout

88-179

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc. au montant de 183 409 $, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Deveau, J.A.-Barrette, Jean-Lesage et Hardy (règlement numéro 794), étant la soumission la plus basse présentée, cette acceptation étant conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 794 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, achat mini-fourgonnette

88-180

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Rivières Plymouth Chrysler ltée, au montant de 21 196,14 $ taxe incluse, pour l'achat d'une mini-fourgonnette allongée à deux roues motrices, année 1988, P.B.V. 2,275 kg. suivant les spécifications MF-88-1 de la Ville, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, confection rôle taxe d'affaires

88-181

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent la confection du rôle de la valeur locative par les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc., pour la taxe d'affaires pour l'année 1989.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues

88-182

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Constructions René Piché inc. le lot numéro 412-38-4 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, petite caisse à la Sécurité publique

88-183

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la petite caisse au service de la Sécurité publique soit augmentée de 175 $ à 250 $.

ADOPTE

Résolution, engagement Cour municipale

88-184

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que Mme Louise Lesieur soit engagée comme secrétaire à demi-temps, soit 20 heures par semaine, à la Cour municipale pour une période de trois (3) mois, à compter du 28 mars 1988, au salaire de la convention collective des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers stagiaires

88-185

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que six (6) policiers stagiaires soient engagés au service de la Sécurité publique pour la période du 15 mai au 15 septembre 1988, lesquels policiers stagiaires seront désignés par le comité des relations de travail de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-86, zonage

88-186

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-86, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-96, zonage

88-187

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-96, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-87, zonage

88-188

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-87, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution concernant subdivision de terrain

88-189

ATTENDU QUE Construction Piem inc. est propriétaire d'un terrain dans le site industriel portant les numéros de cadastre 418-672 et 419-750 acheté de la Ville;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce terrain avait demandé l'autorisation de subdiviser ce terrain pour en faire deux terrains distincts pour y ériger une nouvelle construction;

ATTENDU QUE cette demande avait été refusée par le Conseil dans sa résolution numéro 88-125-f du 7 mars 1988;

ATTENDU QUE des informations supplémentaires ont été fournies par le propriétaire en présentant un plan de la bâtisse projetée qui serait érigée sur ce deuxième terrain;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-125-f soit abrogée à toutes fins que de droit et que l'autorisation de subdiviser le terrain portant les numéros de cadastre 418-672 et 419-750 soit accordée à la condition expresse qu'une bâtisse soit érigée sur le nouveau lot ainsi cadastré.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition des résidents de la rue Gilles concernant l'enlèvement de la neige.

- Dépôt des états financiers au 31 décembre 1987.

Résolution d'ajournement

88-190

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 h 55, ce 21 mars 1988.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 mars 1988, à 21 heures, 55 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Aucune résolution n'a été adoptée à cette séance d'ajournement.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 5 avril 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-191

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière et de l'assemblée d'ajournement du 1988-03-21

88-192

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 mars 1988, et de l'assemblée d'ajournement à 21 h 55, le 21 mars 1988, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mars 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. René Piché: projet Rives du St-Maurice.
- Lettre de Gestion Doucet enr.: demande de permis pour entreposage mousse de tourbe.
- Lettre du ministère des Affaires muncipales: règlements d'emprunt.
- Lettre de M. Réjean Devault: demande de permis, marché aux puces.
- Lettre du ministère de l'Environnement: "mérite environnemental".
- Lettre du ministère du Solliciteur général: programme Alcofrein.
- Lettre de M. Fernand Bédard: demande d'autorisation pour sollicitation, album-souvenir 50ième anniversaire, stade de baseball.
- Lettre du club de nage synchronisée Les Maralga: demande de subvention.
- Lettre de M. André Chagnon: campagne de financement 88, LEUCAN, demande de subvention.
- Lettre du "Groupe de soutien aux Initiatives jeunesse de Francheville": demande de subvention.
- Lettre des "Jeux provinciaux d'été des olympiques spéciaux du Québec 88".
- Lettre de Mme Louise T. Brûlé: conseil de gestion, meute Ste-Madeleine, demande de subvention.
- Lettre de C.O.M.A.Q., congrès 1988.
- Lettre du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: fête nationale du Québec 88.
- Lettre du gouvernement fédéral: fête du Canada.
- Lettre de la Commission municipale du Québec: audience à l'hôtel de ville, le 22 avril 1988, F.A.R. et Maison de la Connivence.
- Demande de M. Jean-Louis Boisclair: plan de subdivision du terrain acheté de la Ville dans le site industriel.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-03-21

88-193

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 mars 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-194

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 mars 1988, comprenant les chèques numéros 42492 à 42611 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 095 067,63 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 095 067,63 $ sont inclus:

-	un refinancement en cours:	542 000,00 $
-	le service de la dette :	132 279,04 $
		674 279,04 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-195

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Jacques Thivierge	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Louis-Georges Gélinas	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jacques Veillette	Prop. par cons. J. Paquin
M. Fernando Champoux	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Patrice Gervais	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Albany Deschênes	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Robert Gélinas	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jeanne d'Arc M.-Marchand	Prop. par cons. R. Tremblay
M. René Blouin	Prop. par cons. J. Lemarier
Mlle Réjeanne Désilets	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Georges-Omer Germain	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Lionel Robert	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, blousons

88-196

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Uniformes Franco enr. pour la fourniture de 42 blousons ignifuges trois saisons, au montant de 95 $ chacun, taxe de vente exempte, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée

88-197

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction (1983) inc. pour la fourniture d'approximativement 4,000 tonnes métriques de pierres 0-3/4", au montant de 6,50 $ la tonne métrique F.A.B. garage et de 4,25 $ la tonne métrique F.A.B. carrière, et d'approximativement 500 tonnes métriques de pierres 1-1/2", au montant de 9,50 $ la tonne métrique F.A.B. garage et de 7,25 $ la tonne métrique F.A.B. carrière, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment

88-198

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap inc. pour la fourniture d'approximativement 1,200 m.c. de béton de ciment au montant de 104,75 $/m.c. et autres conditions, taxe de vente provinciale extra et taxe de vente fédérale incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sable à remplir

88-199

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Sablière du Cap inc. pour la fourniture d'approximativement 400 voyages de sable à remplir au montant de 10 $ le voyage pour un camion 6 roues et de 15 $ le voyage pour un camion 10 roues, taxe de vente provinciale extra et taxe de vente fédérale exempte, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton

88-200

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte & Fils ltée, pour la fourniture d'approximativement 2,200 tonnes métriques de béton type MB5 au montant de 37 $ la tonne métrique et d'approximativement 300 tonnes métriques de béton type MB6 au montant de 37,50 $ la tonne métrique, taxe de vente provinciale extra et taxe de vente fédérale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

88-201

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Société Chimique Laurentide inc. pour la fourniture de 1,000 litres/blanc de peinture de démarcation routière, au montant de 1,64 $ le litre, de 3,000 litres/jaune de peinture de démarcation routière, au montant de 1,75 $ le litre et de 700 litres de diluant au montant de 0,83 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rues Lepage, Champoux, De La Fonderie et Marais des Plaines

88-202

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe au montant de 263 695,41 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Lepage, Champoux, De La Fonderie et Marais des Plaines (règl. nos 791, 792 et 793), étant la soumission la plus basse présentée, conditionnelle à l'approbation des règlements par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, concours "villes, villages et campagnes fleuris"

88-203

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville participe pour 1988 au concours "villes, villages et campagnes fleuris" organisé sous les auspices du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et, ce faisant, de favoriser l'embellissement de notre Ville.

ADOPTE

Résolution, programme PADEL

88-204

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de "Alliance autochtone du Québec, local 44 Bécancour inc." faite par cet organisme auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs pour l'année 1988-1989 (programme PADEL).

ADOPTE

Résolution, programme PADEL

88-205

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de "Conseil 2669 des Chevaliers de Colomb du Cap-de-la-Madeleine" faite par cet organisme auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs pour l'année 1988-1989 (programme PADEL).

ADOPTE

Résolution, programme PADEL

88-206

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de "Le comité d'aménagement de la cour du parc-école Mgr-Comtois" faite par cet organisme auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs pour l'année 1988-1989 (programme PADEL).

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour adopter le règlement 2-B (1988) de la C.I.T.F.

88-207

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 2-B (1988) DECRETANT UN VIREMENT DE FONDS AFIN DE DEFRAYER, SELON LE JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL, L'EXPROPRIATION DE LES SERVICES URBAINS DE LA MAURICIE INC.".

Faite et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois d'avril 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement pour adopter le règlement numéro 25 (1988) de la C.I.T.F.

88-208

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 25 (1988) AUTORISANT L'ACHAT DE DEUX (2) MINIBUS ADAPTES ET DE LEURS EQUIPEMENTS, EN REMPLACEMENT DE DEUX (2) MINIBUS DEJA EN SERVICE".

Faite et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois d'avril 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, congrès des chefs des services incendies

88-209

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Guy Bettez à assister au congrès des chefs des services incendies qui aura lieu à Laval les 5, 6 et 7 juin 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers stagiaires

88-210

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les personnes suivantes soient engagées comme policiers stagiaires pour la période du 15 mai au 15 septembre 1988, Michel Brodeur, Gordon Coones, Chantal Gélinas, Marc Gingras, Daniel Lefebvre et Nicole Trudel.

ADOPTE

Résolution, liste personnel temporaire, service des Travaux publics

88-211

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la liste du personnel temporaire prévu pour l'été 1988 au service des Travaux publics, et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution d'appui en faveur d'un centre communautaire de loisir

88-212

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine reconnaisse d'une part que le Centre communautaire de loisirs, Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., est un intervenant et une ressource importante pour le développement de l'individu et de la collectivité au moyen d'activités de loisir. D'autre part, que ce centre communautaire oeuvre en complémentarité avec la municipalité.

Cette résolution atteste également que la municipalité a bien reçu du Centre communautaire Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., les documents suivants:

- charge;
- règlements généraux;
- copie des derniers états financiers disponibles;
- copie du dernier rapport annuel d'activités;
- copie du "Formulaire de présentation d'une demande d'assistance financière pour l'année 1988-89" fourni par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et complété par l'organisme;
- copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
- tous documents pouvant permettre une meilleure connaissance du centre communautaire et de ses réalisations.

Cette résolution est valide pour deux (2) ans.

ADOPTE

Résolution, programme travaux communautaires

88-213

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet "préparation matérielle" présenté dans le cadre du programme travaux communautaires 1988.

Que Mme Francine Marcouiller soit autorisée au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Québec.

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Résolution autorisant signature promesse de vente avec la S.H.Q., terrain rue Massicotte

88-214

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, avec la Société d'habitation du Québec, une promesse de vente pour un terrain vacant portant les numéros de cadastre 149-18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32 et 33 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 53,876 pieds carrés, pour le prix de soixante dix mille deux cents dollars (70 200 $)

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 798

88-215

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 798, intitulé: "Règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement numéro 620 zonage

88-216

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGL. 620-86)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois d'avril 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement 620 zonage

88-217

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGL. 620-87)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois d'avril 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement 620 zonage

88-218

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGL. 620-96)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois d'avril 1988.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du rapport de la réunion du Comité des Loisirs

88-219

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 28 mars 1988 du Comité des Loisirs soit adopté sauf l'article 4, et en ajoutant également à l'article 1: que le coût actuel de location des heures de glace est maintenu, soit 95 $ l'heure.

ADOPTE

Lecture de la lettre de démission du directeur général de la Ville, M. Réjean Giguère.

Résolution, démission de M. Réjean Giguère

88-220

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte la démission de M. Réjean Giguère de son poste de directeur général, à compter du 18 avril 1988, et annule à toutes fins que de droits les résolutions numéros 84-572, 85-326, 85-552 et son annexe et 86-785 et son annexe.

ADOPTE

Résolution, directeur du personnel

88-221

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Réjean Giguère soit nommé au poste de directeur du personnel qu'il cumulera avec ses fonctions de trésorier et de directeur général adjoint des services administratifs, aux conditions énumérées à l'annexe A-11 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Résolution, directeur général

88-222

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Ronald Marcoux, ing., soit nommé directeur général de la ville de Cap-de-la-Madeleine à compter du 18 avril 1988, aux conditions énumérées à l'annexe A-12 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, protection civile

88-223

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Ronald Marcoux, directeur général de la Ville, soit nommé coordonnateur municipal de la Protection civile à compter du 18 avril 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement au service des Travaux publics

88-224

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les personnes suivantes soient engagées au service des Travaux publics:

râcleurs d'asphalte:

MM. Fernand Rancourt, Michel Bastien et Jocelyn Guillemette.

opérateurs de rouleau à asphalte:

MM. Michel Bastien, Jocelyn Guillemette et Mario Veillette.

menuisiers - trottoirs et bordures:

MM. Onil Masson, Jean-Marie Toupin et Fernand Grenon.

finisseurs de ciment:

MM. Gérard Bourbeau, MIchel Veilleux et Normand Bolduc.

ADOPTE

Résolution, location balai-mécanique

88-225

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la location d'un balai-mécanique de "Pavages de Nicolet inc." au taux horaire de 70 $.

ADOPTE

Résolution, location paveuse

88-226

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la location d'une paveuse des "Entreprises Gaston Fournier inc." au coût de 50 $ l'heure, minimum quatre (4) heures, incluant l'opérateur.

ADOPTE

Résolution autorisant l'ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

88-227

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Lamy, Brière, Houle et Frontenac (plans nos E-703, E-704, E-705, E-706, E-707 et E-708).

ADOPTE

Résolution autorisant l'ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

88-228

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Pie XII, Bruneau, Du Parc et Champoux (plans nos E-732 et E-733).

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-229

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 115-126, 115-127, 116-153 et 116-154 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 31 mars 1988, et portant le numéro 1235.

ADOPTE

Résolution, pageant aérien

88-230

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les appareils aériens qui participeront au pageant aérien les 28 et 29 mai 1988, soient autorisés à survoler le territoire de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, semaine des travaux publics

88-231

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les employés du service des Travaux publics qui iront représenter la Ville au stade olympique à Montréal, le 26 avril 1988, à l'occasion de la semaine des travaux publics, soient autorisés à quitter leur travail à 16 h 00 ce jour-là, sans réduction de salaire.

ADOPTE

Résolution, programme Défi 88

88-232

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De mettre à la disposition des responsables du projet "optimiste" présenté dans le cadre du programme Défi 88, et en collaboration avec le service de la Sécurité publique, un local situé au 65 du boulevard Ste-Madeleine pour la durée du projet.

ADOPTE

Résolution, engagement au service de la Planification

88-233

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que deux (2) stagiaires en urbanisme soient engagés au service de la Planification pour une période n'excédant pas seize (16) semaines chacun pour faire la révision de la carte d'utilisation du sol ainsi que pour préparer le plan de travail relatif à la confection du plan d'urbanisme.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6385

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-88, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-88est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-88 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 5e jour d'avril 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 625-2, amendant le règlement numéro 625 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 625-2 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 625-2 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 5e jour d'avril 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6387

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 640-5, amendant le règlement numéro 640 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine..

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-5 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 640-5 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 5e jour d'avril 1988.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 802, autorisant un emprunt de 550 000 $ pour achat d'équipement pour les services des Travaux publics et Loisirs et Culture, ainsi que divers travaux pour les services administratifs de la Sécurité publique et des Loisirs et Culture.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 802 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 802 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 5e jour d'avril 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6389

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, MARCOUX RONALD, ingénieur, domicilié à 592, rue Des Prairies, Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de directeur général, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) _____

Je, soussigné, BEAUMIER JEAN-CLAUDE, maire, domicilié à 248, rue Massicotte, Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce dix-huitième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-huit.

(Signé) _____
maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 avril 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-234

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-04-05

88-235

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 avril 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 avril 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Réjean Giguère
et le directeur général adjoint, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant assurance documents de la Société d'Histoire

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que les documents de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine soient assurés sur la même police d'assurance déjà détenue par la Ville, et que le coût supplémentaire en soit payé par cette dernière.

b) Signature protocole d'entente, festival de pêche en ville

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer le protocole d'entente avec le Club Optimiste de Cap-de-la-Madeleine, concernant le festival de pêche en ville les 3, 4 et 5 juin 1988, présenté à la présente séance, sauf le paragraphe "i" de la première partie dudit protocole traitant des obligations de la Ville.

c) Campagne d'économie eau potable

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la participation de la Ville à la campagne d'économie d'eau potable 1988, région 04, au coût de 1 350 $.

d) Désignation du parc situé entre les rues Aubuchon et Normand

Le Conseil réuni en commission permanente, désigne sous le nom de "Claude Champoux", le parc situé entre les rues Aubuchon et Normand en l'honneur de M. Claude Champoux qui fut conseiller à la ville de Cap-de-la-Madeleine de 1973 à 1986.

e) Prêt estrade mobile à la C.S.R.V.F.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'estrade mobile les 25, 26 et 27 juin 1988 à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges et la polyvalente Ste-Ursule, qui organisent conjointement le championnat scolaire provincial d'athlétisme, qui aura lieu aux dates ci-haut mentionnées sur les terrains de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

f) Prêt aréna, soirée chasse et pêche sport O'Keefe

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'aréna le 4 mai 1988 aux organisateurs de la soirée de chasse et pêche sport O'Keefe, cependant le Conseil ne peut acquiescer à la demande de remboursement de la taxe d'amusement qui lui a été faite.

g) Résolution, correction de lot

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la correction du lot numéro 421-E-21 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, et préparée par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 février 1988, minute 7939.

h) Cession de terrain par le ministère des Transports

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre du ministère des Transports de cession de terrain le long de l'autoroute 755 et longeant la rue Du Parc, la Ville est intéressée à acquérir ce terrain au prix qui fut payé par le ministère lors de l'expropriation pour la construction de l'autoroute, plus les frais inhérents à cette transaction considérant que la Ville en était déjà propriétaire à ce moment-là.

i) Demande de la Classique internationale de canots

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la demande de la Classique internationale de canots auprès des diverses instances gouvernementales et offre sa collaboration aux organisateurs de cet événement, en acceptant de fournir des service d'ordre technique qui restent à déterminer.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du ministère de l'Environnement, direction du milieu hydrique: projets d'aménagements pour fins municipales, industrielles, publiques en bordure des lacs et cours d'eau.

- Deux lettres de l'U.P.A.:

  - Taxe d'affaires aux organismes à but non lucratif;
  - Demande de radiation de la clause 4.4 du contrat de la vente de terrain par la Ville à l'U.P.A. en 1978.

- Lettre du Festival Western de St-Tite: demande d'aide.

- Club de l'Âge d'Or St-Gabriel: recherche d'un local.

- Lettre de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, programme de formation professionnelle à caractère industriel et de construction.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-04-05

88-236

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 avril 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-237

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 avril 1988, comprenant:

1) les chèques nos 42612 à 42777 incl.....	1 886 881,08 $
2) les paies nos 9 à 13 inclusivement.....	385 892,22 $
le tout totalisant un déboursé de:	2 272 773,30 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 272 773,30 $ sont inclus:

- un placement au taux de 8,65% (Caisse populaire Ste-Madeleine):	1 000 000,00 $
- service de la dette:	523 163,60 $
	1 523 163,60 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-238

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Blanche-Alice B. Mercile	Prop. par cons. J. Paquin
M. Louis-Paul Lapointe	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Camil Vivier	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Oscar Savignac	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Charlie sr Coones	Prop. par cons. N. Vivier
M. Clément Meunier	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

88-239

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 avril 1988 soit et est adopté aux articles 1 à 12 inclusivement, sauf l'article 7 qui est retiré.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-240

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 124-1-1 à 124-1-13, 125-18-1 à 125-18-13, 125-19-1 à 125-19-13 et 134-293-1 à 134-293-13, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 23 mars 1988, et portant le numéro 1781.

Que le Maire et le Greffier soient et sont aussi autorisés à signer le plan pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-241

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-183 à 412-185, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 11 avril 1988, et portant le numéro 1244.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-242

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 410-65-1 et 410-65-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 11 avril 1988, et portant le numéro 1243.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-243

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 410-64-1 à 410-64-3, 412-53-1 et 412-53-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 11 avril 1988, et portant le numéro 1242.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-244

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-175 à 412-182, 410-59-1 à 410-59-7, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 7 avril 1988, et portant le numéro 1239.

ADOPTE

Résolution, rétrocession terrain Dicom Express

88-245

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU:

1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte purement et simplement la rétrocession par Dicom Express inc. de l'immeuble suivant, savoir:

Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro SEPT de la subdivision officielle du lot numéro DIX-HUIT de la subdivision officielle du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-18-P7) du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, mesurant cent cinquante pieds (150') de largeur par environ quatre cent dix pieds (410') de profondeur, borné en front, du côté nord-ouest, par le lot 415-1-18-1, soit la rue Vachon; à la profondeur, par le lot 487, propriété de CPR, d'un côté, au sud-ouest sur une profondeur de plus ou moins quatre cent dix pieds (410') par le lot 415-1-18-8, propriété de Auto Des Estacades inc., et de l'autre côté, au nord-est, sur la même profondeur par une autre partie du lot 415-1-18-7 demeurant la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Ledit immeuble a une superficie de soixante-et-un mille cinq cent pieds carrés (61,500 pi.ca.);

le tout sans bâtisse.

2o- Que telle rétrocession soit consentie pour et en considération de la somme de NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (9 225 $), somme à être versée comptant à Dicom Express inc. pour la cession de tel immeuble.

3o- Que telle rétrocession soit consentie purement et simplement en application des clauses, charges et conditions qui étaient contenues dans la vente par la ville de Cap-de-la-Madeleine à Dicom Express, par acte dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan le 30 septembre 1986 sous le numéro 316326.

4o- Que le contrat de cession et rétrocession comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses qui pourront être exigées par les mandataires de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

5o- Que tel contrat de cession soit préparé par le notaire Yvon Dupuis de Cap-de-la-Madeleine.

6o- Que le Maire de la Ville et le Greffier soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

7o- Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier purement et simplement tout ce qui pourra être fait et signé par lesdits Maire et Greffier en application de la présente résolution.

8o- Que la Ville rembourse à Dicom Express le prix qu'il a payé, sans intérêt, soit la somme de 9 225 $. Les frais du notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de Dicom Express et les taxes devront être acquittées.

ADOPTE

Résolution autorisant travaux publics sur rues Hardy et Jean-Lesage

88-246

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que des travaux d'aqueduc, d'égout et d'empierrement soient autorisés sur les rues Jean-Lesage et Hardy pour desservir les lots suivants: 566-50 à 566-52, 566-67 à 566-69 et 566-71 à 566-73, le coût de ces travaux étant défrayé à même les montants déboursés par le promoteur à ces fins (Le Domaine Madelinois inc.).

ADOPTE

Résolution, états financiers O.M.H.

88-247

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'année 1987 soient déposés à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-86

88-248

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-86, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-87

88-249

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-87, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-96

88-250

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-96, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux bordures et pavage rues Hardy et Jean-Lesage

88-251

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES HARDY ET JEAN-LESAGE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois d'avril 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 642-Y, C.I.T.F.

88-252

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-Y, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 2-B (1988) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) pourvoyant au paiement de l'expropriation de "Les Services urbains de la Mauricie inc." et autorisant à cette fin un virement des fonds disponibles aux règlements 15 et 18, ainsi que 9 et 11", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-Z, C.I.T.F.

88-253

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-Z, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 25 (1988) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) décrétant et autorisant l'achat de deux minibus adaptés et de leurs équipements", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, contrat avec CP, pose de conduites d'interception des eaux usées

88-254

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer au nom de la Ville les documents de contrat avec Canadien Pacifique ltée, pour la pose des conduites d'interception des eaux usées du Trois-Rivières métropolitain. Cette autorisation est valable pour toute traverse ou endroit où il sera nécessaire de poser de telles conduites.

ADOPTE

Résolution, échange de terrain M. Jacques Gingras

88-255

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec M. Jacques Gingras à l'échange des terrains suivants:

La Ville cède à M. Jacques Gingras les lots numéros 125-19-13, 125-19-12, 125-19-11, 125-19-10, 125-19-9, 125-19-8, 125-19-7, 125-19-6, 125-19-5, 125-19-4, 125-19-3 et 125-19-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

En retour, la Ville acquiert de M. Jacques Gingras, les lots 125-18-1, 134-293-3 et 124-1-3 du même cadastre, les frais du notaire seront à la charge de M. Jacques Gingras.

Que M. le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient par les présentes autorisés à signer tel acte pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire, surveillance travaux d'asphalte

88-256

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les Laboratoires Laviolette soient engagés pour la surveillance des travaux d'asphalte pour 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire, surveillance travaux construction de trottoirs

88-257

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les Laboratoires Shermont inc. soient engagés pour la surveillance des travaux de construction de trottoirs pour 1988.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette

88-258

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, au montant de 15 632,78 $ toutes taxes incluses, pour l'achat d'une camionnette à deux roues motrices d'un P.T.M. 2,300 kg min., cabine allongée, année 1988, étant la soumission la plus basse présentée, pour autant qu'elle soit conforme aux spécifications de la Ville.

ADOPTE

Résolution, engagement stagiaires au service de la Planification

88-259

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Stéphane Chaîné et Mlle Nancy McManiman soient engagés comme stagiaires au service de la Planification pour la période du 16 mai au 2 septembre 1988, soit 16 semaines, au salaire hebdomadaire de 254 $.

ADOPTE

Résolution, engagement policier stagiaire

88-260

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Michel Caron soit engagé comme policier stagiaire pour la période du 15 mai au 15 septembre 1988 en remplacement de M. Daniel Lefebvre qui s'est désisté.

ADOPTE

Résolution, semaine de la municipalité

88-261

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que dans le cadre de la semaine de la municipalité qui aura lieu du 6 au 12 juin 1988, qu'une fête soit organisée le 11 juin à l'aréna Jean-Guy Talbot, en l'honneur des collaborateurs attachés aux différents organismes qui oeuvrent en étroite collaboration avec le service Loisirs et Culture de la Ville.

ADOPTE

Résolution, achat de deux bicyclettes

88-262

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de deux (2) bicyclettes dans le cadre du programme "Prudence à bicyclette" organisé sous les auspices du service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, Société d'aluminium Reynold's

88-263

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les autorités municipales désirent exprimer à la compagnie d'aluminium Reynold's du Canada ltée, son appréciation pour la réception chaleureuse qui leur a été faite le 15 avril dernier.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 mai 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-264

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-04-18

88-265

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 avril 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 avril 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Demande faite à Bell Canada, utilisation lampadaires

Le Conseil réuni en commission permanente, demande à Bell Canada l'autorisation d'utiliser les poteaux, propriétés de la compagnie, sis sur le boul. Ste-Madeleine entre les rues St-Laurent et Des Oblats, pour l'installation d'attaches sur lampadaires pour la période du 1er juin au 30 novembre 1988, soit pour la durée des fêtes du centenaire du sanctuaire.

b) Achat d'attaches

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de 25 attaches sur lampadaires au prix de 55 $ l'unité, comme il apparaît sur la soumission du 11 avril 1988 de Bergetier Métal inc., pour être installés sur les poteaux du boul. Ste-Madeleine, entre les rues St-Laurent et Des Oblats.

c) Construction de deux abris de joueurs à l'aréna

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la construction de deux abris de joueurs en béton armé à l'aréna, et que le coût de cette dépense soit défrayé à même le budget.

d) Participation aux organismes de loisirs de la Ville

Le Conseil réuni en commission permanente, maintient la cotisation supplémentaire de 50% pour les non résidents de la Ville qui participent aux organismes de loisirs de la Ville, mais suspend pour une période d'un an la cotisation supplémentaire de 150 $ exigée des mêmes participants.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-04-25

88-266

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 25 avril 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-267

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 avril 1988, comprenant les chèques numéros 42778 à 42921 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 384 935,19 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 384 935,19 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 94 993,59 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-268

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Antoinette Cossette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Roland Gamache	Prop. par cons. N. Vivier
M. Laurier Blanchette	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Yves Brûlé	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Benoit Lavigne	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-269

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 548-124 et 548-225, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 18 avril 1988, et portant le numéro 1257.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution 88-246 concernant travaux rues Jean-Lesage et Hardy

88-270

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-246 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

Que des travaux d'aqueduc, d'égout et d'empierrement soient autorisés sur les rues Jean-Lesage et Hardy pour desservir les lots suivants: 566-50 à 566-52, 566-62 à 566-64, 566-67 à 566-69 et 566-71 à 566-73. Le coût de ces travaux sera défrayé à même les montants déboursés par le promoteur à ces fins (Le Domaine Madelinois inc.), le tout sera exécuté par Sablière Ste-Marthe inc., selon les prix unitaires de sa soumission du 18 mars 1988.

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 88-182, cession de terrain

88-271

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-182 soit amendée de la façon suivante:

en remplaçant "Constructions René Piché inc." par "René Piché".

ADOPTE

Résolution concernant Conseil des Loisirs de la Mauricie inc.

88-272

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour 1988, et autorise un versement de 100 $ pour en payer le coût et nomme M. le conseiller Normand Vivier et le directeur du service Loisirs et Culture, M. Roger Gravel, représentants de la Ville audit Conseil.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, génératrice d'urgence

88-273

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Blairco inc. au montant de 32 950 $ pour l'installation d'une génératrice d'urgence au service de la Sécurité publique, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, revêtement terrains de tennis

88-274

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Installations Sportives Defargo inc., au montant de 24 900 $ pour le revêtement acrylique des terrains de tennis Laferté et Lionel Rheault, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

88-275

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport du Comité de circulation du 6 avril 1988, soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, encan au service de la Sécurité publique

88-276

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le service de la Sécurité publique soit autorisé à vendre par encan les objets non réclamés dont la Ville désire se départir.

ADOPTE

Résolution, vente de biens meubles par encan

88-277

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville autorise la vente à l'encan des biens meubles recueillis par le service des Travaux publics au 65 de la rue Chapleau à Cap-de-la-Madeleine, tels qu'ils apparaissent sur la liste fournie par le service de la Sécurité publique le 6 avril 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement firme Pluritec

88-278

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants Pluritec ltée pour la préparation des plans, devis, approbation des plans par le ministère de l'Environnement, la surveillance des travaux, pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues sur la rue St-Philippe, en conformité avec les directives des service techniques de la Ville.

Que cet engagement est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales du règlement d'emprunt prévu pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

Résolution, engagement firme Pluritec

88-279

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil retienne les services des Consultants Pluritec ltée pour préparer les plans et devis d'ingénierie relatifs à la construction du chalet multi-services au parc Des Chenaux de même que l'aménagement d'un terrain de stationnement.

Que cet engagement est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales du règlement d'emprunt prévu pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

Résolution, installation lampes de rues

88-280

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que demande soit faite à Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation de 62 nouvelles lampes de rues de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression sur les rues suivantes:

Rue Latreille:

côté sud à l'est de St-Maurice sur premier poteau existant (1)

Rue Des Erables:

côté ouest au sud de Toupin sur premier poteau existant (1)

côté ouest au nord de Toupin sur premier poteau existant (1)

Rue Notre-Dame:

côté sud à l'ouest de Dorval sur poteau face au no 382 (1)

Rue cad. 559-115 (entre #593 & #597):

côté ouest au nord de Des Prairies sur poteau au sud du puits no 18 (1)

Rue cad. 560-279 (entre #633 & #637):

côté est au nord de Des Prairies au sud du puits no 25 (1)

Rue St-Maurice:

côté ouest entre De Grandmont et Patry (2)

côté ouest au nord du rang St-Malo sur poteaux au sud du puits no 27 (3)

Rue Deveau:

côté est de l'existant à l'existant (5)

côté ouest de l'existant au nord de Jean-Lesage (4)

Rue Jean-Lesage:

côté nord de l'existant vers l'est (3)

Rue Hardy:

côté nord de Deveau vers l'est (2)

Rue Biron:

De l'existant à Langis (7)

Rue Langis:

De Biron à Laurier (5)

Rue Laurier:

De l'existant à Normand (5)

Rue Champoux:

De Buisson vers le nord-ouest (6)

Rue Du Parc:

côté ouest de l'existant vers Des Prairies (2)

Rue Lepage:

côté ouest de l'existant vers le nord (3)

Rue De La Fonderie:

côté sud de St-Emile à Marais des Plaines (7)

Rue Marais des Plaines:

côté est au sud de Aubuchon (2)

et aussi à l'installation d'une (1) nouvelle lampe de rue de 20000 lumens à vapeur de mercure sur:

Rue Thibeau:

côté est, au sud de Radnor sur poteau face au no 469 (1)

ADOPTE

Avis de motion, règlement emprunt, travaux municipaux rue St-Philippe

88-281

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE ST-PHILIPPE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mai 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, demande au ministère des Transports, prêt de clôture à neige

88-282

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que demande soit faite au ministère des Transports de prêter à la Ville, la clôture à neige nécessaire pour être utilisée lors du festival de pêche en ville, les 3, 4 et 5 juin prochain.

ADOPTE

Résolution, engagement inspecteur de permis

88-283

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'embaucher pour une période de 25 semaines à compter du 16 mai 1988, M. Jean-Guy Doucet, comme inspecteur de permis au salaire de la convention collective des employés professionnels et de bureau, à la condition qu'aucun employé syndiqué ne postule cet emploi.

ADOPTE

Résolution, remerciements, programme article 38

88-284

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De remercier l'exécutif et tous les employés manuels syndiqués pour la très bonne compréhension et l'excellente collaboration démontrées à l'acceptation du programme de l'article 38.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-98

88-285

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-98, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règlement numéro 620

88-286

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NO 620-98)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mai 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement, animation dans les parcs

88-287

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que Mlle Lucie Plourde soit engagée comme coordonnatrice pour le projet animation dans les parcs, été 1988, pour la période du 9 mai au 2 septembre 1988, au salaire hebdomadaire de 250 $.

ADOPTE

Résolution, stationnement limité rue Thibeau

88-288

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'un stationnement limité à 30 minutes face au 457 de la rue Thibeau, soit autorisé temporairement, c'est-à-dire jusqu'à ce que le comité de circulation ait étudié le cas et fasse rapport au Conseil sur l'opportunité de maintenir ou pas cette interdiction de stationnement limité.

ADOPTE

Résolution, appui Classique internationale de chiens de Châteaudun

88-289

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil appuie la demande des organisateurs de la Classique internationale de chiens de Châteaudun auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans leur demande de subvention.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, cantine

88-290

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'accepter la soumission de M. David Furlatt au montant de 125 $ pour la cantine du terrain Rochefort et celle de 100 $ pour le parc Des Ormeaux, aux conditions mentionnées dans sa soumission pour l'été 1988.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, restaurant

88-291

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine, pour la concession du restaurant de baseball et soccer, situé au complexe de l'aréna Jean-Guy Talbot, pour le prix de 1 $.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 mai 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant Michel Boisclair
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-292

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-05-02

88-293

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 mai 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 mai 1988

PRESENTS:
Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Henri-Paul Courteau
Jean-Paul Lavergne
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Parution d'une annonce dans Le Nouvelliste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la parution d'une annonce d'un quart de page au montant de 225 $ dans Le Nouvelliste, à l'occasion de l'édition spéciale que le journal consacrera au CEGEP.

b) Horaire d'été à la bibliothèque

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que l'horaire d'été de la bibliothèque soit le même que celui de l'an dernier.

c) Terrain vendu à M. Roland Marchand, site industriel

Le Conseil réuni en commission permanente, demande de référer à l'aviseur légal de la Ville, le dossier de la vente de terrain vendu par la Ville à M. Roland Marchand dans le site industriel, pour examiner la légalité des transactions qui ont eu lieu depuis la vente par la Ville à ce dernier en 1979.

d) Entente avec la Société de conservation de la région Québec - Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente avec la Société de conservation de la région Québec - Mauricie concernant la protection contre l'incendie.

e) Utilisation de l'aréna, championnat national de curling en 1990

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation de l'aréna Jean-Guy Talbot pour la période du 15 au 25 mars 1990, pour la tenue du championnat national de curling des forces policières, et autorise le Directeur du service Loisirs et Culture à prendre les dispositions nécessaires pour que cet engagement soit respecté.

f) Subvention à la Fondation de la Sûreté du Québec

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à la Fondation de la Sûreté du Québec d'une subvention de 193,45 $ pour le soutien de ses oeuvres.

g) Contribution pour le 30e anniversaire de fondation "Les Rendez-vous féminins"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à "Les Rendez-vous féminins de Cap-de-la-Madeleine", d'un montant de 133,10 $ soit le coût de la plaque à paraître à l'entrée de la Ville, et à titre de contribution pour le 30e anniversaire de fondation du mouvement.

h) Subvention à la Société canadienne de la sclérose en plaques

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 $ à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Mauricie.

i) Stationnement, école Ste-Bernadette

CONSIDERANT QUE la fermeture du terrain de stationnement de l'école Ste-Bernadette cause de nombreux inconvénients à la population du secteur concerné en obligeant ceux qui fréquentent le parc adjacent à stationner leur véhicule dans les rues avoisinantes;

CONSIDERANT QUE cette façon de faire rend dangereuse la fréquentation du parc par les jeunes enfants en forçant ces derniers à traverser la rue à travers les automobiles stationnées le long de la rue;

EN CONSEQUENCE, le Conseil réuni en commission permanente, demande aux autorités scolaires de bien vouloir permettre l'usage du stationnement de l'école Ste-Bernadette le soir et aussi en dehors des périodes scolaires, et que la Ville s'engagera à en faire l'entretien et le nettoyage nécessaires à la suite de l'utilisation dudit terrain.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, avril 1988.
- Lettre du Directeur du personnel, programme Défi 88.
- Rapport du Directeur des finances au sujet de la relocalisation de la bibliothèque municipale.
- Rapport budgétaire au 31 mars 1988 par le Trésorier.
- Pétition des résidents de la rue Montplaisir, mauvais état de la rue et inconvénients causés aux propriétés.
- Lettre de M. Gaétan Chorel, avocat, subrogation M. Florian Binette.
- Lettre de la Jeune Chambre de Commerce 04, participation financière au Salon du livre 1988 (refusée, pas prévue au budget).
- Lettre de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières, contribution financière (à l'étude).
- Lettre de la Fondation du Mémorial aux anciens combattants, transfert du canon de 90 mm anti-avions dont la Ville a la garde.
- Lettre du Conseil régional de la culture, Mauricie - Bois-Francs, rencontre pour le programme de conservation du patrimoine, le 1er juin 1988.
- Rapport des permis de construction, mars 1988.
- Lettre du Père Poisson, o.m.i., remerciements, don au Comité des fêtes du centenaire.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-05-02

88-294

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 mai 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-295

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 mai 1988, comprenant:

1)	les chèques nos 42922 à 43104 incl....	1 818 562,99 $
2)	les paies nos 14 à 17 incl.....	326 143,45 $
3)	effets bancaires retournés, frais bancaires et coût pour fonds U.S., service de dépôt de nuit, pour les mois de janvier, février et mars 1988.	8 595,51 $
le tout totalisant un déboursé de:		2 153 301,95 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 153 301,95 $ sont inclus:

-	acceptation bancaire au taux de 8,70% (Banque de Montréal:	992 900,00 $
-	Canagex Placements ltée:	45 000,00 $
-	service de la dette:	180 003,47 $
		1 217 903,47 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-296

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jacques Patterson	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Gustave Marchand	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Zéphirin Doucet	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Paul Racine	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Normand Duchesne	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Arthur Matteau	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Colette M.-Thibeault	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Yvonne M.-Lamarche	Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

88-297

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 mai 1988, soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant "Les Constructions Piem inc."

88-298

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte notarié préparé par M. François St-Arnaud en vertu duquel les Constructions Piem inc. vendent à "Les Structures d'acier Marthy inc.", les emplacements décrits à l'acte annexé avec la présente résolution (lots 419-P750 et 418-P672), à la condition toutefois que "Les Constructions Piem inc." s'engagent à ériger dans les six (6) mois qui suivront la signature de l'acte, une bâtisse sur la partie restante du terrain comme il a été mentionné dans la lettre du 18 mars 1988 de M. Emilien Lesieur.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 88-245 concernant Dicom Express

88-299

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-245 soit modifiée en remplaçant au paragraphe 1 de ladite résolution, la désignation qui y apparaît et commençant par "Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine..." par la désignation suivante: "Un terrain vacant situé sur la rue Vachon à Cap-de-la-Madeleine connu et désigné comme étant la subdivision UN de la subdivision SEPT de la subdivision DIX-HUIT de la subdivision UN du lot originaire QUATRE CENT QUINZE (415-1-18-7-1) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Tel que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare bien connaître pour l'avoir vu et examiné et s'en déclarer satisfait".

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution numéro 86-664, cession de terrain

88-300

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-664 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Gérard Lamy, Claire Lamy Pilon et Nicole Lamy Brassard, les lots numéros 565-177, 565-158, 565-139, 565-140, 565-138, 564-129, 565-133, 564-128, 564-118 et 564-94 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un (1 $) dollar pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Jacques Verrette soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution d'appui à la garderie "l'Arbre Enchanté"

88-301

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de subvention de la garderie l'Arbre Enchanté, auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme PADEL (programme d'aide au développement des équipements de loisir) concernant l'acquisition d'un bloc psychomoteur.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chemises

88-302

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Chemise Empire ltée, pour la fourniture de 179 chemises à manches courtes au montant de 9,33 $ chacune et de 175 chemises à manches longues au montant de 10,53 $ chacune, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pantalons

88-303

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Monsieur Uniforme pour la fourniture de 37 pantalons du constable (été) à 33,25 $ chacun, de 77 pantalons du constable (trois saisons) à 34,25 $ chacun, de 5 pantalons d'officiers (été) à 32,75 $ chacun et de 10 pantalons d'officiers (trois saisons) à 33,75 $ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, képis

88-304

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc. pour la fourniture de 37 képis d'été à 19,95 $ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bas et gants

88-305

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Qué-Sec enr. pour la fourniture de 165 paires de bas (hiver) au montant de 2,75 $ la paire, de 63 paires de bas (été) au montant de 1,95 $ la paire et de 42 paires de gants au montant de 14,85 $ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, cravates et gilets

88-306

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de William Scully ltd pour la fourniture de 126 cravates à 2,40 $ chacune et de 42 gilets sans manches à 13 $ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, rénovation de la trésorerie

88-307

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "Construction Héroux, Allard et Goyette inc." au montant de 20 896,65 $ pour des travaux de rénovation à la trésorerie de l'hôtel de ville, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution concernant travaux de rénovation à la trésorerie

88-308

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 22 000 $ pour des travaux de rénovation à la trésorerie de l'hôtel de ville, soit financée par le fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1989, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale.

ADOPTE

Résolution, appui à la Commission scolaire du Cap, nouvelle école

88-309

CONSIDERANT les résultats des études de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine sur les besoins en locaux additionnels pour les élèves du niveau primaire dans la ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville du Cap-de-la-Madeleine de travailler en concertation avec la Commission scolaire pour réaliser un projet répondant aux besoins du milieu;

CONSIDERANT l'importance de planifier les services publics et communautaires dans un nouveau secteur en développement;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine dans sa démarche pour réaliser la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Ste-Bernadette;

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine est d'accord à étudier les hypothèses de services communs à réaliser dans ce projet et qu'à cette fin, un Comité bipartite soit constitué.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des loisirs

88-310

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité des loisirs soit accepté avec les changements suivants:

à l'article 5, un montant de 1 000 $ au lieu de 1 500 $;

à l'article 7, cette demande est reportée à l'étude du budget 1989.

ADOPTE

Résolution, clôture mitoyenne, terrain aréna

88-311

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de défrayer le coût d'une clôture mitoyenne près du terrain de l'aréna et la propriété de M. Claude Beauchemin, soit 50% du coût total estimé, 1 563,15 $.

ADOPTE

Résolution, publication annonce dans cahier touristique du Nouvelliste

88-312

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'une annonce d'une demie page, au coût de 450 $ soit publiée dans le cahier touristique qui sera présenté par Le Nouvelliste

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 801, travaux municipaux projet du parc St-Maurice

88-313

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 801, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 36 000 $ pour des travaux de fondation de rues, de bordures et de pavage pour le projet du parc St-Maurice", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 803, travaux municipaux rues Jean-Lesage et Hardy

88-314

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 803, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 29 000 $ pour des travaux de fondation de rues, de bordures et de pavage sur les rues Jean-Lesage et Hardy", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 804, compteurs d'eau

88-315

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 804, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 230 000 $ pour l'installation de compteurs d'eau à tous les commerces de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement assainissement des eaux

88-316

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LES PREVISIONS BUDGETAIRES 1988 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIERES METROPOLITAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de mai 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux municipaux, rues Frontenac, Lamy et Brière

88-317

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET DE PAVAGE POUR LES RUES FRONTENAC, LAMY ET BRIERE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de mai 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution nommant représentant de la Ville, M.R.C. de Francheville

88-318

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. le conseiller Jacques Lemarier soit nommé représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine, avec droit de vote, à la réunion du 18 mai 1988 de la M.R.C. de Francheville.

ADOPTE

Résolution nommant représentants de la Ville, parc portuaire

88-319

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que MM. les conseillers Jacques Lemarier et Jeannot Paquin soient nommés représentants de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le comité à être formé conjointement avec la municipalité de Ste-Marthe, pour la réalisation d'un parc portuaire.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-320

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement M. le maire Jean-Claude Beaumier qui, lors du dernier congrès de l'U.M.Q., a été élu vice-président de cet important organisme voué à la défense des intérêts des municipalités du Québec.

ADOPTE

Résolution, engagement menuisier d'entretien

88-321

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Onil Masson soit embauché comme menuisier d'entretien pour la période du 24 mai au 30 octobre 1988.

Que MM. André Dionne et Claude Simard soient nommés substituts pour la même période, aux conditions de la convention de travail entre la Ville et le syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, engagement, animation dans les parcs

88-322

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mlle Josée Rioux soit engagée comme coordonnatrice adjointe dans le cadre du programme "animation dans les parcs" à partir du 30 mai 1988, au salaire hebdomadaire de 200 $.

ADOPTE

Résolution, engagement, programme Défi 88

88-323

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que Mlle Renée Bergeron soit engagée dans le cadre du programme Défi 88, afin d'instaurer un programme d'information sur l'économie de l'eau potable pour la période du 24 mai au 12 août 1988.

Il est aussi résolu que M. Ronald Marcoux, directeur général et M. Réjean Giguère, trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, tout document officiel avec le gouvernement du Canada concernant la demande de contribution dans le cadre de ce programme.

ADOPTE

Résolution pour abroger la résolution numéro 88-283

88-324

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-283 concernant l'engagement de M. Jean-Guy Doucet comme inspecteur de permis, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, engagement contrôleur

88-325

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Mlle France Cinq-Mars soit engagée comme contrôleur, au salaire annuel de 33 000 $, classe G-3, à compter du 13 juin 1988, aux conditions de la politique du personnel cadre et de gérance de la Ville présentement en vigueur.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution concernant mur de soutènement, rue Bellevue

88-326

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M^{e} Bertrand Lamothe, aviseur légal de la Ville, soit autorisé à entreprendre les procédures à la Cour supérieure afin de faire respecter le règlement de la Ville relativement à la construction d'un mur de soutènement sur la propriété de M. Michel Boisvert, sise au 350 de la rue Bellevue, intersection Chemin du Passage.

ADOPTE

Résolution, journée "portes ouvertes"

88-327

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que pour souligner la semaine de la municipalité, les manifestations suivantes soient organisées:

Le 8 juin, qu'une réception genre 5 à 7 soit organisée pour les employés municipaux.

Le 11 juin, qu'une fête ait lieu pour les collaborateurs attachés aux différents organismes qui oeuvrent en étroite collaboration avec le service Loisirs et Culture de la Ville.

Le 12 juin, qu'une journée "portes ouvertes" pour les édifices municipaux soit tenue à l'intention de toute la population qui sera invitée à visiter les différentes installations municipales mises à son service.

Enfin, les 9, 10 et 11 juin, des kiosques d'information sur les services municipaux offerts à nos concitoyens seront installés aux Galeries du Cap.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-97 (zonage)

88-328

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-97, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-329

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-97)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de mai 1988.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution d'ajournement à 22 heures ce 16 mai 1988

88-330

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à 22 heures ce 16 mai 1988.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 mai 1988, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Résolution concernant principe d'unicité de gestion de l'île Saint-Quentin

88-331

CONSIDERANT la décision de la ville de Trois-Rivières, adoptée par résolution (copie ci-jointe) le 4 août 1986, confiant à la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin la gestion de la partie nord-est de l'île Saint-Quentin comprenant la bâtisse de la Marina, les tennis et ses dépendances;

CONSIDERANT que la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin assume la gestion de cette partie nord-est de l'île depuis le 1er janvier 1987; il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que soit maintenu le principe d'unicité de gestion de l'île Saint-Quentin au sens où l'île Saint-Quentin, dans son ensemble, est géré par un seul gestionnaire.

et

Que cette gestion se fasse par l'entremise de la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin selon un protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans et renouvelable avec le propriétaire, soit la ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

Résolution concernant aspect régional du parc, île Saint-Quentin

88-332

CONSIDERANT que la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin est composé de cinq (5) organismes-membres soit la ville de Trois-Rivières, la ville de Cap-de-la-Madeleine, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine et la Jeune Chambre de Commerce 04;

CONSIDERANT que ces organismes sont représentatifs du milieu régional et voués à la défense des intérêts de la communauté régionale;

CONSIDERANT que la Corporation est un organisme habilité à assumer la maîtrise d'oeuvre de l'organisation des vocations récréatives et de conservation du parc;

CONSIDERANT la nécessité du maintien du statut de parc régional pour assurer une reconnaissance auprès des gouvernements supérieurs; il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que pour l'île Saint-Quentin le statut de parc régional soit maintenu.

ADOPTE

Résolution concernant orientation du plan de développement, île Saint-Quentin

88-333

CONSIDERANT qu'un plan de développement du parc de l'île Saint-Quentin a été élaboré, présenté, analysé et adopté par le Conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin lors de son assemblée régulière du 19 mars 1987;

CONSIDERANT que le plan de développement est basé sur les études et rapports suivants:

- Aménagement de l'île Saint-Quentin, rapport Sommer, 1980.
- Analyse des problèmes d'inondation et d'érosion, 1980.
- Etude du potentiel faunique et floristique, 1983.
- Réaménagement de l'île Saint-Quentin, phase II, 1984.
- Plan de développement des loisirs Trois-Rivières, 1972.
- Mise en valeur et nettoyage Ile Saint-Quentin, 1985.
- Profil des usagers, 1986.
- Schéma d'aménagements MRC, 1986.
- Etude sur l'orientation du Centre de Voile et Canotage, 1985.
- Etude sur le financement, 1986.
- Etude sur les programmes du secteur scolaire, primaire et secondaire, 1985.
- Rapport synthèse des consultations auprès de groupes utilisateurs, 1986.
- Etude sur les pratiques, intérêts et satisfaction en loisirs à Cap-de-la-Madeleine, 1985;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour un tel parc de se doter d'une orientation globale, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le plan de développement 1987-1990 soit maintenu tel qu'élaboré.

et

qu'une annexe soit ajoutée au plan de développement sur:

1- Etat de la situation et intervention sur l'érosion et la régénération du milieu naturel.

2- Procédures d'acquisitions d'équipements entre le propriétaire et la Corporation.

ADOPTE

Résolution concernant le maintien ou la dissolution des propositions concernant l'île Saint-Quentin

88-334

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le libellé de la présente proposition sera fonction des résultats, soit l'adoption ou soit le rejet des propositions numéro 1, numéro 2 et numéro 3.

ADOPTE

Résolution demandant prêt clôture à neige

88-335

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'une demande soit faite au ministère des Transports, de prêter à la Ville, la clôture à neige nécessaire pour être utilisée lors de la concentration moto-tourisme qui aura lieu à l'aréna pendant la période du 27 juin au 4 juillet 1988.

ADOPTE

Résolution, subvention, fondation du Centre des services sociaux du centre du Québec

88-336

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'une subvention au montant de 189 $ soit versée à la fondation du Centre de services sociaux du centre du Québec pour le soutien de ses oeuvres.

ADOPTE

Résolution, contribution à l'Association touristique du coeur du Québec

88-337

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser un versement de 1 000 $ à titre de contribution de la Ville pour 1988 à l'Association touristique du coeur du Québec.

ADOPTE

Résolution, subvention à l'orchestre symphonique de Trois-Rivières

88-338

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Qu'une subvention au montant de 100 $ soit versée à l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières inc. pour 1988.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt de la déclaration des intérêts financiers des élus municipaux de M. Jeannot Paquin (Loi 100, art. 357 et suivants).

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Maurice Tellier
Le greffier

Le maire-suppléant

6 4 2 9

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-86, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-86 est de 267.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 40.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 17.

Que le règlement numéro 620-86 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 17^{e} jour de mai 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-87, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-87 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-87 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 17^{e} jour de mai 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 4 3 1

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-96, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-96 est de 151.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 26.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-96 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 17^{e} jour de mai 1988.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 30 mai 1988, à 19 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution pour modifier le règlement numéro 795

88-339

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 795 soit et est modifié de la façon suivante, en ajoutant:

1o- à l'article 1, après les mots "tel qu'il appert au plan et devis numéro E-624 préparé par M. Ronald Marcoux, ingénieur", les mots suivants: "en date des mois de mai et décembre 1978".

2o- en remplaçant la deuxième phrase de l'article 1 par la suivante: "La Ville est autorisée à approprier aux fins du présent règlement une somme de 40 394 $ à même le fonds général de la Ville, laquelle somme correspond à la participation financière du promoteur dans la réalisation de ces travaux, tel qu'il appert de l'annexe "C" jointe au présent règlement".

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 88-326

88-340

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-326 soit et est amendée de la façon suivante:

Que les mots "M. Michel Boisvert" soient remplacés par "Mme Lucia Francoeur Boisvert".

ADOPTE

Résolution autorisant l'Association du hockey mineur vente de bière pour tournoi de balle donnée

88-341

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise l'Association du hockey mineur du Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière pour consommation sur place, à l'extérieur et dans les estrades sur le terrain du parc Rochefort, à l'occasion d'un tournoi de balle donnée qui aura lieu à cet endroit les 17, 18 et 19 juin 1988.

ADOPTE

Résolution, publication d'une annonce dans Le Nouvelliste

88-342

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'autoriser la publication d'une annonce de une (1) page dans Le Nouvelliste, au coût de 650 $, dans le cahier spécial qui sera publié à l'occasion du centième anniversaire de fondation du sanctuaire de Notre-Dame du Cap.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 805

88-343

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 805, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1988 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution d'appui, finale des jeux du Québec, hiver 1990

88-344

CONSIDERANT la ferme intention des villes de Grand'Mère, Shawinigan et Shawinigan-Sud d'obtenir la Finale des Jeux du Québec, Hiver 1990, au Centre-Mauricie;

CONSIDERANT la capacité pour ces trois (3) villes de réaliser cet événement d'envergure provinciale;

CONSIDERANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie favorisera le développement du sport amateur dans notre milieu;

CONSIDERANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie créera un impact favorable pour le développement culturel, touristique et socio-économique de notre région;

CONSIDERANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec sera une occasion privilégiée pour la population de participer au développement communautaire et social de notre région;

CONSIDERANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec permettra la consolidation et la revalorisation des "bénévoles" des trois (3) villes;

CONSIDERANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie permettra aux trois (3) villes et aux intervenants scolaires de consolider leur réseau d'équipements sportifs et culturels;

CONSIDERANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie permettra de consolider la concertation des principaux partenaires du milieu;

CONSIDERANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie entraînera des retombées économiques positives pour toute la région;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE LE CONSEIL DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE:

a) appuie fermement les villes de Grand'Mère, Shawinigan et Shawinigan-Sud dans leurs démarches pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, Hiver 1990, au Centre-Mauricie;

b) s'engage à apporter au futur Comité Organisateur, toute sa collaboration nécessaire à la réalisation de cette Finale Provinciale.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6 4 3 5

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 801 autorisant un emprunt de 36 000 $ pour des travaux de fondation de rues, de bordures et de pavage pour le projet du parc St-Maurice.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 801 est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 801 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 31 e jour de mai 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 803, autorisant un emprunt de 29 000 $ pour des travaux de fondation de rues, de bordures et de pavage sur les rues Jean-Lesage et Hardy.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 803 est de 4.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 3.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 803 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 31e jour de mai 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 4 3 7

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 804, autorisant un emprunt de 230 000 $ pour l'installation de compteurs d'eau à tous les commerces de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 804 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 804 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 31^{e} jour de mai 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 juin 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-345

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance régulière et de la séance d'ajournement du 1988-05-16

88-346

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 mai 1988, et de l'assemblée d'ajournement à 22h00, le 16 mai 1988, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 mai 1988

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Michel Boisclair
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux

---

a) Installation d'un panneau électronique au parc Des Ormeaux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation du panneau électronique fourni par les Galeries du Cap, au parc Des Ormeaux, et que les frais d'installation dudit panneau soient défrayés à même le budget du service Loisirs et Culture.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du Camping La Rochelle: affichage, cette demande n'est pas conforme au règlement d'affichage de la Ville.

- Lettre de M. Jean Ricard: affichage, cette demande n'est pas non plus conforme au règlement d'affichage de la Ville.

- Invitation pour la revue annuelle, escadron 350 de Cap-de-la-Madeleine, samedi le 21 mai 1988.

- Lettre de l'UPA, clause 4.4 du contrat de vente du terrain de la rue Vachon vendu par la Ville.

- Lettre du C.M.I., tenue d'un lave-o-thon sur le terrain Canadian Tire, défendu par règlement.

- Lettre du comité des loisirs du pavillon Bellevue, demande de subvention.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-05-16

88-347

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 mai 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1988-05-30

88-348

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 30 mai 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-349

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 juin 1988, comprenant:

1)	les chèques nos 43105 à 43315 incl...	1 315 257,44 $
2)	les paies nos 18 à 21 incl.....	358 636,05 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 673 893,49 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 673 893,49 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 356 014,12 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-350

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Glorien Lefebvre	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Maurice Thibodeau	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Ulric Germain	Prop. par cons. N. Vivier
M. Jean Lizotte	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Mérill Chartrand	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Philippe Morissette	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jean-Baptiste Mayer	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Sébastien Sayeur	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. René Francoeur	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Wilbrod Boies	Prop. par cons. J. Paquin
M. Walter Nadeau	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Charles-Edouard Garceau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Henri Bonneau	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Fernand Boudreau	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Louise Leclerc Milot	Prop. par cons. J. Paquin
M. Renault Laroche	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Pierrette Trudel Piché	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Nicole Trépanier	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, vente lisière de terrain à Gaston Brouillette inc.

88-351

CONSIDERANT qu'une résolution a été adoptée par le Conseil municipal à une séance d'ajournement tenue le 14 septembre 1987 relativement à la vente par la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine à Gaston Brouillette inc., d'une partie du lot 115-77 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés (199 m²), pour le prix de sept cents dollars (700 $).

CONSIDERANT que depuis l'adoption de la résolution ci-avant mentionnée, un plan de subdivision a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Champlain et que l'immeuble devant être vendu a changé de numéro de cadastre.

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Gaston Brouillette inc., corporation légalement constituée ayant son siège social en la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de sept cents dollars (700 $) payable comptant lors de la signature du contrat de vente, l'immeuble suivant, savoir:

Une lisière de terrain sise et située en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cent vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quinze (115-Ptie-124) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m.) dans sa ligne nord-est, treize mètres et six centièmes (13,06 m.) dans sa ligne sud-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m.) dans sa ligne sud-ouest et treize mètres et six centièmes (13,06 m.) dans sa ligne nord-ouest, bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 114-95, vers le sud-est par une autre partie du lot 115-124, vers le sud-ouest par le lot 115-117 et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 115-124, sans bâtisse. Cette lisière de terrain contient en superficie cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés (199 m²).

La présente vente sera consentie à condition que les frais d'ouverture et d'entretien de la partie de la rue Latreille située entre le terrain susdécrit jusqu'à la rue St-Maurice soient à la charge de l'acquéreur; de son côté, la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine devra maintenir le caractère de rue de cette partie de la rue Latreille de manière à ce que l'acquéreur et ses ayants droits puissent communiquer des terrains lui appartenant jusqu'à la rue ou boulevard St-Maurice.

Monsieur le maire Jean-Claude Beaumier et Monsieur Maurice Thellend, greffier, soient et sont par la présente résolution, autorisés à signer cet acte de vente et à signer tous documents accessoires.

ADOPTE

Résolution, fédération moto-tourisme

88-352

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De mettre l'aréna à la disposition de la Fédération de moto-tourisme du Québec inc., mercredi le 29 juin 1988 (9h00 à 21h00).

ADOPTE

Résolution, engagement caissiers et caissières

88-353

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la liste des caissiers et caissières qui travailleront aux piscines et au mini-putt au cours de l'été 1988 soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, installation lampes de rues

88-354

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de trois (3) nouvelles lampes au sodium haute pression d'une capacité de 8,500 lumens, sur la rue St-Laurent, entre les rues Patry et Paquin.

ADOPTE

Résolution, engagement menuisier

88-355

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Michel Veilleux soit engagé comme menuisier pour les trottoirs et bordures pour la période du 7 juin au 1er novembre 1988, au salaire de la convention collective des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement remplaçants des gardiens au garage municipal

88-356

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les personnes suivantes soient engagées comme remplaçants des gardiens au garage municipal: MM. Roland Laroche, Sylvain Thiffault, Denis Richard, Jeannot Veillette et Pierre Bergeron, au salaire de la convention collective des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, personnel, animation dans les parcs

88-357

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la liste du personnel pour le programme "animation dans les parcs" soit acceptée telle que présentée, pour la période du 20 juin au 12 août 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement horticulteur

88-358

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que Mlle Josée Maheux soit engagée à titre d'horticulteur dans le cadre du programme Défi 88.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire à la trésorerie

88-359

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que Mme Michelle Gauthier soit engagée temporairement comme commis à la trésorerie, à compter du 8 juin 1988, pour la période du congé de maladie de Mme Jacqueline Larivière, aux conditions de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, mesures disciplinaires

88-360

ATTENDU QUE le samedi 21 mai 1988, en après-midi, M. Yvon Lemieux, surintendant adjoint au département de la Voirie et M. J.-Bernard Normand, responsable administratif, ont constaté que M. Serge Trudel était au travail alors que ce dernier était en état d'ébriété;

ATTENDU QUE le même jour, vers 13h00, M. Serge Trudel à la conduite d'un véhicule appartenant à la Ville, a endommagé celui-ci en reculant et a poursuivi sa route;

ATTENDU QUE M. Serge Trudel a conduit un véhicule de la Ville alors qu'il était en état d'ébriété;

ATTENDU QUE M. Serge Trudel a déjà été l'objet d'avertissements écrits et verbaux relativement au fait qu'il se soit présenté au travail alors qu'il était en état d'ébriété;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Serge Trudel soit suspendu sans solde pour une durée de dix (10) jours ouvrables.

Que cette suspension soit purgée au moment jugé opportun par la Direction du département des Travaux publics.

Que, advenant récidive de sa part, M. Serge Trudel soit congédié sans autre avis.

ADOPTE

Résolution, mesures disciplinaires

88-361

ATTENDU la sentence de M. Claude Rondeau, arbitre, en date du 29 mars 1988 relativement au grief collectif déposé par le syndicat des employés manuels à la suite de la rétrogradation pour une période indéfinie imposée à M. François Duguay;

ATTENDU la gravité de la faute commise par Monsieur Duguay;

ATTENDU qu'une suspension sans solde d'une durée de trois (3) mois aurait été appropriée, compte tenu des circonstances de l'espèce;

ATTENDU que la rétrogradation que Monsieur Duguay a subie a entraîné pour lui un manque à gagner et des inconvénients reliés à une telle situation;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. François Duguay soit suspendu sans solde pour une période de quatre (4) semaines (20 jours ouvrables).

Qu'après cette suspension, il réintègre son poste de gardien et concierge.

Que cette suspension soit purgée au moment jugé opportun par la Direction du département des Travaux publics.

Qu'au moindre écart de conduite de la part de Monsieur Duguay, des mesures disciplinaires très sévères seront imposées.

ADOPTE

Résolution, fonds Laprade

88-362

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que ce Conseil fasse une demande d'aide en vertu du programme spécial de la région Laprade pour l'aménagement d'un relais portuaire en conformité avec l'esquisse préliminaire préparée par Les Consultants Pluritec ltée.

Que cette demande soit faite conjointement avec la ville de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et que M. Ronald Marcoux, directeur général de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé à titre d'agent pour présenter cette demande.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du comité de circulation

88-363

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport du comité de circulation du 25 mai 1988 soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, clôture mitoyenne O.M.H.

88-364

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser l'O.M.H. à payer une quote-part de 385,50 $ pour l'érection d'une clôture mitoyenne entre la propriété du Manoir du Vieux Moulin et celle de Mme Fernande Gervais.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-98 (zonage)

88-365

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-98, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 806, travaux municipaux rues Lamy, Brière et Frontenac

88-366

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 806, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 350 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Lamy, Brière et Frontenac", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement emprunt, réfection toit de l'aréna et autres travaux

88-367

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DE L'ARENA JEAN-GUY TALBOT ET AUTRES TRAVAUX NECESSAIRES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juin 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution autorisant demande de permis de vente de boisson

88-368

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de bière pour consommation sur place à l'extérieur sur le terrain de l'aréna Jean-Guy Talbot, à l'occasion d'un tournoi de balle donnée qui aura lieu à cet endroit les 17, 18 et 19 juin prochain.

ADOPTE

Résolution, interdiction trafic lourd

88-369

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'interdire le trafic lourd sur le boulevard Des Prairies, de la rue Thibeau au Chemin Masse.

ADOPTE

Résolution, interdiction trafic lourd

88-370

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'interdire le trafic lourd sur la rue Des Ormeaux, de la rue Barkoff au boulevard Des Prairies.

ADOPTE

Résolution concernant relocalisation de la bibliothèque

88-371

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires Culturelles une étude technique de la relocalisation de la bibliothèque municipale comme centre multifonctionnel; le coût de cette étude devant être défrayé à 50% par le Ministère.

ADOPTE

Résolution, prêt de barrières ville de Trois-Rivières

88-372

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser le prêt de barrières anti-émeutes à la ville de Trois-Rivières pour la période de l'exposition régionale, soit du 28 juillet au 6 août 1988.

ADOPTE

Résolution, cours initiation au CRPQ

88-373

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'autoriser le Directeur du service de la Sécurité publique à suivre un cours d'initiation au CRPQ.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel, cols bleus

88-374

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel au Comité des loisirs des cols bleus le 17 septembre 1988.

ADOPTE

Résolution d'appui, résidants secteur Ste-Madeleine

88-375

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les membres du Conseil appuient fermement la pétition des résidants du secteur Ste-Madeleine auprès des autorités du ministère de l'Environnement concernant les émanations anormales en provenance des cheminées d'usine, et espèrent vivement que ladite pétition sera prise en sérieuse considération.

ADOPTE

Résolution, fermeture rue Robitaille, fête de quartier

88-376

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la fermeture de la rue Robitaille soit autorisée le 18 juin 1988 à l'occasion d'une fête de quartier qui y sera autorisée, et les organisateurs devront se conformer aux directives du service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, installation sentinelle, parc Jean-Cusson

88-377

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'installer une sentinelle au parc Jean-Cusson pour y assurer une meilleure sécurité et un meilleur contrôle.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant fermeture de ruelles

88-378

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DES RUELLES PORTANT LES NUMEROS DE CADASTRE 420-140 ET 420-151 DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juin 1988.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant fermeture de ruelle

88-379

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUELLE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 420-40 DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juin 1988.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution d'appui aux employés du CLSC de Cap-de-la-Madeleine

88-380

CONSIDERANT QUE le rattachement du CLSC de Cap-de-la-Madeleine au foyer Père-Frédéric semble constituer un démantèlement des services que la population de notre municipalité est en droit de recevoir d'un CLSC;

CONSIDERANT QUE l'orientation prise par le CLSC par suite de ce rattachement n'est pas sans causer un sérieux préjudice aux usagers du CLSC Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT QU'il est dans l'intérêt de notre communauté qu'un CLSC fournisse les services qu'il est tenu de dispenser et qu'à cette fin, il est absolument nécessaire qu'un personnel qualifié soit maintenu sur place pour le faire;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie sans réserve les employés du CLSC Cap-de-la-Madeleine et pose les mêmes questions au ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie Roux, que celles qui lui ont été posées dans la lettre du 19 mai 1988 qui lui a été envoyée par les employés du CLSC Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-381

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les autorités municipales de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement MM. Carl Beaumier et Dave Frost pour les succès remarquables remportés en fin de semaine en se méritant une place sur l'équipe canadienne de canoë-kayak pour les jeux olympiques de Séoul en octobre prochain.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-382

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter M. Eric Myles, membre du Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine, pour le succès obtenu en fin de semaine dernière à Toronto, et les membres du Conseil lui souhaitent bonne chance pour les compétitions à venir au cours de la saison.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 juin 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-383

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-06-06

88-384

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 juin 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 juin 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général, M. Ronald Marcoux

a) Versement subvention Association des résidants de Châteaudun

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à l'Association des résidants de Châteaudun d'une subvention de 429 $.

b) 25e anniversaire de fondation du club Kiwanis

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de recevoir au Centre Culturel, le 26 novembre 1988, les membres du club Kiwanis et ses invités à l'occasion de son 25e anniversaire de fondation.

c) Versement subvention Fondation canadienne de la fibrose kystique

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de verser une subvention symbolique de 25 $ à la Fondation canadienne de la fibrose kystique.

d) Versement subvention Jeux provinciaux d'été des olympiques spéciaux du Québec

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de verser aux jeux provinciaux d'été des olympiques spéciaux du Québec 1988, une subvention de 100 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Me Bertrand Lamothe: M. Roland Marchand.
- Lettre de Marché en vrac du Cap, escalier extérieur, stationnement rue Fusey.
- Lettre de M. Guy Boisclair: achat de terrain rue Vachon (415-18-7-1).
- Lettre de remerciement de l'Escadrille 350 pour le prêt de l'aréna le 21 mai 1988.
- Lettre de la municipalité de Ste-Marthe: conseillers de Ste-Marthe membres du comité du parc portuaire.
- Rapport des permis de construction, mai 1988.
- Comité intermunicipal de la gestion des ordures ménagères du comté de Champlain, états financiers au 31 décembre 1987.
- Procès-verbal de la réunion du 17 mai 1988 du Comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-06-06

88-385

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 juin 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-386

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 juin 1988, comprenant:

- les chèques nos 43316 à 43473 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 312 221,51 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolution de sympathies

88-387

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Patrice Beaumier	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Roger Leblanc	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Charles-Edouard St-Pierre	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Roland Rocheleau	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Albert Trottier	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Vallia Godbout	Prop. par cons. J. Lemarier
Mlle Claudia Désilets	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Thérèse Thibeault Pronovost	Prop. par cons. J. Paquin
M. Hervé Landry	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Albert Veillette	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Alexander Koppel	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Hector Béliveau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Marguerite Samson	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution maire-suppléant

88-388

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Henri-Paul Courteau, maire-suppléant pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1988 inclusivement.

ADOPTE

Résolution remplacement caissiers-caissières piscines

88-389

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Sylvain Gauthier et Mlle Martine Grégoire soient engagés comme caissiers au cours de l'été 1988 en remplacement de Marie-Claude Leclerc et Josée Fournier qui se sont désistées.

ADOPTE

Résolution Restaurant Chez Tarte, opposition à une demande de permis à la Régie des permis d'alcool du Québec

88-390

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis pour l'autorisation de bar avec spectacles au restaurant Chez Tarte inc., situé au 173 rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine, parce que le permis demandé n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur dans ce secteur.

ADOPTE

Résolution Centre communautaire juridique Mauricie-Bois-Francs: exemption de taxes

88-391

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à la demande faite à la Commission municipale de Québec par le Centre Communautaire juridique de la Mauricie Bois-Francs pour une exemption de taxes.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-392

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-277 à 671-294, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 juin 1988, et portant le numéro 8134.

ADOPTE

Résolution, modifiant la résolution numéro 88-356

88-393

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-356 soit amendée de la façon suivante, en enlevant les mots: "et Pierre Bergeron".

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 807, fermeture de deux ruelles

88-394

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 807, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture de deux ruelles connues comme portant les numéros de cadastre 420-140 et 420-151 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 808, fermeture d'une ruelle

88-395

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 808, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une ruelle connue comme portant le numéro de cadastre 420-40 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-97

88-396

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-97, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission tracteur chenillard

88-397

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clément & Frère Ltée, pour la fourniture d'un tracteur chenillard pour le déneigement des trottoirs, année 1988, neuf, suivant les spécifications T-88-1 de la Ville, au montant de 50 685 $, taxe incluse, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour adopter le règlement numéro 26 (1988) de la C.I.T.F.

88-398

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 26 (1988) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, DECRETANT ET AUTORISANT L'ACHAT DE DEUX MINIBUS ADAPTES ET DE LEURS EQUIPEMENTS, EN REMPLACEMENT DE DEUX MINIBUS ACTUELLEMENT EN SERVICE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement pour adopter le règlement numéro 27 (1988) de la C.I.T.F.

88-399

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 27 (1988) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, ADOPTANT LE PROGRAMME DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA C.I.T.F. POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1989, 1990 et 1991".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant la circulation

88-400

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET ABROGEANT LE REGLEMENT 495 ET SES AMENDEMENTS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt pour des travaux municipaux, rue Thiffault

88-401

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LA RUE THIFFAULT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1988

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

88-402

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission d'urbanisme du 14 juin 1988 soit et est adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, engagement inspecteur de permis

88-403

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Yvan Branchaud soit engagé comme inspecteur de permis pour la période du 27 juin au 16 décembre 1988 au salaire de la convention collective des employés de bureau, plus une allocation automobile hebdomadaire de 34,62 $.

ADOPTE

Résolution, renouvellement bail du local situé à 65-A Ste-Madeleine

88-404

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville renouvelle avec Arbo Service inc. le bail du local situé au 65-A, boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, pour une période de 12 mois à compter du 1er juillet 1988, au prix de 1 000 $ par mois, et autorise le maire et le greffier à signer toute entente à cet effet.

ADOPTE

Résolution, congédiement Louise Lesieur

88-405

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil remercie de ses services madame Louise Lesieur, secrétaire à mi-temps à la Cour municipale, à compter du 23 juin 1988.

ADOPTE

Résolution, engagement Louise Lesieur

88-406

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que madame Louise Lesieur soit engagée comme secrétaire à mi-temps, à la Cour municipale, pour la période du 27 juin au 23 septembre 1988, au salaire de la convention collective des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution, mise à jour rôle d'évaluation

88-407

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville mandate la firme "Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Ass. inc." pour procéder à la mise à jour du rôle d'évaluation, tel qu'entendu avec les représentants de la firme.

ADOPTE

Résolution, hélicoptère - terrain de l'aréna - concentration Moto-tourisme

88-408

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville autorise la firme Héli-Max à faire atterrir un hélicoptère sur le terrain de l'aréna lors de la tenue de la concentration moto-tourisme 88, les 1er et 2 juillet, à la condition que l'organisme détienne un permis du ministère des Transports du gouvernement fédéral pour ce faire.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt Aréna chalet multi-services - parc des Chenaux

88-409

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET MULTI-SERVICES ET L'AMENAGEMENT DE PATAUGEOIRES ET D'UN STATIONNEMENT AU PARC DES CHENAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1988

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, autorisation Association des résidants de Châteaudun à demander permis d'alcool

88-410

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des résidants de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcoolisées au parc Ste-Bernadette, à l'occasion des festivités qui s'y dérouleront les 1, 2 et 3 juillet 1988, pour le 20ième anniversaire de l'Association.

ADOPTE

Résolution, autorisation soumission pour abattre peupliers intersection des rues Dorval et Ste-Madeleine

88-411

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU d'autoriser une demande de soumission pour l'abattage de peupliers situés sur un terrain, propriété de la Ville, à l'intersection des rues Dorval et Ste-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement M. J.M. Chastenay, élargissement boulevard des Prairies

88-412

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU d'engager M. Jean-Marie Chastenay, a.g. pour faire le cadastre des lots situés du côté nord du boulevard des Prairies, entre le lot 565-38 et l'Hydro-Québec, en vue de l'élargissement dudit boulevard.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission achat tables pour garage municipal

88-413

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU d'accepter la soumission de "EQUIPEMENT DE RESTAURANT LAROCHE ET MONAS" pour l'achat de 12 tables à cafétéria pour le garage municipal au montant de 6 213 $, taxe incluse, et qui est la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, installation Arrêt obligatoire et traverse de piétons, intersection Guilbert et Michener

88-414

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU d'installer un "ARRET" obligatoire à l'intersection des rues Guilbert et Michener et qu'une traverse de piétons soit aussi indiquée.

ADOPTE

Résolution, félicitations M. Marc Quessy

88-415

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement M. Marc Quessy pour l'exploit remarquable accompli à Winnipeg le 19 juin dernier en établissant un record de parcours et obtenant une première place aux sélections canadiennes pour les jeux olympiques de Séoul, et lui offrent leurs meilleurs voeux de succès.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

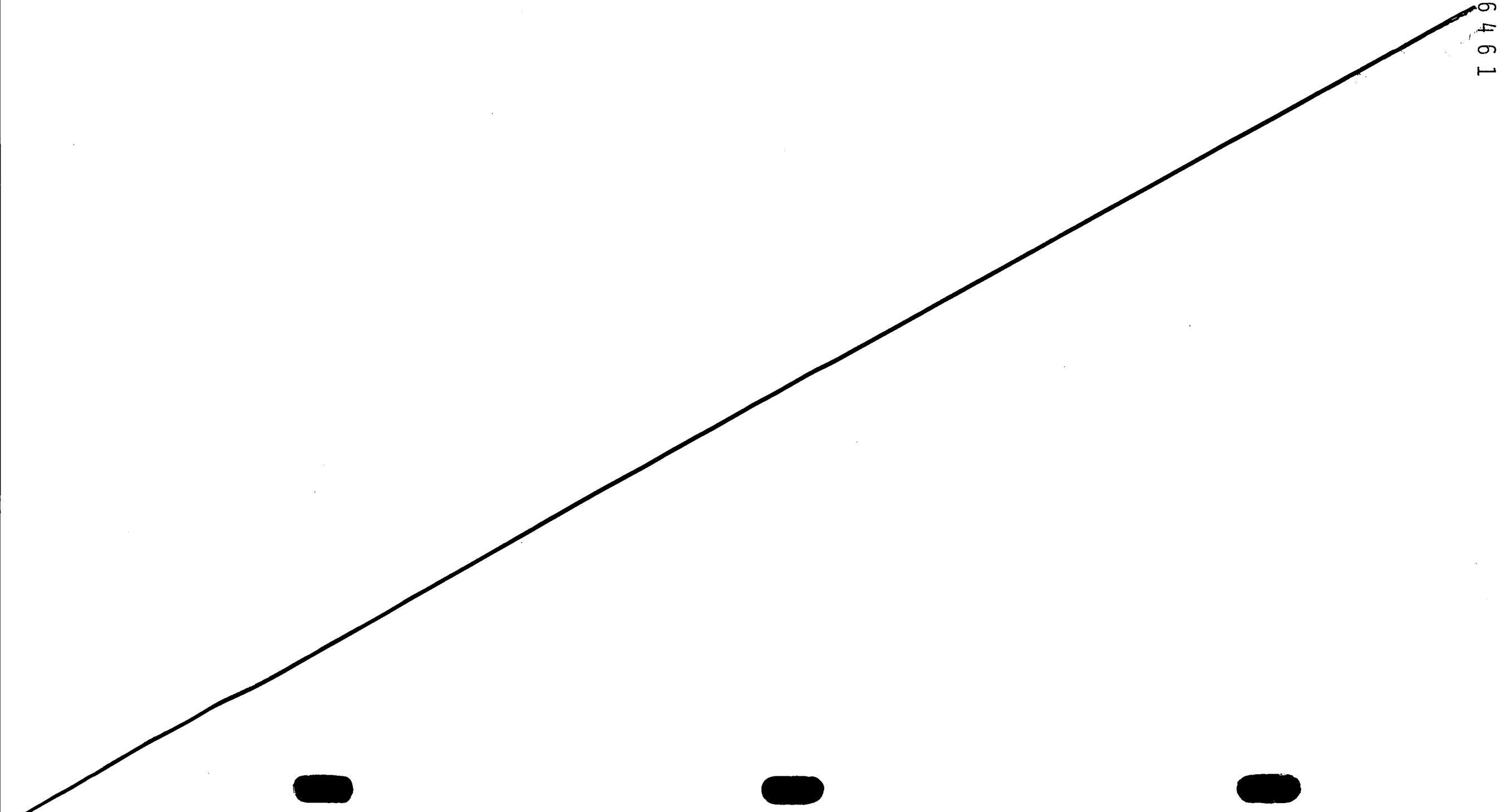

6462

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-98, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-98 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-98 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 20^{e} jour de juin 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6-456/3

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 806, autorisant un emprunt de 350 000 $ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de bordures et de pavage pour desservir les rues Lamy, Brière et Frontenac.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 806 est de 26989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 806 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 20^{e} jour de juin 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 juillet 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-416

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-06-20

88-417

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 juin 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juin 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Robert Bergeron, dérogation marge de recul.

- Lettres de MM. Jean-Charles Tessier et Fernand Matteau, demande d'installation de services municipaux.

- Lettre des Rendez-vous féminins, remerciements.

- Lettre de la ville de Trois-Rivières, remerciements pour prêt de barrières.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-06-20

88-418

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 juin 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-419

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 juin 1988, comprenant les chèques numéros 43474 à 43603 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 184 742,64 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-420

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Elias Champagne	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Roland Deschesnes	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Fernand Letarte	Prop. par cons. J. Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, coût des entrées charretières

88-421

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que pour l'année 1988, des travaux d'ajout ou de modifications d'entrées charretières soient tarifées à 26 $ le pied linéaire s'il s'agit de trottoirs et à 12 $ le pied linéaire s'il s'agit de bordures de béton.

ADOPTE

Résolution pour amender la résolution numéro 88-300

88-422

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-300 soit et est amendée en rayant de ladite résolution les noms: "Claire Lamy Pilon et Nicole Lamy Brassard".

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-99

88-423

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-99, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 809, toiture de l'aréna

88-424

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 809, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 130 000 $ pour des travaux de réfection de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 810, construction chalet, pataugeoire et stationnement, parc Des Chenaux

88-425

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 810, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 127 560 $ et décrétant un emprunt de 450 000 $ pour des travaux de construction d'un chalet multiservices, d'une pataugeoire et d'un stationnement au parc Des Chenaux", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-Y, C.I.T.F.

88-426

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-Y, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 26 (1988) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant l'achat de deux minibus adaptés et de leurs équipements, en remplacement de deux minibus actuellement en service", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-Z, C.I.T.F.

88-427

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-Z, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 27 (1988) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1989, 1990 et 1991", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-428

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-99)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois de juillet 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, émondage arbres

88-429

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la soumission de "Emondage Dionne" pour l'abattage de quatre (4) peupliers à six (6) pouces au dessous du sol, au montant de 1 400 $, soit acceptée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution nommant chef de groupe, article 38

88-430

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Jean-Claude Lagacé soit nommé chef de groupe dans le cadre du programme "création d'emplois, article 38, année 1988", au salaire de la convention collective du syndicat des employés manuels de la Ville (début du projet: 4 juillet 1988).

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire secrétaire au service Loisirs et Culture

88-431

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que Mlle Nathalie Cossette soit engagée temporairement comme secrétaire au service Loisirs et Culture, pour la période du 6 juillet au 29 juillet 1988, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire d'un commis à la bibliothèque

88-432

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Denis Bellemare soit engagé temporairement comme commis à la bibliothèque, pour la période du 1er août au 31 décembre 1988, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, cueillette des vidanges

88-433

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la cueillette mécanique des vidanges pour ceux qui bénéficient de ce service, soit discontinuée à compter du 1er janvier 1989 et d'aviser les personnes concernées en conséquence.

ADOPTE

Résolution, programme d'aide pour les employés municipaux

88-434

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De retenir les services de M. John Todd pour mettre sur pied un programme d'aide pour les employés municipaux qui ont des problèmes de drogue et d'alcool, aux conditions présentées à la présente séance, soit sur une base bénévole avec remboursement des dépenses encourues.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt d'une pétition du regroupement Vipoin: comité pour l'étude du dossier Reynolds.

- Dépôt d'une pétition pour demander l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Ste-Madeleine et Lorette.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-97, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-97 est de un.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de un.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-97 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 18e jour de juillet 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

6 4 7 1

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 809, autorisant un emprunt de 130 000 $ pour des travaux de réfection de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 809 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 809 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 18^{e} jour de juillet 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 810, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 127 560 $ et décrétant un emprunt de 450 000 $ pour des travaux de construction d'un chalet multiservices, d'une pataugeoire et d'un stationnement au parc des Chenaux.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 810 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 810 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 18^{e} jour de juillet 1988.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

ÇANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1er août 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant:	Henri-Paul Courteau
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-435

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-07-04

88-436

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 juillet 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 juillet 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant la résolution 87-345 transaction entre Tennis Intérieur Mauricien et Restau Val B.D. inc.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la prolongation pour une année du délai mentionné dans la résolution numéro 87-345, ayant pour objet une transaction entre "Tennis Intérieur Mauricien inc." et "Restau Val B.D. inc." dans laquelle transaction la Ville a dû intervenir.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Fondation des maladies du coeur, demande d'exemption de la taxe d'affaires.

- Lettre de l'Ecole commerciale du Cap, demande d'exemption de la taxe d'affaires.

- Lettre du"Restaurant Chez Tarte" contenant des explications pour sa demande d'un permis "bar et spectacles" dans son établissement.

- Lettre de la Commission scolaire du Cap, stationnement dans la cour de l'école Ste-Bernadette.

- Lettre de M. André Bergeron, club véhicule tout terrain Cap-de-la-Madeleine: droit de passage demandé.

- Lettre de Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux: fusion CLSC Cap-de-la-Madeleine - Foyer Père-Frédéric.

- Lettre de M. Robert Bergeron, marge de recul, boul. Pie XII.

- Conciliation de banque, mois d'avril et mai 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-07-04

88-437

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 juillet 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-438

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 juillet 1988 comprenant:

1)	les chèques nos 43604 à 43687 incl.:	598 631,71 $
2)	les paies nos 22 à 26 inclusivement:	488 028,21 $
3)	les effets bancaires retournés, abonnements en fonds U.S., et frais bancaires pour les mois d'avril et mai 1988:	2 137,79 $
	Le tout totalisant un déboursé de:	1 088 797,71 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 088 797,71 $, est inclus le service de la dette pour un montant de 18 025,00 $.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-439

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 juillet 1988 comprenant les chèques numéros 43688 à 43895 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 499 037,24 $, soit et est adoptée pour paiement, sauf le chèque numéro 43757: 5,00 $.

A ce déboursé de 4 499 037,24 $ sont compris:

- un placement au taux de 9,10 % (Banque Royale du Canada):	3 475 745,00 $
- le service de la dette:	187 836,71 $
	3 663 581,71 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-440

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marguerite Larivière-Montplaisir	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Mary Lamy-Fortin	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Donat Lamarche	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Fernand Gagnon	Prop. et unanimement résolu
M. Anatole Gélinas	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Gisèle Lemay	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Odilon Lamontagne	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Pierre Beaudoin	Prop. et unanimement résolu
M. Eddy Veillette	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Ludger Leblanc	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Denis St-Amand	Prop. par cons. N. Vivier
M. Roger Dauphinais	Prop. par cons. H.P.Courteau
M. René Drolet	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

88-441

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision du lot 420-648, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 décembre 1987, et portant le numéro 7794.

ADOPTE

Résolution, appui VIPOIN

88-442

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie fermement les signataires d'une pétition présentée par le regroupement VIPOIN concernant la pollution provenant de l'usine de la Société d'aluminium Reynold's et demande aux autorités responsables du ministère de l'Environnement de prendre les mesures appropriées pour faire cesser cet état de choses le plus rapidement possible.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission Pagé Construction

88-443

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction au montant de 276 175,00 $, pour des travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation plans

88-444

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport technique et les plans E-734 et E-735 en date de juin 1988, pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rues, sur les rues Deveau et Desfossés, tels que préparés par VFP inc. Consultants, le tout sur recommandation des services techniques de la Ville et dans le but d'obtenir l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

Résolution, acceptation plans

88-445

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport technique et les plans du projet 88224 feuilles nos 1, 2 et 3 en date de juin 1988, pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue sur la rue St-Philippe, tels que préparés par Pluritec ltée, le tout sur recommandation des services techniques de la Ville, et dans le but d'obtenir l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

Résolution, cession ruelle

88-446

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Madame Louiselle Ruest-Harel, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un terrain connu et désigné comme étant une partie du numéro 420-40 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et tel que ci-après décrit:

De figure rectangulaire, borné au Nord-Ouest par le lot 419-740, au Nord-Est par les lots 420-41 et 420-42, au Sud-Est par le lot 420-543 (rue Berlinguet) et au Sud-Ouest par le résidu du lot 420-40; mesurant deux virgule treize mètres (2,13 m) au Nord-Ouest et au Sud-Est par une profondeur de quinze virgule vingt-quatre mètres (15,24 m) au Nord-Est et au Sud-Ouest, contenant en superficie trente-deux virgule cinq mètres carrés (32,5 m2), pour le prix total de 200 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, cession ruelle

88-447

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Jean-Claude Boisvert, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un terrain connu et désigné comme étant une partie du numéro 420-40 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et tel que ci-après décrit:

De figure rectangulaire, borné au Nord-Ouest par le lot 419-740, au Nord-Est par le résidu du lot 420-40, au Sud-Est par le lot 420-543 (rue Berlinguet) et au Sud-Ouest par les lots 420-38 et 420-39; mesurant deux virgule treize mètres (2,13 m) au Nord-Ouest et au Sud-Est par une profondeur de quinze virgule vingt-quatre mètres (15,24 m) au Nord-Est et au Sud-Ouest, contenant en superficie trente-deux virgule cinq mètres carrés (32,5 m2), pour le prix total de 200 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, engagement M. Marc Giguère

88-448

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Marc Giguère soit engagé comme technicien de laboratoire à l'usine de pompage pour une période de 8 semaines à compter du 18 juillet 1988, au salaire de la convention collective des cols bleus.

ADOPTE

Résolution, adoption dû règlement numéro 620-99

88-449

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-99, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, autorisation Trésorier, vente pour taxes

88-450

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débuter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au cours de l'année 1988, pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté les taxes municipales de l'année 1986 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, engagement M. Sylvain Young.

88-451

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Sylvain Young soit engagé comme caissier au mini-putt pour finir la saison d'été.

ADOPTE

Résolution, engagement M. Martin Landry et Mlle Julie Guérin

88-452

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Martin Landry et Mlle Julie Guérin soient engagés comme personnel de remplacement aux piscines et pataugeoires pour finir la saison d'été.

ADOPTE

Résolution, engagement Mme Louise Lesieur

88-453

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Mme Louise Lesieur à travailler 32 heures et demi par semaine à la Cour Municipale jusqu'au retour au travail de Mme Sylvie Chartray absente de son travail pour cause de maladie.

ADOPTE

Résolution, travaux Société québécoise d'assainissement des eaux

88-454

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU

De demander à la Société québécoise d'assainissement des eaux de compléter au plus tôt les travaux entrepris en 1987 sur la rue Thibeau au Cap-de-la-Madeleine, et de réparer les dommages aux propriétés des résidents qui ont résulté desdits travaux. Que copie de cette résolution soit expédiée à Gestion Pierre Cabana.

ADOPTE

Résolution, subvention Sfynx

88-455

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le versement d'une subvention symbolique de 100,00 $ aux Sfynx du Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion de leur participation au championnat canadien midget à Notre-Dame, Nouveau-Brunswick.

ADOPTE

Résolution, subvention groupes Age d'or

88-456

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le versement aux différents groupes de l'Age d'or de la Ville, des subventions prévues au budget de l'année 1988.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre du Ministère de l'Environnement: pétition des résidents du secteur Ste-Madeleine, pollution de l'air.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 16 août 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-457

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-08-01

88-458

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er août 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er août 1988

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant	Henri-Paul Courteau
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

Les sujets inscrits à l'ordre du jour de la Commission permanente demandant une décision du Conseil, ont fait l'objet de résolutions qui ont été adoptées à la séance publique du Conseil tenue le même jour.

CORRESPONDANCE LUE:

- Rapport du service Loisirs et Culture pour la fête des bénévoles du mois de juin.

- Conciliation de banque, juin 1988.

- Lettre de Maxi: épluchette de blé-d'inde.

- Lettre de la Légion Canadienne.

- Lettres du ministère des Affaires culturelles:

  1) de Mme Lise Bacon:
     hausse de la subvention à la bibliothèque pour 1988

  2) de M. Michel Bonneau:
     projet de relocalisation de la bibliothèque.

- Rapport budgétaire au 30 juin 1988.

- Lettre du Club Optimiste Cap-de-la-Madeleine inc., invitation à assister à la course de boîtes à savon dans la côte de la rue Boulard, le 21 août 1988.

- Deux communications de l'U.M.Q.:

  1) colloque sur les régimes de retraite le 22 septembre 1988, tenu à Montréal.

  2) colloque international sur le "Local en action" tenu à Montréal les 7, 8, 9 et 10 décembre 1988.

- Avis du ministère de l'Environnement préalable à l'émission d'une ordonnance à la compagnie Norton.

- Dépôt d'un projet de règlement sur l'étalage d'imprimés ou d'objets érotiques pour étude et préparé par le service de la Sécurité publique.

- Divers documents du Centre Loisirs-Jeunesse (états financiers) rapport du directeur général, etc...

- Rapport des permis de construction, mois de juin 1988.

(Signé) MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-08-01

88-459

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er août 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-460

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 5 août 1988, comprenant:

1) les chèques nos 43896 à 44039 incl...	317 323,85 $
2) les paies nos 27 à 30 incl.....	403 191,47 $
3) effets bancaires retournés pour le mois de juin 1988.....	1 130,13 $
le tout totalisant un déboursé de:	721 645,45 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 721 645,45 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 15 814,74 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-461

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jean-Yves Champagne	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Joseph Therrien	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. J. Camille Robert	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Damien Toupin	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Elie Lahaye	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Marguerite B. Desjardins	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Wilfrid Laneuville	Prop. par cons. N. Vivier
M. Emile Lamy	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean Gauthier	Prop. par cons. J. Paquin
M. Roger Richard	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Philippe Richard	Prop. par cons. J. Lemarier
Mlle Alice Fiset	Prop. par cons. J. Lemarier
M. André Lacroix	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-462

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 552-362-1 et 552-362-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 29 juillet 1988, et portant le numéro 1465.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-463

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-175 et 412-183 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 juin 1988, et portant le numéro 8172.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-464

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 149-405 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 9 août 1988, et portant le numéro 2025.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, cession de ruelle

88-465

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU:

1. Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte purement et simplement de céder pour UN DOLLAR (1 $) les lots numéros 420-140 et 420-151 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine de la façon et aux conditions suivantes:

   a) une lettre devra être envoyée par courrier recommandé à chacun des propriétaires contigus desdits lots;

b) qu'aux termes de cette lettre chaque propriétaire contigu soit libre d'accepter ou de refuser de signer les documents prévus ci-dessous;

c) que le défaut de répondre aux exigences ci-dessous dans les délais, soit interprété comme un refus d'acheter;

d) que chaque propriétaire ait droit d'acquérir la moitié de la ruelle qui est contiguë à son lot à la condition que le propriétaire concerné remette à M^{e} Yvon Dupuis, notaire, situé au 780 rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine, son titre de propriété (contrat d'achat) dans les quinze (15) jours de la réception de cette lettre, que chaque propriétaire intéressé signe tous les documents légaux pour accorder à chacun un titre bon et valable et qu'il y ait partage des frais légaux en parts égales entre les propriétaires intéressés; (la convention d'honoraire de la pétition n'étant pas acceptée);

e) le défaut d'un propriétaire à répondre aux exigences des paragraphes ci-dessus lui fera perdre le privilège d'acquérir de la Ville les parties de terrain convoitées et permettra de ce fait à l'autre propriétaire contigu d'acquérir à sa place cette partie de terrain.

2. Le Conseil est conscient que les titres doivent être corrigés au moyen d'un jugement. Ce n'est qu'après l'obtention dudit jugement que la Ville acceptera de procéder à la signature de l'acte de vente permettant ainsi aux propriétaires intéressés d'acquérir ces terrains sous de bons et valables titres.

De plus, une promesse d'achat devra être signée préalablement à toute procédure afin que tous les lots (sans exception) faisant l'objet des présentes soient vendus aux propriétaires contigus intéressés à respecter les présentes conditions.

3. La désignation légale de ces lots est la suivante:

DESIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision CENT QUARANTE du lot originaire QUATRE CENT VINGT (420-140) et la subdivision CENT CINQUANTE-ET-UN du lot originaire QUATRE CENT VINGT (420-151) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, sans bâtisse dessus construite, ces terrains étant des ruelles.

4. Que la requête en prescription et rectification de titres ainsi que l'acte de vente comprennent toutes les clauses normales pour ces genres de procédures et compris toutes les clauses qui pourront être exigées par les mandataires de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

5. Que tel contrat de vente et telle requête soient préparés par le notaire Yvon Dupuis de Cap-de-la-Madeleine.

6. Que le Maire de la Ville et le Greffier soient tous deux par les présentes autorisés à signer tels requête et contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

7. Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier purement et simplement tout ce qui pourra être fait et signé par lesdits mandataires en application de la présente résolution.

8. La ville de Cap-de-la-Madeleine autorise M^{e} Yvon Dupuis, notaire, à procéder dans ce dossier, le tout dans l'intérêt des intéressés.

9. Enfin, la Ville autorise le remplissage des puisards sur ces lots s'il en est.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge

88-466

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge, section Cap-de-la-Madeleine, pour la tenue d'une collecte de sang qui aura lieu les 23, 24 et 25 août 1988.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Chambre de Commerce

88-467

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, le 20 septembre 1988, pour un 5 à 7, pour la reprise de ses activités.

ADOPTE

Résolution, opposition à l'émission d'un permis

88-468

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis pour l'autorisation de bar avec spectacles et autorisation de danse dans le bar avec spectacles, à Chez J.P. enr., situé au 206 rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine, parce que le permis demandé n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur dans ce secteur.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

88-469

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Gestions Carol Lamarre inc. les lots numéros 412-146 et 412-183 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution, acceptation offre de service, chaufferie garage municipal

88-470

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre de services telle que présentée par Les Entreprises Dalin Service inc., concernant la surveillance périodique de la chaufferie du garage municipal, pour la période du 15 septembre 1988 au 15 mai 1989.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

88-471

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 9 août 1988, soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, vente lisière de terrain

88-472

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la vente à M. Robert Bergeron et Mme France Bergeron, d'une lisière de terrain de 14,2 mètre carré, portant le numéro de cadastre 552-362-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, au prix de l'évaluation, soit 11,29 $ le mètre carré, pour un total de 160,31 $.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La Ville ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain

88-473

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Gestions Carol Lamarre inc., pour le prix de 9 474,84 $ (soit 0,50 $ le pied carré), le lot numéro 412-179 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, selon la description technique faite par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 juin 1988, sous le numéro 8172 de ses minutes et annexée à la présente résolution.

Cette acquisition est devenue nécessaire pour l'agrandissement du parc Claude Champoux.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat, et que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à le signer pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

Que le coût d'achat soit défrayé à même le fonds de réserve pour parcs et terrains de jeux.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission

88-474

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de H.P. Ricard inc. pour la réfection du stucco sur la bâtisse du poste de police, au prix de 2,75 $ le pied carré, pour une superficie n'excédant pas 2850 pieds carrés.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain

88-475

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte d'acquérir de Dame Annette Bellefeuille et Als, suivant les termes et conditions mentionnés dans une lettre du 11 août 1988 de M^{e} Michel Lupien, avocat, une superficie de terrain de 1,789,693 pieds carrés environ sur le lot numéro 427.

Que le coût de ce terrain ainsi que les honoraires soient défrayés à même les fonds devant être prévus à un règlement d'emprunt, après l'approbation dudit règlement.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, achat de terrain

88-476

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT NUMERO 427".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois d'août 1988.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, congé sans solde

88-477

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'un congé sans solde soit accordé à M. Michel Vivier à partir du 22 août 1988 jusqu'au 17 avril 1989. Si Monsieur Vivier n'est pas présent au travail le 17 avril 1989 la Ville considérera ce fait comme une démission de sa part.

ADOPTE

Résolution, horaire de la bibliothèque

88-478

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'à compter de septembre 1988, le nouvel horaire pour la bibliothèque sera le suivant:

Mardi, jeudi, vendredi: 13 h 30 à 17 h 30
Lundi et mercredi : 13 h 30 à 20 h 00.

ADOPTE

Résolution, congé sans solde

88-479

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accorde un congé sans solde à M. Jean-Pierre Petit, pour sa participation à la Classique internationale de canots avec un policier de Trois-Rivières, les 2, 5 et 6 septembre 1988, et qu'une subvention équivalente au salaire perdu lui soit accordée.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6 4 9 1

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-99, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-99 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-99 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé ce 16^{e} jour d'août 1988.

JEAN-PIERRE ROOF
greffier-adjoint

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 6 septembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-480

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-08-16

88-481

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 août 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 août 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, prêt du Centre Culturel, concours "Villes, villages et campagnes fleuris"

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel le 8 septembre 1988 pour un "5 à 7" en l'honneur des participants au concours "Villes, villages et campagnes fleuris".

b) Résolution, parc fluvial

CONSIDERANT que le projet présenté ne convient pas et que le Conseil accepte les considérations;

CONSIDERANT cependant la grande demande pour le nautisme;

CONSIDERANT que les résidents de Cap-de-la-Madeleine et Ste-Marthe ont très peu d'accès public au fleuve;

Le Conseil réuni en commission permanente, demande aux Pères Oblats la possibilité de se porter acquéreur du terrain à l'est de l'ancienne usine St-Maurice pour y construire un parc fluvial différent de celui du projet initial, et demande une réponse dans les plus brefs délais possibles afin que les installations puissent servir dès le printemps 1989.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M^{e} Bertrand Lamothe concernant frais versés pour l'obtention de permis, M. G. Dontigny.

- Lettre de remerciements de l'Association des marchands de la promenade Ste-Madeleine.

- Lettre de remerciements du Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine, participation au tournoi de golf.

(Signé) JEAN-PIERRE ROOF
greffier-adjoint

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-08-16

88-482

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 août 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-483

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 septembre 1988, comprenant les chèques numéros 44040 à 44267 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 341 985,93 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 341 985,93 $ sont inclus:

- un placement au taux de 9,42% (Banque de Montréal)	:	2 479 270,00 $
- le service de la dette	:	46 070,52 $
		2 525 340,52 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-484

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Yvonne Dufresne	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Brigitte Morin Désilets	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Michel Lebleu	Prop. par cons. R. Tremblay
Mme Cyriac Magnan	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Wilfrid Beaumier	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Fernando Loranger	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Rosaire Hébert	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Suzanne Bellefeuille Todd	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Georges-Etienne Boisvert	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-485

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 550-253 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 13 juillet 1988, et portant le numéro 1997.

ADOPTE

Résolution concernant subdivision du lot 552-362

88-486

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le plan et livre de renvoi concernant la subdivision du lot numéro 552-362 préparé par M. Jean Pinard, a.g., minute 1465 et dont la Ville est propriétaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, climatisation

88-487

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Plomberie A. St-Onge inc., au montant de 76 500 $ pour l'installation de la climatisation à l'hôtel de ville, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

88-488

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE:

Niveleuse Champion D-686

avec charrue à neige et aile de côté à 69 $/heure
avec lame unie à 65 $/heure
avec lame dentelée (déglaçage) à 65 $/heure

Chargeur sur roues avec godet (bucket)

1 Michigan 85-111A à 65 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

88-489

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

EXCAVATION FOURNIER LTEE:

Chargeurs sur roues avec charrue à neige

1 Fiat-Allis 745-B à 60 $/heure
1 Massey-Fergusson MF-55C à 56 $/heure

Chargeurs sur roues avec godet (bucket)

1 Fiat-Allis 745-B - 4 vg cu à 52 $/heure
1 Fiat-Allis 745-B - 12 vg cu à 68 $/heure
1 Massey-Fergusson MF-55-C 3 vg cu à 47 $/heure
1 Case 580-SE 2 vg cu à 42 $/heure (backhoe)

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

2 Fiat-Allis HD-16B à 75 $/heure

Camions 10 roues avec charrue à neige

1 Ford LT-9000 à 49 $/heure
1 Kenworth W-900 à 49 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

88-490

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

TRANSPORTS REAL ROBERGE INC.:

Chargeur sur roues avec charrue à neige

1 Caterpillar 930 à 57 $/heure

Camion avec charrue à neige

1 Ford Lt-9000 à 49 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, location d'équipement pour déneigement

88-491

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

FERNAND LETHIECQ EXCAVATION ENR.:

Niveleuse Champion D-740

avec charrue à neige et aile de côté à 62 $/heure
avec lame dentelée (déglaçage) à 60 $/heure
avec lame unie à 57 $/heure

Chargeur sur roues avec charrue à neige

1 Case W-14 2 vg cu à 50 $/heure

Chargeur sur roues avec godet (bucket)

1 Case W-14 2 vg cu à 47 $/heure

Camions 10 roues avec charrue à neige et aile de côté

2 White Western Star à 52 $/heure

Souffleur à neige

1 Sicard T400FR à 60 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, location d'équipement pour déneigement

88-492

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

JEROME CARIGNAN

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 Mack à 50 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989. De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

88-493

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

PAGE CONSTRUCTION (1983) INC.:

Niveleuse Champion D-680

avec lame unie et aile de côté à 62 $/heure
avec lame dentelée (déglaçage) et aile de côté à 65 $/heure
avec charrue à neige et aile de côté à 65 $/heure

Camion 10 roues avec charrue à neige

1 White Roadboss à 50 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

88-494

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

EXCAVATION GIRARD & SIMARD INC.:

Niveleuse Champion D-680

avec lame dentelée (déglaçage) à 75 $/heure
avec charrue à neige et aile de côté à 60 $/heure

Camion 6 roues avec charrue à neige

1 GMC à 50 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

88-495

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.:

Chargeur sur roues avec charrue à neige

1 John Deere J.D. 644 à 57 $/heure

Chargeurs sur roues avec godet (bucket)

1 John Deere J.D. 644 3 vg cu à 45 $/heure
1 John Deere J.D. 544 2 vg cu à 45 $/heure
1 Case 580-D (backhoe) 1 vg cu à 40 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution abrogeant les résolutions 88-446 et 88-447

88-496

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les résolutions numéros 88-446 et 88-447 concernant le lot numéro 420-40 (ruelle désaffectée) soient et sont abrogées à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, cession de lot à M. J.-C. Boisvert

88-497

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Jean-Claude Boisvert aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 420-40 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 400 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution, opposition à l'exemption de taxes

88-498

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes demandée par "Chevaliers de Colomb du Conseil Notre-Dame-du-Cap, no 2669, soumise à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 86-719

88-499

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-719 soit modifiée en rayant les mots suivants: "Claire Lamy et Nicole Lamy".

ADOPTE

Résolution, cession de terrain

88-500

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Corporation immobilière Mauricienne inc., les lots numéros 671-68, 671-72, 671-90, 671-156, 671-229 et 671-282 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Lyne Parent soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain à la Société québécoise d'assainissement des eaux

88-501

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à la Société québécoise d'assainissement des eaux, partie des lots numéros 394-2 et 399-2-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, soit une superficie de 29,027 pieds carrés pour le prix de 43 500 $.

Un droit de passage d'une largeur de trente (30) pieds devra être réservé à la Ville sur la partie ainsi vendue.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La Ville ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE

Résolution, nouvelle tarification bibliothèque municipale

88-502

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la nouvelle tarification annuelle à la bibliothèque municipale, telle que proposée par la responsable de la bibliothèque dans sa lettre du 25 août 1988.

ADOPTE

Résolution, renouvellement abonnement à Info +

88-503

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le renouvellement de l'abonnement à Info + pour une période de un (1) an, au coût de 115 $.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 811

88-504

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 811, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 450 000 $ pour l'achat d'une partie du lot numéro 427", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, emprunt temporaire pour fins d'immobilisation

88-505

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas UN MILLION CENT MILLE DOLLARS (1 100 000 $) sous l'autorité des règlements suivants:

REGLEMENTS:	MONTANT AUTORISE:	EMPRUNT:
762	550 000	100 000
768	360 000	100 000
779	500 000	100 000
782	600 000	400 000
790	580 000	200 000
793	240 000	100 000
794	315 000	100 000
	TOTAL:	1 100 000 $

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 24 octobre 1988.

Que le Maire et le Trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de UN MILLION CENT MILLE DOLLARS (1 100 000 $).

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-506

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 410-59, 410-76, 412-42 et 412-43 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 23 août 1988, et portant le numéro 1491.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-507

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 AFIN DE MODIFIER LA ZONE I1.6 AFIN DE CREER DE NOUVELLES ZONES Rc, C3 et P3 (620-101)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de septembre 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant les résidences d'accueil clandestines

88-508

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Directeur du service de la Planification à entreprendre les diverses démarches concernant les résidences d'accueil clandestines qui seraient en opération sur le territoire de la Ville, telles qu'elles sont présentées dans son rapport du 20 juillet 1988.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-509

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE AFIN D'ABROGER DIVERSES DISPOSITIONS EXISTANTES PORTANT SUR LES USAGES DEROGATOIRES ET DE PREVOIR TROIS NOUVELLES SECTIONS AU CHAPITRE 1 DUDIT REGLEMENT NUMERO 620:

1.2.8. Exemptions de respect.
1.2.9. Droits de dérogation et perte de droits.
1.2.10. Dispositions diverses.

CES DISPOSITIONS S'APPLIQUERONT A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE (620-100)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de septembre 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement policier-pompier

88-510

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Marcel Carrier soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine, à compter du 16 septembre 1988, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 15 avril 1987.

ADOPTE

Résolution, prolongation emploi temporaire

88-511

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De prolonger l'emploi temporaire de Mme Michelle Gauthier jusqu'au 24 février 1989.

ADOPTE

Résolution, transfert M. Louis Lavallée

88-512

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Louis Lavallée soit transféré contremaître au service de la Voirie dès que son remplaçant au département de l'Hygiène du Milieu aura été engagé.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-513

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite chaleureusement le Club de baseball Les Ambassadeurs de Cap-de-la-Madeleine, sacrés grands champions de la Ligue de baseball junior Lanaudière, mettant en vedette notre Ville à l'échelle provinciale.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-514

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à M. Serge Corbin, vainqueur de la 55ième édition de la Classique internationale de canots avec son co-équipier M. Normand Mainguy, et veulent souligner de manière particulière cette remarquable performance sportive.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-515

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter sincèrement tous les participants de Cap-de-la-Madeleine à la 55ième Classique internationale de canots et les membres du Conseil les remercient de leur participation à cet événement sportif, et leur souhaitent le plus grand succès possible dans leurs futures activités sportives.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 septembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-516

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-09-06

88-517

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 septembre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 septembre 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution concernant wagons désaffectés du Canadien Pacifique

CONSIDERANT les nombreuses plaintes formulées au sujet des wagons désaffectés et remisés sur les voies ferrées situées à l'arrière des résidences de la rue Des Oblats plus particulièrement;

CONSIDERANT que ces wagons constituent un danger sérieux d'incendie car les pompiers ont dû se rendre sur les lieux à quelques reprises pour combattre des incendies;

En conséquence,

Le Conseil réuni en commission permanente, demande aux autorités du Canadien Pacifique de relocaliser ces équipements inutilisables à un endroit plus approprié.

b) Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 25 août 1988, aux articles 1 à 7 sauf le prêt d'un tracteur et d'un rotoculteur, cette recommandation apparaissant à l'article 1 dudit rapport.

c) Résolution concernant programme de désintoxication

Le Conseil réuni en commission permanente, consent à verser à un employé dans le cadre du programme de désintoxication mis sur pied à la Ville, le salaire hebdomadaire moyen de l'année en cours, moins les frais encourus par la personne ressource désignée par le Conseil, advenant le cas qu'une période de désintoxication surviendrait pendant le temps de travail de l'employé.

d) Résolution, autorisation cours de perfectionnement, responsable de la bibliothèque

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la responsable de la bibliothèque municipale à suivre un cours de perfectionnement, qui aura lieu à Montréal, à intervalle régulier pendant la période allant du 23 septembre au 24 mai 1989, au coût de 350 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Vital Gaudet, directeur du Foyer Père Frédéric, vente d'un terrain.

- Lettre du Club Richelieu, parc Des Ormeaux.

- Lettre de la Maison de Solidarité pour une aide financière.

- Lettre de M. Jean Massicotte, réfection de trottoirs.

- Deux lettres de l'U.M.Q.:

  1- rappel sur le colloque sur les régimes de retraite;
  2- colloque sur les matières dangereuses organisé par l'Association des manufacturiers canadiens.

- Lettre de la municipalité de Champlain, extension de la Cour municipale à cette municipalité.

- Lettre de la Garde paroissiale de Cap-de-la-Madeleine, demande d'aide financière.

- Lettre de M. Maurice Biron pour Foyer du Campeur métropolitain, achat de terrain rue Vachon.

- Lettre de la Fabrique Ste-Famille, remerciements.

- Lettre de M. Jacques Thiffault, empiètement de trottoirs sur son terrain.

- Rapport des permis de construction, août 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-09-06

88-518

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 septembre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-519

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 septembre 1988, comprenant:

1) les chèques nos 44268 à 44440 incl.....	4 082 539,84 $
2) les paies nos 31 à 35 incl.....	472 959,32 $
3) effets bancaires retournés pour le mois de juillet 1988.....	19 224,09 $
le tout totalisant un déboursé de:	4 574 723,25 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 574 723,25 $ sont inclus:

- un placement au taux de 9,95% (Caisse populaire Ste-Madeleine)	2 000 000,00 $
- un placement au taux de 10,04% (Caisse populaire Ste-Madeleine)	1 500 000,00 $
- le service de la dette	103 287,93 $
	3 603 287,93 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-520

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Julien Déry	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Grégoire Leclerc	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Angèle Harnois Bergeron	Prop. par cons. J. Paquin
M. Maurice Lemire	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Antoine Rodrigue	Prop. par cons. N. Vivier
M. J.Albert Perron	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Stéphane Janelle	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Cécile B. McGee	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Kevin Pronovost	Prop. par cons. J. Paquin

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-521

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 631-75 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 2 septembre 1988, et portant le numéro 2058.

ADOPTE

Résolution concernant O.M.H. rue Massicotte

88-522

CONSIDERANT qu'en date du 18 novembre 1985, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDERANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 12 unités de logements pour familles à faible revenu ou à revenu modique et 31 unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 28 unités de logements de 1 chambre à coucher, 13 unités de logements de 2 chambres à coucher, et 2 unités de logements de 3 chambres à coucher;

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur le terrain portant les numéros de lot 149-18 à 25 inclus et 149-30 à 33 inclus, situé sur la rue Longval, entre les rues Massicotte et Duguay et appartenant à la ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que le Conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain retenus par la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

1o le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;

2o le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;

3o le Conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite de lot et ce, pour le début de la construction;

4o le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat;

5o le Conseil s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour élargissement du boul. Des Prairies

88-523

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Jean-Charles Tessier, le terrain nécessaire pour l'élargissement du boul. Des Prairies sur les lots 565 et 566 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, formant une superficie totale de 175 mètres carrés, pour le prix de un (1 $) dollar. Le tout, tel qu'il apparaît à la description technique faite par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 juillet 1988, minute 8340.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour élargissement du boul. Des Prairies

88-524

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de La Société de gestion Tegika inc., le terrain nécessaire pour l'élargissement du boul. Des Prairies sur le lot 566 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, formant une superficie totale de 161 mètres carrés pour le prix de un (1 $) dollar. Le tout, tel qu'il apparaît à la description technique faite par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 juillet 1988, minute 8340.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain, élargissement boul. Des Prairies

88-525

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Armand Dumont, le terrain nécessaire pour l'élargissement du boul. Des Prairies sur le lot 566 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, formant une superficie totale de 55,6 mètres carrés pour le prix de un (1 $) dollar. Le tout, tel qu'il apparaît à la description technique faite par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 juillet 1988, minute 8340.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, adoption budget régulier et transport adapté C.I.T.F.

88-526

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

no 41-88:

mode de répartition des déficits d'exploitation pour 1989.

no 42-88:

tarification en vigueur à compter du 1er janvier 1989.

no 43-88:

budget 1989 pour le transport régulier.

no 44-88:

budget 1989 pour le transport adapté aux personnes handicapées.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chasse-neige

88-527

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de W. Côté & Fils ltée, au montant de 4 394,18 $ pour la fourniture d'un chasse-neige de type réversible manuel, déversoir en acier, bien fixé sur structure d'acier, suivant spécifications E.D. 88-1 de la Ville, étant la soumission la plus basse présentée (règlement numéro 802).

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, balai mécanique

88-528

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Turf-co inc. au montant de 129 165 $ pour la fourniture d'un balai mécanique à quatre roues type conventionnel, muni d'un moteur diésel, année 1988 neuf, d'une capacité de 4 v.cu. suivant les spécifications B.M. 88-1 de la Ville, étant la soumission la plus basse présentée (règlement numéro 802).

ADOPTE

Résolution, opposition à la demande d'exemption de taxes de L'Union des Employés(ées) de service F.T.Q.

88-529

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes demandée par l'Union des Employés(ées) de service, local 298 F.T.Q., soumise à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

88-530

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le prêt du Centre Culturel le 11 décembre 1988 au Club Mère-Enfant du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-101

88-531

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-101, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant étalage d'imprimés ou d'objets érotiques

88-532

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'ETALAGE D'IMPRIMES OU D'OBJETS EROTIQUES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de septembre 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution déléguant la ville de Trois-Rivières, demande de soumission, produits chimiques pour l'eau

88-533

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance d'une lettre de M. René Monfette, directeur du service de l'Approvisionnement de la ville de Trois-Rivières en date du 9 septembre 1988, invitant les municipalités à se regrouper pour demander des soumissions pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 1989;

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine confirme que Me Jean Lamy, avocat, greffier de la ville de Trois-Rivières, est autorisé à procéder à des appels d'offres pour la fourniture de produits chimiques pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1989.

ADOPTE

Résolution, engagement policier-pompier

88-534

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Réal Jacob soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine, à compter du 3 octobre 1988.

ADOPTE

Résolution, rétrocession M. Raymond Leblanc

88-535

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte purement et simplement la rétrocession par M. Raymond Leblanc de l'immeuble suivant, savoir:

1o- Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant le lot numéro 415-1-18-7-2 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de six mille cent quatre-vingt-seize et un dixième de mètres carrés, mesure métrique (6 196,1 m.c.).

Le tout sans bâtisse.

2o- Que telle rétrocession soit consentie pour et en considération de la somme de NEUF MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (9 913,76 $), somme à être versée comptant à M. Raymond Leblanc pour la cession de tel immeuble.

3o Que telle rétrocession soit consentie purement et simplement en application des clauses, charges et conditions qui étaient contenues dans la vente par la ville de Cap-de-la-Madeleine à M. Raymond Leblanc, par acte dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan le 10 juin 1987 sous le numéro 321228.

4o- Que le contrat de cession et rétrocession comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses qui pourront être exigées par les mandataires de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

5o- Que tel contrat de cession soit préparé par le notaire Michel Carrier de Cap-de-la-Madeleine.

6o- Que le Maire de la Ville et le Greffier soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

7o- Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier purement et simplement tout ce qui pourra être fait et signé par lesdits Maire et Greffier en application de la présente résolution.

8o- Que la Ville rembourse à M. Raymond Leblanc, le prix qu'il a payé, sans intérêt, soit la somme de 9 913,76 $. Les frais du notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de M. Raymond Leblanc et les taxes devront être acquittées.

ADOPTE

Résolution, stationnement interdit côté ouest du boul. Duplessis

88-536

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le stationnement "interdit en tout temps" existant sur le côté ouest du boul. Duplessis soit prolongé jusqu'à la limite sud de la propriété portant le numéro civique 18.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

88-537

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 12 septembre 1988, soit accepté tel que présenté.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-538

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil félicite M. Noël Poisson, O.M.I., récipiendaire du prix d'excellence en tourisme pour 1988, cette distinction soulignant la valeur du travail accompli par Monsieur Poisson rejaillit également sur la ville de Cap-de-la-Madeleine et sa population.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition des résidents du secteur environnant les bars Sex-à-Tou et El Prado, s'opposant à l'émission d'un permis de reconstruction et d'opération.

Résolution, ajournement à 20 heures, le 20 septembre 1988

88-539

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée le 20 septembre 1988 à 20 heures.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

6 5 1 5

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 811, autorisant un emprunt de 450 000 $ pour l'achat d'une partie du lot numéro 427,

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 811 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 811 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de septembre 1988.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 20 septembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du règlement numéro 800 concernant la circulation

88-540

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 800, intitulé: "Règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-91-1

88-541

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-91-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620-91 concernant les zones publiques et semi-publiques de type P4", soit et est adopté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement modifiant le règlement numéro 620-91

88-542

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 620-91".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de septembre 1988.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, ajournement à 20 h 45, le 20 septembre 1988

88-543

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à 20 h 45, le 20 septembre 1988.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 20 septembre 1988, à 20 heures, 45 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

N'ayant plus aucun article à être adopté, Monsieur le Maire lève la présente séance.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 octobre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-544

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux de la séance régulière du 1988-09-19 et des séances d'ajournement du 1988-09-20

88-545

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 septembre 1988, et des séances d'ajournement à 20 heures et 20 heures et 45 minutes le 20 septembre 1988, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 septembre 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution autorisant publication annonce cahier spécial du Nouvelliste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'un quart de page au coût de 275 $, dans le cahier spécial que publiera le Nouvelliste à l'occasion de la béatification du Père Frédéric.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, mois d'août 1988.
- Rapport de la perception des taxes, août 1988.
- Lettre de J.U. Houle, invitation.
- Lettre de la paroisse de Ste-Geneviève-de-Batiscan, extension de la Cour municipale.
- Lettre de F.A.R.: demande d'aide financière.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-09-19

88-546

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 septembre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-547

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 septembre 1988, comprenant les chèques numéros 44441 à 44597 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 534 832,61 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 534 832,61 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 61 040,75 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-548

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Colette Tremblay Hamel Prop. par cons. L. Lavergne

M. Robert Blanchette	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Mance Giguère Archambault	Prop. par cons. J. Paquin
M. Paul-Emile Piché	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Hector Grondin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Laurent Caron	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Estelle Collins Lefebvre	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Henri Hamelin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Denis Godin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Fleurette P. Bordeleau	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Arsène Houle	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Albert Tessier	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Camille Lebon	Prop. par cons. R. Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-549

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 708 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 16 septembre 1988.

ADOPTE

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations

88-550

CONSIDERANT que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 8 000 000 $;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux (2) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire:	Prix offert:	Montant:	Taux:	Echéance:	Loyer:
Geoffrion, Leclerc inc.	98.779	405 000 $	9¾%	1989	
Lévesque, Beaubien inc.		445 000	10 %	1990	
Banque Nationale du Canada		486 000	10 %	1991	
		534 000	10¼%	1992	
		2 744 000	10½%	1993	
		3 386 000	10¾%	1998	10.8781
Wood Gundy inc.	98.636	405 000	9¾%	1989	
Scotia, McLoud inc.		445 000	10 %	1990	
Tassé & Associés		486 000	10¼%	1991	
R.B.C. Dominion Securities inc.		534 000	10¼%	1992	
McNeil, Mantha inc.		2 744 000	10½%	1993	
Brault, Guy, O'Brien inc.		3 386 000	10¾%	1998	10.9201
Walwynn, Studgell, Cochrane, Murray ltée					
Merryll Lynch Canada inc.					
Richardson Greenshields du Canada inc.					

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Leclerc inc., Lévesque, Beaubien inc. et Banque Nationale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 8 000 000 $, de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Geoffrion, Leclerc inc., Lévesque, Beaubien inc. et Banque Nationale du Canada.

ADOPTE

Résolution modifiant divers règlement suite à l'émission d'obligations

88-551

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 8 000 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
586	182 000 $
601	74 500
602	65 000
603	401 500
604	5 000
606	36 500
607	84 500
609	1 463 500
611	69 500
612	85 500
614	236 500
380	284 000
526	41 500
531	8 500
532	21 000
533	65 000
535	80 000
537	36 000
539	36 500
540	79 000
541	87 500
637	109 200
644	41 500
660	154 800
678	66 500
681	332 000
748	35 000
760	65 000
762	150 000
763	125 000
764	35 000
765	310 000
767	40 000
768	160 000
770	75 000
771	85 000
772	100 000
773	50 000
774	60 000
778	100 000
779	300 000

780	35 000 $
781	12 000
782	535 000
783	50 000
784	45 000
785	10 000
790	450 000
791	100 000
792	50 000
793	126 000
794	150 000
795	50 000
802	250 000
804	150 000
806	150 000
	8 000 000 $

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 8 000 000 $:

1.- Les obligations seront datées du 7 novembre 1988;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 7 mai et le 7 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations

88-552

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que pour l'emprunt au montant total de 8 000 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 380, 526, 531, 532, 533, 535, 537, 539, 540, 541, 586, 601, 602, 603, 604, 606, 607, 609, 611, 612, 614, 637, 644, 660, 678, 681, 748, 760, 762, 763, 764, 765, 767, 768, 770, 771, 772, 773, 774, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 802, 804 et 806 la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 7 novembre 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 9 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements numéros 380, 526, 531, 532, 533, 535, 537, 539, 540 et 541;

- dix (10) ans (à compter du 7 novembre 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 637, 644, 660, 678, 748, 760, 762, 763, 764, 765, 767, 770, 771, 772, 773, 774, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 804 et 806; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations

88-553

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 23 octobre 1988, un montant de 2 704 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 3 693 000 $ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 586, 601, 602, 603, 604, 606, 607, 609, 611, 612 et 614;

CONSIDERANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 7 novembre 1988;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 2 704 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 15 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution concernant émission d'obligations

88-554

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 24 octobre 1988, un montant de 1 443 000 $, à renouveler sur un emprunt original de 2 059 500 $ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 380, 526, 531, 532, 533, 535, 537, 539, 540, 541, 637, 644, 660, 678 et 681;

CONSIDERANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 7 novembre 1988;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 1 443 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 14 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée

88-555

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'environ 30,000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,252 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile semi-lourde #4

88-556

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.A. Bellemare ltée, pour la fourniture d'environ 12,000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de 0,1588 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie

88-557

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mines Seleine inc., pour la fourniture d'environ 3,000 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac), année 1988-1989, au montant de 34,99 $ la tonne métrique, taxe de vente fédérale exempte et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile à chauffage #2

88-558

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Centre du Confort Esso, pour la fourniture d'environ 2,000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,2102 $ le litre, taxe de vente fédérale incluse, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb

88-559

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'environ 240,000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4124 $ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée

88-560

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'environ 130,000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,3645 $ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rues Frontenac, Lamy et Brière

88-561

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc., au montant de 188 211,50 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Frontenac, Lamy et Brière (règlement numéro 806), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, réseau prises de courant extérieures

88-562

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Blairco inc., au montant de 15 800 $ pour l'installation d'un réseau de prises de courant extérieures au garage municipal, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 812

88-563

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 812, intitulé: "Règlement concernant l'étalage d'imprimés ou d'objets érotiques", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, demande subvention, programme animation à la bibliothèque

88-564

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil demande au ministère des Affaires culturelles, une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'animation des bibliothèques publiques par des artistes de la relève, en conformité avec le projet présenté par Mme Francine Marcouiller, responsable de la bibliothèque.

ADOPTE

Résolution, demande subvention, programme développement de l'emploi

88-565

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à Emploi et Immigration Canada, dans le cadre du programme développement de l'emploi, une subvention en conformité avec le projet présenté par Mme Francine Marcouiller, responsable de la bibliothèque.

ADOPTE

Résolution, demande de subvention, parc fluvial

88-566

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'une demande de subvention soit faite au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, afin que celui-ci accorde à la ville de Cap-de-la-Madeleine, une subvention pour lui permettre l'aménagement d'un relais portuaire sur son territoire.

Qu'une copie de la présente soit aussi transmise au député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale, M. Pierre A. Brouillette.

ADOPTE

Résolution autorisant le Directeur de la Sécurité publique à assister à des cours d'opération d'urgence

88-567

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Directeur du service de la Sécurité publique soit autorisé à assister à des cours d'opération d'urgence à Arnprior.

ADOPTE

Résolution, transfert du canon à Lauzon

88-568

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le transfert du canon de 90 mm anti-avions, dont la Ville a présentement la garde, au parc du Mémorial aux Anciens Combattants à Lauzon, comme mentionné dans la lettre de la Fondation du 25 avril 1988.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à l'association des loisirs des policiers du Cap

88-569

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel à l'Association des loisirs des policiers du Cap, le 5 novembre 1989.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel au Conseil des loisirs de la Mauricie

88-570

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc., pour le comité de l'"ordre des gouverneurs des Jeux du Québec de la Mauricie", les 11, 12 et 13 novembre 1988.

ADOPTE

Résolution d'appui à la Classique internationale de canots de la Mauricie

88-571

CONSIDERANT la difficulté pour la Classique de consolider sa situation financière et d'assurer une continuité permanente;

CONSIDERANT qu'il faut prendre des moyens afin d'évaluer la faisabilité d'expansion de la Classique;

CONSIDERANT qu'il est important de consolider le produit sportif aux Etats-Unis par des moyens concrets;

CONSIDERANT que la Classique a été retenue parmi les 21 priorités du sommet économique de 87;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Classique internationale de Canots de la Mauricie inc. dans sa démarche de présenter et faire accepter le projet "consolidation de la Classique internationale de Canots de la Mauricie inc." dans le cadre de la conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francs, Drummond.

ADOPTE

Résolution concernant propriété sise au 748 Des Prairies

88-572

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay soit autorisé à vérifier les bornes de la propriété de M. Jacques Thiffault, sise au 748 du boul. Des Prairies, à l'intersection de la rue Young.

ADOPTE

Résolution, paiement de la location de machinerie, installation équipement parc-école Mgr-Comtois

88-573

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'autoriser le paiement de la location de la machinerie nécessaire à l'installation de l'équipement fourni par le comité du parc-école Mgr-Comtois, le tout conformément aux directives du Conseil, telles qu'elles apparaissent dans une lettre du Greffier municipal en date du 7 avril 1988.

ADOPTE

Résolution, proclamation "semaine nationale de la famille"

88-574

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la semaine du 3 au 8 octobre 1988 soit officiellement proclamée "SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE", et la ville de Cap-de-la-Madeleine par ce fait, s'associe aux objectifs de la Fédération des Unions de familles du Québec.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 octobre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-575

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-10-03

88-576

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 octobre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 octobre 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution autorisant paiement compte du notaire Hugues Germain

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement du compte du notaire Hugues Germain, au montant de 29 $ pour copies des minutes 414 et 415.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du Ministre des Affaires municipales, programme PARCQ, réaménagement budgétaire 1988.
- Lettre de l'U.M.Q., session "budget planifié".
- Lettre de Cloutier Maytag, réclamation fausse alarme.
- Lettre de MM. Jean-Louis Villeneuve et Réjean Montplaisir, achat du terrain, coin Vachon et Des Estacades.
- Lettre de Loisirs Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine, subvention pour 1989.
- Lettre du Musée Pierre-Boucher, subvention 1989.
- Lettre de la Chambre de Commerce, panneau réclame mobile.
- Lettre du Père Poisson, o.m.i., relais portuaire.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-10-03

88-577

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 octobre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-578

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 octobre 1988, comprenant:

1) les chèques nos 44598 à 44783 incl.....	6 165 346,94 $
2) les paies nos 36 à 39 incl.....	415 068,10 $
3) effets bancaires retournés pour le mois d'août 1988.....	2 246,97 $
le tout totalisant un déboursé de:	6 582 662,01 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 6 582 662,01 $ sont inclus:

-	le service de la dette:	1 305 239,23 $
-	deux refinancements pour un total de:	4 147 000,00 $
		5 452 239,23 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-579

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rollande Monfette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Gilberte Gervais	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Jeannine G.-Lefebvre	Prop. par cons. J. Paquin
M. Léo Savignac	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme René Béchard	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Emile Bellemare	Prop. par cons. N. Vivier
M. Philippe Desrochers	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Alice Frenette	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Charles Marcouiller	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Marie M.-Hamelin	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Hormidas Panneton	Prop. par cons. J.P. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

88-580

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 11 octobre 1988, soit et est adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

88-581

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Jeannot Paquin maire-suppléant pour la période du 17 octobre 1988 au 28 février 1989 inclusivement, et la résolution numéro 88-388 est modifiée en remplaçant "31 octobre 1988" par "16 octobre 1988".

ADOPTE

Résolution pour autoriser la vente pour taxes

88-582

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil ordonne au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 17 novembre 1988, à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état signé par le Trésorier le 17 octobre 1988, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Résolution autorisant Trésorier ou Contrôleur à enchérir lors de la vente pour taxes

88-583

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le contrôleur, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 17 novembre 1988 pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, marteau hydraulique

88-584

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Equipements Manutech inc., au montant de 25 549,37 $ pour la fourniture de marteau hydraulique BRH.125, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, système pompe et pointes filtrantes

88-585

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Varisco Canada Equipement Industriel ltée, au montant de 26 450,77 $ pour la fourniture d'équipement d'un système de pompe et pointes filtrantes, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, date d'ancienneté de R. Jacob

88-586

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la date d'ancienneté de M. Réal Jacob engagé comme policier-pompier régulier le 3 octobre 1988, soit fixée au 27 novembre 1987.

ADOPTE

Résolution, appui à la Corporation de l'Ile St-Quentin

88-587

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville appuie la Corporation de l'Ile St-Quentin pour un projet concernant le financement des aménagements prévus pour le développement du parc de l'Ile St-Quentin et présenté dans le cadre de la conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francs, Drummond.

ADOPTE

Résolution, appui à la Corporation de l'Ile St-Quentin

88-588

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie les démarches de la Corporation de l'Ile St-Quentin auprès des députés fédéraux des comtés de Trois-Rivières et de Champlain, concernant la participation financière de ces deux comtés pour un projet d'aide d'emploi du gouvernement fédéral présenté par la Corporation.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

88-589

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport du Comité de circulation du 5 octobre 1988, soit et est adopté, sauf les articles 10, 11 et 13 qui sont mis à l'étude et avec la correction suivante à l'article 15, en remplaçant la rue Tellier par: "jusqu'à la limite des deux propriétés".

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-91-1

88-590

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-91-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620-91 concernant les zones publiques et semi-publiques de type P4", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-101

88-591

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-101, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution autorisant M. René Lafontaine à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

88-592

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ing. à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur le lot numéro 412-183 (Plan no E-736).

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, cueillette et transport des déchets solides

88-593

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jules Milette, pour la cueillette et le transport des déchets solides, au montant de 443 950 $, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, appui à Ste-Marthe

88-594

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville appuie la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine dans les projets qu'elle entend présenter dans le cadre du sommet économique de la Région 04.

ADOPTE

Résolution, taux assurance-groupe, policiers-pompiers

88-595

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte les nouveaux taux de l'assurance-groupe des policiers-pompiers (contrat 2041) qui seront en vigueur à compter du 1er novembre 1988.

ADOPTE

Résolution, remboursement location Centre Culturel

88-596

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser le remboursement de la location du Centre Culturel au Club Optimiste, soit 150 $.

ADOPTE

Résolution, appui à la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine

88-597

CONSIDERANT les buts poursuivis par la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine de même que sa contribution à divers aspects de la vie culturelle de notre Ville;

CONSIDERANT que ses projets mis de l'avant ont toujours favorisé, à un titre ou un autre, notre communauté depuis près d'une cinquantaine d'années;

CONSIDERANT que son projet "Cap-de-la-Madeleine 1729 - 1844, terres et familles", touche directement notre population;

En conséquence,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie sans réserve le projet décrit ci-haut préparé par la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine et présenté dans le cadre du programme développement d'emploi, projets généraux.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-598

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite sincèrement M. Marc Quessy qui a réalisé un nouveau record du monde en se qualifiant ainsi pour la finale 100 mètres des Jeux paralympiques, de même que pour la médaille d'argent obtenue aux 100 mètres lors des mêmes jeux, ces victoires constituant un bel exemple de courage et de détermination, et les membres du Conseil lui souhaitent encore de brillants succès pour l'avenir.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

par monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

Tout comme l'année dernière, la construction domiciliaire et commerciale a atteint en 1988 un sommet exceptionnel. Nous prévoyons que la valeur des permis de construction déclarée sera au-delà des 35 millions de dollars.

Après l'analyse des résultats budgétaires, nous croyons et ce, pour une treizième année consécutive, terminer l'année actuelle par un surplus.

Voici donc un rapport sur la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes.

1.- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1987

a) Les états financiers

Les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 17 277 702 $ et 16 986 411 $. Conséquemment, la Ville a donc réalisé un surplus de 291 291 $. Un accroissement considérable des revenus relié à la construction domiciliaire, et le respect des montants budgétés expliquent en grande partie ce résultat.

Le surplus libre après l'affectation de 500 000 $ au budget 1988, est de 177 904 $.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1987, s'élevaient à 542 148 800 $ (86%) et l'évaluation imposable redressée était de 628 892 608 $.

La dette à long terme, à cette même date, atteignait 25 945 913 $, représentant ainsi un taux d'endettement de 4,13% en fonction de l'évaluation imposable redressée et une dette per capita de 752,06 $. Au cours de l'année 1987, deux (2) émissions d'obligations ont été effectuées pour un montant total de 8 037 000 $, soit quatre refinancements totalisant 2 958 000 $ et une nouvelle dette de 5 079 000 $.

Finalement, les frais de financement ont accaparé 24,8% des dépenses totales de l'année, soit 4 208 909 $.

b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987, a été émis sans restriction. Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 1987, ainsi que sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

c) Le programme triennal d'immobilisations

Ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Un neuvième programme triennal a donc été soumis et les prévisions des dépenses se chiffraient à 26 025 304 $, dont 13 685 304 $ pour 1988, 6 899 000 $ pour 1989 et 5 441 000 $ pour l'année 1990.

2.- LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DE L'ANNEE COURANTE

Un budget de 18 500 000 $ pour l'année 1988 a été adopté le 22 décembre 1987.

Tel que mentionné précédemment, l'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et les projections au 31 décembre 1988, nous permettent de croire que nous pourrons terminer l'année 1988 à l'intérieur des montants budgétés.

La dette à long terme au 31 décembre 1988 devrait se chiffrer à près de 28 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 3 millions de dollars comparativement à l'année dernière. Les travaux d'infrastructure requis pour les nombreux projets domiciliaires sont la cause principale de cette augmentation.

Egalement, un financement de près d'un million de dollars a été affecté à l'achat d'équipement aux départements des loisirs et des travaux publics, ainsi que le repavage de diverses rues.

3.- BUDGET 1989

Le budget de l'année 1989 pourrait être adopté durant la semaine du 19 décembre 1988.

Vu la diminution appréhendée de la construction domiciliaire pour l'année prochaine, un objectif prioritaire sera de limiter l'augmentation de taxe à l'indice des prix à la consommation. Toutefois, le programme d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre ville devra se poursuivre en 1989.

Le programme d'assainissement des eaux se poursuivra en 1989 et le coût total des travaux financé par notre municipalité sera d'environ 3 millions de dollars lorsque le programme sera terminé.

4.- PROGRAMME TRIENNAL 1989 - 1990 - 1991

La croissance observée dans le secteur domiciliaire et maintenue depuis trois (3) ans, nous permet d'anticiper une légère baisse pour 1989, puisque comme mentionné précédemment, un record inégalé a été atteint.

Dès lors, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution au niveau des installations de nouvelles infrastructures. Afin de réduire au minimum le niveau d'endettement et l'augmentation du service de la dette, les projets d'immobilisations à long terme seront limités aux dépenses génératrices de revenus, sans pour autant entraver la réalisation de projets jugés prioritaires.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables pour approbation, comme le veut la Loi.

Voilà qui complète l'analyse sur la situation financière de notre Ville. J'ose espérer, chères Concitoyennes et chers Concitoyens, que ces renseignements sont à votre entière satisfaction.

Le maire

Jean-Claude Beaumier

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 novembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-599

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-10-17

88-600

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 octobre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 octobre 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, annulation des comptes de taxes d'affaires et de comptes à recevoir

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires au montant de 2 159,62 $ et de comptes à recevoir au montant de 1 061,20 $ selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre des Artisans de la Paix, sollicitation.
- Lettre de M. Jean-Pierre Petit, remerciements Classique internationale de canots.
- Conciliation de banque, août 1988.
- Lettre de M. Raynald Dufort, assurance-groupe des policiers-pompiers, nouvelle demande.
- Lettre de M. Jean-Louis Pépin, achat de terrain rue Morin.
- Lettre Invitation tournoi Labatt, page publicité.
- Rapport des permis de construction, septembre 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-10-17

88-601

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 octobre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-602

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 novembre 1988, comprenant:

1)	les chèques nos 44784 à 45013 incl.....	1 225 232,22 $
2)	les paies nos 40 à 43 incl.....	379 108,75 $
3)	effets bancaires retournés et intérêts sur emprunt temporaire (immobilisation) pour le mois de septembre 1988.....	4 682,31 $
	le tout totalisant un déboursé de:	1 609 023,28 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 609 023,28 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 390 227,17 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-603

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Louis-Aimé Moreau	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Luc Dumont	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Edgar Héroux	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Jacques Limoges	Prop. par cons. R. Tremblay
M. Roland Joly	Prop. par cons. J. Paquin
M. Rosaire Rioux	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Joseph Legendre	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Hervé Noël	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Joachim Béchard	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Camille Pépin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Robert Lampron	Prop. par cons. M. Boisclair
Mlle Marie-Ange Lacerte	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Maurice Désalliers	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Gaston Simard	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Reina Crête	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Marthe Martel	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Gérard Laplante	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Gaston Beaumier	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Albert Dufresne	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-604

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-295 et 671-296 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 octobre 1988, et portant le numéro 8529.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, compteurs d'eau

88-605

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Compteurs Lecompte/François Lecompte pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau de différentes grosseurs dans les commerces, au montant de 105 603,75 $, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fenêtres et portes à la bibliothèque

88-606

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Constructions J.M. Desgagnés inc., pour la fourniture et l'installation de fenêtres en aluminium et de portes en acier à la bibliothèque municipale, au montant de 25 702,60 $, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, heures d'ouverture des patinoires extérieures

88-607

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les heures d'ouverture des patinoires extérieures pour la saison 1988-89, telles que présentées à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, prévisions budgétaires 1989, O.M.H.

88-608

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les prévisions budgétaires 1989 de l'O.M.H. Cap-de-la-Madeleine, telles que présentées à la présente séance.

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 86-667

88-609

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-667 soit amendée en changeant "1934 à 1938" pour "1928 à 1932" et "1940 à 1946" pour "1934 à 1936".

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire temporaire au service de la Planification

88-610

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Mlle Lyne Ducharme soit embauchée comme secrétaire au service de la Planification à compter du 7 novembre 1988, au salaire de la convention collective des employés de bureau et ce, pour la durée du congé de maternité de Mme Denise Bellemare.

ADOPTE

Résolution, emprunt temporaire

88-611

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada, en attendant le paiement de l'émission d'obligations, l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas deux millions neuf cent mille dollars (2 900 000 $) entre le 26 octobre 1988 et le 7 novembre 1988.

Que le Maire et le Trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de deux millions neuf cent mille dollars (2 900 000 $).

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, équipement pour déneigement

88-612

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1988-1989, de la firme:

Jules Milette inc.

1 camion 6 roues avec charrue à neige à 47 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1988-1989.

En plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir, au besoin, tout équipement nécessaire.

ADOPTE

Résolution, correction à la résolution numéro 88-489, équipement pour déneigement

88-613

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les corrections soumises par Excavation Fournier ltée en date du 16 septembre 1988, en rapport avec sa soumission acceptée par la résolution numéro 88-489 et cette dernière résolution étant modifiée en conséquence.

ADOPTE

Résolution, adoption rapport du comité de circulation

88-614

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le compte-rendu de la réunion du comité de circulation du 2 novembre 1988, soit et est adopté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

88-615

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 406-302, 410-61, 412-44, 412-38P et 412-183 soit nommée "De La Fonderie", comme la partie existante dont elle est le prolongement.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

88-616

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro 412-37P soit nommée "Marais-des-Plaines", pour rappeler l'ancienne route appelée Chemin du Marais des Plaines qui prenait naissance à la rencontre du Chemin du Passage et de la côte à Rocheleau (rue Thibeau), pour se diriger vers l'ouest.

ADOPTE

Résolution, installation lampes de rues

88-617

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'installation de 14 lampes de rues de 8,500 lumens à vapeur de sodium haute pression, sur les rues suivantes:

5 sur la rue Lamy;
5 sur la rue Brière;
3 sur la rue Frontenac;
1 sur la rue Chapleau, près du parc.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain

88-618

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 88-472 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

Que le Conseil autorise la vente à M. Robert Bergeron et Mme France Bergeron, d'une lisière de terrain de 14,2 mètres carrés, portant le numéro de cadastre 552-362-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, au prix de l'évaluation, soit 11,29 $ le mètre carré, pour un total de 160,31 $.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La Ville ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE

Résolution, banque de policiers-pompiers temporaires

88-619

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville s'engage à embaucher deux (2) policiers-pompiers temporaires pour faire partie de la banque de policiers temporaires en vue du remplacement de vacances, maladie, accidents de travail, congés fériés et congés pour temps à reprendre des policiers réguliers.

Egalement, la Ville s'engage à embaucher, entre le 15 mai et le 15 septembre 1989, six (6) policiers-pompiers stagiaires.

ADOPTE

Résolution, liste du personnel temporaire aux Travaux publics

88-620

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste du personnel temporaire soumise des Travaux publics pour l'hiver 1988-89, soit acceptée telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement contremaître

88-621

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Michel Pellerin soit embauché comme contremaître à l'hygiène du milieu, au salaire annuel de 34 112 $, classe G-3, à compter du 28 novembre 1988, aux conditions de la politique de gestion du personnel cadre et de gérance présentement en vigueur.

ADOPTE

Résolution concernant réorganisation l'état major de la Sécurité publique

88-622

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De demander les services de la Commission de Police afin qu'une étude soit réalisée au début de l'année 1989 sur la réorganisation possible de l'état major de la Sécurité publique de la Ville et que ce rapport soit présenté directement au Conseil.

ADOPTE

Résolution concernant réaménagement locaux, Sécurité publique

88-623

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De demander les services de la Commission de Police afin qu'une étude soit réalisée au cours de l'année 1989 concernant des propositions sur le réaménagement possible des locaux au service de la Sécurité publique, et que ce rapport soit présenté directement au Conseil.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

88-624

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre Culturel aux organismes suivants:

2 décembre, à l'Association récréative des employés de la Ville;

6 décembre, aux Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier inc.;

27 décembre, aux clubs Kiwanis et Kiwanianne du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, autorisation vente partie de terrain au Centre horticole du Cap

88-625

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville autorise les Immeubles MDR à vendre une partie de leur terrain d'une largeur de 100 pieds par une profondeur de 426 pieds au Centre horticole du Cap inc., cette partie de terrain étant voisine du terrain déjà propriété de ce dernier, ceci afin de permettre au Centre horticole du Cap l'expansion désirée.

ADOPTE

Résolution, cotisation 1989 à l'U.M.Q.

88-626

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le versement de la contribution 1989 à l'U.M.Q., soit un montant de 9 085,60 $ plus le montant dû en 1988 de 338,30 $.

ADOPTE

Résolution, opposition demande permis d'alcool

88-627

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis additionnel de un bar avec danse, au Bar Salon Le Carreau Ouvert, situé au 415 de la rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine, parce que le permis demandé n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur dans ce secteur.

ADOPTE

Résolution, opposition émission permis, restaurant Chez Tarte

88-628

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine maintient son opposition à l'émission d'un permis avec bar et spectacles par la Régie des permis d'alcool du Québec, au restaurant Chez Tarte inc. (189-324), parce que cette catégorie de permis n'est pas encore conforme au règlement de zonage en vigueur dans ce secteur.

ADOPTE

Résolution, administrateurs O.M.H.

88-629

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil renouvelle le mandat de MM. Jean-Paul Lavergne, conseiller, Roland Désaulniers et Lucien Hamel, comme administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, dont le terme expire le 31 décembre 1988.

ADOPTE

Résolution nommant délégué, corporation Ile St-Quentin

88-630

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Michel Boisclair soit nommé délégué de la Ville sur le Conseil de la Corporation de l'Ile St-Quentin, en remplacement de M. Jeannot Paquin dont le mandat vient d'expirer conformément aux règlements de la corporation.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-631

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement les mécaniciens du service des Travaux publics et en particulier MM. Jean Côté et Guy Dessaints, qui ont contribué par leur initiative et leur savoir-faire à obtenir pour notre Ville le prix "DISTINCTION" 1988 de l'Association des professionnels à l'outillage municipal, ce prix ayant été mérité pour une innovation dont la valeur dépasse 5 000 $.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

6551

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-91-1 amendant le règlement numéro 620-91 concernant les zones publiques et semi-publiques de type P4.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-91-1 est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-91-1 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14 novembre 1988.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 620-101 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-101 est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 620-101 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14 novembre 1988.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 novembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-632

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-11-07

88-633

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 novembre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 novembre 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur
général adjoint M. Réjean Giguère

---

a) Résolution autorisant stationnement pour handicapé, rue Vachon

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un stationnement réservé pour personne handicapée au 125 de la rue Vachon.

b) Résolution, conférence annuelle de l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les personnes du service intéressé à assister à la 16e conférence annuelle régionale de l'A.Q.T.E. qui aura lieu à Trois-Rivières le 17 novembre 1988.

c) Résolution, proposition salariale de la C.I.T.F.

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition salariale soumise par la C.I.T.F. à ses employés, à l'exception du personnel de bureau alors que les comparaisons salariales dans ce cas auraient dû être faites au 1er janvier 1989 au lieu du 1er juillet 1989.

d) Résolution, transplantation d'un arbre

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la transplantation d'un arbre à l'intersection des rues Dorval et Ste-Madeleine, dont l'essence reste à déterminer.

CORRESPONDANCE LUE:

- U.M.Q., document déposé, rapport sur les relations entre les municipalités et la presse.

- Commission municipale du Québec, Maison de la Connivence, décision exemption de taxes.

- Lettre du Père Léo Paul Nobert, o.m.i., acquisition de terrain.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-11-07

88-634

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 novembre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-635

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 novembre 1988, comprenant les chèques numéros 45014 à 45186 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 498 558,66 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 498 558,66 $ sont inclus:

-	un placement au taux de 10,50%: (Caisse Populaire Ste-Madeleine)	3 000 000,00 $
-	le service de la dette:	40 647,28 $
-	Canagex Placements ltée:	60 000,00 $
		3 100 647,28 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-636

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Henri-Paul Sauvageau	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Joseph Lajoie	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Maurice René	Prop. par cons. L. Lavergne
Mme Philippe Larivière	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Lucille Savard Noël	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Juliette Raymond Fortin	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Roland Bouchard	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Henri-Paul St-Ours	Prop. par cons. J. Lemarier
M. Henri Laliberté	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Robert Labarre	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Léonard Labonté	Prop. par cons. J. Lemarier
M. James Hogan	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain de la succession Normand

88-637

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Dame Annette Bellefeuille et de Nicole, Christiane, Robert et François Normand, tous les intérêts que ces derniers possèdent dans toutes parties du lot 427 fait pour le cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, soit une superficie de UN MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE pieds carrés (1 789 693 p.c.), pour protéger la nappe d'eau potable qui alimente la Ville.

Que pour cette acquisition le prix de TROIS CENT VINGT MILLE DOLLARS (320 000 $) soit payé comptant avec en plus l'intérêt au taux de DIX POUR CENT (10%) l'an courant depuis le 19 août 1987 jusqu'à la date du paiement.

Que tous les frais inhérents à cette transaction, incluant le coût d'achat, soient défrayés à même le règlement numéro 811, approuvé par le ministère des Affaires municipales, le 27 octobre 1988. Ces frais inhérents concernent entre autres des frais d'expertise de SIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS (6 900 $), des frais judiciaires de DIX MILLE DOLLARS (10 000 $), tel qu'il appert d'une correspondance de Me Michel Lupien, avocat, datée du 11 août 1988.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer l'acte d'achat de la ville de Cap-de-la-Madeleine et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cet acte et tous documents s'y rattachant.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurances générales 1989

88-638

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de J.-B. Lanouette inc., au montant de 108 025 $ plus taxe provinciale, pour les assurances générales de la Ville pour 1989, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain vendu pour taxes en 1987

88-639

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier le lot suivant:

Le lot numéro 622-P25 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lequel lot a été adjugé à la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 19 novembre 1987 et n'a pas été retrait par le propriétaire depuis.

DESCRIPTION:

De figure rectangulaire, borné au sud-ouest par une autre partie du lot 622-25, au nord-ouest, par le lot 622-26-2, au nord-est par une partie du lot 166-104 (rue Therreault) et au sud-est par le lot 622-24; mesurant quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m.) au nord-est et au sud-ouest, par une profondeur de soixante-seize centimètres (0,76 m.) au nord-ouest et au sud-est, contenant en superficie onze mètres et six centimètres carrés (11,6 m.c.); faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat, et le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain vendu pour taxes en 1987

88-640

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier le lot suivant:

Le lot numéro 415-18 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lequel lot a été adjugé à la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 19 novembre 1987 et n'a pas été retrait par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat, et le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution concernant la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine inc.

88-641

CONSIDERANT la demande de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine inc. faite à la Ville concernant l'érection d'un monument commémoratif à l'occasion des cinquante années d'existence de ladite Société;

CONSIDERANT tous les services que la Société a rendus bénévolement à la population au cours de son existence;

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine a toujours été d'accord avec les objectifs de la Société et qu'elle l'a toujours appuyée dans toutes ses activités, estimant que cela était dans l'intérêt public;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au Ministre des Affaires culturelles, les subventions nécessaires à la réalisation du projet mis de l'avant par la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-642

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De féliciter M. Jean-Claude Lagacé de même que l'équipe qui a travaillé sous sa direction dans le cadre du programme "création d'emplois", article 38, année 1988, pour avoir exécuté de façon remarquable le travail exigé à l'intérieur de ce programme.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-643

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les membres du Conseil municipal présentent leurs plus sincères félicitations aux "Humanics" qui ont remporté le championnat provincial du football bantam le 12 novembre dernier à Laval. Le Conseil est heureux de souligner ce beau travail d'équipe qui a valu à l'équipe de la polyvalente Des Estacades cet honneur bien mérité.

ADOPTE

Avis de motion, fermeture de rue

88-644

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 552-362-2 DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de novembre 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

88-645

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 8 novembre 1988 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, diffusion musique des fêtes

88-646

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'il est permis pour la période allant du 1er décembre au 6 janvier de chaque année, de diffuser de la musique des fêtes de 10 heures à 22 heures sur les principales artères commerciales de la Ville.

ADOPTE

Résolution, prêt de la salle Patry

88-647

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser le prêt de la salle Patry le 29 novembre 1988 à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec, pour l'assemblée générale annuelle et la tenue des élections de l'Association.

ADOPTE

Résolution, offre de pré-retraite

88-648

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine offre le plan de pré-retraite aux employés(es) qui répondent aux critères d'admissibilité tel le plan préparé selon l'annexe "A" jointe à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, liste des chauffeurs pour l'hiver 1988-89

88-649

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste des chauffeurs pour l'hiver 1988-89 soit acceptée telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, médecin pour la Ville

88-650

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les services de M. Pierre-Alain Houle soient retenus à titre de médecin de la Ville.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-651

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les membres du Conseil félicitent le nouveau conseil de direction de l'Association des résidents de Châteaudun récemment élu, et lui présentent leurs meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement de sa tâche.

ADOPTE

Résolution, acquisition de terrain par la Ville

88-652

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine offre d'acquérir de NL CHEM Canada inc. pour le prix de 150 000 $, la totalité des terrains dont cette dernière est propriétaire et qui sont situés sur le territoire de la municipalité (soit les lots P-112 et P-113 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine).

Que le coût d'achat de ces terrains de même que tous les frais et honoraires soient défrayés à même les fonds devant être prévus à un règlement d'emprunt, après l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 décembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-653

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-11-21

88-654

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 novembre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Demande faite à l'architecte, révision plans et devis, chalet multiservices et stationnement au parc Des Chenaux

Le Conseil réuni en commission permanente, demande à M. Jean-Paul Marchand, architecte, de réviser les plans et devis pour la construction du chalet multiservices et l'aménagement d'un stationnement au parc Des Chenaux, pour que le coût de ces travaux ne dépasse pas celui prévu au règlement à cet effet (règlement numéro 810).

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jean Châteauneuf, a.g., offre de services, géodésie.

- Lettre de M. Serge Parent, projet centre commercial rue Thibeau.

- Lettre du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, subvention pour l'aménagement d'un parc portuaire.

- Rapport budgétaire au 30 septembre 1988.

- Conciliation bancaire du mois de septembre 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-11-21

88-655

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 novembre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-656

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1er décembre 1988, comprenant les chèques numéros 45187 à 45338 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 044 243,86 $ soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 044 243,86 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 433 809,63 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-657

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Roger Bourbeau	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Roméo Guilbeault	Prop. par cons. H.P. Courteau
Père Bruno Charbonneau	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Adélia Trottier	Prop. par cons. N. Vivier
Mme Clarisse G. Migneault	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Emile Lamothe	Prop. par cons. J. Lemarier
Mme Georges Paquin	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Wellie Talbot	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Fernand Delisle	Prop. par cons. N. Vivier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

88-658

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 15 novembre 1988, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-659

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 563-103 à 563-112 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 31 octobre 1988, et portant le numéro 8548.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain à la S.H.Q.

88-660

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à la Société d'Habitation du Québec le lot numéro 149-405 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (remplaçant les lots 149-18 à 25 inclusivement du même cadastre), ayant une superficie de 5007,8 mètres carrés pour le prix de 70 200 $.

Que M. Jean-Claude Beaumier, maire et M. Maurice Thellend, greffier, soient et sont autorisés à signer cet acte de vente et tous les documents nécessaires à cette vente.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 813

88-661

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 813, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une rue connue comme portant le numéro de cadastre 552-362-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, amendement au schéma d'aménagement régional

88-662

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine fait partie du territoire de la M.R.C. de Francheville;

ATTENDU QU'un schéma d'aménagement régional a été adopté pour l'ensemble du territoire de la M.R.C. de Francheville identifiant diverses grandes affectations;

ATTENDU QUE sur la portion de territoire correspondant à la ville de Cap-de-la-Madeleine, quatre affectations ont été reconnues, à savoir, une aire urbaine, un site du patrimoine, des périmètres de protection des points de captage et des parcs industriels;

ATTENDU QUE les aires d'affectation ainsi désignées ont un impact direct sur les possibilités de développement des portions de territoire délimitées sur le plan des affectations du territoire, lequel plan fait partie intégrante du schéma d'aménagement régional;

ATTENDU QUE des intérêts privés ont manifesté leur intention d'implanter des usages différents de ceux permis ou préalablement présents et inscrits au schéma d'aménagement régional pour certaines portions de territoire;

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine souhaiterait voir réaliser ces projets sur son territoire;

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De demander au Conseil de la M.R.C. de Francheville d'apporter les amendements suivants au schéma d'aménagement régional:

1o- de changer l'affectation de parc industriel apparaissant sur le plan des affectations du territoire pour celle d'aire urbaine, et ce, aux trois endroits présentement désignés de la sorte; et,

2o- de retirer mention des parcs industriels régionaux sur notre territoire aux pages 105 et 106 du schéma d'aménagement régional.

ADOPTE

Avis de motion, règlement imposition 1989

88-663

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1989".

Faite et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement abrogeant le règlement 423-P, taxe d'eau

88-664

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 423-P CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Faite et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement abrogeant le règlement 423-M, taxe d'eau

88-665

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 423-M CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour prolonger l'engagement de M. Y. Branchaud

88-666

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'emploi temporaire de M. Yvan Branchaud, dû à un surcroît de travail, soit prolongé du 16 décembre 1988 au 9 juin 1989. Un accord du Syndicat international des employés professionnels et de bureau a été obtenu en ce sens en vertu de l'article 4.02.

ADOPTE

Résolution, préposés aux patinoires extérieures

88-667

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste du personnel embauché comme préposés aux patinoires extérieures soit adoptée telle que présentée.

ADOPTE

Résolution, article 38, achat débroussailleuse

88-668

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil demande l'autorisation de conserver l'immobilisation décrite ci-dessous:

Une (1) débroussailleuse Herch SRM 3000, série 00215038, au coût de 563,48 $.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à ce que l'immobilisation acquise à même les fonds du projet no 6618HJ3 parrainé dans le cadre du programme article 38, sera utilisée aux fins suivantes: débroussaillement futur et entretien des sites de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, projet développement de l'emploi

88-669

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet numéro E7961C-1 (L-11) présenté dans le cadre du programme de développement de l'emploi.

Que le Maire et Mme Francine Marcouiller sont autorisés au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné. Le montant demandé dans le cadre dudit projet est de 25 935 $.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-670

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-102)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-102

88-671

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-102, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-672

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-103)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-103

88-673

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-103, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-674

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-104)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-104

88-675

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-104, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-676

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-105)

Faite et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-105

88-677

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-105, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

88-678

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-106)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-106

88-679

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-106, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt, services municipaux rues Deveau et Desfossés

88-680

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LES RUES DEVEAU ET DESFOSSES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) RENE TREMBLAY
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, heures de glace, club Optimiste

88-681

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les heures de glace demandées par le club Optimiste de Cap-de-la-Madeleine inc. à l'aréna Jean-Guy Talbot pour le 27 décembre 1988, de 14 h 00 à 15 h 30, leur soient accordées.

ADOPTE

Résolution, acceptation tarif soumis pour mise à jour du rôle

88-682

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte les tarifs soumis par la firme "Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Ass. inc." pour la mise à jour des rôles foncier et locatif pour l'année 1989, dans leur lettre du 23 novembre 1988.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

88-683

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel au club Optimiste de Cap-de-la-Madeleine pour le 13 décembre 1988.

ADOPTE

Résolution concernant le bruit au TIM

88-684

CONSIDERANT QUE l'environnement du secteur où est situé le Tennis Intérieur Mauricien est gravement perturbé par les activités qui se déroulent dans la bulle du Tennis Intérieur Mauricien, surtout par le bruit qui s'en dégage et ce à des heures indues;

CONSIDERANT QUE les résidents de ce secteur ont droit au repos nocturne qui est troublé par de telles activités;

CONSIDERANT les nombreux avertissements qui ont été donnés aux responsables de respecter la quiétude du secteur concerné, de ne pas dépasser un certain niveau de bruit;

CONSIDERANT QU'il n'a été tenu aucun compte de tels avertissements, en conséquence,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Ville s'oppose énergiquement à la tenue de tels événements dans la bulle à l'avenir et que cette dernière retourne à sa vocation première de salle de sports.

ADOPTE

Résolution de félicitations

88-685

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement M. Marc Quessy, choisi athlète de l'année pour la deuxième fois lors du septième Gala Sports Hommage 04, et les membres du Conseil sont fiers de constater que les exploits exceptionnels de cet athlète sont de nouveau soulignés à l'attention publique, et les autorités municipales sont heureuses de s'associer à cet hommage bien mérité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 décembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier (20 h 20)
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

88-686

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1988-12-05

88-687

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 décembre 1988, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 décembre 1988

PRESENTS:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Ronald Marcoux

---

a) Résolution, appui Société St-Jean-Baptiste

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie les démarches de la Société St-Jean-Baptiste en faveur de la langue française, et autorise la signature de la pétition envoyée par cette dernière.

b) Résolution concernant coussin gonflable

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie les démarches du département de santé communautaire en faveur du coussin gonflable comme équipement régulier des véhicules automobiles, et autorise la signature de la lettre envoyée par le département de santé communautaire.

c) Résolution, responsable des questions familiales

Le Conseil réuni en commission permanente, désigne M. René Tremblay, comme étant le conseiller responsable des questions familiales, et avise par la présente la Fédération des unions de familles de cette désignation.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Jean-Paul Massicotte, réparation de trottoirs.
- Lettre de M. Julien Cellard, ouverture de la rue Fafard.
- Lettre du Club de Tir Mauricien, demande d'installation des services municipaux.
- Lettre de Loisirs-Jeunesse, prêt du centre Jean-Noël Trudel.
- Lettre de M. Georges Reux, loisirs pour handicapés mentaux, demande d'un octroi.
- Lettre de la Classique internationale de canots de la Mauricie, demande d'une subvention.
- Club de Curling Laviolette, publication d'une annonce dans le programme souvenir à l'occasion du championnat provincial mixte du 12 au 18 février 1989.
- Lettre du Salon du Livre de Trois-Rivières, demande d'une subvention.
- Lettre de l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich, don (25 $).
- Lettre de la Fondation des soins avancés en urgence coronarienne du Canada.
- Lettre de Mme Francine Provencher, stationnement pour personne handicapée, rue Cooke.
- Rapport des permis de construction pour les mois d'octobre et novembre 1988.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1988-12-05

88-688

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 décembre 1988, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

88-689

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 décembre 1988, comprenant:

1)	les chèques nos 45339 à 45524 incl.....	1 852 083,32 $
2)	les paies nos 44 à 48 incl.....	448 700,76 $
3)	effets bancaires retournés, frais bancaires, abonnements en fonds U.S., et intérêts sur emprunt temporaire pour le mois d'octobre 1988.....	17 611,68 $

le tout totalisant un déboursé de: 2 318 395,76 $

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 318 395,76 $ est inclus:

- placement au taux de 10,61% (Banque Royale du Canada): 1 188 936,00 $

ADOPTE

Résolutions de sympathies

88-690

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Clodomir Hubert	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Roger Grondin	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Léo Roy	Prop. par cons. L. Lavergne
M. André Plourde	Prop. par cons. J.P. Lavergne
Mme Conrad Guillemette	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. André Dumas	Prop. par cons. L. Lavergne
M. Rolland Boisvert	Prop. par cons. J.P. Lavergne
M. Julien Fournier	Prop. par cons. L. Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-691

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 671-297 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 17 novembre 1988, et portant le numéro 8571.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

88-692

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 399-6 et 399-7 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 janvier 1987, et portant le numéro 6978.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer lesdits plan et livre de renvoi pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurance collective policiers et pompiers

88-693

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville accepte la soumission de "La Mutuelle des Fonctionnaires du Québec" pour un contrat d'assurance collective d'une période maximum de cinq (5) ans pour les policiers et pompiers syndiqués de la Ville. Cette soumission offrant les taux les plus avantageux pour la période la plus longue offerte, soit 24 mois, et étant conforme selon les recommandations de la firme Sobeco à ce sujet.

ADOPTE

Résolution pour modifier le règlement numéro 810, chalet multiservices

88-694

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'article 1 du règlement numéro 810 adopté le 4 juillet 1988, soit et est remplacé par le suivant:

"La Ville est autorisée à exécuter ou à faire exécuter les travaux de construction d'un chalet multiservices conformément à l'estimé des coûts détaillés préparé par M. Jean-Paul Marchand, architecte, en date du 20 juin 1988; d'une pataugeoire, selon les plans et devis préparés par M. Marcel Desjardins, ingénieur de la firme Pluritec Consultants ltée et autorisés par le ministère de l'Environnement (dossier: 7423-04-01-00001-02), de même qu'un stationnement au parc Des Chenaux, le tout au montant de 543 000 $ tel qu'il apparaît à la cédule "A" des travaux, annexée au présent règlement pour en faire partie et préparée par le directeur des Travaux publics de la Ville, M. Ronald Marcoux, ingénieur.

L'estimé des coûts préparé par M. Jean-Paul Marchand, architecte, et l'approbation des plans et devis de la pataugeoire par le ministère de l'Environnement et préparés par M. Marcel Desjardins, ingénieur, sont également ajoutés au présent règlement comme annexes "B" et "C" pour en faire partie."

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution numéro 86-121, vente de terrain

88-695

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-121 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer avec M. Jacques Rousseau, un acte de vente pour le lot dont la description suit:

Un emplacement situé au sud-ouest de la rue St-Maurice, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot CENT DIX-HUIT (P.118), mesurant 55,75 mètres de largeur sur la rue St-Maurice par 27,43 mètres de profondeur, borné comme suit:

Au nord-est par la rue St-Maurice (P.118), en profondeur au sud-ouest par le lot 122-P.346 et 122-345, joignant d'un côté au nord-ouest par une partie du lot 118, propriété de l'acquéreur et de l'autre côté au sud-est par le lot 118-118.

Ces lots faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, sans bâtisse, dont il est devenu adjudicataire lors de la vente pour taxes du 31 mai 1984, et ce, conformément à l'article 525 de la Loi des Cités et Villes, et que les frais du notaire soient à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Ville."

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

88-696

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 6 décembre 1988, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, fourniture produits chimiques

88-697

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions ci-dessous pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1989:

a) chaux hydratée, environ 250 sacs de 22,7 kg. au prix de 0,182 $/kg. plus taxes. Fournisseur: Produits chimiques Shefford ltée.

b) hypoclorite de sodium 12%, environ 500 contenants de 23 litres au prix de 0,267 $/litre, plus taxes. Fournisseur: Produits chimiques Shefford ltée.

c) soude caustique, environ 108 t.m. au prix de 540 $/t.m., taxes exemptes. Fournisseur: Aqua Chem Canada.

d) silicate de sodium "N", environ 170 t.m. au prix de 200 $/t.m., taxes exemptes. Fournisseur: Aqua Chem Canada.

ADOPTE

Résolution, augmentation de produits pétroliers

88-698

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de 0,01 $ le litre des produits pétroliers suivants: diesel coloré, diesel non coloré, essence sans plomb et ce, à compter du 28 novembre 1988.

Nouveaux prix:	diesel coloré:	0,2620 $/litre
	diesel non coloré:	0,3745 $/litre
	essence sans plomb:	0,4224 $/litre.

ADOPTE

Résolution, chauffeurs temporaires

88-699

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les noms de MM. Serge Laperrière et Daniel Dufresne soient ajoutés à la liste des chauffeurs pour l'hiver 1988-1989, qui a été acceptée à la séance du 21 novembre 1988.

ADOPTE

Résolution, contrat de publicité avec l'Hebdo-Journal

88-700

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo-Journal pour la période du 1er décembre 1988 au 1er décembre 1989, au tarif proposé, soit 0,48 $ la ligne agate.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-109

88-701

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-109, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage, règl. 620-109

88-702

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (REGLEMENT NUMERO 620-109)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) JACQUES LEMARIER
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, excédent de dépenses

88-703

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR COUVRIR L'EXCEDENT DES DEPENSES AUTORISEES PAR LE REGLEMENT NUMERO 762".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19e jour du mois de décembre 1988.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de remerciements

88-704

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De remercier le député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale, M. Pierre A. Brouillette, pour la nomination de M. le conseiller Jeannot Paquin comme représentant du sommet économique qui aura lieu prochainement.

ADOPTE

Résolution, opposition à une demande de permis

88-705

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis additionnel de un bar avec danse, au Bar Le Dalot, situé à 100, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, parce que le permis demandé n'est pas conforme au règlement de zonage dans ce secteur.

ADOPTE

Résolution, signature entente avec la S.P.A.-M.

88-706

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente 1989 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc., en biffant cependant l'article VII de l'entente.

ADOPTE

Dépôt de la déclaration des membres du Conseil divulguant leurs intérêts financiers, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 20 décembre 1988, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers:	Jacques Lemarier
	Henri-Paul Courteau
	Laurent Lavergne
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du budget 1989

88-707

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1989, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de VINGT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (20 250 000 $), soit et est adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 814

88-708

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 814, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1989", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption budget triennal

88-709

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes: